This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Digitized by Google

REESE LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF CALIFORNIA.
Class
ref 129

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REQUIEM REL

Digitized by Google

LA FRANCE ET L'ITALIE

HISTOIRE DES ANNÉES TROUBLES

1881-1899

PAR

A. BILLOT
ANCIEN AMBASSADEUR

TOME PREMIER

PARIS
LIBRAIRIE PLON
PLON-NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
8, RUE GARANCIÈRE — 6e

1905
Tous droits réservés

Digitized by Google

Digitized by Google

LA FRANCE

ET L'ITALIE

Digitized by Google

Digitized by Google

LA FRANCE

ET L'ITALIE

Digitized by Google

L'auteur et les éditeurs déclarent réserver leurs droits de reproduction et de traduction en France et dans tous les pays étrangers, y compris la Suède et la Norvège.

Ce volume a été déposé au ministère de l'intérieur (section de la librairie) en octobre 1905.

PARIS. — TYP. PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 7164

Digitized by Google

LA FRANCE
ET L'ITALIE

HISTOIRE DES ANNÉES TROUBLES

1881-1899

PAR

A. BILLOT
ANCIEN AMBASSADEUR

TOME PREMIER

PARIS
LIBRAIRIE PLON
PLON-NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
8, RUE GARANCIÈRE — 6e

1905
Tous droits réservés

Digitized by Google

JX1548
Z7I6
1.1

REESE

Digitized by Google

LA FRANCE ET L'ITALIE

HISTOIRE DES ANNÉES TROUBLES

INTRODUCTION (1)

Mort de Mariani (18 janvier 1890). — Spuller à Biarritz. — Ma nomination à Rome (8 mars). — Démission du prince de Bismarck (17 mars). — Ministère Freycinet-Ribot (18 mars).

1890

Le 18 janvier 1890, les agences de Rome télégraphiaient la nouvelle de deux funèbres événements, survenus dans le royaume à quelques heures d'intervalle : — la mort du duc d'Aoste, ex-roi d'Espagne, frère du roi Humbert, — et celle de Mariani, ambassadeur de la République française près le roi d'Italie.

Il y avait à peine un an que Mariani s'était installé au palais Farnèse; cependant on avait de justes motifs de dire que sa fin prématurée devait être considérée « comme un malheur public » (2). Lors de sa nomination à Rome, les rapports des deux nations laissaient beaucoup à désirer. Notre établissement en Tunisie; l'accession de l'Italie à l'alliance austro-allemande; le rejet par le parlement français du traité de navigation conclu en 1886 et suivant de

(1) Le texte de cette introduction a été déjà publié, en partie, dans la *Revue de Paris* du 1er avril 1902, sous le titre *Les débuts d'une ambassade.*

(2) Discours prononcé par Spuller aux obsèques de Mariani, le 1er février 1890.

Digitized by Google

près la dénonciation du traité de commerce de 1881; l'arrivée au pouvoir de Crispi, son voyage à Friedrichsruhe, ses discours, ses procédés; les incidents de Florence et de Massouah; les polémiques de la presse, qui s'appliquait imprudemment, des deux côtés des monts, à multiplier les sujets de froissement et de défiance : tout avait concouru à aigrir les relations au point de faire envisager les risques d'une rupture.

Mariani s'était rendu compte des difficultés de la situation, quand il avait accepté, avec l'honneur de représenter la France près le gouvernement royal, le mandat « de substituer un état d'opinion plus calme à une effervescence trop souvent sans cause, mais non sans péril » (1). Il était bien l'homme qui convenait pour cette tâche d'apaisement. Attaché, dans sa jeunesse, à notre consulat de Gênes, puis à celui de Naples, il avait fait jadis deux longs séjours dans la péninsule, où il avait retrouvé, en 1889, un sympathique accueil. Les Italiens se rappelaient que sa conduite courageuse, pendant l'épidémie cholérique de 1869, lui avait valu une médaille d'honneur; « ils saluaient en lui un ami d'autant plus sûr, qu'ils le savaient incapable, pour se les concilier, de trahir ses devoirs envers sa propre patrie » (2). Cette confiance, qui lui avait été témoignée en bienvenue dès son retour, il s'était appliqué à la justifier par son attitude pendant toute la durée de sa trop courte mission, à la faire servir à l'œuvre de détente qu'il s'était tout d'abord assignée comme but unique. C'est justice de constater qu'il avait obtenu de notables résultats en ce sens, à force de tact, de patiente fermeté, de droiture et de bon vouloir. Il avait réussi à prévenir toute occasion de nouveaux dissentiments, à dissiper en

(1) Spuller. Discours cité.
(2) *Idem.*

Digitized by Google

partie la mauvaise humeur dont s'inspiraient auparavant les dispositions respectives, à substituer insensiblement, jusque dans la presse, des discussions modérées à des réquisitoires enflammés et blessants. Encore quelque temps de travail, et il aurait songé sans doute à abandonner le rôle passif auquel il s'était réduit jusque-là, pour compléter par une politique active le rapprochement commencé.

La mort de Mariani anéantissait toutes les espérances qu'on mettait en lui de part et d'autre. Aussi, ne fut-on pas surpris de voir les Italiens s'associer à notre deuil par des manifestations qui étaient un hommage rendu à l'ambassadeur de France en même temps qu'une preuve de sa bienfaisante action.

Ses obsèques furent célébrées en grande pompe à notre église nationale de Saint-Louis, à Rome. Le souverain, le gouvernement royal et les grands corps de l'État y étaient naturellement représentés; mais, à côté des délégations officielles, il y avait une foule recueillie, accourue spontanément, comme entraînée par les sympathies traditionnelles que le diplomate avait su réveiller.

Après la solennité, le cercueil fut dirigé sur Arcangues, près de Biarritz, selon le désir de Mariani, qui avait tenu à dormir son dernier sommeil au pied des Pyrénées, dans le pays basque où il était né. L'enterrement devait avoir lieu le 1er février suivant, et l'on annonçait que la cérémonie serait présidée par Spuller, alors ministre des affaires étrangères, qui voulait, au nom de la France, dire lui-même le suprême adieu à l'ambassadeur mort au champ d'honneur.

Sans attendre ce moment, l'opinion publique, en France, s'occupait de la réorganisation de notre représentation à Rome. Chaque jour, les journaux publiaient des rensei-

Digitized by Google

gnements circonstanciés, souvent contradictoires, sur le mouvement diplomatique auquel la vacance du poste devait bientôt donner lieu. Mon nom figurait d'ordinaire en première ligne, sur les listes des agents tenus pour aptes à continuer la tâche commencée par Mariani.

J'étais alors à Lisbonne, où je remplissais, depuis plus de quatre années, les fonctions de ministre plénipotentiaire. Dans nos cercles diplomatiques, on se rappelait qu'après avoir dirigé les services du contentieux international au quai d'Orsay, j'avais été, comme directeur politique, le collaborateur de Jules Ferry durant son long ministère, et qu'en cette qualité j'avais pris une part active à l'affaire du Tonkin, ainsi qu'aux négociations relatives à Madagascar, à la Tunisie, à l'Égypte et au canal de Suez. Il n'y avait pas unanimité pour considérer ces antécédents comme des titres suffisants : les radicaux me faisaient un grief de la responsabilité qu'ils voulaient bien m'attribuer dans le système d'expansion coloniale, où nous étions dès lors engagés et qu'ils répudiaient avec ensemble; certains modérés mettaient à mon passif un excès de libéralisme en matière religieuse comme en matière politique; quelques-uns, plus royalistes que le roi, ne me pardonnaient pas mon attitude en face du prétendant à la couronne de France durant les noces du prince royal de Portugal avec la princesse Amélie d'Orléans, quand j'avais eu l'embarrassant honneur de représenter à Lisbonne le gouvernement de la République et la charge d'en maintenir haut, tout à la fois la dignité et le bon renom de courtoisie; enfin, de mauvais plaisants me gratifiaient généreusement d'une maladie de foie qui m'exposait à des accès d'humeur incompatibles avec l'immuable sérénité dont le futur partenaire de Crispi devait être doué.

Digitized by Google

Cependant ma candidature — que je n'avais d'ailleurs nullement posée — gagnait visiblement du terrain, en dépit de ces objections plus ou moins fondées, lorsque me parvint, à Lisbonne, la lettre suivante de Jules Ferry.

Paris, 26 janvier 1890.

Mon cher ami,

Ce n'est pas pour vous remercier de votre dernière lettre si affectueuse que je vous écris aujourd'hui...

Il s'agit de choses aussi urgentes que capitales pour votre carrière et pour le pays.

J'ai vu hier M. Spuller. Son intention, qu'il n'a confiée qu'à moi, est de vous offrir, non l'ambassade de Rome, mais celle de Constantinople. L'opinion vous désigne pour Rome avec une unanimité qui est faite pour vous consoler de bien des déboires. Mais, selon moi, il n'y a rien à faire à Rome, dans le courant protectionniste où nous sommes... A Constantinople, au contraire...

Le ministre, qui part vendredi (31 janvier) pour Bayonne, afin d'assister aux funérailles de Mariani, désire *vous y rencontrer*, pour vous entretenir de ses projets. Vous ne pouvez vous rendre à Bayonne sans son autorisation; il ne peut, de son côté, vous y mander sans mettre toute la fourmilière du quai d'Orsay en mouvement. Vous allez donc, au reçu de cette lettre, lui demander l'autorisation d'assister aux funérailles de Mariani. Et, comme le temps est très court, je vous engage à partir sans attendre même la réponse...

Je vous embrasse affectueusement.

Jules Ferry.

Datée du 26 janvier, cette lettre arrivait à Lisbonne le 29. Le soir même, je prenais le train pour la France, après en avoir demandé l'autorisation par télégraphe : il me restait juste le temps de parvenir au rendez-vous.

On devine aisément la surprise que l'avis transmis par Ferry me causait, et les méditations dont il faisait l'objet durant mon voyage solitaire. Si les correspondances de

Digitized by Google

Paris m'avaient disposé, depuis quelques jours, à envisager l'éventualité d'un transfèrement en Italie, rien ne m'avait préparé à l'idée de représenter la France près le Sultan. Certains journaux avaient, il est vrai, parlé d'une combinaison qui aurait pour résultat de faire passer M. le comte de Montebello à Rome et d'ouvrir ainsi la vacance de Constantinople, mais je n'y avais pas arrêté mon attention, ne voyant pas de motifs à l'appui d'un pareil mouvement. J'avoue, d'ailleurs, qu'il me souciait peu, *à priori*, de prendre charge, en Orient, d'une politique que je n'avais pu suivre régulièrement depuis quatre années, mais dont pourtant la direction actuelle ne me semblait pas à l'abri de la critique, notamment en ce qui concernait la question d'Égypte. Toutes réflexions faites, je me sentais de préférence entraîné vers Rome : l'état de nos rapports avec l'Italie m'était mieux connu, et je ne pouvais me résigner — quoi qu'en dît Jules Ferry — à la pensée qu'il n'y eût aucune action utile à exercer pour clore une ère de discordes et renouer entre les deux pays une entente profitable.

Dans la matinée du 1er février, je rejoignais à Biarritz Spuller, arrivé la veille. Le ministre était entouré des amis de Mariani. Il y avait là Floquet, ancien président du Conseil, et M. Soulange Bodin, parents du défunt; le comte Borromeo, délégué de l'ambassade d'Italie à Paris; le préfet des Basses-Pyrénées et le sous-préfet de Bayonne; le général commandant la division militaire, d'autres officiers, des religieux, Duca et plusieurs autres agents du ministère des affaires étrangères.

Deux heures plus tard, le petit cimetière d'Arcangues avait peine à contenir le cortège grossi par la foule des villageois accourus des communes voisines. C'est là qu'au bord de la tombe ouverte, Spuller rappelait, en un beau

Digitized by Google

langage, les services de Mariani, les phases de sa longue carrière et ses titres à la gratitude nationale, sans omettre de donner à son action en Italie un éloge qui formait tout un programme. Dans ce champ funéraire, au milieu des croix érigées à la mémoire de morts ignorés, l'orateur évoquait les splendeurs du palais Farnèse et les agitations de la politique. Saisissant contraste, qui frappait tous les esprits! Scène émouvante, qui ne devait jamais s'effacer du cœur des assistants, non plus que le souvenir du ciel bleu, du soleil matinal, de la brise marine et des grands monts dont la neige resplendissait à l'horizon!

Avant que la journée finît, Spuller m'entraînait à l'écart dans le jardin de la « Villa des Bosquets », de cette demeure hospitalière où Mariani avait rêvé de terminer tranquillement sa vie. Et là, pendant que nous faisions les cent pas dans une allée, il abordait le sujet qui me concernait personnellement.

— Vous savez, — disait-il, — que le gouvernement a résolu de mettre fin à votre mission en Portugal, pour utiliser vos services sur une scène plus vaste. Mais il ne s'agit plus de vous envoyer en Turquie, comme notre ami vous l'a écrit. Le mouvement auquel j'avais songé tout d'abord doit être abandonné pour des motifs que je vous dirai. Mon intention actuelle est de vous envoyer à Rome. Il y a là une tâche à remplir, une tâche que je considère comme des plus importantes et pour laquelle vous semblez particulièrement désigné.

— Je suis convaincu aussi qu'il y a beaucoup à faire à Rome, — répondais-je, aussi charmé que surpris d'un préambule qui me faisait entrevoir la réalisation inattendue de mes secrets désirs, — et je vous remercie d'avoir pensé à moi.

Digitized by Google

— Sans doute! — continuait le ministre, — le temps est venu de cesser la lutte stérile qui se poursuit en France avec l'Église catholique, au détriment de la tranquillité publique et des institutions mêmes. Nous avons la bonne fortune de rencontrer au Vatican un pape dont la politique ne s'inspire d'aucun fanatisme et qui tient, dans l'intérêt bien entendu de la religion, à rétablir des rapports pacifiques entre l'Église et la République. Le décourager serait une faute. Gambetta a dit un jour : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi! »; mais il n'a pas dit : « Guerre à l'Église! » ni « guerre au catholicisme! » Quoi que puissent objecter nos radicaux, j'estime qu'il importe, sans rien abandonner de nos principes ni des conquêtes libérales de la Révolution, de changer de méthode et de ne rien négliger pour ramener à la République le clergé et sa puissante clientèle. C'est affaire de procédés, de bonne foi, de patience, de temps. Nous serions impardonnables de ne pas mettre à profit les dispositions de Léon XIII, dont l'action peut être d'une efficacité particulière. Mais il faut que le Saint-Père soit lui-même convaincu de la sincérité de nos intentions, qu'il apprécie les précautions et les ménagements nécessaires pour user les défiances, dissiper les préjugés et préparer les transitions, sans heurter des points d'honneur, ni des scrupules de conscience... Voilà le résultat auquel pourra contribuer un ambassadeur nouveau, dont le nom inspirera confiance là-bas, et qui, sans être embarrassé par ses antécédents, sera autorisé à se prévaloir d'instructions spéciales... Voyez-vous maintenant le caractère et l'objet de la mission dont je veux vous charger?

— Oui! Je me rends compte de vos vues, et je ne suis pas de ceux — vous ne l'ignorez pas — qui protestent contre les principes nouveaux auxquels notre politique

Digitized by Google

républicaine, à votre sens, doit se conformer dorénavant. Veuillez donc croire que j'y collaborerais de bon cœur. Mais je ne vois pas, je l'avoue, comment mon concours, à cet égard, pourrait vous être utile à Rome. J'y serais bien placé, sans doute, pour recueillir des observations intéressantes; mais je n'aurais que de très rares occasions d'intervenir et d'agir. Une extrême circonspection me serait imposée, afin de ne pas éveiller de soupçons d'autre part. Les intermédiaires sûrs seraient difficiles à découvrir...

— Non pas! Vous retrouverez à Rome l'ancien nonce à Paris, Mgr di Rende, qui fait maintenant partie du Sacré-Collège, et vous n'aurez pas de peine à renouer les rapports de confiance que vous entreteniez jadis avec lui. Je puis d'ailleurs vous donner l'assurance qu'un bon accueil vous est réservé au Vatican...

— Pardon! Je ne comprends plus! Vous savez comme moi que l'ambassadeur de la République près le roi d'Italie ne peut entretenir ouvertement des relations avec les membres de la Curie, encore moins paraître au Vatican...

— Eh! qui vous parle de l'ambassade près le roi d'Italie? C'est l'ambassade près le Saint-Siège que je vous propose!...

Un étrange malentendu s'était, comme on voit, glissé dès le début dans notre entretien. Ai-je besoin d'insister sur la déception que m'en causait l'éclaircissement? C'est comme représentant de la France près le Saint-Siège et non près le Quirinal, que Spuller avait le dessein de m'envoyer à Rome. J'aurais ainsi remplacé le comte Lefebvre de Béhaine, dont le ministre appréciait hautement les services, mais qu'il destinait à un autre poste,

Digitized by Google

jugeant sans doute qu'un agent nouveau convenait mieux pour des instructions nouvelles. Tout en étant très flatté de ces ouvertures, je me voyais, à regret, dans l'obligation de décliner l'honneur qui m'était proposé, ne me jugeant pas les aptitudes convenables pour une mission qui exige, à mon avis, un fonds spécial de foi ou de philosophie.

J'en faisais franchement l'aveu à Spuller, qui multipliait d'abord les arguments pour me convaincre. Mais bientôt, en présence de mon refus obstiné, la patience lui échappait, emportée par un de ces mouvements de colère où la contradiction le poussait parfois, en dépit de sa volonté et de son bon cœur. Il n'épargnait alors ni les récriminations ni les reproches. Dans le cas présent, son mécontentement lui paraissait d'autant mieux justifié, qu'il voyait toute une combinaison compromise par des résistances imprévues et dont les motifs ne lui semblaient pas valables.

Ainsi la conversation finissait moins bien qu'elle n'avait commencé.

Le soir même, je quittais Spuller, après de froids adieux, et je reprenais la route de Lisbonne, affligé d'avoir compromis peut-être nos vieilles et affectueuses relations, incertain de l'avenir et songeant à la ruine des châteaux que mon imagination venait de bâtir sur les frontières d'Espagne.

Le fait est que cinq semaines s'écoulaient sans qu'aucun changement fût apporté à la situation, sans qu'aucun mot vînt du quai d'Orsay me tirer d'incertitude.

Cependant la presse parisienne continuait à s'occuper du mouvement diplomatique en préparation, et à me mettre en avant pour la succession de Mariani. Des nou-

Digitized by Google

vellistes, se disant bien informés, racontaient qu'on l'avait d'abord offerte au comte de Montebello, mais que, celui-ci préférant rester à Constantinople, on avait résolu définitivement de me charger de notre représentation près le Quirinal. Les journaux italiens discutaient déjà mes titres, imaginaient des commentaires fantaisistes sur mon caractère et sur l'orientation probable de mes vues. On remarquait notamment un article du *Moniteur de Rome* : un peu surpris que Crispi eût agréé le choix de l'ex-collaborateur de Jules Ferry et de Barthélemy-Saint-Hilaire, « lors de la malheureuse affaire de Tunis, qui avait creusé un abîme entre la France et l'Italie ; » l'organe officieux du Vatican ajoutait, non sans ironie, que je n'aurais qu'à continuer sur les bords du Tibre l'idylle d'amitié ébauchée entre les deux pays par mon prédécesseur, et qu'à défaut des émotions d'un rôle plus actif, rien ne m'empêcherait de jouir de ma mission, comme Renan avait fait de la vie, en la considérant « comme une charmante promenade à travers les réalités de ce monde. »

Le 4 mars, mon collègue d'Italie à Lisbonne, M. le comte Collobiano, m'adressait des compliments, en m'annonçant que le gouvernement royal avait donné son agrément à ma désignation. C'était le premier avis autorisé de la décision prise à mon égard et des démarches déjà accomplies pour y donner suite.

Le fait m'était confirmé seulement le 8 mars, par un laconique télégramme où Spuller me notifiait que le président de la République venait de signer le décret me nommant ambassadeur près S. M. le roi d'Italie; le ministre m'invitait à prendre mes dispositions pour revenir à Paris dès que j'aurais remis au roi de Portugal mes lettres de rappel.

Digitized by Google

Malgré tout mon désir de me conformer d'urgence à l'invitation ministérielle, plus de trois semaines devaient s'écouler, avant qu'il me fût possible de partir. Il ne suffit pas de quelques heures pour rompre un établissement de quatre années, dans un milieu sympathique, où l'on s'est créé de nombreuses relations. Il m'en coûtait d'ailleurs — je me plais à le confesser — de quitter le Portugal, dont je venais de partager successivement les joies et les tristesses. Accueilli en 1885 par le roi dom Luiz et la reine Maria Pia, dont la sollicitude devait me suivre jusqu'à Rome, j'avais assisté, l'année suivante, au mariage du prince royal avec une princesse française; j'avais eu plus tard le triste devoir de représenter la France aux obsèques de dom Luiz, enlevé en 1889 par une mort prématurée, et j'avais été délégué, bientôt après, comme ambassadeur extraordinaire, au couronnement du roi actuel, dom Carlos Ier. La bienveillance des souverains et la confiance de leurs ministres n'avaient jamais cessé de faciliter ma tâche. J'avais été moi-même assez favorisé par les circonstances pour rencontrer plus d'une occasion de seconder par mes bons offices la diplomatie portugaise, en continuant une politique bien française. De plus, j'allais quitter une colonie composée de braves gens et de bons patriotes, avec lesquels j'entretenais d'étroits rapports, une chambre de commerce dont j'avais provoqué la constitution, une société de bienfaisance, une église nationale, des écoles et un hôpital français, dont les intérêts m'étaient chers. On se rend compte du nombre de réceptions, de visites et de formalités que comportent de pareils adieux, sans compter les embarras matériels d'un déménagement.

Mes lettres de rappel me parvenaient le 18 mars. Étant donné le temps nécessaire pour obtenir les audiences de

Digitized by Google

congé, il m'était impossible d'arriver à Paris avant la fin du mois.

Dans cet intervalle survenaient deux événements imprévus, qui étaient de nature à exercer, tant sur les conditions de la politique européenne que sur ma situation même, une influence considérable : je veux parler de la chute du prince de Bismarck et d'une crise ministérielle qui enlevait à Spuller la direction de notre diplomatie.

C'est le 20 mars, la veille du jour où je devais remettre au roi dom Carlos mes lettres de rappel, que les télégrammes de Berlin annonçaient la retraite de Bismarck (17 mars). A Lisbonne comme ailleurs, la nouvelle produisait une impression de stupeur, tant les esprits étaient faits à l'idée que le chancelier occupait à vie la place taillée de ses mains à sa propre mesure. Au milieu des indications contradictoires des dépêches, on s'efforçait de démêler les motifs réels de l'éclat qui avait séparé Guillaume II de son conseiller; on se demandait s'il s'agissait d'une démission acceptée ou d'un congé notifié; on s'appliquait à pénétrer les desseins du jeune empereur affranchi de toute tutelle; on cherchait ce qu'il y avait à craindre ou à espérer de son émancipation pour la paix du monde. Sans s'arrêter aux conjectures formulées à ce sujet, mon attention se fixait plus volontiers sur les conséquences probables de l'événement par rapport aux choses de l'Italie. Cet événement n'était-il pas de nature à ébranler la confiance de nos voisins dans le système allemand, où la diplomatie du chancelier avait su les attirer? Crispi n'allait-il pas en éprouver un contre-coup d'autant plus sensible, que ses relations personnelles avec Bismarck entraient pour beaucoup dans son crédit près

Digitized by Google

de ses compatriotes? N'y verrait-il point, en tous cas, un motif d'apporter désormais, dans ses procédés à l'égard de la France, une prudence jusqu'alors inusitée? C'était certainement un point d'appui qui lui faisait tout à coup défaut, et, par contre, un atout de plus dans le jeu de la diplomatie française et de son agent à Rome. A ce point de vue, comme à d'autres encore, la nouvelle de Berlin pouvait me surprendre, mais non pas m'affecter désagréablement.

Il en était autrement de la crise ministérielle qui se produisait à Paris vers la même époque (18 mars), emportant le cabinet constitué treize mois auparavant sous la présidence de Tirard. Survenue à propos de notre traité de commerce avec la Turquie, cette crise même semblait établir que le parlement français s'abandonnait au courant protectionniste, dont Jules Ferry s'inquiétait dans sa lettre du 26 janvier, pour en conclure « qu'il n'y avait rien à faire à Rome ». C'est ainsi, du moins, qu'on en jugeait en Portugal dès la première heure. L'impression ne devait être que plus vive au delà des Alpes, et elle n'était certainement pas de nature à favoriser la reprise de relations normales entre la France et l'Italie, ni par conséquent à faciliter mes débuts à Rome.

Mais il y avait plus. A l'heure où elle éclatait, cette crise ministérielle risquait de remettre en question le mandat que j'avais accepté, ou d'en modifier les conditions dans une mesure qui m'obligeât à y renoncer moi-même.

Je me trouvais encore à Lisbonne quand y parvenait l'avis officiel que M. de Freycinet venait de former un nouveau cabinet où le portefeuille des affaires étrangères était confié à M. Ribot.

Ma situation ne laissait pas que d'être embarrassante.

Digitized by Google

A ce moment, j'avais déjà remis les lettres qui avaient clos ma mission en Portugal. Quoique officiellement publiée depuis quatorze jours, pouvais-je considérer comme définitive ma nomination à Rome? N'allais-je pas, à la suite du changement de gouvernement, grossir la liste des agents *nommés*, mais *non installés?* Je ne voyais, sans doute, aucun motif de me préoccuper des dispositions de M. de Freycinet, dont j'avais été, à diverses reprises, le collaborateur au quai d'Orsay, et qui avait d'ailleurs, comme membre du précédent cabinet, acquiescé à mon envoi à Rome. Mais il se pouvait que M. Ribot eût un autre candidat, ou se proposât d'aiguiller dans une direction particulière notre politique à l'égard de l'Italie. Dans le premier cas, je n'hésiterais pas à céder la place; dans le second, j'aurais à provoquer de sérieuses explications, pour prévenir toutes chances de malentendus, bien décidé, pour ma part, à ne pas me départir du programme sur lequel je me savais d'accord avec Spuller.

Disons enfin que les choses pouvaient se compliquer de questions personnelles. Je n'étais pas un étranger pour M. Ribot, qui m'avait connu sur les bancs de l'École de droit et ne m'avait pas perdu de vue depuis trente années. Nos relations, fondées sur une mutuelle estime, n'avaient jamais cessé d'être des plus courtoises; mais peut-être sa confiance dans le diplomate avait-elle souffert de divergences survenues à propos du Tonkin, durant le ministère de Ferry. Avec la majorité de ses collègues de la Chambre des députés, M. Ribot avait fini par se prononcer contre l'orientation donnée alors à notre politique coloniale. Son opposition n'avait pas désarmé pendant notre lutte contre la Chine. Lui aussi s'était laissé surprendre par la nouvelle du prétendu désastre de Langson. Sa voix s'était jointe, un jour, à celle de M. Cle-

Digitized by Google

menceau, pour reprocher à Ferry d'avoir « infligé à la République sa première humiliation ». Plus que personne, il avait contribué à l'issue de la journée parlementaire du 30 mars 1885, à la chute du cabinet, à la condamnation d'une diplomatie qui venait de donner l'Indo-Chine à la France, et dont le résultat probable eût été la prompte consolidation de notre protectorat sur Madagascar et le règlement honorable de la question d'Égypte. Erreur funeste, dont nous souffrons encore! J'en avais été si vivement froissé qu'en publiant plus tard une histoire diplomatique de l'*Affaire du Tonkin*, j'avais relevé, sans beaucoup de ménagements, la responsabilité qui incombait à M. Ribot... Le ministre avait-il oublié les critiques dirigées contre le député par l'ancien directeur?

Toutes ces questions ne pouvaient être résolues qu'à Paris, à la suite de conversations décisives et d'un examen contradictoire du nouvel état des choses. C'était un motif de plus de hâter mon départ.

Le 24 mars, je quittais le Portugal, dans un état d'esprit qui n'était pas sans quelque analogie avec celui où je m'étais trouvé deux mois plus tôt, durant mon retour de Biarritz à Lisbonne. Aux préoccupations de l'incertitude s'ajoutait, cette fois, la mélancolie des adieux et d'un départ sans espoir de retour.

Quelques jours après (4 avril), je me présentais au quai d'Orsay. Bientôt j'étais introduit dans ce cabinet ministériel, où, depuis vingt-cinq années, j'avais vu passer successivement tous les chefs de notre diplomatie, et travaillé avec eux au règlement des principales questions de notre politique extérieure.

M. Ribot me recevait, la main tendue, se félicitant des

Digitized by Google

circonstances qui rapprochaient deux anciens condisciples pour une collaboration politique.

— Merci de votre bon accueil! — répondais-je aussitôt. — J'en suis très touché, et je ne puis mieux le prouver qu'en vous donnant tout de suite l'assurance que je ne veux pas être une cause d'embarras, ni gêner en quoi que ce soit la liberté de mouvements dont vous avez besoin. Il n'y a pas encore trois semaines que le choix du gouvernement s'est porté sur moi pour l'ambassade de Rome; mais le ministre qui avait proposé ma nomination, et le cabinet qui l'avait agréée ne sont plus. Il se peut que vous ayez en vue une autre combinaison. Le cas échéant, n'hésitez pas, je vous prie, à y donner suite. Mes mandants ayant disparu, je tiens moi-même pour éteint ou suspendu le mandat qu'ils m'avaient donné, et je ne le reprendrai que s'il m'est renouvelé librement par votre confiance.

— Cette déclaration ne me surprend pas de votre part, — répliquait M. Ribot; — mais je tiens à vous dire que vos scrupules n'ont pas de raison d'être... Nous nous connaissons depuis longtemps. Vous me croirez si je vous affirme que j'ai applaudi à la décision qui vous a confié notre ambassade à Rome. Ma confiance vous est tout entière acquise. Je vous demande de me continuer le concours que vous donniez à mon prédécesseur et auquel j'attache personnellement beaucoup de prix...

L'accord ne pouvait s'établir d'une façon plus nette ni plus courtoise. Restait à savoir s'il existait aussi complètement sur le caractère de la mission que j'aurais à remplir.

Ce fut le sujet d'un long échange de vues, portant sur les événements qui avaient modifié nos rapports avec l'Italie, sur l'intérêt qu'il y avait à détendre ces rapports,

Digitized by Google

à ramener les esprits à des idées de rapprochement, à faciliter de la part de nos voisins une évolution que plusieurs symptômes permettaient de considérer comme possible.

Le programme de M. Ribot ne différait, par aucun trait essentiel, du programme adopté par l'administration antérieure : mêmes principes, même but, même méthode.

La crise ministérielle ne soulevait donc aucune des objections que j'avais pu redouter. Désormais fixé sur les vues du nouveau cabinet et fort de sa confiance, je n'avais qu'à me rendre en Italie, pour y suivre la ligne politique qui avait depuis longtemps mon adhésion réfléchie.

Avant d'exposer les débuts d'une mission qui devait se prolonger près de huit années, je ne crois pas inutile de rappeler quelle était alors la situation respective de l'Italie et de la France. En délimitant le champ qui s'ouvrait au nouvel ambassadeur, cette étude permettra de se rendre un compte plus sûr des moyens qu'il avait à mettre en œuvre, et des motifs qui l'encourageaient à entreprendre une tâche dont il était loin de se dissimuler les difficultés.

Digitized by Google

LIVRE PREMIER

LA LUTTE ÉCONOMIQUE ENTRE LA FRANCE ET L'ITALIE

1881-1890

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE PREMIER

NOTRE ÉTABLISSEMENT EN TUNISIE

Établissement du protectorat français sur la Tunisie ; ses conséquences au point de vue de nos rapports avec l'Italie.

1881

Pour définir l'état de nos rapports avec l'Italie en mars 1890, il importe de rappeler les événements qui en avaient, durant les années précédentes, altéré le caractère. Les griefs que les deux pays faisaient respectivement valoir avaient leur origine et leur principale raison d'être dans l'occupation de la Tunisie par la France, dans l'accession de l'Italie à l'alliance austro-allemande, enfin dans la rupture des conventions conclues entre les deux pays en matière de navigation et de commerce. Si l'on ajoute les procédés qui spécifiaient la méthode gouvernementale de Crispi, et les imprudences respectives de la presse, on aura réuni tous les éléments nécessaires pour expliquer le refroidissement survenu et en mesurer la gravité.

La crise avait commencé en 1881, pour atteindre, en 1888, la période aiguë de son évolution; depuis lors, divers symptômes semblaient indiquer que l'intensité s'en affaiblissait progressivement, et qu'après une période

Digitized by Google

d'agitations fiévreuses, on abordait une ère de calme et de rapprochement.

La démonstration résultera de l'exposé détaillé des faits dont je viens de faire mention.

Ce n'est pas ici le lieu d'écrire l'histoire de notre établissement en Tunisie. Du reste, cette histoire n'est plus à faire : elle a été fixée définitivement, dans un beau livre, composé par un témoin et un ouvrier de la première heure, appuyé sur des documents et sur des observations, dont les critiques les plus intéressés n'ont pas réussi à ébranler l'autorité (1).

Je me bornerai donc à rappeler que, bien avant le traité du Bardo, nos intérêts algériens nous obligeaient à défendre la Tunisie contre les entreprises de toute puissance européenne, et nous imposaient même le devoir d'y exercer une influence prépondérante. Nos revendications à cet égard étaient connues de tous, et, l'on peut dire, admises par ceux-là mêmes qui avaient les motifs les plus plausibles et les moyens les plus efficaces d'y contredire. Personne n'ignorait que, durant le congrès de Berlin, la question avait fait l'objet de pourparlers décisifs entre les représentants de la Grande-Bretagne et nos plénipotentiaires, qui tenaient à s'assurer, pour l'avenir, de sérieuses garanties. Envisageant même l'éventualité de notre établissement dans la Régence, lord Salisbury avait été alors jusqu'à faire à M. Waddington la déclaration suivante, dont le texte figure dans une dépêche connue : « En ce qui concerne un événement qui peut être encore lointain, je me bornerai à dire que l'attitude de l'Angleterre n'en sera pas modifiée. Elle continuera à

(1) *La politique française en Tunisie. — Le protectorat et ses origines* 1854-1891), par M. D'ESTOURNELLES DE CONSTANT. Paris, Plon, 1891.

Digitized by Google

reconnaître, comme elle le fait à présent, les effets naturels du voisinage d'un pays puissant et civilisateur comme la France, et elle n'a pas à mettre en avant de prétentions contraires. »

Dès cette époque, les Italiens étaient éclairés sur nos vues, aussi bien que sur l'isolement dont ils étaient menacés, s'ils persistaient à comprendre la Tunisie dans leurs projets d'expansion. Le plus sage pour eux eût donc été de se borner à la consolidation du *statu quo* par les voies diplomatiques. Mais leur prudence ne sut pas résister, cette fois, à un entraînement, dont l'explication se trouve dans la proximité de la Régence, dans le développement de leur colonie tunisienne, dans leurs traditions historiques où se mêlaient les souvenirs de Carthage et des guerres puniques, dans les déceptions du congrès de Berlin, où ils avaient dû se résigner à « la politique des mains nettes », peut-être enfin dans l'enivrement produit par la prestigieuse fortune de leur jeune royaume.

Quoi qu'il en fût, leur politique tunisienne ne tardait pas à prendre un caractère inquiétant pour nos intérêts. Partout et en toutes occasions, nous les rencontrions dans la Régence, cherchant à nous écarter des positions acquises pour y prendre notre place, se préparant plus ou moins ouvertement les moyens d'une action exclusive.

Qui ne se souvient des débats parlementaires de 1879, où leurs visées se révélaient au Montecitorio? de la nomination de M. Maccio comme consul général à Tunis? du zèle excessif de cet agent et de ses démêlés incessants avec le représentant de la France, M. Roustan? de l'activité des « irrédentistes tunisiens », qui encourageaient et surveillaient son ardeur? de la campagne ardente engagée par l'*Avenir de Sardaigne* et par le *Mostakel*, deux journaux

Digitized by Google

imprimés en territoire italien et fondés tout exprès pour miner notre crédit en Tunisie? de l'acquisition du chemin de fer de la Goulette, acquisition faite au détriment d'une société française par la compagnie Rubattino, et opérée grâce à un subside voté par les Chambres italiennes sur la proposition même du gouvernement royal? des pressions exercées sans relâche sur l'administration beylicale, pour la détacher de la France et la pousser aux plus téméraires résistances?

Les choses en étaient arrivées à ce point que le premier incident sérieux devait faire éclater le conflit, et nous placer, sous peine de déchéance, dans la nécessité d'en finir, en prenant les garanties indispensables pour faire prévaloir notre influence dans la Régence, en écarter toute ingérence étrangère et consolider ainsi la sécurité de nos possessions algériennes.

Les incursions des kroumirs sur notre territoire et l'appui donné par le gouvernement beylical à ces tribus indisciplinées vinrent, au début de l'année 1881, nous fournir opportunément l'occasion d'agir avec énergie. Jules Ferry la saisit. Un corps expéditionnaire fut aussitôt rassemblé sur la frontière tunisienne. Le 24 avril, nos troupes entrèrent dans la Régence. Le 12 mai, le général Bréart fit signer au Bey le traité qui régularisa notre occupation et plaça définitivement la Tunisie sous notre protectorat. — On sait le reste.

D'après ce court exposé, on voit que nos voisins du sud-est étaient pour beaucoup dans les motifs qui avaient déterminé et précipité notre action. C'est à eux-mêmes surtout qu'ils avaient à s'en prendre du dénouement survenu. Le fait a été reconnu, dans le temps même, par un certain nombre de leurs hommes d'État, aussi patriotes qu'avisés, mais qui ne permettaient pas à la passion poli-

Digitized by Google

tique de troubler la sérénité de leur jugement. On peut en donner pour exemple l'extrait suivant d'une lettre adressée, le 12 août 1881, par M. Lanza, à la *Deutsche Revue* de Berlin :

« Après avoir fondé par de lourds sacrifices sa colonie algérienne, on comprend très bien que la France avait intérêt à s'opposer à ce que vînt s'établir sur ses flancs l'influence de tout autre Etat, qui aurait pu empêcher et arrêter le développement de sa puissance sur la côte méditerranéenne de l'Afrique. Le gouvernement italien fit dernièrement une tentative malheureuse en ce sens. Ses vues tendant à surmonter artificieusement la France au moyen de l'achat du chemin de fer de la Goulette ont offert à cette puissance l'occasion et le prétexte de mettre à exécution son plan ambitieux... »

Il aurait fallu bien mal connaître la nature humaine pour espérer que, devant le fait accompli, les Italiens se résignassent tout de suite. Leur première humeur passée sur les ministres responsables, ils ne tardaient guère à accuser le gouvernement de la République d'avoir abusé de leur confiance, en intervenant, au mépris d'engagements formels, pour modifier le *statu quo* par un coup de force.

Cet injuste reproche a déjà fait l'objet de réfutations péremptoires. Cependant, je ne négligerai pas l'occasion qui se présente d'y ajoûter mon témoignage personnel. En 1881, j'étais au quai d'Orsay, bien placé pour suivre les délibérations auxquelles les affaires tunisiennes donnaient lieu dans les conseils du gouvernement. Je puis affirmer qu'au début de cette même année, ni le président du Conseil, Jules Ferry, ni le ministre des affaires étrangères, Barthélemy-Saint-Hilaire, n'avaient encore en vue l'occupation de la Tunisie. — « Nous n'entrerons pas sur le territoire de la Régence, — déclarait alors Barthélemy-Saint-Hilaire, — tant que nous ne serons pas absolument

Digitized by Google

forcés de nous faire justice nous-mêmes, et que nous n'aurons pas épuisé les voies diplomatiques. » Gambetta, qui exerçait une influence considérable sur le parlement et sur l'opinion, ne semblait pas favorable à l'occupation. Depuis trois années, les ministres qui s'étaient succédé au quai d'Orsay n'avaient cessé de répéter à l'ambassadeur d'Italie « que nous désirions ne rien changer au *statu quo* tunisien ; que nous n'avions aucune vue d'annexion, mais que nous ne laisserions pas l'Italie établir une influence supérieure ni même égale à la nôtre. »

Je puis ajouter enfin, sans crainte de contradiction, qu'à de nombreuse reprises et jusque dans les premiers mois de 1881, M. le marquis de Noailles, notre ambassadeur à Rome, s'évertuait, dans toutes ses visites à la Consulta, à signaler à l'attention du gouvernement royal les imprudences du consul général d'Italie à Tunis et le danger qu'il y avait à pousser les choses à un point qui nous forçât à nous départir de l'attitude passive où nous restions encore par amour de la paix et par égard pour l'Italie. Impossible de se méprendre sur la signification très nette de ces avertissements réitérés. Aucun compte n'en fut tenu à Rome. Était-il permis, après l'événement, de parler de surprise et de foi violée?

Cependant la légende persista de l'autre côté des Alpes. Onze ans plus tard, des journaux italiens affirmaient encore qu'au moment de l'entrée de nos troupes en Tunisie, l'ambassadeur d'Italie à Paris avait reçu l'assurance officielle que la France ne s'emparerait pas de la Régence, dont l'occupation cesserait après l'assentiment donné par le Bey à certaines conditions sans importance pour les tiers. Il n'est donc pas hors de propos de reproduire, une fois de plus, le démenti que Jules Ferry et Barthélemy-Saint-Hilaire ont alors opposé à ces alléga-

Digitized by Google

tions sans fondement. Voici le texte de leur lettre collective au journal l'*Estafette* :

Paris, 22 octobre 1892.

Monsieur le Directeur,

Au cours des polémiques qu'a soulevées, dans ces derniers jours, la préface écrite, par M. Jules Ferry, pour le livre de M. Faucon sur la Tunisie, divers journaux de Rome et de Naples ont affirmé :

« Qu'au moment de l'occupation de la Régence par les troupes françaises, le général Cialdini, ambassadeur d'Italie, aurait reçu de M. Barthélemy-Saint-Hilaire l'assurance formelle que la France ne s'emparerait pas de la Tunisie, et qu'aussitôt que le bey aurait consenti à une rectification de frontières du côté de l'Algérie, l'occupation militaire cesserait totalement, y compris celle de Bizerte;

« Que ces déclarations auraient été confirmées par un télégramme « dicté au ministre des affaires étrangères, en présence « de l'ambassadeur d'Italie, par le cabinet du président de la « République. »

Et l'on ajoute que le « brouillon de ce télégramme, de la main de M. Barthélemy-Saint-Hilaire, doit se trouver dans les papiers laissés par le général Cialdini. »

Ce récit ne contient pas un mot de vérité : c'est une invention pure, à laquelle nous donnons le plus absolu démenti. Nous l'aurions laissée passer avec tant d'autres, si la précision voulue des détails ne risquait de faire illusion à quelques personnes de bonne foi au delà des Alpes.

Mais quand on prend la responsabilité de telles assertions, on les prouve. Il existe, selon ces journaux si bien informés, un télégramme écrit par M. Barthélemy-Saint-Hilaire : qu'on le produise!

Agréez, etc., etc.

Signé : Barthélemy-Saint-Hilaire.
Jules Ferry.

Aucune réplique n'a jamais été faite à ce démenti, à cette mise en demeure. Aucune réfutation motivée n'a

Digitized by Google

jamais infirmé la valeur des arguments ni l'authenticité des faits, dont on a lu plus haut le résumé.

Quoi qu'il en fût, l'occupation de la Tunisie soulevait contre la France, dans toute la péninsule, un mécontentement, dont l'amertume n'était pas encore amortie en 1890. Suivant le mot d'un de leurs orateurs, les Italiens s'étaient habitués, depuis la constitution de leur unité nationale, à considérer « la Tunisie comme la porte ouverte à l'expansion de l'Italie (1). » Ils avaient applaudi à tous les efforts tentés, durant les années précédentes, pour y substituer leur influence à la nôtre. Notre intervention déjouait leurs calculs et ruinait leurs espérances. Aussi n'y voyaient-ils qu'un abus de force, un attentat contre leurs droits. Une blessure d'amour-propre s'ajoutait aux regrets de la partie perdue. — « C'est une épine à jamais fixée dans nos cœurs, » — me disait, il y a peu d'années, un diplomate italien.

En d'autres temps et en d'autres conditions, un conflit aurait pu naître de l'événement. Mais le danger n'en était pas à craindre en 1881. Nul n'ignorait que l'Angleterre avait depuis longtemps pris son parti de notre établissement à Tunis. L'Allemagne, comme l'Autriche-Hongrie, s'en désintéressait; on soupçonnait même le prince de Bismarck de nous avoir encouragés, avec l'arrière-pensée de jeter une pomme de discorde entre les deux grands États latins, d'isoler la France et d'attirer l'Italie dans l'orbite allemande. La Turquie était impuissante. L'Espagne ne voyait, en dehors du Maroc, aucun motif de se préoccuper de notre action dans la Méditerranée.

Ainsi l'Italie n'aurait eu à compter sur aucun appui, si elle avait, un moment, nourri l'idée d'engager avec nous

(1) Discours de Damiani à la Chambre italienne des députés.

Digitized by Google

une lutte ouverte à propos de la Tunisie. Le sens pratique, qui distingue la diplomatie italienne, la détournait d'une pareille faute. Mais elle ne tardait pas à tirer de l'aventure un enseignement, qui allait, pour longtemps, la faire dévier de ses voies naturelles et la séparer de la France : c'est qu'il lui fallait, à tout prix, sortir d'un isolement qui la condamnait à l'immobilité et à l'impuissance, tout en la laissant exposée, sans garantie, aux heurts du contact avec de puissants voisins.

Un rapprochement avec la France républicaine, personne n'y songeait alors dans le royaume. Restait la ressource, depuis longtemps étudiée, de se tourner vers les puissances centrales. Sans doute, la résolution était grave et grosse de conséquences; mais les intérêts dynastiques croyaient trouver leur compte dans une entente avec les grands États monarchiques, et l'opinion publique ne s'y montrait pas défavorable après les mécomptes récemment subis.

Ainsi l'on peut dire que l'entrée de la France en Tunisie a été la cause occasionnelle de l'accession de l'Italie à la ligue austro-allemande; mais il convient de ne pas perdre de vue que le projet même de cette accession était depuis longtemps caressé et qu'il se recommandait aux conseils de la couronne par des considérations politiques où le dépit et le ressentiment n'avaient aucune place.

Le pas fut résolument franchi et la Triple-Alliance constituée l'année suivante, en 1882.

J'en ai dit assez pour montrer le trouble jeté par l'affaire tunisienne dans nos relations avec l'Italie. Après neuf années écoulées, il était d'autant plus nécessaire d'en tenir compte, qu'en dépit de la consolidation continue de notre protectorat tunisien, un grand nombre d'Italiens se refusaient encore à considérer la question

Digitized by Google

comme close. N'avaient-ils pas, en 1868, conclu avec le Bey un traité, dont nous avions nous-mêmes garanti le maintien, et qui leur assurait, pour quelques années encore, une situation privilégiée dans la Régence? A l'échéance de cet acte, la situation se serait peut-être modifiée de telle sorte qu'elle leur fournirait les moyens de reprendre pied à la faveur des anciennes capitulations, de revenir sur les faits accomplis, avec le concours des autres puissances unies par les mêmes intérêts? En 1890 encore, certains de leurs hommes d'État escomptaient ouvertement les résultats d'un pareil calcul. Nous pouvions dès lors tenir pour probable qu'ils fermeraient l'oreille à toutes propositions générales d'arrangement, tant que les événements et la force des choses n'auraient pas annulé dans leurs mains les moyens dont ils se proposaient de se servir pour provoquer la revision du litige. De là, sans doute, une cause d'atermoiements, qui ne disparaîtrait pas avant 1896, c'est-à-dire avant l'échéance même du traité italo-tunisien.

Inutile d'insister plus longtemps sur les conséquences de notre occupation tunisienne. Si nos voisins y voyaient contre nous un motif de plainte, nous relevions à leur charge un grief autrement sérieux dans la résolution qui les avait, quelques mois plus tard, inféodés au système allemand. Parlons donc de la *Triple-Alliance*, où ils s'étaient délibérément engagés, et qui, en 1890 encore, pesait d'un poids lourd sur les relations des deux pays.

Digitized by Google

CHAPITRE II

LA TRIPLE-ALLIANCE (1)

Conclusion de la Triple-Alliance (20 mai 1882). — Traité de réassurance entre l'Allemagne, la Russie et l'Autriche-Hongrie (1884). — Etablissement des Italiens à Massouah (janvier 1885). — Robilant à la Consulta (septembre 1885.) — Bataille de Dogali (janvier 1887). — Démission de Robilant. — Premier renouvellement de la Triple-Alliance (mars).

1882-1887

La publication de notre traité de protectorat sur la Tunisie (12 mai 1881) provoquait, par contre-coup, la chute du ministère de Cairoli (14 mai), qui se sacrifiait en expiation d'un événement considéré, autour de lui, comme un échec national. Quelques jours plus tard (29 mai), Depretis formait un autre cabinet, où il se réservait le portefeuille de l'intérieur, pour confier à l'un des plus distingués jurisconsultes du royaume, Mancini, la direction des affaires étrangères. Les deux ministres se disaient hautement animés du désir de conserver avec la France de bonnes relations. Toutefois, au contraire du président du Conseil, Mancini avait des tendances connues vers un rapprochement avec les puissances centrales; c'était aussi le but déclaré de son collaborateur, le baron Blanc (2), qu'il s'adjoignait comme secrétaire général à la Consulta.

(1) Ce chapitre a été déjà publié, en partie, dans la *Revue de Paris* du 1er avril 1901.

(2) Le baron Blanc s'était formé à l'école de Cavour, dont il avait été

Digitized by Google

Les premiers actes du nouveau cabinet semblaient témoigner qu'il n'entendait pas se départir d'une politique de recueillement, afin d'appliquer tous ses soins au développement des forces militaires du royaume et de se préparer ainsi de plus puissants moyens d'action pour l'avenir. Mais l'attitude des Chambres et le ton de la presse indiquaient déjà qu'il aurait à prendre parti plus tôt peut-être qu'il ne le désirait. Le moindre choc devait suffire pour précipiter le mouvement.

Tel fut l'effet du regrettable incident qui survint à Marseille, le 17 juin suivant.

La ville fêtait, ce jour-là, des régiments qui revenaient de Tunisie. Aux acclamations qui saluaient nos soldats se mêlaient plusieurs coups de sifflet. Aussitôt la foule de s'en prendre à des Italiens signalés comme les auteurs de l'inconvenante et imprudente manifestation. De là, des rixes sanglantes, suivies d'une panique, qui provoquait l'exode précipité de beaucoup de membres de la colonie italienne, très nombreuse dans le département.

On imagine les impressions produites au delà des Alpes par la nouvelle de ces troubles et par les récits exagérés des transfuges. Les deux gouvernements parvenaient aisément à s'entendre par un échange de loyales explications. Mais la presse s'emparait des faits survenus, pour en dénaturer le caractère. Des feuilles italiennes les présentaient comme des représailles des Vêpres Siciliennes; des manifestations anti-françaises se succédaient dans la plupart des grandes villes.

le secrétaire particulier ; en 1870, lors de l'entrée des Italiens à Rome, il avait pris part aux négociations suivies avec la chancellerie pontificale pour le règlement du nouvel ordre de choses. Sa carrière diplomatique s'était dès lors poursuivie rapidement. En 1890, il était ambassadeur à Constantinople. Nous le retrouverons à la Consulta, en 1893, comme ministre des affaires étrangères, dans le second cabinet de Crispi.

Digitized by Google

Il n'en fallait pas davantage pour que l'opinion publique, en se prononçant bruyamment pour l'alliance avec les puissances centrales, entraînât le gouvernement du roi sur la pente où il glissait déjà. Dès la fin de juillet, le *Diritto*, considéré comme un organe officieux du ministre des affaires étrangères, faisait ressortir les avantages d'une entente avec l'Autriche et l'Allemagne, pour garantir la paix européenne et assurer à l'Italie l'appui dont elle avait besoin.

Cependant des négociations s'ouvraient à Paris, vers le même temps, pour la conclusion d'un nouveau traité de commerce, qui fut signé, le 3 novembre 1881. On pouvait espérer qu'il en résulterait quelque apaisement, et qu'une entente économique aurait pour effet de rapprocher les deux pays, en resserrant leurs intérêts matériels.

Mais le branle était donné en sens contraire, et rien ne devait plus arrêter le mouvement. Orateurs et publicistes de tous les partis continuaient leurs efforts, en Italie, pour faire agréer l'idée d'une alliance avec les empires du centre.

La cause semblait déjà gagnée, quand le bruit se répandait tout à coup que le roi allait se rendre en Autriche, pour y saluer l'empereur. Cette démarche avait été retardée jusque-là, disait-on, par les objections du comte de Robilant, ambassadeur d'Italie près François-Joseph, et de Depretis lui-même. Mais les conseils des partisans de l'alliance allemande l'emportaient définitivement. Le 27 octobre 1881, les souverains des deux monarchies, séparées par un antagonisme séculaire, se rencontraient à Vienne. Comme pour mieux marquer le caractère politique de son voyage, le roi Humbert s'était fait accompagner par Depretis et Mancini. Les considérations qui l'avaient déterminé étaient de telle valeur que ses ministres avaient même négligé de s'assurer préalablement si sa visite lui serait rendue à Rome. Et l'on sait

Digitized by Google

qu'aujourd'hui encore, après plus de vingt ans, Sa Majesté impériale et royale apostolique, par égard pour ses sujets catholiques et pour l'hôte auguste du Vatican, s'abstient de confirmer par sa présence au Quirinal la garantie territoriale qu'Elle a promise à son allié d'Italie.

En 1881, cette conséquence n'était pas prévue. Aussi le voyage du roi à Vienne était-il généralement vu avec faveur dans la péninsule. J'ai à peine besoin d'ajouter qu'il ne faisait pas l'objet de commentaires aussi bienveillants en France. Avec raison, on y voyait, ici et là, comme le préliminaire d'une accession de l'Italie au traité défensif, qui unissait, depuis le 7 octobre 1879, l'Allemagne à l'Autriche-Hongrie, et que la chancellerie de Berlin, après la dissolution de l'alliance des trois empires, avait combiné dans une pensée de préservation particulière contre son voisin de l'Est. Il était à présumer que le prince de Bismarck ne laisserait pas fuir l'occasion de renforcer la combinaison, en y attirant l'Italie, pour avoir contre la France une garantie analogue à celle qu'il s'était assurée contre la Russie.

Et, de fait, si quelques hésitations subsistaient encore à Rome, la diplomatie du chancelier ne tarderait pas à en avoir raison. Il lui suffisait, pour cela, d'exciter les inquiétudes du gouvernement royal, en affectant des dispositions favorables au Vatican et en faisant ouvertement des avances en vue d'une réconciliation avec le Saint-Siège. C'était le moyen d'attirer les Italiens dans une alliance, dont le premier avantage serait de les garantir contre toute tentative d'une restauration du pouvoir temporel, favorisée ou tolérée par l'Allemagne. L'histoire du temps établit que le prince de Bismarck n'a pas dédaigné de recourir à une pareille tactique et qu'il en a retiré les effets attendus.

Digitized by Google

A la fin du mois de décembre 1881, les ambassadeurs du roi Humbert à Vienne et à Berlin faisaient discrètement connaître au gouvernement de chacun des deux empires que l'Italie s'engagerait volontiers avec eux dans un pacte d'alliance défensive, pacte fondé sur la base d'une garantie territoriale réciproque. Les négociations s'entamaient à Vienne, en février 1882 : l'Autriche-Hongrie y était représentée par le comte de Kalnoky, président du conseil et ministre des affaires étrangères; l'Allemagne, par le prince de Reuss, et l'Italie, par le comte de Robilant, tous deux ambassadeurs près l'empereur François-Joseph.

Le 15 mai suivant, le nouveau traité franco-italien de commerce, approuvé par les parlements respectifs, était mis en vigueur simultanément dans les deux pays. En France, le nombre était grand de ceux qui comptaient sur cet accord économique pour resserrer les intérêts communs et rapprocher les esprits. Vain espoir.

Cinq jours plus tard, le 20 mai 1882, les plénipotentiaires des trois monarchies signaient, à Vienne, le traité célèbre de la *Triple-Alliance*, qui devait, pour un long bail, lier l'Italie à l'Allemagne au point de vue de la politique continentale.

Le texte du traité n'a pas été publié. Personne n'ignore toutefois qu'il a un caractère purement défensif et qu'il institue une garantie territoriale réciproque, chacun des contractants s'étant obligé à contribuer à la défense de celui des autres alliés qui ferait l'objet d'une agression étrangère. On sait, en outre, que le pacte était conclu pour une durée de cinq ans, et qu'il devait par conséquent, à moins d'un renouvellement formel, prendre fin le 20 mai 1887. On n'a d'ailleurs, pour en mesurer la portée, qu'à se reporter au traité d'alliance passé le 7 octobre 1879 entre l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie

Digitized by Google

et dont le texte a été rendu public, en 1888, par les parties elles-mêmes; c'est cet acte qui a servi de base à la Triple-Alliance par l'accession de l'Italie : on peut donc en tirer les éléments suffisants pour reconstituer, par induction, le pacte de 1882, en tenant compte des intérêts que les trois États contractants avaient en vue.

L'Italie en retirait la promesse d'un double appui contre une agression éventuelle de la France, et aussi un gage de sécurité pour ses frontières du Nord-Est, qui ne pouvaient plus être menacées par l'Autriche-Hongrie, son alliée; elle y gagnait de plus, par l'effet même des clauses de garantie territoriale, une assurance contre toute tentative étrangère ayant pour objet la restauration de la puissance temporelle de la papauté. Par contre, elle avait à mesurer les conséquences de la situation nouvelle où la plaçait, au regard de la France, une alliance qui mettait à sa charge l'obligation de garantir à l'Allemagne les conquêtes de 1870-71.

Au début de ses négociations avec l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie, le gouvernement italien avait demandé davantage. Sous le coup des préoccupations entretenues par l'affaire de Tunis, il aurait voulu l'addition d'une clause obligeant les parties à se prêter un concours réciproque pour la protection d'intérêts étrangers à l'objet même de l'alliance, notamment pour le maintien du *statu quo* méditerranéen. Les cabinets de Berlin et de Vienne n'avaient pas consenti à enchaîner leur liberté d'action pour des éventualités qui ne leur importaient pas ou ne retenaient pas au même degré leur sollicitude. L'Italie avait dû se contenter, par suite, d'une déclaration impliquant de la part des contractants la promesse de soumettre à un mutuel et amical examen les grandes questions politiques qui pourraient, en dehors du *casus fœderis*, intéresser plus particulièrement l'un deux.

Digitized by Google

Sur l'initiative du gouvernement austro-hongrois, les trois alliés étaient convenus que le traité du 20 mai 1882 conserverait un caractère strictement confidentiel, et que l'existence même n'en serait pas révélée.

Le secret en était si bien gardé tout d'abord que, durant les mois suivants, la diplomatie française ne réussissait pas à démêler ce qu'il y avait de fondé dans les bruits qui circulaient à ce propos. C'est seulement au commencement de 1883, qu'elle était définitivement fixée sur la réalité et sur la nature d'un arrangement, auquel Mancini lui-même ne craignait pas de faire de transparentes allusions au cours de certains débats parlementaires. Elle y était si bien préparée déjà, qu'elle ne pouvait s'en émouvoir. Mais il en était autrement chez nous de l'opinion publique, incapable d'accepter avec une philosophie muette la nouvelle d'une évolution politique qui faisait de l'Italie, affranchie avec notre concours, unifiée et promue au rang de grande puissance, la garante du traité de Francfort et de notre démembrement.

Les commentaires provoqués en France par l'événement témoignaient d'une douloureuse émotion et ne s'imposaient, dans la forme, aucun ménagement. Il y avait là une menace de danger qui ne pouvait échapper à l'attention de Depretis et de Mancini. Le premier avait donné, sans enthousiasme, son acquiescement à la ligue allemande, et seulement après s'être laissé persuader, par les affirmations de son collègue, que le nouveau système, ayant un caractère exclusivement défensif, n'offrait rien de contraire au maintien des bons rapports avec la France. Mancini en était convaincu peut-être, sa dialectique de juriste italien n'y découvrant aucune incompatibilité de droit. Toujours est-il — et c'est justice de le constater — que les deux ministres, durant leur passage au pou-

Digitized by Google

voir, ne négligeaient aucune occasion d'établir, par leurs discours et par leurs actes, qu'ils envisageaient uniquement le traité de 1882 comme une garantie de sécurité dont nous n'avions pas à nous préoccuper en temps de paix, et dont les stipulations ne devaient en rien contrarier le cours normal de nos relations avec l'Italie. Ainsi s'explique la tranquillité des cinq années qui suivirent la conclusion de la Triple-Alliance. C'est durant cette période que nos échanges avec l'Italie atteignirent le plus haut degré de développement, à la faveur du traité de commerce de 1881; c'est dans cette période encore que fut conclu, à la suite des plus courtoises et des plus conciliantes négociations, l'arrangement du 25 janvier 1884, par lequel le gouvernement royal consentait à la suspension de son tribunal consulaire en Tunisie, pour confier ses nationaux à la juridiction de nos magistrats. Ces heureux résultats étaient dus, pour la plus grande part, à la conception que Depretis et Mancini se faisaient de l'arrangement passé avec les puissances centrales, et à la sagesse de leur attitude. Il est regrettable que leurs traditions n'aient pas été scrupuleusement observées par tous leurs successeurs.

La Triple-Alliance durait depuis près de deux ans déjà, sans que les Italiens en eussent tiré aucun profit appréciable, quand un événement imprévu vint mettre à l'épreuve leur confiance en ce pacte tutélaire. Il ne s'agissait de rien moins que d'un nouveau rapprochement entre l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et la Russie. Le bruit, qui s'en répandait au commencement de 1884, ne rencontrait tout d'abord qu'une incrédulité générale. Mais aucun doute n'était plus possible, en septembre, après la rencontre de Guillaume Ier et de François-Joseph avec

Digitized by Google

Alexandre III. D'après les informations concordantes des chancelleries, les trois empereurs s'étaient réunis à Skiernewice, afin de ratifier un traité secret, conclu pour trois ans, le 21 mars précédent, et par lequel ils s'engageaient réciproquement à une bienveillante neutralité pour le cas où l'un d'eux serait attaqué par une autre puissance.

C'était la première application du principe de réassurance, imaginé par le prince de Bismarck et dont sa diplomatie, aussi avisée que peu scrupuleuse, devait lui inspirer, quelques années plus tard (1889), une nouvelle et dernière épreuve. Par le pacte de la *Triplice*, le gouvernement allemand s'était acquis le concours de l'Autriche-Hongrie et de l'Italie contre toute agression de ses voisins de l'Ouest ou de l'Est; par le traité du 21 mars 1884, il réussissait à se prémunir contre l'éventualité d'une coalition franco-russe, dont sa prévoyance devait être, jusqu'au bout, hantée comme par un cauchemar.

L'Autriche-Hongrie trouvait aussi son compte dans cette combinaison, qui la mettait à couvert contre les risques d'un conflit avec la Russie, alors que la Triple-Alliance garantissait ses frontières du Sud-Ouest.

L'Italie seule était oubliée ou sacrifiée dans le système nouveau. Non seulement elle n'avait aucun avantage à en espérer; mais elle ne pouvait pas se dissimuler que l'entente renouée entre les trois empires réduisait, dans une forte mesure, l'importance que ses alliés avaient attachée à son concours. Directement garantis contre une attaque de la Russie, ceux-ci n'avaient plus à se préoccuper autant des considérations qui avaient constitué la principale raison d'être de la Triple-Alliance, ni, par conséquent, de l'appoint que l'Italie restait tenue de leur fournir. Sans doute, l'Italie continuait, grâce au pacte toujours subsistant de 1882, à être protégée contre

Digitized by Google

une attaque de la France, attaque bien improbable d'ailleurs; mais elle comprenait que son rôle était très amoindri dans la *Triplice* et qu'elle n'y figurait plus sur un pied d'égalité. Encore fallait-il tenir compte du froissement qu'elle ressentait de l'attitude des cours de Berlin et de Vienne, qui venaient de s'engager, à son insu, dans une combinaison dont le résultat était de modifier sérieusement la situation respective des parties, se bornant, pour apaiser ses légitimes susceptibilités, à des assurances vagues sur la nature spéciale des questions négociées à Skiernewice.

Dans un pareil état de choses, le premier soin du cabinet de Rome était d'aviser au moyen de renforcer aussi sa position par des arrangements appropriés à ses intérêts particuliers. Peut-être pourrait-il atteindre ce but par une entente plus intime avec l'Angleterre. Il n'avait plus, grâce à la Triple-Alliance, à se préoccuper de ses frontières du Nord-Est. Un rapprochement avec la première des puissances maritimes complèterait le système, en assurant à l'Italie un concours efficace pour la protection de son littoral étendu. Cet accord exigerait, il est vrai, l'abandon de toute politique indépendante et la renonciation probable à toute velléité d'expansion coloniale dans la Méditerranée. Mais déjà l'Italie avait commencé le sacrifice, en partageant avec nous la faute de se désintéresser de la question égyptienne. Notre établissement en Tunisie la détournait des mirages d'avenir. Son parti était pris. Par crainte de l'hégémonie française sur la grande mer intérieure, elle se jetait dans les bras de la puissance qui tenait déjà Gibraltar, Malte, Chypre et l'Égypte. C'était, à ses yeux, et ce devait être longtemps encore, la condition et la garantie de ce qu'on appelait l'équilibre méditerranéen!

Digitized by Google

Quelles ouvertures furent alors tentées à Londres? Quel accueil y reçurent ces ouvertures? Les archives diplomatiques n'ont pas livré leur secret. On sait seulement qu'aucun traité formel n'en est résulté. C'était à prévoir : l'Angleterre avait encore pour règle de ne pas compromettre les avantages de son « splendide isolement », en soumettant sa politique extérieure aux entraves d'une alliance continentale (1). Peut-être aussi le gouvernement de la reine ne jugeait-il pas inutile d'éprouver préalablement le zèle qui s'offrait, et de demander des gages.

Toujours est-il — coïncidence significative — qu'il faut placer en ce temps même les pourparlers suivis à Londres et à la suite desquels l'Italie se décidait, avec l'assentiment et même sur les conseils de l'Angleterre, à prendre pied sur le littoral de la mer Rouge, en occupant Massouah.

Depuis des années, le Khédive entretenait une garnison dans ce port, qui relevait de la souveraineté nominale du sultan. Mais le gouvernement anglais, qui devait, quatorze ans plus tard, se poser contre nous en défenseur intransigeant des droits contestables de l'Égypte sur le Soudan, se désintéressait alors des conquêtes excentriques d'Ismaïl Pacha. Toutes ses préoccupations se concentraient sur la consolidation de son établissement dans la basse vallée du Nil. C'était une tâche dont les difficultés se proportionnaient à la mesure des efforts qu'il avait l'intention d'y appliquer pour l'instant. Il ne voyait, par suite, que des avantages à se libérer de l'oc-

(1) L'Angleterre a depuis lors conclu un traité d'alliance défensive et même offensive avec le Japon (30 janvier 1902). On a vu là le premier signe d'une évolution dans la politique anglaise, l'abandon du « système des mains libres », qui prévalait à Londres depuis près d'un demi-siècle.

Digitized by Google

cupation d'un port éloigné et improductif, pour en passer la charge à une puissance bien disposée.

Le ministère italien, où Mancini conservait encore la direction des affaires extérieures, considérait l'entreprise sous d'autres points de vue. Il y apercevait d'abord le moyen d'inaugurer une politique coloniale et de donner à ses concitoyens comme une compensation des déboires laissés par le congrès de Berlin et par notre établissement en Tunisie. C'était, ensuite, le premier acte d'une coopération concertée avec l'Angleterre, le signe d'une entente tacite, fondée sur la communauté des intérêts, pour la consolidation de l'équilibre méditerranéen et, par conséquent, pour la garantie des côtes italiennes.

Préparée sans retard et sans bruit, une première expédition était dirigée vers la mer Rouge en janvier 1885. Dès la fin du même mois, les troupes italiennes débarquaient à Massouah, sans combat, et y relevaient les garnisons égyptiennes, qui étaient aussitôt rembarquées pour Suez. Le drapeau royal était définitivement arboré sur cette terre d'Afrique, qui réservait de si dures épreuves aux armes et aux finances des nouveaux occupants.

En Italie même, les meilleurs esprits semblaient en avoir déjà le pressentiment. Loin de rencontrer l'adhésion unanime sur laquelle le ministère avait compté, l'entreprise, à peine connue, soulevait dans toute la péninsule des mouvements qui témoignaient des méfiances d'une grande partie de l'opinion. Les divergences se manifestaient bientôt au parlement, où la question faisait, de janvier à mars, l'objet d'une série de débats animés. Mancini y déployait les ressources de sa féconde éloquence, pour faire ressortir les avantages d'une résolution qu'il considérait évidemment comme la grande pensée de son consulat. A ses yeux, l'occupation de

Digitized by Google

Massouah constituait le plus avisé complément du pacte conclu avec les puissances centrales. Dans un de ses discours, il allait jusqu'à revendiquer pour l'Italie « le mérite principal de la Triple-Alliance, dont le puissant faisceau avait déterminé de bon gré le grand empire du Nord à une politique de rapprochement pacifique, et amené une autre et noble nation à réfléchir s'il n'était pas plus sage d'abandonner les périlleuses pensées de revanche et de rétablir avec l'ancien adversaire des relations régulières, correctes et même bienveillantes, pour porter en de lointaines contrées la puissance de ses armes et son glorieux drapeau (1). » Mais la Triple-Alliance n'impliquait aucune garantie de cet équilibre méditerranéen, qui devait rester le constant objectif de la politique italienne. Loin d'y être contraire, l'occupation de Massouah, effectuée d'accord avec l'Angleterre, servirait à le consolider. — « Pourquoi — demandait le ministre à ses adversaires — ne voulez-vous pas reconnaître que, dans la mer Rouge, la mer la plus voisine de la Méditerranée, nous puissions en trouver la clef, la voie qui nous ramène à une efficace protection contre toute perturbation nouvelle de son équilibre? » — On ne pouvait, comme on l'a fait justement remarquer (2), dire davantage pour suggérer l'idée que l'occupation de Massouah se liait à tout un plan politique, et que des accords spéciaux avaient été stipulés entre l'Angleterre et l'Italie.

Mais les assurances formulées par le ministre italien ne devaient pas être confirmées par les membres du cabinet de Londres, qui se voyait, peu de temps après, dans l'obligation de nier, au parlement, l'existence de sem-

(1) Chambre des députés; séance des 17-18 mars 1885.
(2) *Pagine di storia contemporanea. — La triplice e la duplice alleanze*, 1881-1897, par Luigi Chiala. Torino, 1898.

Digitized by Google

blables accords. Vainement Mancini s'efforçait-il, par la suite, d'établir que l'entreprise coloniale, dont il revendiquait l'initiative et la responsabilité, aurait un avenir fécond, tout en étant exempte de risques, et qu'elle ne devait affecter d'aucune manière les forces ni les alliances continentales de l'Italie. Sa parole convaincue ne réussissait pas à ramener les incrédules. Après plusieurs victoires difficilement remportées, il voyait ses partisans se débander de telle sorte que le budget de son ministère ne passait, au scrutin secret, qu'à une voix de majorité.

Le 18 juin 1885, le président du Conseil annonçait au parlement que le cabinet était démissionnaire.

Onze jours plus tard, Depretis reformait une administration nouvelle, où il se réservait, avec l'intérieur, l'intérim des affaires étrangères, en remplacement de Mancini, qui se retirait définitivement, première victime de la politique coloniale.

Le portefeuille des affaires étrangères ne devait rester que peu de temps entre les mains de Depretis, dont le dessein avait été, dès le début de la crise, de le confier à un diplomate éprouvé, le comte de Robilant, alors ambassadeur à Vienne. Mais celui-ci se souciait peu d'assumer la responsabilité d'une politique dont il était loin d'approuver l'orientation. En 1881, il avait déjà, — comme je l'ai dit plus haut, — formulé des objections contre la visite projetée par le roi Humbert à l'empereur François-Joseph, jugeant au moins prématurée l'initiative d'une entente où l'Italie risquait de ne point occuper une place égale à celle de ses partenaires. Pour les mêmes raisons, il avait ensuite opposé à la négociation de la *Triplice* des résistances, dont les ordres de son gouvernement avaient triomphé, sans le convaincre. L'aventure africaine où Mancini avait poussé l'Italie n'était pas

Digitized by Google

faite pour ramener un homme qui portait très haut le sentiment de la dignité nationale et souffrait de la voir exposée à des risques lointains et aux exigences de trop puissants alliés. On ne pouvait donc être surpris qu'il eût tout d'abord décliné la charge de suivre la politique engagée contrairement à ses vues.

Mais, après son premier refus, les événements venaient modifier la situation européenne d'une manière qui levait une partie de ses scrupules. Je veux parler de la révolution qui éclatait à Philippopoli et des conséquences qui s'ensuivaient à bref délai.

Le 17 septembre 1885, la Roumélie proclamait son annexion à la Bulgarie. Il était facile de prévoir que la guerre allait éclater entre la Serbie et la Bulgarie, et qu'un pareil conflit, quelle qu'en fût l'issue, amènerait un refroidissement, sinon une rupture, entre les cours de Vienne et de Saint-Pétersbourg, malgré les assurances d'amitié et de neutralité consignées dans le traité secret du 21 mars 1884. Du coup, l'Italie recouvrait, au regard de l'Autriche-Hongrie, le rôle qu'elle remplissait, au début, dans la Triple-Alliance, et dont le rapprochement des trois empires avait momentanément amoindri l'importance. Il n'en était que plus utile pour elle d'avoir, à la Consulta, un diplomate expérimenté, résolu et apprécié au dehors. En de telles conjonctures, le patriotisme du comte de Robilant ne pouvait rester sourd à l'appel direct et réitéré de son souverain : le 27 septembre 1885, il était nommé ministre des affaires étrangères dans le cabinet dont Depretis conservait la présidence.

Singulière destinée que celle du comte de Robilant! Avec une rare fermeté de caractère et une grande justesse de vues, il était condamné par les événements, soit

Digitized by Google

à concourir à des actes qu'il désapprouvait, soit à supporter les conséquences de résolutions dont l'initiative lui était étrangère et dont il avait par avance signalé les dangers. La visite royale de 1881 s'était faite contre son gré : il avait eu pourtant à en préparer les conditions et à y faire figure, comme ambassadeur à Vienne. En cette même qualité, il avait dû négocier ensuite et signer le traité de la Triple-Alliance, qu'il jugeait prématuré et menaçant pour l'indépendance de la politique nationale. C'est lui qui allait, en dépit de ses répugnances motivées, conclure le premier renouvellement du pacte avec les puissances centrales. C'est lui qui devait être entraîné, plus tard, à dénoncer le traité de commerce franco-italien de 1881 et à consommer la rupture économique des deux pays, bien que le maintien de bonnes relations avec la France figurât dans les premiers articles de son programme. On sait, enfin, qu'il avait blâmé, comme aventureuse, l'expédition de Massouah : c'est à lui encore que l'ironie du sort imposait la nécessité d'en poursuivre le développement et réservait la tristesse de sombrer sous le premier échec subi en Afrique par les armes italiennes.

Le ministère de Robilant semblait pourtant débuter sous des auspices particulièrement favorables. Après quelques semaines, le 19 novembre 1885, la guerre déclarée par le roi Milan au prince Alexandre se terminait, à Slivinitza, par l'écrasement de l'armée serbe, et l'Autriche-Hongrie imposait aux belligérants un armistice, bientôt suivi d'un traité de paix. Mais la révolution de Philippopoli, l'attitude du prince Alexandre et surtout l'intervention de l'empereur François-Joseph tendaient les rapports de la Russie avec l'Autriche-Hongrie et même avec l'Allemagne, qui, tout en paraissant se désin-

Digitized by Google

téresser du sort de la Bulgarie, paralysait par sa seule neutralité l'action du cabinet de Saint-Pétersbourg. Déjà on soupçonnait ce dernier de préparer les voies d'un rapprochement avec la France et de méditer ainsi l'évolution que le prince de Bismarck avait à cœur de prévenir.

L'Italie ne pouvait que profiter du réveil de la question des Balkans et de la lutte d'influence qui se prolongeait entre Vienne et Saint-Pétersbourg. Plus qu'auparavant l'Autriche-Hongrie attacherait du prix à la retenir dans la Triple-Alliance, afin d'assurer la sécurité de ses frontières du sud en cas de conflit avec le grand empire du nord. L'Allemagne y devait également tenir en considération des intérêts de sa principale alliée et des siens propres. Le gouvernement italien se trouvait donc en mesure de reprendre avec les deux puissances la voix délibérative que le traité secret de 1884 lui avait enlevée : il savait la valeur que son concours avait pour elles et il pouvait y mettre le juste prix.

Avec son avisée circonspection, Robilant ne voyait, dans cette situation nouvelle, qu'un motif de plus pour entretenir avec la France les bons rapports qui contribuaient à assurer la liberté de son attitude vis-à-vis de ses alliés.

Une preuve décisive de ses dispositions se trouve dans son empressement à engager des pourparlers avec la République française pour conclure un traité de navigation, conformément aux intentions que les deux gouvernements s'étaient notifiées lors de la signature de la convention commerciale de 1881. Négocié de part et d'autre avec un égal désir d'entente, le traité nouveau était signé le 30 avril 1886. Robilant en saisissait aussitôt le parlement italien, dont il obtenait l'approbation sans difficulté.

Digitized by Google

Malheureusement, sous l'influence des idées protectionnistes qui primaient dans son jugement toutes les considérations politiques, la Chambre française des députés se montrait moins accommodante et repoussait le traité (juillet 1886).

Inutile d'insister sur l'effet produit au delà des Alpes par ce vote parlementaire, que les partisans de l'alliance allemande exploitaient de leur mieux au détriment des relations franco-italiennes. C'est en vain que la diplomatie de Robilant, soutenue par les sympathies découragées de nos amis, aurait voulu réagir. Dans toute la péninsule on considérait le fait comme un signe du mauvais vouloir, qui poussait aux hostilités la France devenue l'adversaire irréconciliable de l'Italie. Les conséquences en devaient peser, durant plus de douze années, sur les intérêts maritimes des deux peuples. Encore faut-il y chercher l'une des causes principales qui déterminaient le gouvernement royal, à la fin de cette même année 1886, à dénoncer le traité de commerce franco-italien du 3 novembre 1881, et à consommer ainsi la rupture définitive des relations conventionnelles sur le terrain économique.

Je reviendrai plus loin, avec plus de détails, sur l'avortement du traité de navigation et sur la dénonciation du traité de commerce. Il suffit ici de noter, à leur date, les conséquences de ces deux faits par rapport aux dispositions qui subsistaient alors en Italie et aux pourparlers qui s'engageaient déjà, vers le même temps, en vue du renouvellement de la Triple-Alliance.

On doit penser, en effet, que la prévoyance de Bismarck ne demeurait pas inactive en présence des éventualités qui menaçaient l'œuvre de sa diplomatie. L'entente austro-russe se trouvant pour longtemps compromise

Digitized by Google

par la question bulgare, ses efforts se bornaient, de ce côté, à empêcher une rupture ouverte. Mais il lui restait à prévenir le rapprochement de la France et de la Russie, dont le danger lui apparaissait, à augmenter les forces de l'armée allemande pour la mettre à la hauteur de toutes les circonstances, à reconsolider pour une longue durée le faisceau de la Triple-Alliance, qui le garantissait à l'Ouest et à l'Est.

Dans ce programme arrêté on peut trouver l'explication de l'attitude comminatoire que le chancelier prenait de nouveau, vers la fin de 1886, au regard de la France : il y voyait un moyen d'intimidation pour réprimer les tendances qui semblaient entraîner vers la Russie le nouveau cabinet de Paris, où figuraient MM. Goblet et Flourens, avec le général Boulanger; il y puisait, en outre, un argument pour décider le parlement impérial, devant la menace du péril français, à lui accorder ce qu'on appelait *le septennat militaire*, c'est-à-dire le vote pour sept années du budget de la guerre. Ses efforts n'ayant tout d'abord abouti qu'à une demi-satisfaction, au vote du *triennat*, il n'hésitait pas à provoquer la dissolution du Reichstag (14 janvier 1887), pour en appeler sur cette question même au peuple allemand. Durant la période électorale, il ne négligeait aucun moyen de forcer l'opinion, s'appliquant surtout à accréditer la crainte d'une agression française, qui justifiait les nouveaux et pénibles sacrifices réclamés des contribuables en vue de la défense nationale. Les choses furent même poussées si loin et avec une telle violence, dans l'intérêt de la démonstration, que le maintien de la paix en parut compromis durant quelques semaines. Inutile de rappeler que l'attitude de la France ne fournissait alors aucun motif à cette campagne. C'était simplement l'application

Digitized by Google

d'une manœuvre familière au chancelier, qui ne répugnait pas à troubler les relations internationales pour le succès de sa politique intérieure. La tactique lui avait réussi déjà et devait lui réussir cette fois encore. Plus docile que son aîné, le nouveau Reichstag s'empressait de voter le *septennat* réclamé par le gouvernement impérial (12 mars 1887). Les nuages qui assombrissaient le ciel de l'Europe se dissipaient aussitôt, comme par enchantement. Et notre ambassadeur à Berlin, M. Herbette, pouvait télégraphier au quai d'Orsay : « L'orage est passé; tout est tranquille : on peut fermer les parapluies et ouvrir les parasols. »

Pour compléter son œuvre de prévoyance, le chancelier n'avait plus qu'à resserrer, pour une nouvelle période, les liens de la *Triplice*. « Le renouvellement anticipé du traité d'alliance entre l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et l'Italie fut, on peut le dire, le *bouquet d'artifice*, par lequel le prince de Bismarck voulut saluer la victoire du *septennat militaire*, qui, dans son esprit, devait mettre le gouvernement allemand en situation de jouer mieux qu'auparavant le rôle d'arbitre en Europe (1). »

Aucune résistance n'était à prévoir de la part de l'Autriche-Hongrie. Il n'en était pas de même de l'Italie, avec Robilant, qui ne faisait pas mystère de ses dispositions peu favorables. Aussi le chancelier jugeait-il opportun de s'abstenir de toute proposition directe, afin de ne pas encourager, par trop d'empressement, les défiances et les prétentions qui se faisaient jour à la Consulta. Il avait d'ailleurs, en l'ambassadeur d'Italie à Berlin, un intermédiaire complaisant, qui allait lui épargner l'ennui des premiers pas, en appliquant tout son zèle à vaincre les

(1) *Pagine di storia contemporanea*, p. 465.

Digitized by Google

hésitations de Robilant. Le comte de Launay, à qui un long séjour à Berlin avait inspiré une considération quelque peu exclusive pour la puissance allemande, était le partisan convaincu de l'union de son pays avec les empires du centre. Il ne voyait pas sans préoccupation approcher le terme du pacte de 1882; il savait qu'à Berlin comme à Vienne, on était prêt à en renouveler les stipulations; il désirait que son gouvernement ne laissât pas échapper l'occasion. Rien d'étonnant, par suite, dans les démarches pressantes qu'il multipliait pour lever les scrupules de son ministre et le décider à prendre l'initiative d'une ouverture formelle en vue du renouvellement de la *Triplice*.

Mais Robilant ne semblait nullement disposé à se laisser convaincre. En 1882 déjà, il n'avait souscrit qu'avec résignation à l'entente allemande, jugeant que l'Italie n'était pas en mesure d'occuper une place égale à celle de ses alliés dans une combinaison dont l'effet certain serait de compromettre les bons rapports avec la France. Ses répugnances avaient été confirmées par la divulgation du traité conclu en 1884 par l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie avec la Russie, traité dont la négociation lui apparaissait comme un manque d'égards et une humiliation pour son pays. Enfin il estimait que, dans l'état des choses, la *Triplice* constituait, en faveur des deux plus forts contractants, un pacte léonin, exposait sans utilité l'Italie aux risques d'une guerre continentale et ne lui ménageait aucune garantie pour les intérêts vitaux qu'elle avait à défendre dans la Méditerranée. Pour toutes ces considérations, il faisait d'abord le plus décourageant accueil aux sollicitations de son ambassadeur à Berlin, ne craignant pas de lui exposer, sans ménagements diplomatiques, toute la sévérité de son jugement réfléchi.

Digitized by Google

On doit à M. Chiala (1) la publication d'une série de lettres échangées à ce sujet entre de Launay et Robilant. Rien de plus intéressant que ce dialogue confidentiel, suivi pendant près d'une année entre les deux diplomates, animés d'un égal patriotisme, mais poussés par une conviction opposée, l'ambassadeur s'appliquant à établir la valeur d'une combinaison où l'Italie serait désormais certaine d'occuper une place honorable, le ministre, plus réservé, appréciant avec scepticisme les dispositions des alliés et se refusant à voir l'intérêt de son pays dans un pacte onéreux et improductif.

Dès le mois de mars 1886, de Launay demandait si le gouvernement royal ne croyait pas opportun d'aborder la question et de faire les premiers pas en vue du renouvellement « amélioré » de l'alliance. Robilant répondait que, pour parler franc, il était médiocrement satisfait de l'attitude de l'Allemagne, « dont les assurances de bon vouloir étaient un peu de l'eau bénite de cour. » A tous égards, il ne jugeait pas le moment convenable pour entamer des négociations, ajoutant que, dans tous les cas, le traité ne pouvait être renouvelé *tel quel*.

Deux mois plus tard, l'ambassadeur revenait à la charge. Sans se montrer aussi opposé qu'auparavant aux négociations, Robilant objectait qu'il aurait besoin de connaître à fond les intentions du prince de Bismarck; que, sans doute, il pourrait, sans trop de peine, se ménager à cet effet, durant l'été, une rencontre avec le chancelier, à Tœplitz ou ailleurs; mais qu'il ne se résoudrait pas à une pareille démarche sans connaître préalablement les conditions d'un nouvel accord, et qu'au surplus, ces conditions devraient être de nature à faire violence à

(1) *Pagine di storia contemporanea*, p. 466 et s.

Digitized by Google

sa volonté de renoncer au renouvellement de l'alliance. « Pour mon compte, — disait-il en terminant, — je crois que nous n'en ferons rien. »

Aussitôt de Launay de s'emparer de l'idée d'une entrevue des deux ministres, et de pousser Robilant à y donner suite. Il avait, disait-il, des motifs de penser que, cette fois, le chancelier ne se refuserait pas à l'insertion dans le traité d'une clause concernant la protection des intérêts italiens dans la Méditerranée. Le terrain était bien préparé. Pourquoi le ministre du roi ne saisirait-il pas l'occasion qui s'offrait d'aller saluer l'empereur Guillaume à Gastein, où Bismarck se rendrait en même temps? Il ne viendrait à l'esprit de personne de considérer comme une avance une démarche que de simples considérations de courtoisie motiveraient ouvertement, et l'opinion publique en Italie verrait volontiers que le ministre des affaires étrangères ne brillât pas par son absence, comme si les grosses affaires se traitaient à son insu.

Robilant répliquait :

« Il y a du vrai, mon cher ami, dans ce que vous me dites pour m'encourager à prendre l'initiative d'une rencontre avec le chancelier; mais... je ne vous cacherai pas que je n'en ferai *rien*.

« Le prince de Bismarck a fait de belles phrases sur mon compte, quand je suis venu au ministère; mais, en dehors de cela, il n'a pas remué le petit doigt pour accentuer un rapprochement plus pratique vers l'Italie.

« Je ne lui ai pas demandé de me donner de la force; je me passe de son concours pour cela; mais, de son côté, il n'a fait aucun essai en ce genre.

« Décidément l'Italie est fatiguée de cette alliance inféconde, et je ne me sens pas l'envie de la forcer à la renouveler, *car je sens trop profondément qu'elle sera toujours improductive pour nous*. Il est aussi possible que M. de Bismarck se soit trompé à mon égard, ne me connaissant pas du tout, et se soit imaginé

Digitized by Google

que je me sentirais le besoin de marcher toujours et quand même à sa suite. S'il a cru cela, il s'est étrangement trompé. *Il est donc plus que probable que je ne renouvellerai pas l'alliance*, et que je me réserverai de me lier à bon escient, quand le moment sera venu.

« *Je désire que, pour ce qui dépend de vous, vous laissiez tout à fait tomber tout échange d'idées sur le renouvellement de l'alliance.*

« Si le chancelier désire, lui, entamer des négociations dans ce sens, il n'a qu'à prendre, lui, l'initiative, et à nous faire connaître ses pensées ; mais, comme je vous l'ai dit, il serait fort difficile que nous acceptions de prendre de nouveaux engagements...

« Lors de la conclusion de l'alliance qui va finir, notre tort a été de prendre l'initiative avec insistance : je l'ai vivement déploré alors; je l'ai dit sur tous les tons à qui de droit; je ne retomberai donc pas dans la faute commise par mon prédécesseur... »

Après une critique aussi sévère du pacte de 1882, il était douteux que le ministre italien se prêtât à en négocier le renouvellement. Dans tous les cas, on n'avait pas à espérer de sa part l'initiative à laquelle on désirait le déterminer. L'attitude nouvelle du comte de Launay, sa réserve même suffisaient pour édifier la chancellerie de Berlin sur les dispositions qui prévalaient à la Consulta. Il fallait donc que les deux alliés du nord se résignassent à faire les premiers pas, s'ils voulaient aboutir, et à prendre le rôle moins favorable de demandeurs.

Leur parti était vite arrêté. Dès le commencement d'août (1886), après s'être concerté à Gastein avec Bismarck, Kalnoky avisait l'ambassadeur d'Italie qu'à Berlin et à Vienne on considérait comme opportune la prolongation de l'entente à trois. Une communication analogue était faite à la Consulta, vers le même temps, par M. de Keudell, ambassadeur d'Allemagne près le Quirinal. Robilant prenait acte de ces déclarations, en faisant observer

Digitized by Google

qu'il ne croyait pas possible le renouvellement pur et simple de la *Triplice;* il jugeait indispensable d'en compléter le texte par des clauses relatives à la protection des intérêts de l'Italie dans la Méditerranée; et il exprimait le désir que les négociations eussent lieu, non plus à Vienne, mais à Berlin ou à Rome.

Probablement ces prétentions étaient tout d'abord tenues pour excessives à Berlin et surtout à Vienne, où le pacte originaire avait été conclu en 1882, et où l'on ne pouvait envisager avec un complet détachement les revendications formulées en vue des intérêts particuliers de l'Italie dans la Méditerranée. Aussi plus de deux mois se passaient-ils, sans qu'il fût donné suite aux pourparlers.

Cependant Bismarck n'était pas homme à s'arrêter devant de pareils obstacles. Sans trop de peine, il décidait le gouvernement austro-hongrois à consentir au transfèrement à Berlin du siège des négociations. Quant aux nouvelles demandes de l'Italie, il suggérait l'idée que satisfaction pourrait y être donnée au moyen d'accords dont les bons offices de l'Allemagne seconderaient la conclusion entre l'Italie et l'Angleterre, et auxquels l'Autriche-Hongrie participerait, si elle le jugeait utile.

Au commencement de novembre (1886), l'ambassadeur d'Allemagne à Rome proposait officiellement le renouvellement du traité au gouvernement italien, qui répondait en transmettant à Berlin les clauses complémentaires dont il réclamait l'insertion. Les négociations s'engageaient régulièrement. Quelles que fussent les objections par lesquelles l'Autriche-Hongrie en retardait le cours, il n'était pas douteux que la volonté de Bismarck n'en décidât le règlement à l'heure voulue et conformément aux conditions posées par l'Italie. Si Robilant abandonnait la pre-

Digitized by Google

mière partie de son programme, en se prêtant à un renouvellement de la Triple-Alliance, du moins pouvait-il se flatter d'en compléter les stipulations en un sens favorable à son pays. Ce devait être un succès pour sa diplomatie.

Peut-être faut-il chercher dans ce succès, tenu dès lors pour assuré, un des motifs qui entraînaient le ministre italien à se départir du système de ménagements qu'il s'était imposé à l'égard de la France depuis son arrivée au pouvoir. C'est en ce temps même (décembre 1886) qu'il prenait la grave résolution de dénoncer le traité de commerce franco-italien du 3 novembre 1881. On connaît déjà le fâcheux effet produit, quelques mois auparavant, par l'échec du traité de navigation conclu entre les deux pays. L'impression qui en persistait était sans doute pour quelque chose dans la décision du ministre italien. On peut croire, en outre, que son ombrageuse fierté ne voulait pas se laisser prévenir par la France, qui semblait elle-même disposée à mettre fin au traité commercial. Quoi qu'il en fût, il semble douteux que Robilant se fût laissé, par ces seules raisons, entraîner prématurément à un acte, dont les conséquences ne devaient pas lui échapper, s'il n'avait, au même moment, escompté la reconstitution d'alliances « améliorées », qui permettraient à l'Italie d'encourir avec sérénité les risques d'une rupture économique et politique avec la France.

L'avenir aurait peut-être confirmé la hardiesse de ses calculs, si des circonstances imprévues n'étaient venues, avant l'heure, ébranler ses positions et en compromettre les avantages au regard de ses partenaires : je veux parler de la première épreuve que l'entreprise africaine réservait aux armes de l'Italie.

Digitized by Google

Il y avait deux ans déjà que les Italiens tenaient Massouah avec une faible garnison, élargissant progressivement leur établissement vers l'intérieur, sans trop se soucier de l'humeur suscitée par leur invasion chez les anciens maîtres de la contrée. Sans doute ils n'ignoraient pas les dispositions hostiles des Abyssins de l'Asmara, commandés par un chef entreprenant, le ras Alula, dont l'autorité prévalait exclusivement dans les hautes vallées voisines et qui avait toujours supporté avec impatience le contact des Égyptiens. Mais de longs mois d'inaction de sa part et une confiance exagérée dans la valeur de leur armement contribuaient à entretenir les nouveaux occupants dans une imprudente quiétude.

Cependant, dans les premiers jours de janvier 1887, des nouvelles alarmantes parvenaient à Rome, où le bruit s'accréditait que le ras Alula s'approchait de Massouah, pour tenter une attaque de vive force. Le 14 janvier, Robilant s'appliquait à atténuer la gravité de ces nouvelles à la Chambre des députés, qui commençait à s'en émouvoir; puis, répondant à un membre de l'assemblée, qui le pressait de communiquer les dépêches reçues par le gouvernement, il s'y refusait péremptoirement, et ajoutait sous forme de péroraison :

« Qu'on m'interroge, si l'on croit qu'il y a quelque chose d'important à savoir; mais que je vienne ici publier les bulletins militaires, ce n'est pas possible. J'en appelle au sérieux de la Chambre : *il ne me paraît pas qu'au moment actuel il convienne, et il ne convient certainement pas, d'attacher autant d'importance à quatre brigands qui peuvent se jeter dans nos jambes en Afrique.* »

La Chambre accueillait par des rires et des approbations cette confiante boutade.

Le 27 janvier encore, le cabinet provoquait lui-même

Digitized by Google

un nouveau débat parlementaire, afin d'obtenir un vote de confiance qui fortifiât son autorité et dont il sentait le besoin pour maintenir son attitude dans les négociations de Berlin. Il remportait une majorité de 75 voix.

Ce jour-là, on ignorait à Rome que, la veille (26 janvier), le ras Alula, à la tête de plusieurs milliers d'Abyssins, avait attaqué et complètement anéanti, dans les passes de Dogali, une colonne italienne de cinq cents hommes.

La nouvelle du désastre ne parvenait en Italie que le 1er février; elle y produisait une émotion considérable. Le ministère s'empressait de demander au parlement l'ouverture d'un crédit extraordinaire de cinq millions de lires pour l'envoi de renforts en Afrique. Le 4 février, la question était débattue à la Chambre des députés, et Robilant n'hésitait pas, pour enlever un vote de confiance qui lui apparaissait de plus en plus nécessaire, à faire entendre que le règlement d'intérêts bien supérieurs à l'entreprise africaine dépendait de la délibération à intervenir.

Voici comment il s'exprimait :

« Les événements n'ont pas répondu à certaines paroles que j'ai dites, il y a quelques jours; aussi n'éprouvé-je aucune difficulté à reconnaître que ces paroles étaient malheureuses. Je ne mendierai pas d'indulgence à ce propos. Je dirai seulement qu'au moment où je prononçais ces paroles, je tenais pour impossibles les faits qui se sont produits; mais je pensais, comme je le pense encore, *qu'actuellement, dans les conditions générales de l'Europe, l'Italie devait montrer que, quelle que pût être sa situation à Massouah, son action dans ces parages ne pouvait et ne devait être considérée que comme un épisode d'importance secondaire et non susceptible d'affecter notre action en Europe*... L'honorable préopinant a fort bien dit que ce n'est pas le moment de discuter la politique coloniale ou africaine. Il a très bien fait de développer sa pensée, en déclarant nettement que la Chambre

Digitized by Google

ne doit pas hésiter à condamner le ministère, si elle croit que le ministère s'est trompé. *Un ministère seulement toléré serait en ce moment un malheur pour le pays... Du verdict que le Parlement prononcera aujourd'hui dépendra en grande partie la question de savoir si l'Italie sera encore demain une grande puissance, en état de faire valoir ses intérêts vrais, supérieurs. Le moment est donc solennel. Les questions de personnes ne sont rien en présence de l'Italie dans le monde.* Je n'ai pas le moindre doute que le verdict que vous prononcerez ne soit tel que la grandeur du nom italien n'en soit pas diminuée. Et c'est là mon seul désir. »

A ces dramatiques objurgations, dont les motifs et le but n'échappaient à aucun des auditeurs, la Chambre ne répondait que par une majorité favorable de 34 voix. Le cabinet se voyait menacé par la coalition qui se nouait entre les adversaires de la politique coloniale et les adversaires des alliances allemandes. Aurait-il, en de pareilles conditions, l'autorité nécessaire pour faire face à toutes les difficultés de la situation et surtout pour conduire les négociations de Berlin au terme voulu? Robilant ne le pensait pas. Sa démission entraînait celle du cabinet tout entier (8 février 1887).

Survenue en des circonstances aussi difficiles, la crise devait se prolonger plus de deux mois. Tout d'abord, le roi proposait à Robilant de former une nouvelle administration; celui-ci refusait d'en assumer la charge. Toutefois, le fait même qu'il restait provisoirement à la Consulta suffisait pour établir que la prolongation de son intérim était motivée par des considérations étrangères et supérieures à l'objet des récents débats parlementaires : elle n'avait effectivement d'autre but que de lui laisser le temps d'achever les négociations engagées pour le renouvellement de la Triple-Alliance, négociations dont il avait tous les fils entre les mains et auxquelles

Digitized by Google

l'échéance prochaine (20 mai 1887) du pacte originaire imprimait un caractère d'urgence.

Pour le plénipotentiaire italien la situation n'était pas aussi favorable que jadis. Il pouvait assurément compter que ses partenaires attachaient le même prix au maintien de l'entente à trois, la question bulgare continuant à peser sur leurs rapports avec la Russie. Mais, alors qu'il avait consommé la rupture économique avec la France et compromis pour longtemps les chances d'un rapprochement entre les deux États latins, alors que son pays était engagé dans une entreprise coloniale qui occupait au loin une partie des forces nationales, il ne pouvait plus affecter, en ce qui concernait les alliances continentales, le détachement dont il se prévalait, quelques mois auparavant, pour rehausser la valeur de son concours et dicter des conditions. En aucun temps, l'appui des empires du centre n'avait eu plus d'importance pour l'Italie. On devait s'en rendre compte à Berlin comme à Vienne. L'important était donc de faire vite, sans plus de finesse ni de marchandage, et de sceller, d'urgence, un nouveau contrat de garantie internationale.

Ce qu'il devait en coûter à la fierté de Robilant, après son attitude de l'année précédente, pour reprendre les négociations dans les conditions nouvelles où le plaçaient sa démission et les changements survenus dans la situation de son pays : on le devine aisément. C'est justice de constater que son patriotisme n'eut pas un moment de défaillance. Se pliant aux événements, il s'appliquait, à Berlin et à Londres, à presser des pourparlers, où la temporisation n'était plus de mise. Aussi ne tardait-il guère à consolider le résultat que se proposait son abnégation et qui devait marquer le terme de sa vie publique.

Vers le milieu du mois de mars 1887, le prince de Bis-

Digitized by Google

marck signait à Berlin, avec les ambassadeurs d'Autriche-Hongrie et d'Italie, l'acte qui consacrait le premier renouvellement de la Triple-Alliance.

La nouvelle en était portée à la connaissance du public, le 17 mars, par un avis du *Reichsanzeiger*, portant que l'empereur Guillaume venait de conférer au comte de Robilant le grand cordon de l'Aigle Noir. Personne ne se trompait sur la signification du décret impérial. En Allemagne, comme en Autriche-Hongrie, la presse officieuse tenait pour définitivement conclue la prolongation du pacte de 1882, célébrant le fait accompli comme une assurance contre l'éventualité d'une entente franco-russe et une garantie de la paix européenne.

Cette fois encore, les stipulations intervenues n'étaient pas rendues publiques, bien que les parties contractantes se fussent déliées de l'obligation originaire de garder le secret sur l'existence même de l'accord. Tout ce qu'on savait, c'est que le traité était conclu encore pour une période de cinq années, le terme en étant par conséquent reporté au 20 mai 1892. On n'ignorait pas non plus que le traité nouveau conservait, comme le précédent, un caractère absolument défensif, les trois États s'engageant à faire cause commune avec celui d'entre eux qui viendrait à être attaqué par d'autres puissances, et se garantissant réciproquement leurs possessions continentales. Mais l'incertitude continuait à subsister sur la mesure précise des obligations militaires qui constituaient la sanction effective des obligations contractées.

L'Italie avait-elle obtenu, dans ces dernières négociations, les garanties qu'elle réclamait pour ses intérêts spéciaux dans la Méditerranée et que Robilant avait considérées longtemps comme une condition nécessaire de

Digitized by Google

son adhésion? Le fait certain, reconnu, en Italie, même par les plus fervents partisans du système, est qu'aucune clause relative à ces intérêts ne figurait dans le nouveau traité. Était-il intervenu du moins, grâce à la médiation bienveillante du chancelier de Berlin, un arrangement formel à ce sujet entre les cabinets de Rome et de Londres? L'opinion publique, dans la péninsule, se plaisait à le croire, et les publicistes italiens ne négligeaient rien pour en accréditer l'idée. Mais peut-être, prenant leur désir pour la réalité, fondaient-ils complaisamment leur confiance sur une décevante équivoque. Le sénateur Chiala, dans le livre documenté qu'il a consacré à la Triple-Alliance, se montre très affirmatif. Il fait honneur à Robilant d'avoir réussi, durant la crise ministérielle, « à nouer avec l'Angleterre des accords spéciaux (1) »; ailleurs, il insiste sur ce point que l'impression produite à Paris par le renouvellement de la Triple-Alliance aurait été plus pénible encore, « si l'on y avait eu la certitude que des *accords spéciaux* avaient été stipulés entre l'Italie et l'Angleterre, quelques semaines auparavant, pour la protection de leurs intérêts communs dans la Méditerranée ». Plus loin enfin, il rapporte comme preuve, sans d'ailleurs en établir l'authenticité, les paroles suivantes que Depretis aurait prononcées, en février 1887, dans une séance du conseil des ministres : « Quant à l'Angleterre, je dois ajouter qu'aucun cabinet en Italie n'aurait jamais osé espérer obtenir ce que le comte de Robilant a obtenu; notre position est maintenant assurée sur terre et sur mer. »

Faut-il conclure de ces assertions que l'Italie avait réussi, en ce qui concerne la protection de son littoral et

(1) *Pagine di storia contemporanea*, p. 484.

Digitized by Google

l'équilibre méditerranéen, à compléter, par une convention avec l'Angleterre, les garanties que la Triple-Alliance lui assurait sur le continent? M. Chiala lui-même reconnaît qu'il n'attache pas une telle signification aux mots « accords spéciaux », dont il se sert pour désigner l'entente intervenue avec la Grande-Bretagne. A défaut même de cette réserve, il eût été difficile d'admettre l'hypothèse d'un traité formel. Sans parler des motifs constitutionnels qui l'auraient dissuadé de s'y engager secrètement, on peut se demander quel avantage le gouvernement anglais aurait trouvé à enchaîner sa liberté d'action par des obligations conventionnelles, en vue d'éventualités improbables. De pareils pactes étaient au moins inutiles, s'il ne s'agissait pour lui que de s'assurer le concours de nos voisins. L'Italie n'avait-elle pas déjà subordonné spontanément sa politique maritime à celle de l'Angleterre? N'était-elle pas à Massouah en vertu d'une entente concertée? N'avait-elle pas, en présence des difficultés qui venaient d'y surgir, le plus impérieux besoin de ménager le bon vouloir de la puissance qui tenait les clefs de la Méditerranée? N'avait-on pas vu ses représentants, dès 1885, au cours de la conférence internationale de Paris pour le canal de Suez, se détourner du concert établi entre les délégués de la France, de la Russie, de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie, pour appuyer les revendications anglaises? Le gouvernement royal se trouvait déjà lié indissolublement par la force des événements et par sa volonté même. Il n'y avait aucun intérêt pour l'Angleterre à enfreindre ses principes traditionnels et à compromettre, par une alliance positive, son « splendide isolement », en vue d'un concours qui ne pouvait lui faire défaut, le cas échéant.

Mais il y a plus.

Digitized by Google

A diverses reprises, les membres du gouvernement de la reine furent interrogés, aux Communes, dans le courant de l'année 1887, sur le caractère des relations établies entre les deux pays. Aucun d'eux ne se crut autorisé à confirmer les assurances dont on se prévalait en Italie.

Le 14 février 1887, M. Labouchère précisait la question, afin de savoir si le gouvernement de Sa Majesté avait connaissance d'informations publiées récemment sur un accord qui serait conclu entre l'Italie, l'Autriche-Hongrie et la Grande-Bretagne, pour la protection des côtes du premier de ces deux États, si cet arrangement avait fait l'objet de correspondances diplomatiques, et si ces correspondances seraient soumises au Parlement. Sir J. Fergusson, sous-secrétaire d'État au Foreign Office, répondait que l'Angleterre n'était liée par aucune convention secrète engageant son action militaire ou navale.

En d'autres occasions, le député de Northampton revenait à la charge avec insistance. Le sous-secrétaire d'État se bornait à s'en référer à sa déclaration antérieure, ajoutant que, dans les éventualités qui pourraient survenir, la conduite du gouvernement se conformerait aux circonstances spéciales du moment et aux intérêts de l'Angleterre.

Le 9 novembre suivant, au banquet annuel du Lord-Maire, le marquis de Salisbury abordait lui-même le sujet en des termes que je crois utile de reproduire. Les voici :

« Nous avons lu récemment les discours de deux hommes éminents, les ministres des affaires étrangères de l'Autriche-Hongrie et de l'Italie, deux États auxquels nous lient nos plus profondes sympathies, et dont les intérêts, sous beaucoup de rapports, coïncident étroitement avec les nôtres. Nous avons

Digitized by Google

lu leurs discours, qui ont encouragé le monde à avoir confiance dans la conservation de la paix, et nous croyons que tous deux ont les mêmes aspirations que la politique anglaise. Ils ont manifesté, non sans raison, non sans fondement, l'espérance d'avoir pour eux la sympathie de l'Angleterre; je crois qu'ils ont cette sympathie, et que toute l'influence que l'Angleterre peut exercer penchera du côté des nations dont les efforts tendent à la conservation de la liberté, de la légalité et de la paix. »

Après cela, on peut tenir pour établi, ce semble, qu'aucune modification ne s'était produite, concurremment avec le renouvellement de la Triple-Alliance, dans la situation conventionnelle de l'Angleterre. Le gouvernement de la reine avait consenti peut-être à un échange de vues, favorisé par les démarches de l'Allemagne; les parties délibérantes étaient parvenues sans peine à constater que leurs intentions concordaient en ce qui concernait le *statu quo* méditerranéen, et qu'elles étaient également disposées à employer leur influence à en sauvegarder le maintien. Avec la situation qu'elle occupait dans la mer intérieure, il en coûtait peu à l'Angleterre de consentir de telles déclarations; elle y gagnait, de la part de trois grandes puissances continentales, une sorte de ratification nouvelle de ses établissements et de son action dans la Méditerranée. Quant à l'Italie, elle n'en retirait que le gain problématique d'assurances vagues, confirmant une communauté de vues dont elle faisait les frais et un bon vouloir dont elle avait, par avance, les meilleures raisons de se croire assurée.

En définitive, les laborieuses négociations, que Robilant poursuivait depuis une année, aboutissaient au renouvellement de la Triple-Alliance, sans aucune des modifications qu'il avait jugé nécessaire d'y introduire en vue de garantir les intérêts particuliers de l'Italie. Ce n'était pas

Digitized by Google

la réalisation de l'espoir dont il s'était longtemps bercé. Il ne devait être que médiocrement satisfait du résultat obtenu, s'il persistait dans la conviction que « l'Italie était fatiguée de cette alliance inféconde », et s'il continuait à « sentir profondément que cette alliance serait toujours improductive ». Encore doit-on tenir compte de la situation empirée où il laissait le royaume, en proie aux incertitudes d'une expédition africaine qui commençait à imposer les plus sérieux efforts, en butte aux contrecoups de l'humeur déchaînée en France par la reconduction de la *Triplice*, aux prises avec les difficultés de la lutte douanière, dont la dénonciation du traité de commerce franco-italien avait donné le signal.

Le moment est donc venu, pour définir complètement les modifications survenues dans nos rapports avec l'Italie, d'exposer les circonstances, les motifs et les conséquences de la rupture économique.

Digitized by Google

UNIV... ...TY

CHAPITRE III

RUPTURE MARITIME

Echéance du traité de navigation de 1862. — Prorogations successives (1883-1886). — Conclusion d'un nouveau traité (30 avril 1886). — Rejet du traité par la Chambre française des députés (13 juillet). — Rupture des rapports conventionnels en matière de navigation (14 juillet).

1881-1886

J'ai déjà dit quelques mots des négociations suivies, sous le ministère de Robilant, en vue de régler à nouveau les rapports des deux pays en matière de navigation. Il importe de revenir, avec quelques détails, sur un événement qui a commencé leur rupture économique.

A l'époque de notre établissement à Tunis et de la constitution de la Triple-Alliance, nos relations maritimes avec l'Italie étaient régies par un traité déjà ancien, puisqu'il remontait au 13 juin 1862. A plus d'une reprise, le cabinet de Rome avait songé à dénoncer un acte qui n'était pas favorablement apprécié dans la péninsule. Cependant il s'en était abstenu, les inconvénients du régime paraissant compensés, en dernier lieu, par les avantages résultant d'un traité commercial conclu en 1877. Mais, à l'échéance de ce dernier acte, en 1881, il avait nettement marqué la résolution de ne pas laisser l'état des choses se prolonger indéfiniment. Sur son initiative, les deux gouvernements étaient convenus qu'une nouvelle con-

Digitized by Google

vention de navigation serait élaborée et promulguée dans les deux années.

Fixé au 1er juillet 1883, ce terme était atteint, sans que les négociations eussent abouti, sans même qu'elles eussent été réellement entamées. L'attention en avait été détournée par des sujets plus importants, par les affaires tunisiennes et par les questions d'alliances. Le traité de 1862 aurait donc cessé brusquement ses effets, si les parties n'avaient eu la prudence de s'entendre, à la dernière heure, pour en proroger l'application durant une nouvelle année.

Onze mois s'écoulaient encore, sans qu'aucun effort apparent fût tenté de part ni d'autre pour sortir du provisoire. Un pareil retard n'était pas de nature à être supporté patiemment en Italie, où tout un parti, tourné contre la France, tenait l'inaction du gouvernement royal pour une pusillanime condescendance. On peut juger de l'état des esprits par le débat auquel une nouvelle prorogation, proposée par le gouvernement royal, donnait lieu au Montecitorio, en juin 1884, entre Crispi, député, et Mancini, ministre des affaires étrangères :

« ... L'empereur Napoléon, — s'écriait Crispi, — est tombé; mais notre servilisme envers la France continue. On comprenait l'attitude des ministres; on comprenait certaines courtoisies envers celui qui avait été le premier à reconnaître le royaume d'Italie.. Mais, après vingt-cinq ans, la continuation d'un pareil système vous paraît-elle digne d'une nation qui se respecte?... Continuerons-nous indéfiniment cette politique d'abjection et d'humiliation?

— M. Mancini : ... Je ne crains pas de répondre à M. Crispi que je ne conçois certes pas la politique italienne comme une politique d'humiliation, mais que je suis encore moins disposé à la concevoir comme une politique de bravaches, qui tiendrait du ridicule. Et je pense que, si l'Italie devait envisager l'éven-

Digitized by Google

tualité d'être humiliée un seul jour, ce serait celui où sa politique viendrait à être confiée aux conseils de M. Crispi...

— M. Crispi : ... Quand j'ai été au pouvoir, mes conseils ont toujours été utiles au pays... Qu'avez-vous retiré de votre fameuse politique d'alliance avec les grands empires? Vous vous êtes mis au-dessous des petites puissances européennes! L'Angleterre n'a cure de l'Italie; l'Allemagne ne vous estime pas... Et qu'avez-vous retiré de l'Autriche? Vous attendez encore qu'on vous rende une visite que vous avez faite à Vienne inconsidérément et en dépit de toute dignité, en humiliant la couronne!...

La reproduction de ce dialogue parlementaire n'est pas utile seulement pour marquer le caractère que la question du traité de 1862 avait dès lors revêtu; on en peut retenir aussi de curieux éléments d'appréciation sur les dispositions de Crispi à l'égard de la France et sur sa manière d'envisager les alliances allemandes, trois années avant que la politique italienne fût confiée à sa direction.

En dépit des objections formulées, le parlement italien donnait encore son assentiment à une prorogation qui maintenait en vigueur le traité jusqu'au 1er juillet 1885.

Quelques mois plus tard, après la promulgation d'une loi sur les primes à la marine marchande, — loi qu'il considérait comme la condition préalable et nécessaire d'un accord international, — le ministère Depretis se décidait à faire des ouvertures en vue de la négociation d'un nouveau traité. Ces ouvertures étaient favorablement accueillies à Paris; mais, les pourparlers préliminaires se prolongeant, on devait consentir encore une prorogation de six mois, qui reportait l'échéance du traité au 1er janvier 1886.

Enfin les négociations s'ouvraient officiellement à Rome, entre M. Decrais, ambassadeur de la République française, et M. Boselli, député, rapporteur de la loi sur

Digitized by Google

les primes à la marine marchande et délégué *ad hoc* par le gouvernement royal. Les instructions que M. Boselli s'était préparées lui-même et qui avaient été approuvées par Robilant, sur l'avis conforme du conseil des ministres, lui prescrivaient de réclamer, comme base de l'entente à intervenir, la réciprocité la plus complète et la plus étendue. En d'autres termes, les navires de chacun des deux pays devraient jouir, dans tous les ports et dans toutes les colonies de l'autre pays, du traitement assuré aux nationaux, au point de vue fiscal et à tous les autres points de vue. Des propositions rédigées d'après ce programme étaient remises, le 2 novembre, à l'ambassade de France.

C'était beaucoup demander. Pour qui se rendait compte des intérêts tout spéciaux que nos populations côtières ont à sauvegarder, et de la répercussion du traité projeté sur nos rapports maritimes avec d'autres puissances, par application de la clause relative au traitement de la nation la plus favorisée, il était à prévoir que l'entente s'établirait difficilement sur un programme aussi large. De là provenait peut-être le retard que le gouvernement français mettait tout d'abord à répondre aux propositions italiennes; peut-être aussi faut-il en chercher la cause dans les modifications ministérielles qui se produisaient alors à Paris et transféraient en d'autres mains les portefeuilles du commerce et de l'agriculture. Toujours est-il qu'à la fin de l'année, les deux gouvernements se voyaient obligés de convenir d'une cinquième prorogation, qui reportait au 30 avril 1886 le terme du traité en vigueur.

Cependant les négociations continuaient avec activité à Rome. La France y était maintenant représentée par son ambassadeur, M. Decrais, assisté de M. Rouvier, ancien ministre du commerce; l'Italie, par son ministre des

Digitized by Google

affaires étrangères, Robilant, assisté du délégué technique, M. Boselli.

Il n'entre pas dans mon sujet d'exposer les difficultés particulières avec lesquelles se trouvaient aux prises les plénipotentiaires animés d'un égal bon vouloir, leurs combinaisons ingénieuses pour préparer un terrain d'entente, les concessions faites réciproquement en vue d'aboutir. Je rappellerai seulement que le règlement de la question du *cabotage* semblait constituer un obstacle insurmontable, les Italiens réclamant, au profit de leur pavillon, le traitement national pour ce genre de navigation, les Français se refusant à le concéder dans la Manche et dans l'Atlantique, pour ne pas ouvrir à la navigation des autres pays le droit de s'en prévaloir. Encore nos représentants voulaient-ils, dans la Méditerranée, en restreindre la faveur à la marine à vapeur, afin de soustraire nos populations maritimes à la concurrence écrasante, et sans compensation, de la navigation italienne à voiles. D'autres objections étaient soulevées au sujet du droit de pêche, dont les Italiens demandaient le bénéfice sur toutes les côtes françaises de la Méditerranée, y compris la Corse et l'Algérie, avec la jouissance intégrale du traitement national.

Ces indications suffisent pour expliquer la lenteur des délibérations engagées.

En fin de compte, le gouvernement royal arrêtait ses revendications aux trois points suivants, dont il ne devait plus se départir : 1° exclusion réciproque de la navigation de cabotage, qui serait réservée au pavillon national; 2° concession réciproque de la navigation d'escale sur le pied d'une parfaite égalité; 3° concession réciproque du droit de pêche dans les eaux italiennes, y compris la Sicile et la Sardaigne, et dans les eaux françaises

Digitized by Google

de la Méditerranée, y compris l'Algérie et la Corse.

On arrivait au mois d'avril, et le cabinet de Rome se refusait à une sixième prorogation du traité de 1862, se montrant même disposé à dénoncer le traité de commerce de 1881, si les négociations pendantes n'aboutissaient pas. Le temps pressait.

Pour en finir, M. Boselli remettait à l'ambassade de France un projet de convention rédigé sur les bases susmentionnées. Le 7 avril, M. Rouvier, qui s'était rendu à Paris pour exposer l'état des choses au gouvernement de la République, rapportait à Rome un contre-projet, auquel les plénipotentiaires italiens refusaient immédiatement leur adhésion.

Le 30 avril 1886, terme de la dernière prorogation, les plénipotentiaires français, dûment autorisés, se décidaient à signer le traité préparé par leurs collègues.

Le jour même, pour prévenir toute interruption des rapports conventionnels entre les deux pays en matière de navigation, le gouvernement italien prorogeait encore une fois l'acte de 1862 par un décret royal, qui ne tardait pas à recevoir force de loi. En même temps, il prenait soin de soumettre la nouvelle convention au Parlement. Le 25 juin, la Chambre des députés y donnait son adhésion à une forte majorité; le 30 du même mois, le Sénat en ratifiait à son tour les dispositions par 67 voix contre 4.

Pour clore cette laborieuse négociation, il ne manquait plus que l'approbation des Chambres françaises.

Le 8 juin, le gouvernement de la République présentait le nouveau traité à la Chambre des députés. Au nom de la commission élue pour en examiner les clauses et présidée par M. Rouvier lui-même, M. Étienne déposait un rapport favorable, qui concluait par les considérations suivantes : — « Le refus de sanctionner nos propositions

Digitized by Google

créerait une situation difficile à notre commerce, qui ne pourrait même plus faire de la navigation d'escale, puisque des droits différentiels frapperaient nos navires. Il pourrait altérer nos bons rapports avec une nation amie, bons rapports que notre passé et le juste souci de notre avenir commercial nous commandent de rendre plus étroits. »

L'urgence ayant été prononcée, la discussion était fixée au 13 juillet. Dans cette séance, après des débats animés, où M. Rouvier, pour défendre son œuvre, déployait la plus pressante éloquence, la convention était repoussée à une faible majorité de onze voix (263 contre 252).

Peut-être ce regrettable dénouement aurait-il été prévenu, si le ministère français était intervenu dans la discussion avec plus de vigueur. Mais le président du Conseil, M. de Freycinet, n'avait pas jugé opportun de s'engager à fond, en posant la question de confiance. Au-dessus des considérations protectionnistes dont les députés étaient plus particulièrement touchés, il y avait pourtant en cause des intérêts supérieurs qu'il appartenait au gouvernement de sauvegarder. L'échec du traité de navigation n'allait-il pas entraîner la rupture de nos rapports conventionnels avec l'Italie sur le terrain économique, avec toute une série de conséquences politiques, dont la gravité ne pouvait dès lors échapper à personne?

L'événement ne tardait pas à produire ses effets.

En vain le gouvernement de la République s'empressait-il de proposer à Rome une dernière prorogation, afin de tenter, d'un commun accord, une revision qui permît de représenter aux Chambres françaises le nouveau traité convenablement amendé. Il se heurtait à un refus catégorique. Dès le lendemain du vote émis au Palais-Bourbon, le gouvernement royal annonçait, par une circulaire ren-

Digitized by Google

due publique, sa résolution de soumettre, dans les quarante-huit heures, le pavillon français aux rigueurs des tarifs généraux. L'exemple était naturellement suivi chez nous.

Ainsi la lutte économique commençait dans les rapports maritimes des deux peuples. Elle ne devait pas durer moins de dix années, au détriment de leurs propres intérêts, au grand avantage de leurs concurrents respectifs.

Je n'ai pas besoin d'insister sur le froissement que le vote de la Chambre française des députés produisait en Italie dans le monde parlementaire, sur l'arme qu'il fournissait aux partisans des alliances allemandes et à tous les gallophobes de la péninsule, sur les ressentiments qu'il suscitait dans l'opinion publique, déjà préparée par les faits antérieurs à mal juger de nos dispositions : ce sont là des considérations qui se présentent d'elles-mêmes à l'esprit.

Encore fallait-il prévoir que le dissentiment allait se compléter par une mesure plus grave : je veux parler de la dénonciation du traité de commerce, dont il me reste maintenant à tracer un bref historique.

Digitized by Google

CHAPITRE IV

RUPTURE COMMERCIALE

Dénonciation du traité de commerce de 1881 (15 décembre 1886). — Arrivée de Crispi au pouvoir (avril 1887). — Son voyage à Friedrichsruhe ; son discours à Turin. — Nouveau tarif italien (juillet). — Conférences de Paris (septembre). — Loi française du 17 décembre 1887. — Prorogation du traité de 1881 (29 décembre). — Conférences de Rome (janvier 1888). — Rupture des rapports conventionnels en matière commerciale ; application des tarifs de guerre (1er mars).

1886-1888

Durant les pourparlers suivis pour l'élaboration d'un nouveau traité de navigation, le gouvernement royal avait annoncé l'intention de dénoncer le traité de commerce du 3 novembre 1881, si l'entente n'aboutissait pas dans un délai déterminé. Les exportations italiennes en France avaient cependant pris, sous le régime en vigueur, une activité jusqu'alors inconnue. Mais on estimait à Rome, d'après les données de la statistique, que le commerce français en retirait des avantages encore supérieurs. Une complète réciprocité n'existait donc pas en fait. L'école protectionniste, qui comptait de nombreux adeptes au Montecitorio et au Palais Madame, s'élevait contre l'insuffisance des garanties douanières qui avaient servi de base à l'arrangement franco-italien. Leurs critiques étaient reprises et exagérées par les industriels du nord de l'Italie, qui sentaient le besoin d'une forte protec-

Digitized by Google

tion pour développer leurs entreprises naissantes et lutter contre la concurrence française. Ainsi se formait, dans la péninsule, un courant d'opinion contraire au traité, et par lequel le gouvernement n'avait qu'à se laisser porter, s'il ne voyait des motifs de réagir dans les considérations qui déconseillaient d'ajouter aux dissidences politiques les inconvénients d'une rupture économique avec la France.

On a soutenu, il est vrai, qu'après l'échec du traité de navigation, le gouvernement italien se trouvait dans la nécessité de dénoncer la convention commerciale, parce qu'elle nous garantissait, jusqu'à la conclusion du nouvel arrangement, l'état de fait dont nous jouissions en matière de navigation. Mais rien ne l'empêchait de provoquer, par une entente spéciale, l'abrogation réciproque d'un bénéfice qui n'était plus justifié; aucune objection fondée n'était à prévoir de notre part. Ce n'est donc pas dans un pareil ordre d'idées qu'on doit chercher le mobile véritable de sa décision.

Le fait est que son parti était pris, pour les raisons déjà indiquées. Peut-être aurait-il résisté aux pressions du dedans, qui se seraient trouvées fort affaiblies, si l'entente se fût resserrée par un traité de navigation. Après le vote contraire de notre parlement, il ne croyait plus devoir retarder une résolution, qui donnait satisfaction au sentiment national et ne pouvait qu'être envisagée favorablement à Berlin et à Vienne. Il y était d'ailleurs encouragé par la conviction qu'il avait de prévenir l'initiative du gouvernement de la République.

Le 15 décembre 1886, le général Menabrea, ambassadeur d'Italie à Paris, notifiait à M. Flourens, notre ministre des affaires étrangères, que son gouvernement l'avait chargé de dénoncer le traité de 1881; il offrait, d'ailleurs, d'entamer immédiatement des négociations

Digitized by Google

pour l'élaboration d'un nouvel accord, destiné à remplacer, sans interruption, celui de 1881, qui cesserait de fonctionner le 31 décembre 1887.

On a fait souvent et l'on fait encore un grief à Crispi d'avoir provoqué cette rupture des rapports conventionnels en matière commerciale, rupture dont les deux pays devaient ressentir un sérieux préjudice durant une période de plus de onze années. Crispi n'en a pas la responsabilité, puisqu'il n'était pas au pouvoir en 1886 : ce n'est que justice de le constater. Pas plus que la conclusion de la Triple-Alliance, la dénonciation du traité de commerce n'est de son fait. Il n'a pas manqué d'en décliner la charge, quand il y a vu son intérêt. Ce qui lui appartient en propre, c'est le parti qu'il a tiré ensuite de ces deux actes : question de méthode gouvernementale, sur laquelle j'aurai plus d'une occasion de revenir.

L'initiative et la responsabilité de la dénonciation du traité de commerce reviennent tout entières au comte de Robilant, qui a dirigé les affaires extérieures de l'Italie du 29 septembre 1885 au 4 avril 1887.

Durant toute la première partie de son ministère, Robilant hésitait, comme on l'a vu, sur la direction à imprimer à sa politique. Du moins ne montrait-il d'abord aucune velléité de contribuer au relâchement des liens traditionnels avec la France. Il avait vu sans faveur l'entrée de son pays dans le système allemand, et il se proposait, pour l'en dégager, de mettre à profit l'échéance de la *Triplice*, attendue pour le 20 mai 1887. Son intention était de continuer avec la France des rapports d'affaires, qui devaient contribuer à rétablir la confiance et l'entente entre les deux pays. Il en donnait la preuve en pressant les négociations entamées par son prédécesseur en vue d'un traité de navigation. Cependant, dans le temps même

Digitized by Google

où il en suivait le cours, il ne se refusait pas à prêter l'oreille aux ouvertures qui lui venaient de Vienne et de Berlin, pour le renouvellement de la Triple-Alliance et pour la conclusion d'un accord politique avec l'Angleterre. Peut-être en venait-il à ne voir aucune contradiction entre les deux systèmes, séduit par l'espoir d'assurer à l'Italie les garanties d'une union avec les puissances centrales, sans la priver des avantages d'une entente avec la France. Quoi qu'il en fût, son attitude se modifiait complètement sous le coup du vote français, qui rejetait le traité de navigation, du froissement personnel qu'il en éprouvait, et du mouvement d'opinion qui se déchaînait dans le royaume. Quelques mois après, il se décidait à dénoncer le traité franco-italien de commerce, au moment où il se croyait assuré du succès des pourparlers suivis à Berlin, à Vienne et à Londres, sans réfléchir que sa rupture avec la France affaiblissait sa position au regard de ses alliés. Bientôt survenait la catastrophe de Dogali, qui portait une nouvelle atteinte à ses moyens d'action. Aussi se trouvait-il obligé de négocier le renouvellement de la Triple-Alliance dans les conditions les moins favorables. Le 4 avril 1887, il quittait la Consulta, avec le regret de laisser l'Italie engagée contre la France dans une lutte économique, qui devait compromettre pour longtemps les bonnes relations des deux pays et dont l'âpreté allait être poussée aux extrêmes par l'imprudente politique de son successeur.

Le même jour, Depretis formait un nouveau cabinet, où il se réservait, avec la présidence du Conseil, le portefeuille des affaires étrangères. Dans cette nouvelle administration, le ministère de l'intérieur était confié à Crispi.

Digitized by Google

Le 29 juillet suivant, Depretis mourait à Stradella.

Crispi lui succédait à la présidence du Conseil, en prenant soin de s'attribuer les deux portefeuilles de l'intérieur et des affaires étrangères : durant près de quatre années, il allait ainsi demeurer le grand directeur de la politique intérieure et extérieure de l'Italie.

Si Crispi n'avait aucune illusion à se faire sur la nature des sentiments que sa nomination soulevait en France, il avait de non moins sérieux motifs de douter qu'elle fût accueillie avec faveur à Berlin et à Vienne. Ses antécédents, son rôle dans les agitations révolutionnaires, ses déclarations irrédentistes, sa situation même comme chef du parti radical, tout devait contribuer à y provoquer des défiances gênantes pour le succès de sa mission. Il ne devait pas ignorer notamment que, peu de semaines auparavant, au premier bruit de son avènement encore éventuel, le comte Herbert de Bismarck — alors ministre des affaires étrangères de l'empire d'Allemagne — n'avait pu s'empêcher de dire au comte de Launay que « les bras en tombaient à son père, en voyant qu'un remaniement du cabinet italien se faisait au profit de la gauche avancée. » En vain l'ambassadeur du roi à Berlin et l'ambassadeur d'Allemagne à Rome se portaient-ils garants que le nouveau ministre italien appliquerait fidèlement le traité d'alliance : « — Les traités — répondait Bismarck — ne sont que des morceaux de papier. Tout dépend de la manière de s'en servir. En des mains inexpérimentées, même une arme très bonne peut être plus nuisible que profitable (1). »

On conçoit qu'en de telles conjonctures, le premier

(1) Chiala, *Pagine di storia contemporanea.*

Digitized by Google

soin de Crispi fût de combattre les préventions des alliés et de gagner leur confiance. Des assurances par intermédiaires n'y auraient pas suffi; des déclarations publiques n'étaient pas sans inconvénients. Mieux valait se faire connaître personnellement et s'expliquer en des conciliabules confidentiels. Aussi prenait-il bientôt le parti de demander une entrevue au prince de Bismarck.

Le 29 septembre, il quittait Rome. Le 1er octobre, il arrivait à Friedrichsruhe, où il restait, durant trois jours, l'hôte du chancelier.

Les pourparlers préliminaires de la rencontre avaient été tenus strictement secrets; le public n'en était avisé qu'au lendemain du départ.

Un des secrétaires du ministre italien a consigné les détails anecdotiques du voyage dans un récit qui fait penser aux fameux mémoires du docteur Busch (1). On y relève de copieux détails sur l'humeur de Crispi, sur ses habitudes et sur sa puissance de travail, quelques traits intéressants sur les tendances de sa politique et sur sa manière d'envisager la situation européenne, une série de mots qui n'étaient pas faits pour modifier l'idée qu'on avait généralement de ses dispositions à l'égard de la France. Malheureusement, on n'y trouve aucune note profitable sur les confidences qu'il échangeait, dans le tête-à-tête avec le chancelier. On est donc réduit aux conjectures à cet égard. Toutefois les circonstances mêmes qui avaient motivé sa démarche ne permettent aucune erreur sur la nature des éclaircissements qu'il avait portés à Friedrichsruhe, et des assurances dont il avait dû se montrer prodigue. Avait-il atteint le but qu'il s'était pro-

(1) *M. Crispi chez* M. *de Bismarck.* Forzani et Cie, éditeurs à Rome (1894).

Digitized by Google

posé? On doit le croire, puisque son biographe affirme sa belle humeur au moment où il reprenait le chemin de Rome : les deux interlocuteurs se quittaient satisfaits l'un de l'autre, en se disant : au revoir!

La nouvelle de la visite à Friedrichsruhe était bien accueillie dans la péninsule. La fierté nationale était flattée du commerce ouvertement établi entre les ministres dirigeants des deux pays; c'était le pendant des entrevues dont Bismarck et Kalnoky avaient coutume d'occuper l'opinion; on ne pouvait plus dire que l'Italie, tenue à l'écart, ne traitait pas de pair avec ses alliés.

Pour les mêmes motifs, l'incident produisait un effet contraire en France. Non seulement on l'interprétait comme la preuve du parti arrêté par le nouveau ministère italien d'en finir avec les ménagements jusqu'alors observés à notre égard, et de faire cause commune avec l'Allemagne, mais il ne manquait pas de gens pour y voir une provocation gratuite. Quel prélude pour les négociations proposées en vue de reviser le traité de commerce, qui n'avait plus que trois mois de vie!

Crispi n'avait aucun intérêt à grossir les embarras de ses débuts par une inutile tension des rapports avec la France. Aussi ne tardait-il pas à saisir une occasion de jeter de l'eau sur le feu. Profitant d'un banquet qui lui était offert à Turin, le 25 octobre, il protestait de ses bonnes dispositions pour la France, en s'appliquant à ne considérer la Triple-Alliance que comme une arme de défense et de conservation.

La paix! — disait-il, — voilà le résultat suprême que nous poursuivons : la paix qui est nécessaire à notre développement progressif à l'intérieur, à la réalisation des réformes désirées, à l'emploi fructueux de nos revenus, à l'accomplisse-

Digitized by Google

ment des entreprises d'utilité publique, que tant de parties du royaume réclament encore! Et de quelle manière cherchons-nous donc à l'assurer?

Nous sommes amis de toutes les puissances; avec toutes nous désirons maintenir les meilleurs rapports.

Il y en a avec lesquelles ces rapports sont plus intimes.

Mais, si nous sommes alliés sur le continent avec les puissances centrales, si nous procédons sur mer d'accord avec l'Angleterre, nous ne nous proposons aucun objectif dont les autres puissances doivent se sentir menacées.

Mon récent voyage en Allemagne inquiète l'opinion publique en France.

Heureusement, toutefois, il n'a pas altéré la confiance du gouvernement de ce pays, qui connaît la loyauté de mes intentions, et sait que je ne veux rien tramer contre le peuple voisin, auquel l'Italie est liée par les analogies de race et par les traditions de la civilisation. J'ai vécu deux ans en France, de 1856 à 1858, et les fils de cette généreuse nation avec lesquels j'ai été en contact et auxquels j'ai ouvert mon cœur savent combien j'aime leur pays, et qu'il ne partira jamais de moi ni provocation ni offense. Ils savent que le plus heureux de mes jours serait celui où je pourrais contribuer à porter la paix dans les cœurs français.

Une guerre entre les deux pays, personne ne peut la désirer ni la vouloir, attendu que la victoire et la défaite seraient également funestes à la liberté des deux peuples, pernicieuse à l'équilibre européen. C'est avec de telles convictions et par calcul que nous travaillons au maintien de la paix.

Notre système d'alliances est conçu en vue de préservation, non d'offense, d'ordre et non de perturbation. Cela convient à l'Italie, mais aussi aux intérêts généraux...

Je ne m'étendrai pas sur les récents entretiens que j'ai eus avec le prince de Bismarck.

Je dirai seulement que l'accord de vues et de sentiments qui existait déjà entre nous a persisté, en dépit des vicissitudes contraires, et s'est affirmé de nouveau depuis que la politique de l'Italie m'a été confiée. On a dit qu'à Friedrichsruhe nous avions conspiré. Soit! A moi, vieux conspirateur, le mot ne fait pas peur. Nous avons conspiré, si on le veut; mais nous

Digitized by Google

avons conspiré pour la paix. Aussi tous ceux qui aiment ce bien suprême peuvent-ils participer à notre conspiration. De toutes les paroles mémorables que j'ai entendues à Friedrichsruhe, la discrétion ne me permet de rappeler devant vous qu'une seule, et je ne la tairai pas, puisqu'elle constitue comme la synthèse de notre rencontre : « Nous avons rendu un service à l'Europe. »

Fier et bon langage : il ne restait à Crispi qu'à y conformer sa conduite.

Depuis la dénonciation du traité de commerce, aucune tentative n'avait été faite, de part ni d'autre, pour en négocier un nouveau, bien que le général Menabrea eût offert d'y procéder sans délai. Sans manifester de dispositions contraires, nous étions fondés à faire observer que, la rupture des rapports conventionnels n'étant pas de notre fait, nous n'avions qu'à attendre des propositions nouvelles. C'était à l'Italie qu'il appartenait de prendre l'initiative, si elle le jugeait opportun.

Le gouvernement royal n'en déclinait nullement la charge. Toutefois, il considérait comme indispensable de terminer auparavant la revision du tarif général des douanes, qui était depuis longtemps à l'étude, et qui devait, dans sa pensée, servir de base au traité futur, du moins en ce qui concernait le régime à imposer à nos exportations dans la péninsule. Au mois de juillet 1887, après des débats parlementaires où les doctrines du libre échange n'avaient plus trouvé que de rares défenseurs, était promulguée la loi qui mettait le nouveau tarif en vigueur. Après ce que j'ai dit des changements survenus dans le courant des idées, il est presque inutile d'ajouter que les dispositions en étaient conçues en un sens très protecteur. Toutes les taxes qui intéressaient les articles de notre commerce étaient majorées dans une propor-

Digitized by Google

tion dépassant de beaucoup celle des droits imposés par nos lois douanières aux produits italiens. Il en devait résulter qu'à défaut d'une convention rétablissant l'équilibre, l'application réciproque des tarifs généraux respectifs nous aurait placés dans le plus désavantageux état d'infériorité C'était une arme forgée à notre intention et dont l'Italie se proposait de tirer parti pour restreindre l'étendue de ses concessions et réserver un puissant appui à ses industries nationales. L'un des membres les plus libéraux du sénat italien, M. Cambray-Digny, convenait lui-même que la mesure avait été dépassée, ajoutant que la minorité de la commission parlementaire, dont il faisait partie, n'y aurait pas donné son adhésion, si elle n'eût espéré que les prochaines négociations commerciales enlèveraient à la réforme douanière le caractère trop protectionniste qu'elle avait revêtu.

De son côté, le ministère italien n'avait pas manqué, au cours des débats, de proclamer qu'il ne fallait voir, dans la loi nouvelle, qu'un moyen de défense contre le protectionnisme des pays voisins : « Nous sommes partisans convaincus des traités de commerce, » avait-il déclaré par l'organe de M. Magliani, ministre des finances, « et nous croyons que c'est l'unique voie qui nous reste pour pouvoir adoucir les aspérités des tarifs autonomes. Avec les traités de commerce nous pouvons modérer ce qu'il y a d'excessif dans le tarif douanier et poursuivre, jusqu'à l'extrême limite possible, le but très important de protéger nos exportations sur les marchés étrangers. »

Au commencement de septembre, après des hésitations qu'il expliquait par la crainte d'un échec analogue à celui du traité de navigation, après des assurances de bon vouloir réitérées de notre part, le gouvernement royal se

Digitized by Google

décidait à nous notifier son intention de prendre définitivement l'initiative des négociations. Il proposait d'envoyer d'abord à Paris des délégués chargés de procéder officieusement à un échange de vues, qui permît de reconnaître s'il était possible d'aboutir à un arrangement acceptable pour les Chambres françaises; il demandait, en outre, que les négociations officielles et définitives eussent lieu à Rome.

M. Flourens, notre ministre des affaires étrangères, adhérait à ces propositions; sur le dernier point seulement, il faisait entendre que son adhésion était subordonnée à cette assurance que les pourparlers préliminaires seraient poussés assez loin à Paris pour que la négociation à Rome n'eût plus d'autre but que la constatation des résultats acquis.

MM. Luzzatti, Ellena et Branca ne tardaient pas à être désignés par le gouvernement royal comme mandataires officieux pour les pourparlers préliminaires. Déjà les deux premiers venaient d'accomplir une mission identique à Vienne, pour la préparation du traité commercial que l'Italie se proposait de conclure simultanément avec l'Autriche-Hongrie. A la fin de septembre, les trois délégués partaient pour Paris, où ils se tenaient, durant dix jours, en rapport avec les directeurs de nos douanes et de notre commerce extérieur.

C'était, comme on l'a vu, le moment même que Crispi jugeait à propos de choisir pour visiter le prince de Bismarck à Friedrichsruhe. Avait-il réfléchi que sa démarche risquait de soulever en France un mouvement d'opinion qui ne serait pas de nature à faciliter la tâche entamée à Paris?

Avant de revenir à Rome, les délégués italiens remettaient au gouvernement de la République une note, où ils

Digitized by Google

avaient consigné les propositions éventuelles de l'Italie : on y réclamait notamment le traitement de la nation la plus favorisée et le maintien du régime en vigueur pour un grand nombre d'articles intéressant des produits italiens; on y demandait, en outre, des réductions de nos droits d'entrée sur le bétail, sur les vins titrant 16 degrés ou plus.

Dès le 29 octobre, M. Flourens transmettait sa réponse à Rome. Il y faisait observer tout d'abord que la concession réciproque du traitement de la nation la plus favorisée, si elle n'était corrigée par des stipulations complémentaires, nous placerait dans un état d'inégalité préjudiciable, ce traitement devant entraîner, de notre part, l'application de toutes les réductions consacrées par nos autres traités de commerce et la consolidation d'un grand nombre de droits inscrits dans notre tarif général, moins rigoureux que le tarif italien, tandis que le gouvernement royal, qui avait dénoncé tous ses traités, ne nous garantissait que les concessions pouvant résulter de conventions encore à conclure et restreintes par un tarif général qui venait de subir une augmentation considérable. Le ministre français s'appliquait, dans le reste de sa réponse, à déterminer les limites de nos concessions possibles, et aussi les conditions que nous avions à réclamer pour les principaux articles de notre exportation. Tout en tenant compte des demandes italiennes, dans une mesure qui témoignait de son désir d'entente, il se proposait évidemment d'équilibrer les avantages des deux parties, et de se ménager les meilleures chances d'obtenir l'approbation du parlement pour le nouvel accord, en s'efforçant d'en rapprocher autant que possible les clauses de celles du traité de 1881, dont une épreuve de six années avait, en définitive, confirmé la valeur.

Digitized by Google

Plusieurs semaines se passaient, sans qu'aucune communication officielle vînt nous éclairer sur les dispositions du gouvernement royal. Crispi tenait même un langage peu encourageant à notre ambassadeur, M. le comte de Mouÿ, qui venait de remplacer M. Decrais au palais Farnèse : il semblait disposé à croire que les prétentions respectives ne pourraient être conciliées; soit par conviction, soit par tactique, il affectait de ne pas se préoccuper des conséquences éventuelles, tant au point de vue économique qu'au point de vue politique, de l'interruption prochaine du régime conventionnel qui régissait depuis longtemps les rapports des deux pays.

Cependant le temps pressait. On arrivait en décembre. Avant un mois, les échanges des deux nations seraient, à notre désavantage, soumis aux tarifs généraux, s'il ne survenait un accord pour la conclusion d'un nouveau traité ou la prorogation de l'ancien. Il y avait donc à aviser, en ce qui nous concernait, à des mesures de préservation et de défense.

A cet effet, Félix Faure, alors député et depuis président de la République, prenait l'initiative, le 6 décembre, d'une proposition de loi, qui autorisait le gouvernement « à frapper les produits d'origine italienne, à leur entrée en France, d'un droit de douane égal à celui dont étaient frappés les produits similaires d'origine française à leur entrée en Italie. »

Quelques jours plus tard, le 19 décembre, cette proposition, amendée d'accord avec le gouvernement et les commissions parlementaires, était votée par les deux Chambres du Parlement. La nouvelle loi autorisait le gouvernement à proroger de six mois le traité de 1881, et, au cas de non-prorogation, à relever jusqu'à 100 pour

Digitized by Google

100 les droits de notre tarif général; à prélever en France, sur les produits italiens, les mêmes taxes qu'en Italie sur les produits similaires d'origine française, au cas où ces taxes seraient supérieures à celles du tarif général français doublées; à percevoir 50 pour 100 de la valeur sur les produits non-taxés au tarif français. Enfin le tarif qui serait arrêté par le gouvernement, conformément à ces dispositions, devait être mis en vigueur à partir du 1er janvier 1888.

Nos moyens de défense ainsi assurés, nous pouvions attendre de pied ferme.

L'effet prévu ne tardait pas à se produire. Le 29 décembre, Crispi, qui s'y était montré jusqu'alors opposé, signait avec M. de Mouÿ un protocole prorogeant de deux mois, jusqu'au 1er mars 1888, le traité de 1881. La veille étaient arrivés à Rome M. Teisserenc de Bort, sénateur, et M. Marie, directeur du commerce extérieur au ministère du commerce, chargés par le gouvernement français de suivre la négociation d'un nouvel arrangement de commerce et de navigation. Nos délégués devaient prendre pour bases les stipulations inscrites au tarif conventionnel de 1881, et se conformer, pour le détail des concessions à obtenir pour certains produits nationaux, aux indications consignées dans la réponse susmentionnée du 29 octobre.

Le 31 décembre, les conférences commençaient à Rome entre Crispi assisté de MM. Luzzatti, Ellena et Branca, et, d'autre part, le comte de Mouÿ, assisté de MM. Teisserenc de Bort et Marie. Elles devaient se prolonger, sans aboutir, durant près de cinq semaines.

Dès les premières séances, en effet, nos représentants

Digitized by Google

constataient que les majorations de taxes demandées et maintenues par leurs collègues italiens portaient, sans compensation possible, à peu près sur tous les articles qui formaient, de notre part, l'objet d'une exportation un peu notable dans la péninsule. Quelques adoucissements partiels, obtenus à grand'peine, auraient encore laissé l'ensemble des taxations italiennes à un taux très supérieur aux tarifications de 1881 sur les produits qui nous intéressaient le plus, c'est-à-dire sur les huiles d'olive, sur les lainages, sur les soieries, sur les ouvrages en fer, etc. Il n'y avait pas à compter sur l'approbation de nos Chambres pour un traité consacrant de telles conditions.

Un moment, on envisageait l'éventualité d'une combinaison particulière sur laquelle l'entente aurait pu se faire, les délégués italiens semblant disposés à consolider pour une nouvelle période les taxes de 1881, si la France voulait réduire et fixer, dans la convention à intervenir, ses droits à l'entrée sur le bétail. Mais il ne nous était pas possible de transiger sur ce point, notre commission parlementaire des douanes s'étant prononcée à l'unanimité, moins une voix, contre l'insertion de droits sur le bétail dans le tarif conventionnel.

Nos délégués s'évertuaient cependant à proposer d'autres moyens de conciliation, et ils se croyaient encore fondés à attendre une nouvelle réponse de leurs collègues, quand, le 3 février, Crispi se décidait à prévenir, par écrit, notre ambassadeur que nos propositions lui semblaient définitivement insuffisantes, attendu qu'elles ne pouvaient, à son avis, conduire qu'à une sorte de reconduction du traité de 1881 ; il ajoutait que, jugeant nécessaire de nous laisser le temps de réfléchir sur les idées échangées dans les conférences de Rome, « il attendrait de savoir du gou-

Digitized by Google

vernement de la République si et quand il pense reprendre les négociations sur des bases convenant également aux deux nations. »

Par un tel procédé, Crispi inaugurait sa manière diplomatique. C'était congé donné à nos mandataires. Le surlendemain, ceux-ci repartaient pour Paris.

L'affaire ne devait pas en rester là. Sans s'arrêter à des considérations intempestives de forme, M. Flourens se décidait, le 20 février, à saisir l'ambassadeur d'Italie à Paris d'une note contenant l'exposé de nos demandes revisées. Ses propositions nouvelles avaient pour but, à la fois, de garantir aux produits italiens, à leur entrée en France, le traitement de la nation la plus favorisée, qui s'étendait à 871 articles, soit les trois quarts de notre tarif général, et, en outre, de concéder à l'Italie la faculté de majorer le tarif de 1881 sur un certain nombre d'articles de provenance française; par compensation, elles impliquaient, à notre profit, sur ce même tarif, des réductions équivalentes en ce qui concernait les lainages, les soieries, les tissus, les fils, les huiles d'olive, les peaux ouvrées, les articles de mode, etc.

Crispi répondait bientôt, le 28 février, que cette combinaison ne ferait qu'empirer les conditions stipulées en 1881, et que, par conséquent, il ne pouvait pas y adhérer. Le 28 février, il donnait même lecture à la Chambre des députés d'un télégramme adressé par lui à Menabrea et dans lequel il n'hésitait pas à dire que les déclarations de M. Flourens devaient être considérées comme « insuffisantes pour assurer le gouvernement royal du bon vouloir de la France d'arriver à une conclusion équitable. »

Le même jour, la *Gazette officielle* publiait un décret qui mettait fin, dans le royaume, au régime de 1881, pour

Digitized by Google

nous appliquer les prescriptions du tarif général, aggravé et transformé en véritable tarif de guerre à l'égard des produits français.

De notre côté, nous étions préparés à l'événement. Le gouvernement de la République rendait applicable aux produits italiens le tarif différentiel, qu'il avait combiné d'après la loi du 17 décembre 1886.

Avec le 1er mars 1888 commençait ainsi la lutte économique, qui devait se prolonger, durant plus de dix années, au détriment commun, sinon égal, des intérêts matériels des deux pays, et affecter peut-être leurs bonnes relations d'une manière plus préjudiciable encore. Le moment n'est pas venu d'en apprécier les effets. Il importe auparavant, pour ne pas interrompre l'historique de la négociation, de dire quelques mots des tentatives faites ultérieurement, en vue de renouer les rapports conventionnels en matière commerciale. Le même motif m'engage à remettre à plus loin l'exposé d'un incident survenu à Florence au mois de décembre 1887, incident né à propos d'une violation de nos privilèges consulaires et qui fournit une preuve complémentaire de l'esprit conciliant dont Crispi se disait alors animé dans le règlement des questions pendantes avec la France.

En repoussant définitivement nos demandes, le 28 février 1888, Crispi avait ajouté qu'il restait néanmoins disposé à continuer la négociation, et qu'il enverrait ses contre-propositions à Paris par un prochain courrier. Le 10 mars, en effet, le général Menabrea transmettait au quai d'Orsay une note, où, tout en maintenant les concessions convenues dans les conférences de Rome, le gouvernement royal indiquait les réductions qu'il consentirait à nous accorder encore sur son tarif général.

Digitized by Google

M. Flourens faisait observer, le 26 mars, que ces contre-propositions maintenaient, par rapport au régime antérieur des relèvements de taxes allant de 25 à 58, 62, 89 et même 180 pour 100, et qu'elles laissaient en dehors des stipulations projetées 171 articles représentant des intérêts français, qui ne pourraient s'accommoder d'un arrangement les privant de toutes garanties conventionnelles en face d'un tarif général déjà considérablement aggravé; il insistait, en conséquence, pour que la note italienne fût remaniée et complétée par de nouvelles ouvertures concernant le reste de nos demandes.

Le 5 avril, Menabrea faisait parvenir la réplique de son gouvernement à M. Goblet, qui venait de succéder à M. Flourens. Vingt jours plus tard, M. Goblet communiquait à l'ambassadeur les observations auxquelles l'examen de la dernière note italienne donnait lieu de notre part.

Ainsi s'engageait entre Rome et Paris, par le moyen de notes diplomatiques, un dialogue qui allait se poursuivre activement, mais sans succès, durant six mois. Je n'entamerai pas l'étude des questions toutes spéciales qui en faisaient l'objet : ce serait sortir de mon sujet. La discussion portait sur les taxes à appliquer aux différents articles qui intéressaient les commerces respectifs : les chiffres et les données de la statistique en fournissaient les éléments. L'Italie s'efforçait de conserver à ses exportations les avantages conférés par le traité de 1881, tout en assurant aux produits de son industrie une protection nouvelle; la France tenait pour indispensable d'obtenir que l'arrangement projeté, s'il différait sensiblement du régime antérieur, présentât au moins des équivalences propres à établir un réel équilibre entre les relèvements et les réductions de taxes, de façon à ne pas aggraver la

Digitized by Google

situation dont le commerce français avait joui jusqu'alors.

Le 12 juillet, Crispi envoyait à Paris un dernier projet de tarif conventionnel, qui, d'après ses propres déclarations, atteignait « la limite que le gouvernement du roi ne saurait dépasser »; il n'hésitait pas, d'ailleurs, à le présenter comme une sorte d'*ultimatum*, en ajoutant qu'il devrait « tenir pour abandonnées les négociations, si, dans un bref délai, il ne recevait pas une réponse favorable. »

Un mois plus tard (13 août), M. Goblet, à son tour, communiquait à Rome un exposé définitif de ses vues par une note conçue dans la forme la plus modérée et qui fournit en quelque sorte la synthèse de ces laborieuses négociations. Il rappelait qu'en présence du tarif italien, fortement majoré en 1887, nous nous étions constamment bornés à demander, d'une manière générale, un régime qui pût être considéré comme l'équivalent de celui que nous assurait le traité de 1881 dénoncé par l'Italie. En échange, nous offrions non seulement le bénéfice de toutes les réductions apportées à notre tarif général de 1881 par nos traités conclus postérieurement avec diverses puissances, mais encore les avantages reconnus spécialement à l'Italie par le traité dénoncé, sauf sur quelques rares articles qui étaient sans intérêt réel pour l'industrie de la péninsule. Dans ces conditions, l'Italie jouirait chez nous des mêmes avantages qu'elle avait eus de 1881 à 1888, notamment en ce qui concernait ses produits agricoles, qui seraient soumis, à leur entrée en France, à des droits excessivement modérés (2 francs pour les vins; 3 francs pour les huiles, les citrons, les oranges, les viandes; 4 francs pour les fromages, etc.), ou même exemptés de tous droits, comme les œufs et le miel. Tout autre

Digitized by Google

serait la situation qui résulterait, pour les produits français à leur entrée en Italie, des propositions dernières du cabinet de Rome. Pour un grand nombre d'articles intéressant particulièrement l'industrie française (les articles confectionnés de lin, de chanvre et de coton; les tissus de coton et de laine; les tissus, velours, rubans, dentelles et tulles de soie; les vins; les huiles; les métaux, machines et outils, etc.), les avantages résultant du traité dénoncé seraient enlevés; on leur imposerait les conditions du tarif général italien de 1887, ou des droits réduits, mais très supérieurs encore à ceux du traité de 1881. Pour quelques autres articles, non visés dans ce traité, le gouvernement royal ne semblait pas disposé à concéder le traitement que nous demandions en compensation des relèvements de droits résultant du nouveau tarif général italien.

En résumé, la France faisait déjà une concession en se bornant à demander des positions équivalentes à celles que les deux parties occupaient respectivement sous le régime antérieur : la preuve en est qu'en 1886, les importations italiennes en France s'étaient élevées à 309 millions, tandis que les nôtres en Italie n'avaient atteint que 192 millions. Or, le gouvernement italien, tout en réclamant le bénéfice presque intégral du tarif conventionnel français, persistait à vouloir imposer, sur 142 articles intéressant nos exportations et compris dans le traité de 1881, les droits de son tarif général ou des droits encore très supérieurs à ceux de ce traité. Les conditions respectives qui résulteraient d'un accord établi sur de telles bases seraient donc fort inégales, et elles seraient si désavantageuses pour le commerce français, que, sans nul doute, elles n'obtiendraient pas l'approbation du parlement.

Digitized by Google

M. Goblet terminait en disant que « le gouvernement français aurait néanmoins été disposé à poursuivre la négociation dans l'espoir que l'examen détaillé des questions de tarif conduirait à une entente. Mais le gouvernement italien ayant cru devoir déclarer, en dernier lieu, que, sauf quelques légères retouches possibles, d'une importance secondaire, les propositions présentées par lui devraient être considérées comme l'extrême limite qu'il ne pourrait dépasser, et que, si elles n'étaient pas acceptées, il tiendrait la négociation pour abandonnée, le gouvernement de la République ne pouvait que lui laisser la responsabilité de cette détermination. »

Aucune réplique ne devait être faite à cette dernière note de M. Goblet. Dans une entrevue du 30 août 1888, Crispi faisait connaître à notre ambassadeur que le gouvernement royal n'était pas disposé à faire de nouvelles propositions. Et les choses en restaient là.

D'après l'exposé qui précède, on a dû constater que l'insuccès des négociations, pas plus que la responsabilité originaire de la rupture, ne pouvait justement nous être imputé. Nous y avions fait preuve d'un incontestable désir d'entente, en nous prêtant autant que possible aux revendications italiennes et en ne cessant de limiter nos propres exigences dans la mesure imposée par la réciprocité, par nos légitimes intérêts et par les considérations parlementaires. S'était-on, d'autre part, inspiré d'un esprit aussi accommodant? On le soutenait à Rome, où l'on allait jusqu'à affirmer que, tout en voulant assurer à l'industrie et au commerce du royaume une protection qui avait fait défaut jusqu'alors, on nous offrait des conditions plus avantageuses que celles du régime établi par le traité dénoncé.

Digitized by Google

Quoi qu'il en fût, les deux gouvernements sortaient manifestement aigris d'un débat, qui avait été interrompu une première fois par la mise en vigueur des tarifs différentiels et qui s'était clos sur une sorte d'ultimatum. Ces dispositions ne pouvaient être modifiées favorablement par les plaintes que les intérêts lésés commençaient à faire entendre, ni par le travail d'une presse qui se livrait à un échange incessant de récriminations.

Encore un concours malheureux de circonstances amenait-il, sur ces entrefaites, deux incidents qui auraient suffi pour affecter, en d'autres temps, les rapports des nations les mieux unies.

Digitized by Google

CHAPITRE V

INCIDENT DE FLORENCE

Liquidation de la succession du général Hussein, sujet tunisien. — Jugement du tribunal de Florence et violation du consulat français (décembre 1887). — Réclamations du gouvernement français. — Déplacement du préteur florentin; dessaisissement du consulat français (janvier 1888). — Convention additionnelle du 8 décembre.

1887-1888

Le 27 juin 1887 décédait à Florence un sujet tunisien, le général Hussein, qui laissait une fortune mobilière en Italie et des biens immobiliers dans la Régence. Se fondant sur notre traité de protectorat, du 12 mai 1881, qui charge nos agents à l'étranger de la protection des intérêts tunisiens et des nationaux de la Régence, notre consul à Florence prenait en mains la liquidation de l'héritage. Toutefois, il ne manquait pas, conformément aux règles de notre convention consulaire avec l'Italie, d'en aviser les autorités locales. Celles-ci non seulement ne formulaient ni objections ni réserves, mais ne jugeaient pas même utile de déléguer un mandataire pour assister à l'apposition et à la levée des scellés, non plus qu'aux formalités de l'inventaire. On était dès lors fondé à croire que le règlement de l'affaire ne soulèverait aucune difficulté.

Cependant, quelques mois plus tard, en novembre, un

Digitized by Google

juif algérien, El Mélik, émettait la prétention d'intervenir, comme créancier de la succession. Ses premières démarches n'ayant pas reçu l'accueil qu'il désirait, il portait ses réclamations devant la justice italienne et faisait adresser au consul de France une citation à comparaître. Notre agent ne s'en préoccupait pas tout d'abord : fort de sa compétence, confirmée par l'attitude des autorités locales, eu égard aussi au statut d'El Mélik, que sa nationalité rendait justiciable de la juridiction française, il ne doutait pas que la justice italienne ne se refusât, d'office, à connaître de l'instance. Contre toute attente, les juges de Florence retenaient la cause et rendaient par défaut, le 20 décembre, un jugement contre le consulat de France; non seulement ils prescrivaient le séquestre des biens et effets dépendant de la succession, mais encore ils ordonnaient l'exécution provisoire de leur sentence.

Encouragé par les jurisconsultes les mieux posés de la ville et muni de l'autorisation ministérielle, M. de Laigue, notre consul, se décidait à faire opposition par la voie judiciaire. Mais, le 22 décembre, le préteur italien du premier mandement prévenait l'effet de cette démarche, en se présentant au consulat pour faire procéder à l'exécution du jugement, avec l'assistance d'un greffier, d'un huissier et d'un avocat d'El Mélik. Sur le refus opposé par le chancelier, en l'absence du consul, il envoyait quérir des agents de police et un serrurier, qui forçaient les portes, s'introduisaient de force dans le consulat et séquestraient une série de documents, dont plusieurs étrangers à la cause et appartenant aux archives du poste.

C'était une violation formelle de notre convention consulaire du 26 juillet 1862, encore en vigueur aujourd'hui, et dont l'article 5 porte, en termes exprès, que « les

Digitized by Google

archives consulaires seront inviolables et que les autorités locales ne pourront, sous aucun prétexte ni dans aucun cas, visiter ni saisir les papiers qui en feront partie... »

En admettant qu'il y eût doute sur la compétence du consul pour le règlement de la succession, en tenant compte même des difficultés qui pouvaient résulter du principe de la séparation des pouvoirs, il n'en restait pas moins incontestable que le gouvernement royal nous devait et se devait à lui-même de réparer l'infraction commise à un traité revêtu de sa signature. A cette époque, — on l'a vu plus haut, — des négociations se suivaient pour la revision du traité de commerce, qui devait prendre fin le 31 décembre. Tout conseillait de ne pas en gêner le cours par un autre débat de nature à altérer l'humeur conciliante qui s'imposait aux deux parties pour l'arrangement d'intérêts supérieurs. L'incident allait fournir comme une pierre de touche pour éprouver les dispositions réelles qui prévalaient à Rome.

Au premier moment, Crispi reconnaissait l'abus commis par le préteur. Le 27 décembre, en effet, il saisissait de la question son collègue de la Justice par une lettre où l'on relève les passages suivants (1) :

Il n'y a pas de doute que le préteur avait l'autorité et le devoir de procéder, en ce qui le concernait, à l'exécution de la sentence du tribunal. Pourtant, en présence de l'opposition du consulat de France, et puisque, par l'effet de cette opposition, l'exécution immédiate de la sentence n'était possible qu'en pénétrant de force dans les archives consulaires et en y procédant à des saisies et autres actes de coercition, il semble que le préteur aurait dû s'arrêter en présence de la disposition précise de l'article 5, § 1er, de la convention consulaire

(1) *Livre vert* italien du 9 février 1889.

Digitized by Google

du 26 juillet 1862 entre l'Italie et la France... Rien ne saurait s'opposer à une prescription aussi précise et formelle que celle qui est contenue dans l'article 5 susdit de la convention consulaire...

En conséquence, Crispi priait son collègue de provoquer les mesures convenables pour régulariser la suite de la procédure; il offrait, d'ailleurs, d'agir auprès de l'ambassade de France, pour faire inviter le consul à placer les papiers et les effets de la succession dans un lieu séparé des archives consulaires.

Ce premier mouvement était le bon. S'il eût été suivi, nul doute qu'un arrangement équitable n'eût promptement mis fin au litige.

Mais Crispi se repentait bien vite d'y avoir cédé. Pourquoi se serait-il montré si accommodant? Ne revenait-il pas de Friedrichsruhe, confiant dans l'appui du grand chancelier? N'avait-il pas jadis condamné, comme indignes d'un pays qui se respecte, les condescendances de ses prédécesseurs à notre égard? Il ne voulait pas s'exposer, pour ses débuts, aux mêmes critiques. Aussi se décidait-il, une semaine plus tard, à un complet changement de front.

Le 5 janvier 1888, il envoyait à Paris les instructions nécessaires pour permettre à l'ambassade d'Italie de répondre à nos réclamations. D'après sa nouvelle manière de voir, « les procédés du préteur de Florence pouvaient avoir été peu corrects au point de vue des convenances et de l'opportunité; mais ils avaient été strictement conformes à la légalité... Les archives consulaires n'avaient pas été violées, le préteur s'étant borné à apposer ses scellés sur les papiers que le chancelier lui avait indiqués comme appartenant à la succession... Il apparaissait, au contraire, que le consul de France avait contrevenu de la

Digitized by Google

manière la plus flagrante aux dispositions de la convention, en procédant à l'apposition des scellés et à l'inventaire sans prévenir l'autorité locale, en refusant de reconnaître le jugement du tribunal florentin, etc... »

Ainsi les rôles se trouvaient intervertis : ce n'était plus à nous qu'il appartenait de réclamer contre un excès de pouvoir; c'était à l'Italie de protester contre les infractions relevées à notre charge. Malheureusement, pour une pareille tactique, il y avait, dans ces instructions ministérielles, autant d'erreurs que de phrases : le consul, — on le sait déjà, — avait régulièrement pris soin d'aviser les autorités locales de toutes ses opérations, et le préteur avait usé de violence pour pratiquer une saisie dans nos archives consulaires.

Cependant l'attitude inattendue du gouvernement italien ne semblait pas tout d'abord compromettre l'issue des pourparlers. Résolu à ne pas s'émouvoir, M. Flourens, notre ministre des affaires étrangères, se bornait à prendre acte de l'aveu que les procédés du préteur n'avaient pas été pleinement corrects; de son côté, il admettait que les actes du chancelier n'eussent pas été, sur quelques points, conformes aux clauses de la convention, qui était susceptible d'interprétations diverses : aussi se croyait-il fondé à proposer qu'après cet échange d'explications, l'incident fût considéré comme clos.

Mais une semblable transaction ne faisait pas le compte de Crispi. L'incident lui permettait d'affirmer hautement que l'Italie n'avait point à connaître notre protectorat sur la Tunisie, et que la juridiction italienne, en vertu des anciens traités italo-tunisiens, était seule compétente pour liquider la succession du général Hussein, mort dans le royaume. Il insistait donc pour que notre consul fût explicitement désavoué et rappelé à l'observation de ses devoirs.

Digitized by Google

Sur la question de compétence, M. Flourens ne refusait pas de se prêter à un arrangement. Mais il ne pouvait admettre que le consul eût commis aucune faute, ni user de rigueur à l'égard de cet agent, alors que les autorités italiennes, pour toute réparation de la violation de nos archives consulaires, se bornaient à une « admonestation » adressée au préteur florentin.

Le débat diplomatique se prolongeait en ces termes durant plusieurs semaines. La presse des deux pays s'y mêlait bientôt avec une passion qui n'était pas faite pour en faciliter la composition. Et, pendant ce temps, des pourparlers se poursuivaient, à Rome, entre MM. Teisserenc de Bort et Marie, d'une part, MM. Luzzatti, Ellena et Branca, d'autre part, pour combiner les éléments d'un arrangement commercial et renouer les rapports conventionnels en matière économique. Fâcheuse coïncidence, qui risquait de compromettre les plus graves intérêts!

Crispi finissait par se rendre compte que le moment n'était pas opportun pour pousser les choses à l'extrême. Il ne se sentait plus, d'ailleurs, fondé à soutenir l'acte d'accusation dressé contre notre agent de Florence. La preuve était faite que les autorités italiennes, dûment prévenues, s'étaient refusées, au début, à intervenir dans le règlement de la succession. Nous demeurions, par conséquent, en bonne posture pour protester contre la violation de notre consulat.

Le 20 janvier 1888, le gouvernement de la République était avisé par l'ambassadeur d'Italie que le préteur du premier mandement de Florence venait d'être transféré dans une autre résidence par décret royal.

Tenant cette mesure pour une satisfaction suffisante, M. Flourens prenait la résolution de faire remettre à l'autorité italienne tous les papiers et effets de la succes-

Digitized by Google

sion du général Hussein. C'était céder sur le fond et reconnaître les revendications exercées, dans l'espèce, au profit de la juridiction italienne. Quelques mois plus tard, notre consul, M. de Laigue, était remplacé à Florence. Enfin, pour témoigner jusqu'au bout de son désir d'entente, M. Flourens consentait à négocier un arrangement destiné à prévenir le renouvellement des difficultés qui venaient de se produire. Il s'agissait de définir plus nettement, pour l'application de la convention de 1862, ce qu'il fallait entendre par les mots « archives consulaires », et de déterminer d'une manière plus précise les dispositions que devraient prendre les consuls respectifs pour affecter à leurs archives officielles des locaux distincts des pièces réservées à leur usage particulier. Cet accord complémentaire, dont l'utilité était au moins contestable en présence des prescriptions explicites de la convention consulaire, donnait lieu lui-même à d'assez longs pourparlers, puisqu'il n'était signé que le 8 décembre 1888.

A cette date, on n'avait plus à se préoccuper des négociations commerciales, qui étaient définitivement rompues depuis plus de trois mois.

En voilà assez pour établir qu'aucun tort ne saurait être relevé contre nous au cours d'un incident qui aurait passé sans laisser de traces, si le règlement en eût été suivi d'autre part avec un égal esprit de conciliation. Nous n'avions reçu aucune réparation pour l'atteinte portée à nos droits conventionnels, si ce n'est le déplacement du préteur. Encore ce déplacement semblait-il avoir sa contre-partie dans la mutation de notre consul.

En définitive, Crispi n'avait fait aucune concession. Sur le fond, il pouvait se prévaloir de l'accord additionnel comme d'une reconnaissance de la légitimité de son atti-

Digitized by Google

tude. Aussi ne s'était-il pas refusé la satisfaction de proclamer solennellement le succès de sa ferme diplomatie : — « l'incident de Florence, — disait-il à la Chambre des députés, le 17 mars, — a été clos conformément aux vues italiennes. » Il pensait bien qu'un pareil bulletin de victoire sonnerait faux de l'autre côté des Alpes. Tant pis pour les oreilles trop sensibles! Tant pis pour le traité de commerce, dont la négociation continuait encore à ce moment! L'important était de parler haut. Il y gagnait une popularité nouvelle auprès d'un certain nombre de ses compatriotes. Servait-il aussi bien les intérêts de son pays, en aggravant par de nouveaux froissements les divisions des deux peuples?

Au surplus, l'affaire du consulat de Florence ne lui avait pas fourni l'occasion de donner toute la mesure de son intransigeance. Un autre incident, qui survenait à Massouah vers le même temps, lui permettait bientôt de compléter la démonstration et de nous fixer sur ses réelles dispositions (1).

(1) Crispi a été amené plus tard à s'expliquer de nouveau sur l'incident du consulat de Florence. Voici, textuellement, l'exposé qu'il en a tracé pour ses compatriotes dans la *Rivista d'Italia* du 15 février 1899.

« En décembre 1887, mourait à Florence le général Hussein. Le consul français se mettait en possession des papiers et des effets du défunt; il ne lui appartenait pas de le faire, puisque le traité de 1868 avec le Bey de Tunis était encore en vigueur, traité qui reconnaissait à l'autorité judiciaire italienne complète juridiction pour les actes prescrits à l'ouverture de la succession. Le préteur du premier mandement de la ville procéda comme c'était son devoir.

« Le cas souleva une grande rumeur, surtout à cause de l'ingérence illégitime de l'autorité française. Mais le bon droit était de notre côté, et M. Flourens dut le reconnaître lui-même par une dépêche du 21 janvier 1888. Le ministre français déclara que les actes relatifs à la succession devaient être continués selon les lois italiennes. »

Les lecteurs ont vu plus haut ce qu'il convient d'ajouter à cet exposé; ils peuvent comparer les deux versions et conclure.

Digitized by Google

CHAPITRE VI

INCIDENT DE MASSOUAH

Établissement des Italiens à Massouah (1885). — Taxes imposées aux résidents étrangers ; réclamations du consul de France (1888). — Débat entre les deux gouvernements au sujet des capitulations (juillet-août).

1888

Depuis 1885, les Italiens tenaient Massouah. Avec l'assentiment de l'Angleterre, ils s'y étaient substitués aux Égyptiens, que l'insurrection madhiste avait alors détournés d'y maintenir leur autorité. Les deux premières années de l'occupation italienne avaient été tranquilles. Mais, au commencement de 1887, comme on l'a vu plus haut, le général Gené, gouverneur de la colonie, avait jugé opportun de pousser vers l'intérieur et de mettre la main sur Saati. Ce mouvement avait donné le signal de la lutte, qui s'engageait avec les Abyssins et les Madhistes, et réservait aux nouveaux occupants de dures épreuves. Le 26 janvier, le ras Alula, chef de l'Asmara, anéantissait à Dogali une colonne italienne de cinq cents hommes. La catastrophe entraînait, à Rome, la démission de Robilant et l'arrivée au pouvoir de Crispi, bientôt promu à la présidence du conseil, avec les portefeuilles de l'intérieur et des affaires étrangères.

Le premier soin du ministre dirigeant était de pourvoir aux mesures nécessaires pour réparer l'échec de Dogali

Digitized by Google

et restaurer le prestige des armes italiennes. Dès le mois d'octobre, le nouveau commandant du corps expéditionnaire, le général di San Marzano, disposait de 22,000 hommes et de 151 pièces d'artillerie. Avec une pareille force, il pouvait se croire en état de faire face à toutes les éventualités.

Cependant la situation ne tardait pas à devenir grave : le négus Giovanni Cassa descendait des hauts plateaux avec tous ses ras et semblait résolu à un effort suprême, que la supériorité numérique de ses troupes rendait redoutable. Heureusement, sous la menace des derviches qui inquiétaient ses derrières, aux prises avec les difficultés du ravitaillement auxquelles l'exposait une région sans ressources et sans communications, le potentat abyssin s'arrêtait en vue de ses adversaires, puis se retirait définitivement, sans engager l'action. Bientôt il disparaissait de la scène, tué dans une rencontre avec les derviches. Ménélik, roi du Choa, lui succédait comme négus d'Abyssinie; mais il avait, à ses débuts, assez à faire pour asseoir son autorité et forcer la soumission de ses grands vassaux, sans risquer prématurément la guerre avec les envahisseurs étrangers. Les Italiens se trouvaient ainsi exemptés pour longtemps des préoccupations d'un conflit avec leurs voisins, libres d'appliquer leur activité à l'organisation de leur établissement colonial.

Depuis des années, nous avions sur cette côte et nous étions seuls à y entretenir un consul de carrière. Sous l'administration des Égyptiens, Massouah était, comme l'Égypte elle-même et comme toutes les régions placées sous la suzeraineté de la Turquie, un pays de capitulations. C'est dire que nos ressortissants y relevaient exclusivement de la juridiction consulaire, et qu'ils n'étaient soumis aux lois, règlements et impôts édictés par l'auto-

Digitized by Google

rité locale que dans la mesure fixée par les conventions et usages.

La substitution du drapeau royal au drapeau khédivial n'avait rien changé à l'état des choses, les Italiens occupant la place de leurs prédécesseurs avec les droits et les obligations qu'elle comportait, aucun accord n'ayant été passé par eux avec les puissances européennes pour en modifier les conditions. Notre consul avait donc continué ses fonctions comme auparavant, sans que l'exercice en fût d'abord contrarié par les nouveaux maîtres de la contrée. Ses instructions lui prescrivaient, d'ailleurs, d'observer à leur égard la réserve et l'attitude conciliante, que conseillaient nos rapports amicaux avec l'Italie et notre résolution prise, dès le début, de n'exercer aucune ingérence dans les questions politiques dont son établissement sur la mer Rouge aurait pu fournir le sujet.

Cette situation semblait acceptée des deux parts et se trouvait confirmée déjà par un laps de trois ans, lorsque, dans les premiers mois de 1888, le commandant militaire de Massouah manifestait tout à coup la prétention de soumettre les résidents étrangers à des taxes perçues au profit du budget colonial. A de rares exceptions près, la colonie étrangère se composait alors de quelques Français et d'un certain nombre de négociants grecs, qui, à défaut d'un représentant de leur nation, étaient placés sous notre protection. Notre consul ne manquait pas d'agir, comme il le devait, pour sauvegarder les privilèges garantis à ses ressortissants. Mais, en dépit de ses observations spontanées et ensuite de ses réclamations officiellement autorisées, les taxes édictées étaient maintenues. Bientôt même des menaces de contrainte atteignaient les contribuables résistants.

Digitized by Google

Il ne restait plus au gouvernement de la République qu'à intervenir pour assurer, par la voie diplomatique, le règlement d'une question, où son bon droit ne pouvait, croyait-il, manquer d'être reconnu après un premier échange d'amicales explications.

Le 22 juillet 1888, M. Gérard, notre chargé d'affaires à Rome, saisissait la Consulta de notre réclamation. Notre thèse était simple et fondée sur les principes généralement reconnus du droit international. La présence des troupes royales, la substitution de l'occupation italienne à l'occupation égyptienne n'avaient rien modifié à l'état de choses qui préexistait à Massouah. C'était un fait qui n'entraînait pour les tiers aucune conséquence juridique Ceux-ci ne se trouvaient pas en présence d'un établissement définitif, d'une souveraineté nouvelle, le gouvernement royal s'étant abstenu de notifier aux puissances européennes sa prise de possession, comme le lui prescrivaient les règles inscrites dans l'acte général de la conférence de Berlin du 26 février 1885, s'il entendait en assurer la reconnaissance internationale. Un arrangement spécial avec les gouvernements intéressés aurait donc été nécessaire pour priver leurs ressortissants des garanties qu'ils tenaient des capitulations. Jusque-là, le gouvernement de la République ne pouvait que conseiller à ses nationaux, à Massouah, et aux résidents grecs, qu'il protégeait en vertu d'une délégation régulière, de ne pas payer des taxes illégales et de ne céder qu'à la menace de la force. Il ne doutait pas, d'ailleurs, que le gouvernement royal, après examen de la question, ne s'interposât pour en déterminer le règlement équitable et soustraire les clients de la France aux rigueurs dont ils étaient menacés.

La réponse ne se faisait pas attendre; mais elle était

Digitized by Google

loin de nous donner la satisfaction que nous croyions assurée et juste. Trois jours après, par deux notes consécutives, le gouvernement italien nous notifiait un refus net d'accueillir notre demande. D'après lui, les capitulations n'avaient jamais été en vigueur à Massouah. Au cas même où elles y auraient existé, il soutenait qu'elles auraient, *ipso facto*, cessé d'y être applicables du jour et par l'effet de l'établissement de l'administration italienne.

Crispi s'était trop pressé. Non seulement il niait un fait certain, établi, mais il s'engageait sur un terrain défavorable pour l'Italie même, en imaginant une théorie dont l'application ultérieure pouvait être tournée à notre avantage contre ses propres vues. Il cédait probablement au désir de nous faire échec, ne se croyant plus tenu à aucun ménagement. N'avait-il pas déjà triomphé de nos représentations et obtenu gain de cause dans l'affaire de Florence? N'avait-il pas, après son voyage à Friedrichsruhe, des motifs de compter sur l'appui de l'Allemagne en cas de conflit? N'était-il pas déjà résigné à l'avortement des négociations commerciales, où il avait dit son dernier mot et que son intransigeance allait clore brusquement dans peu de jours? Dans la question de Massouah, sa popularité ne pouvait, croyait-il, que gagner à une résistance, qui serait envisagée autour de lui comme une nouvelle victoire diplomatique.

Le 3 août, notre chargé d'affaires à Rome répliquait par une note, dont le gouvernement de la République prenait soin de communiquer la teneur aux autres puissances. On y établissait d'abord, en fait, que le régime des capitulations existait à Massouah, et que, depuis vingt-cinq ans, le bénéfice n'en avait jamais été contesté à notre consulat. On y démontrait ensuite, par des argu-

Digitized by Google

ments tirés de la jurisprudence internationale, que le simple établissement d'une administration européenne dans un pays de capitulations ne suffit pas pour en déterminer l'abrogation. Notre représentant protestait, en conséquence, contre les difficultés opposées à notre consulat et contre les rigueurs exercées à l'encontre de nos ressortissants, qui, en raison de leur refus de payer les taxes, venaient d'être soumis à des amendes, à des saisies, à l'incarcération même, et, en dernier lieu, menacés d'expulsion. La conclusion de la note était que, si la théorie italienne devait prévaloir, « il ne nous resterait plus qu'à prendre acte de cette procédure nouvelle et du principe désormais établi que les capitulations disparaissent de plein droit, sans négociations ni accords, dans les pays où s'établit une administration européenne. Nous en avertissions le cabinet de Rome, nous réservant d'en tirer telles conséquences que nous dicterait notre intérêt, dans les territoires où nous étions établis en vertu de titres réguliers. »

L'allusion était directe. Depuis sept ans, nous étions en Tunisie, pays de capitulations. Cependant il ne nous était jamais venu à la pensée d'en contester l'existence ni d'y mettre fin de notre seule autorité. A l'Italie même nous avions donné une preuve particulière de notre respect pour les institutions préexistantes, en négociant avec elle, en 1884, un arrangement qui consacrait la suspension du régime antérieur, pour y substituer, d'un commun accord, le fonctionnement de notre juridiction. Si le gouvernement royal jugeait maintenant conforme à ses intérêts de soutenir que l'établissement d'une administration européenne dans un pays de capitulations suffit pour entraîner l'abrogation du régime, libre à lui. Il en résulterait pour nous la perte de nos droits juridiques à Mas-

Digitized by Google

souah; mais nous en retirerions l'avantage, autrement appréciable, de recouvrer dans la Régence toute la liberté de nos mouvements, sans avoir à tenir compte des résistances dont l'Italie puisait les éléments dans le régime des capitulations.

Crispi n'avait pas prévu cette répercussion du trait qu'il avait mis tant de hâte à nous lancer. Mais il s'était trop avancé pour reculer. Aussi ne trouvait-il, pour y parer, que des subtilités jusqu'alors ignorées de la jurisprudence internationale. Dans une nouvelle note, du 13 août, également communiquée aux puissances, il reconnaissait que « lorsqu'un pays dit à capitulations passe sous l'administration d'une puissance chrétienne, les capitulations ne cessent généralement d'être en vigueur que par suite d'accords entre la puissance occupante et les tiers » ; mais il en était autrement, d'après lui, « lorsque le pays à capitulations passe, non seulement sous l'administration, mais aussi sous la pleine souveraineté d'une puissance chrétienne. »

Aucun précédent ne consacrait cette distinction nouvelle et tout arbitraire. Mais Crispi y trouvait une justification suffisante de son parti bien arrêté de ne pas transiger, et un moyen de repousser l'argument que nous menacions de tirer de sa théorie pour en étendre l'application à la Tunisie. De plus, il profitait de l'occasion pour réparer l'omission commise au début de l'entreprise africaine et se mettre en règle avec les prescriptions de l'acte général de la conférence de Berlin, en notifiant indirectement aux puissances l'établissement de la souveraineté italienne à Massouah.

Le système fiscal inauguré dans la colonie fut donc maintenu à l'encontre des résidents étrangers, avec l'exercice rigoureux des moyens destinés à en assurer l'obser-

Digitized by Google

vation. Aucun compte ne fut non plus tenu des protestations dont la Turquie saisit à son tour les puissances, comme suzeraine de l'Égypte et pour réserver ses droits sur le littoral occupé par l'Italie.

Il était, dès lors, évident que Crispi était résolu à ne pas céder, à repousser toute proposition d'arrangement conventionnel. Si l'on s'obstinait d'autre part, le débat ne pouvait qu'aboutir à un conflit. Les autres puissances ne verraient aucun motif de s'y engager. Nous n'avions nous-mêmes, à Massouah, que des intérêts trop secondaires pour en compenser les risques. Aussi M. Goblet prenait-il le sage parti de clore la négociation désormais sans issue. Le 24 août 1888, il répondait par une dernière note, encore communiquée aux puissances, et dans laquelle, en se défendant de vouloir prolonger sans utilité la discussion, il s'en rapportait avec confiance au jugement de l'Europe.

L'affaire fut ainsi close. Le dernier mot restait à Crispi, qui pouvait se glorifier d'un nouveau succès remporté sur la France. C'était encore les relations des deux pays qui en faisaient les frais. Les discussions, auxquelles l'incident avait donné lieu, ne s'étaient pas poursuivies sous le couvert du secret diplomatique. L'opinion publique en avait été saisie dès le début par les plaintes des intéressés à Massouah. Les chancelleries avaient été officiellement appelées, par la communication des notes échangées entre Paris et Rome, à suivre les péripéties d'un débat portant sur une question de principe qui ne pouvait laisser l'Europe indifférente. En France comme en Italie, les journaux avaient engagé une polémique ardente, qui, dépassant le sujet, se grossissait bientôt de toutes sortes de récriminations dont les événements antérieurs fournis-

Digitized by Google

saient réciproquement les motifs. Les esprits se surexcitaient de part et d'autre. Le ton même des notes officielles témoignait de la nervosité des gouvernants, qui se laissaient gagner par l'irritation générale. Crispi devait se tenir pour complètement satisfait, si l'amour de la paix ne tenait pas la place dominante dans ses conceptions, comme il ne manquait pas de gens pour le croire.

Bref, les choses en venaient au point qu'à la fin de juillet 1888, Bismarck prenait le parti de s'interposer, s'il était nécessaire, pour prévenir un éclat dont l'éventualité paraissait menaçante. D'après ses ordres télégraphiques, l'ambassadeur d'Allemagne à Paris ne devait pas hésiter, au cas où M. Goblet lui parlerait de l'incident de Massouah, à faire entendre au ministre français « qu'il serait prudent de sa part de ne pas envenimer les choses; car, si l'Italie se trouvait engagée en de graves complications, elle ne resterait pas isolée. »

Cette grave information se trouve textuellement dans une dépêche adressée à Crispi, le 22 juillet, par le comte de Launay, ambassadeur d'Italie à Berlin, et imprimée dans un *Livre vert* présenté au parlement italien le 8 décembre de la même année.

Aucune occasion, je me plais à le croire, ne fut donnée à l'ambassadeur allemand de s'acquitter de la démarche prescrite. Mais le fait seul qu'il y eût été autorisé en dit plus long que tout le reste sur la tension que la politique de Crispi, en moins d'un an, avait imprimée aux rapports de la France avec l'Italie (1).

(1) Comme pour l'incident de Florence, Crispi a jugé bon de revenir plus tard sur l'affaire du consulat de Massouah. Voici la version qu'il en a donnée dans la *Rivista d'Italia* du 15 février 1899.

« La France, en 1888, n'avait pas un seul de ses citoyens dans l'Erythrée; mais le consul français, pour se donner de l'importance, s'occupait de quelques protégés grecs, lesquels jouissaient néanmoins d'une bonne renommée. Il vint à l'esprit de ce monsieur de ne pas reconnaître

Digitized by Google

le tribunal italien et de revendiquer l'exercice de la juridiction sur notre territoire!

« Tout cela était étrange, et mon devoir était de m'opposer à cette injuste prétention.

« Massouah n'a jamais été sous le *dominium* musulman, et, quand même elle y aurait été soumise, il est de jurisprudence pacifique que les capitulations cessent, alors que ce *dominium* vient à cesser et que le pays passe sous le pouvoir d'un prince chrétien. Le consul ne voulait pas entendre cela. Et comme, heureusement, il n'avait pas le *placet* du gouvernement italien, le débat fut clos par ma déclaration que nous n'aurions aucun rapport ultérieur avec lui, tant qu'il n'aurait pas obtenu l'autorisation régulière d'exercer ses fonctions. Le consul quitta Massouah; et je retiens qu'il n'y est jamais plus retourné. »

Voilà, d'après Crispi, tout l'incident de Massouah. Le style, c'est l'homme : je me garderai d'en affaiblir la saveur par des commentaires.

Digitized by Google

CHAPITRE VII

AVÈNEMENT DE GUILLAUME II

La politique italienne après 1887. — Second traité de réassurance entre l'Allemagne et la Russie (18 novembre 1887). — Publication du traité d'alliance entre l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie (février 1888). — Avènement de l'empereur Guillaume II ; son premier voyage en Italie (juin, octobre 1888). — Incident de la Spezia.

1887-1888

On a vu, dans les pages précédentes, de quelle façon Crispi le prenait avec nous. C'était peut-être dessein préconçu de sa part, affaire de tempérament; mais il s'y trouvait aussi encouragé par les changements qui semblaient s'être produits dans les rapports des empires du nord.

Les affaires bulgares entretenaient entre l'Autriche-Hongrie et la Russie des mésintelligences qui devaient pour longtemps faire obstacle au rapprochement des deux puissances.

Le traité de 1884, qui avait garanti à l'Allemagne et à l'Autriche-Hongrie la neutralité de la Russie en cas de guerre avec une quatrième puissance, avait pris fin en 1887. Cette année même, l'incident Schnœbelé, en nous exposant aux menaces d'une agression allemande, avait fourni au tzar Alexandre III l'occasion de notifier, par une lettre autographe à l'empereur Guillaume, sa

Digitized by Google

résolution arrêtée de se tenir pour libéré du pacte conclu à Skiernewice et notamment de l'obligation d'observer la neutralité en cas de conflit entre l'Allemagne et la France.

Dans ces conditions, Crispi avait de sérieux motifs de se fier aux assurances qui avaient pu lui être données à Friedrichsruhe : il ne pouvait douter du prix que la Triple-Alliance, récemment renouvelée, avait acquis de nouveau pour les cabinets de Vienne et de Berlin; il devait notamment, pour ses démêlés avec la France, se croire assuré de l'appui de l'Allemagne, d'autant plus intéressée à retenir l'Italie dans la ligue des puissances centrales qu'elle avait à se préoccuper désormais des mouvements de la Russie.

Sur ce dernier point, les calculs italiens se trouvaient en défaut. Après l'échéance du traité de Skiernewice, le chancelier de Berlin n'avait pu se résigner à une situation qui laissait l'Allemagne exposée au danger, tant et toujours redouté par lui, d'un rapprochement franco-russe. Aussi n'avait-il reculé devant l'emploi d'aucun moyen pour déterminer le cabinet de Saint-Pétersbourg à s'unir à celui de Berlin par un nouveau pacte. Sa diplomatie y avait réussi. Le 18 novembre 1887, à son retour de Copenhague où il avait passé quelques semaines dans la famille de son beau-père, Alexandre III s'arrêtait à Berlin et se décidait à revêtir de sa signature un traité dont les dispositions avaient été préalablement élaborées par Bismarck et de Giers. Les deux empires s'y promettaient réciproquement une *neutralité bienveillante* au cas où l'un d'eux, sans avoir provoqué l'agression, serait attaqué par une puissance tierce; l'accord, conclu pour trois années, contenait une autre clause, qui avait sans doute pesé d'un grand poids sur les délibérations du tzar, et par laquelle l'Allemagne s'engageait à une neutralité

Digitized by Google

absolue dans les affaires bulgares. — Inutile, après cela, d'ajouter que les deux hautes parties contractantes s'étaient promis de conserver à leur nouvelle entente un caractère strictement confidentiel.

Pour la seconde fois, le chancelier allemand appliquait délibérément son ingénieuse théorie du *contrat de réassurance* et en faisait bénéficier son pays, à l'insu de ses alliés. Je crois superflu d'apprécier ou de qualifier le procédé d'après une moralité vulgaire, dont la politique des résultats se pique de dédaigner les principes. Je demanderai seulement ce qu'on eût pensé, à Vienne et à Rome, si quelque chose en eût transpiré alors. La réponse n'est pas douteuse : le sens en est fixé par la vivacité des impressions qui se sont manifestées plus tard, en Italie et surtout en Autriche-Hongrie, quand le vieux chancelier, du fond de sa retraite de Friedrichsruhe, a jugé bon d'en informer l'Europe stupéfaite et de s'en parer comme d'un titre de gloire (1).

Toutefois le secret devait être fidèlement gardé pendant toute la durée du traité. En 1888, on n'avait donc, à Rome, aucune raison de douter du changement, favorable pour l'Italie, que la question bulgare avait produit dans les rapports des trois empires, en leur créant des intérets opposés et en poussant la Russie à un isolement volontaire. D'autres événements contribuaient, vers le même temps, à confirmer l'espoir, évidemment caressé par Crispi, que le chancelier de Berlin, inquiété par le détachement de la Russie, ne reculerait devant aucun sacrifice pour retenir l'Italie dans la coalition allemande et, par conséquent, ne lui ménagerait pas son appui dans la lutte engagée contre nous.

(1) Voyez les *Hamburger Nachrichten* du 25 octobre 1896.

Digitized by Google

En décembre 1887, le Reichstag avait été saisi d'un projet de loi modifiant les conditions du service militaire et dont le résultat devait être d'augmenter l'armée allemande d'environ 700,000 hommes. Dans l'exposé des motifs, le gouvernement impérial se défendait de toute tendance agressive, de tout calcul médité pour troubler la paix de ses voisins par des attaques arbitraires; mais il prenait soin d'ajouter qu'en vue de repousser de semblables attaques, il voulait être fort et l'être assez pour envisager tout danger avec calme. Une autre loi, présentée en janvier 1888, avait pour objet un emprunt de près de 300 millions de marcs, destiné à couvrir les dépenses des contingents supplémentaires.

Ces résolutions soulevaient une vive émotion à Saint-Pétersbourg, où l'on y voyait une menace directe, en dépit de toutes les assurances pacifiques. De nouveau, la presse russe se déchaînait contre l'Allemagne. Les esprits se surexcitaient au point qu'une rupture semblait menaçante.

Pour en prévenir l'éclat, les cabinets de Berlin et de Vienne prenaient le parti de faire connaître officiellement le pacte qui les unissait depuis neuf ans en prévision d'une agression tierce. C'est par la publication simultanée qui en a été faite alors, le 3 février 1888, que l'Europe a été fixée définitivement sur la teneur exacte du traité austro-allemand du 7 octobre 1879. Le texte en était accompagné de la déclaration suivante :

Les gouvernements de l'Allemagne et de la monarchie austro-hongroise ont décidé de publier le traité d'alliance conclu entre eux le 7 octobre 1879, pour faire cesser les doutes qui s'élevaient de divers côtés relativement au but *absolument défensif* de cet accord, doutes qui étaient mis en avant pour des fins diverses.

Digitized by Google

Les deux gouvernements alliés sont guidés dans leur politique par le désir de maintenir la paix, et d'empêcher, dans la mesure du possible, qu'elle ne soit troublée. Ils sont convaincus que la connaissance du texte de leur traité d'alliance fera disparaître tous les doutes existant à ce propos, et c'est pour ce motif qu'ils se sont décidés à le publier.

Ainsi les puissances étaient prévenues qu'en cas d'attaque de leur part contre l'Allemagne ou contre l'Autriche-Hongrie, elles trouveraient les deux monarchies liguées pour la défense commune. Dans les circonstances, un pareil avertissement ne pouvait viser que la Russie.

Cette conjecture était d'ailleurs confirmée par les débats qui s'ouvraient peu après au Reichstag sur les projets de lois militaires. Le chancelier y intervenait pour constater que « les perspectives, du côté de la France, semblaient plus pacifiques, beaucoup moins explosives que l'année antérieure ». Mais, s'il daignait, quelques semaines après l'incident Schnœbelé qui nous avait exposés à tant d'injustes suspicions, rendre justice à notre attitude, il le prenait avec la Russie sur un tout autre ton :

« Je ne suis pas, disait-il, pour une guerre agressive, quelle qu'elle soit, et, si la guerre ne peut naître que de notre agression..., si le feu doit être allumé par quelqu'un, nous ne l'allumerons pas...

« Il est incontestable sans doute, que les menaces, les injures, les provocations qui nous ont été adressées ont excité, chez nous aussi, une très vive et légitime irritation, et c'est fort grave chez l'Allemand; car il est en soi plus inaccessible à la haine nationale que toute autre nation; mais nous nous sommes efforcés d'adoucir cette irritation et nous voulons, après comme avant, chercher la paix avec nos voisins, mais surtout avec la Russie. Si je dis : surtout avec la Russie, c'est qu'à mon avis, la France n'offre aucune certitude de succès à

Digitized by Google

ces efforts pacifiques de notre part, bien que je ne veuille pas dire qu'ils ne servent à rien...

« Je nomme donc par préférence la Russie, et, à son égard, j'ai la même confiance dans le succès que celle avec laquelle je parlais, il y a un an... Sans courir après notre voisin, ou. — comme une feuille allemande l'a exprimé d'une façon si grossière, — sans ramper à l'envi devant la Russie, — le temps en est passé! — nous ne rechercherons plus ni l'amour de la France ni celui de la Russie. La presse russe, l'opinion publique russe ont montré la porte au vieil ami, puissant et fidèle, que nous étions : nous ne nous jetons à la tête de personne. Nous avons essayé de regagner l'intimité des anciennes relations, mais nous ne courons après personne. Cela, d'ailleurs, ne nous empêche pas, — au contraire, c'est pour nous plutôt un coup d'éperon, — d'observer avec une plus rigoureuse exactitude les obligations conventionnelles que nous avons à l'égard de la Russie...

« Pour me résumer, je ne crois pas à une perturbation immédiatement prochaine de la paix, et je vous prie, Messieurs. de délibérer sur la présente loi en faisant abstraction de cette idée et de cette crainte, de l'envisager simplement comme un rétablissement complet des moyens d'employer la puissante force que Dieu a conférée à la nation allemande, pour le cas où elle en aurait besoin. Si nous n'avons pas besoin de cette force, nous n'y aurons pas recours; nous cherchons à éviter les cas où nous en aurions besoin.

L'effort que nous faisons en ce sens nous sera toujours rendu quelque peu plus difficile par les articles menaçants des journaux étrangers. Aussi adresserai-je principalement à l'étranger le conseil de cesser de pareilles menaces. Elles ne mènent à rien. A quoi pourraient aboutir, en effet. des menaces formulées, non par un gouvernement étranger, mais par la presse? C'est véritablement une incroyable sottise de s'imaginer qu'une grande et fière puissance, comme l'empire allemand, puisse être intimidée par certaines figurations menaçantes données à un assemblage de mots par l'encre d'imprimerie!

« On devrait se dispenser de cela : il nous serait ainsi plus facile d'être prévenants et conciliants envers nos deux voi-

Digitized by Google

sins. A la longue, tout pays finit par devenir responsable des carreaux cassés par sa presse; le compte en est, quelque jour, présenté par l'autre partie, dans un accès de mauvaise humeur. Nous pouvons être gagnés facilement, — trop facilement peut-être, — par l'amitié et la bienveillance; mais par les menaces, bien certainement non!

« Nous autres, Allemands, nous craignons Dieu, mais rien autre chose au monde!... »

On n'a pas oublié le retentissement de cette fière péroraison, qui soulevait l'enthousiasme du Reichstag et l'entraînait à voter par acclamation les lois militaires. L'impression au dehors, à Saint-Pétersbourg comme dans le reste de l'Europe, était que le discours de Bismarck s'adressait particulièrement à la Russie. Sans doute, on faisait la part de sa méthode familière, qui consistait à imaginer des périls extérieurs ou à en exagérer le caractère, chaque fois qu'il avait à demander de nouveaux sacrifices aux représentants du pays en vue de l'armement national. C'est la France qui faisait d'ordinaire les frais de l'argumentation. Mais, cette fois, aucun soupçon ne pouvait être formulé contre le gouvernement de la République, ni même contre la presse française, qui avait le tact de s'imposer la plus politique réserve. C'était donc à la Russie que l'avertissement hautain du prince de Bismarck était destiné. On le comprenait ainsi à Saint-Pétersbourg, où le mécontentement était d'autant plus vif, qu'on y était moins préparé, après la signature toute récente de la convention secrète de neutralité, sollicitée par le chancelier allemand comme un gage d'entente cordiale entre les deux empires. Encore moins en devait-on douter à Rome, où l'on ne savait rien du mystérieux contrat de réassurance.

Crispi ne pouvait que tirer de l'événement un nouveau

Digitized by Google

motif de confiance dans l'importance du rôle que l'Italie avait désormais au regard de ses alliés, et dans l'appui qu'elle était fondée à attendre d'eux contre la France.

A ce point de vue, le rapprochement des dates est particulièrement suggestif.

La publication du traité austro-allemand avait lieu le 3 février 1888 et le discours de Bismarck était prononcé le 6 du même mois. C'est à ce moment aussi que le gouvernement italien repoussait, comme définitivement insuffisantes, les propositions faites par la France en vue de la conclusion d'un nouveau traité de commerce; le 28 février, il promulguait contre les importations françaises un tarif différentiel qui engageait les deux pays dans la guerre économique. Quelques semaines plus tard, survenait l'incident de Massouah, qui fournissait au ministère italien l'occasion de nous manifester tout son mauvais vouloir, et même, — s'il faut l'en croire, — de nous exposer à un avertissement comminatoire de son allié de Berlin. Il semble y avoir là plus que de simples coïncidences, et l'on est naturellement conduit à voir entre ces actes des rapports de cause à effet.

Du reste, d'autres événements allaient, dans le courant de cette même année 1888, confirmer encore les encouragements que Crispi avait déjà cru trouver, pour sa politique, dans le refroidissement survenu entre les puissances centrales et la Russie, et dans l'attitude particulièrement bienveillante du gouvernement allemand pour l'Italie.

Le vieil empereur Guillaume mourait le 9 mars 1888. Avec lui se brisait un des plus solides liens de l'entente russo-allemande. Trois mois plus tard, le 15 juin, il était suivi dans la tombe par son fils, Frédéric III, enlevé par

Digitized by Google

une cruelle maladie, avant d'avoir réalisé les espérances que les partisans de la paix et de la justice mettaient en lui.

La couronne passait sur la tête d'un prince de vingt-neuf ans, Guillaume II, qu'on disait épris de gloire, animé de dispositions belliqueuses, prompt aux décisions, jaloux de l'autorité suprême et impatient de conseils.

Le jeune empereur avait cependant pour le prince de Bismarck une admiration et une déférence dont il venait de donner un témoignage public et bien significatif. « Le jour même de Pâques, où Frédéric III avait failli mourir dans la chambre de son père, on célébrait, au palais de la chancellerie de l'empire, l'anniversaire de la naissance du chancelier. Parmi les invités était le prince impérial. Il porta au dessert un toast, qui, tout de suite connu, fit beaucoup de bruit dans Berlin et dans le monde. Le texte, qui fut d'abord publié, a été bientôt amendé. Il en avait grand besoin : « Le prince impérial, — avait écrit l'officieuse *Post*, — se leva et demanda la permission d'exprimer par une image l'état politique et social de l'empire au moment présent. Il compara l'empire à un corps d'armée qui a perdu son commandant en chef, et dont le premier officier est grièvement blessé. En cet instant critique. quarante millions de vrais cœurs allemands, pleins d'angoisse, mais aussi d'espérance, regardent vers le drapeau et vers celui qui le porte, vers celui dont ils attendent le salut. Ce porte-drapeau, c'est notre illustre prince, c'est notre grand chancelier. Qu'il marche devant! Nous le suivons. Vive le chancelier! (1) »

De pareilles manifestations ne pouvaient que plaire à Rome. Crispi devait y voir des motifs de confiance

(1) Un empereur dans l'opposition, par E. Lavisse. *Revue bleue*, 1888.

Digitized by Google

dans le maintien au pouvoir du chancelier, dont il escomptait le concours, un encouragement pour la politique d'action où il était désireux d'entraîner l'Allemagne ou tout au moins prêt à la suivre, un gage de victoire pour sa lutte contre la France. Un nouvel incident ne tardait pas, d'ailleurs, à fortifier ses espérances.

L'affaire de Massouah venait de se terminer dans les conditions qu'on connaît; mais les négociations commerciales se prolongeaient encore entre Paris et Rome, nonobstant la guerre de tarifs, quand les journaux officieux de Berlin annoncèrent que Guillaume II, voulant donner à l'Europe une preuve solennelle des liens noués entre les deux monarchies, avait décidé de se rendre incessamment à Rome, pour y voir le roi Humbert. Auparavant, pour ne laisser aucune incertitude sur ses dispositions à notre égard, l'empereur se rendit à l'inauguration d'un monument élevé à la mémoire du prince Frédéric-Charles et y prononça à notre intention cette phrase mémorable : — « Nous aimerions mieux laisser abattre sur le champ de bataille nos seize corps d'armée et nos quarante-deux millions d'habitants, que de céder une pierre de ce que nous avons conquis! »

Le voyage annoncé avait lieu en octobre. On se souvient de la bienvenue préparée en Italie au puissant allié, des ovations qui lui étaient prodiguées durant son séjour. Un moment à peine, l'enthousiasme en était tempéré par la visite que l'hôte du roi ne négligeait pas, entre deux réceptions de cour, de faire à l'auguste reclus du Vatican.

« La venue du jeune empereur dans la capitale de l'Italie et l'accueil extraordinaire dont il fit l'objet augmentèrent, — et il n'en pouvait être autrement, — la malveillance des Français à l'égard de l'Italie. » Le séna-

Digitized by Google

teur Chiala, à qui j'emprunte ce jugement, omet d'ajouter que Crispi n'avait rien tenté pour amortir les préoccupations soulevées de l'autre côté des Alpes par la rencontre des souverains, et que, durant quelque temps encore, il ne devait négliger aucune occasion d'en accentuer l'effet.

Suivant et dépassant les procédés usités à Berlin, Crispi n'avait-il pas déclaré à la Chambre des députés, le 4 février précédent, que l'Italie avait besoin d'une armée forte et d'une marine puissante; que c'était le seul moyen de persuasion à l'égard de ceux qui ne partageaient pas ses vues, et que, s'il le fallait, la paix leur serait *imposée* par la Triple-Alliance? N'avait-il pas donné la preuve d'une provoquante intransigeance dans les débats relatifs aux incidents de Florence et de Massouah? Ne venait-il pas, après avoir repoussé successivement toutes nos propositions d'arrangement et dégaîné, le premier, l'arme des tarifs différentiels, de rompre définitivement les négociations commerciales? Après cela, comment s'étonner des inquiétudes qui s'éveillaient en France au récit des ovations faites à l'empereur allemand, de l'humeur qu'on y manifestait contre l'Italie et surtout contre son premier ministre?

Les événements qui se succédaient durant les mois suivants n'étaient pas faits pour dissiper les défiances réciproques et l'animosité déclarée qui séparaient alors les deux nations latines. L'Italie ne cessait d'augmenter ses armements; elle poussait avec une activité inusitée les fortifications de la Magdalena, qui devait fournir à sa flotte un point d'appui pour une action éventuelle contre la Corse et contre nos ports de la Méditerranée. Le 21 mai 1889, le roi Humbert, accompagné de Crispi, allait à Berlin pour y rendre la visite reçue à Rome; là, répondant à un toast de l'empereur, il n'hésitait pas à

Digitized by Google

proférer des paroles presque belliqueuses : « Nos armées, disait-il, la vôtre, que j'ai pu admirer, celle de l'Italie, que vous avez jugée si favorablement, sauront remplir leur grande tâche. » Et, comme pour accentuer ce langage, les dépêches qui en portaient le texte en France ajoutaient que le roi d'Italie avait accepté d'accompagner à Strasbourg l'empereur d'Allemagne. Heureusement ce projet de voyage, s'il avait été médité, ne tardait pas à être officiellement démenti.

On imagine aisément le parti que la presse surexcitée des deux pays tirait de tous ces motifs de dissentiment. Tous les conseils de prudence étaient perdus de vue. De part et d'autre, on s'abandonnait à de blessantes récriminations; de part et d'autre, on se prêtait de perfides projets.

Le gouvernement français, — dit le général Corsi dans son livre *l'Italia*, — avec un peu de fierté, nous regardait de travers, quand nous faisions et refaisions le chemin de Berlin, et répondait du bout des lèvres à nos compliments, à nos protestations de reconnaissance et d'amitié. La presse française s'égayait aux dépens des vaincus de Custozza et de Mentana, des présomptueux de 1866, des ingrats de 1870, et, passant du mal au pis, elle en venait à nous jeter au visage le sang de Magenta et de Solférino et l'or dont, à son jugement, la France nous avait rassasiés, à nous couvrir d'injures, en nous traitant d'effrontés sans courage; elle se riait de la puissance italienne, affectant de la traiter de quantité négligeable, et surtout nous reprochait notre pauvreté, nous toisant du haut de ses milliards comme un peuple de mendiants pleurnicheurs... Une partie de la presse italienne s'évertuait à répondre sur le même ton, mais avec peu de grâce, avec de pauvres arguments, sur un diapason moins haut... Les esprits les plus vifs, les plus sensibles s'exaspéraient des deux côtés. On sentait germer cette sorte de haine, qui sépare souvent le frère du frère et l'obligé du bienfaiteur. Il y eut des moments

Digitized by Google

où, à en juger d'après le ton des journaux les plus violents, il sembla que nous fussions au point d'en venir aux couteaux...

Rien d'exagéré dans ce jugement porté sur l'état des esprits, sur les appréhensions dont les plus calmes étaient hantés alors. La preuve en est fournie par un incident dont le souvenir provoquerait le sourire, si d'aussi graves intérêts n'avaient été en cause.

Le bruit se répandait, un jour, en février 1888, que la France méditait un coup de main sur le grand port militaire de la Spezia. Au premier moment, il n'y avait personne pour prendre au sérieux cette nouvelle, télégraphiée de Rome à toutes les capitales d'Europe. En France même, on n'y voulait aussi voir, tout d'abord, qu'une invention nouvelle et sans portée de publicistes malveillants. Mais on était bientôt forcé d'y attribuer un autre caractère, lorsqu'on voyait les autorités de la Spezia déployer une activité fébrile pour mettre le port en état de défense. Encore apprenait-on, quelques heures plus tard, que l'amiral Hewett, commandant de l'escadre anglaise dans la Méditerranée, se rendait à Gènes en toute hâte. Et là, comme pour mieux accentuer sa démonstration, l'amiral anglais prenait sur lui, dans un colloque rendu public, d'exprimer l'espoir que l'union des flottes anglaise et italienne pourrait sous peu être resserrée par une action simultanée.

Cette alerte n'avait d'autre effet que de procurer à la presse un nouveau sujet de récriminations et d'exaspérer les défiances respectives. Aujourd'hui encore, il reste dans la pensée de beaucoup de gens que la responsabilité en incombe tout entière à Crispi : il faudrait y voir seulement le résultat d'une manœuvre combinée par le ministre italien en vue de provoquer un éclat, d'où pouvait

Digitized by Google

sortir la guerre, ou tout au moins une démonstration décisive de l'entente italo-anglaise. Si mes informations sont exactes, — comme j'ai des motifs de le croire, — ce serait faire la part trop grande au machiavélisme de Crispi, qui, cette fois, aurait été dupe de son propre tempérament, et dont les défiances, quoique non fondées, n'auraient pas manqué de sincérité. Il avait, à ce qu'on assure, reçu d'un des attachés militaires italiens à l'étranger un avis qu'il pouvait croire puisé à une source officielle et par lequel il était invité à se prémunir contre une attaque imminente que notre flotte allait tenter à l'improviste contre la Spezia. Cet avis coïncidait avec la nouvelle d'un mouvement prescrit à notre escadre de la Manche, qui venait d'être mobilisée pour des manœuvres et dont la prochaine arrivée était attendue à Gibraltar. Plus de doute : nos forces navales allaient se réunir dans la Méditerranée, pour tomber sur la Spezia. De Toulon et d'ailleurs, les consuls italiens ne signalaient, il est vrai, aucun préparatif d'action dans nos ports; les négociations commerciales se poursuivaient encore entre Paris et Rome; la France n'avait aucun motif équitable ni même plausible d'agression, et c'était lui faire injure que de lui attribuer des projets de piraterie dont son histoire n'offre pas un exemple. Peu importe! Défiance est mère de sûreté. Le mieux était de se mettre en garde et de crier à l'aide!... On sait le reste.

Quoi qu'on ait dit. quoi qu'on ait appris depuis lors, le complot français contre la Spezia est resté accrédité dans la péninsule comme une légende. — « Vous n'ôterez pas de la cervelle de beaucoup d'Italiens, qui ne sont pas des sots, qu'à une certaine heure, le gouvernement de la République avait tout préparé pour tenter un coup de

Digitized by Google

main sur la Spezia (1). » — Longtemps après, dans une entrevue avec un journaliste français, Crispi se plaisait à revenir sur les motifs très sérieux qu'il avait alors de croire à nos projets d'agression. Certains de ses anciens collaborateurs n'hésitent pas, maintenant encore, à s'en dire convaincus.

Mon intention n'est pas de défendre la France contre un soupçon qui ne saurait l'atteindre. Si j'ai insisté, — plus peut-être qu'il ne le méritait, — sur l'incident de la Spezia, c'est qu'il achève de démontrer l'extrême tension survenuè, en 1888, dans nos rapports avec nos voisins du sud-est. Une telle situation n'aurait pu se prolonger sans les plus graves périls, si le gouvernement royal n'avait compris, sous la pression des circonstances, que le moment était venu de réagir et d'amender une politique stérile, dont l'Italie était la première à souffrir.

Avant d'aborder cette nouvelle phase de leur histoire commune, il ne sera pas superflu de déterminer les résultats que leur lutte économique et politique avait produits déjà pour chacun des deux pays.

(1) Jules Ferry dans sa préface au livre de M. Faucon sur la Tunisie, septembre 1892.

Digitized by Google

CHAPITRE VIII

LA LUTTE ÉCONOMIQUE

Lutte économique entre la France et l'Italie. — Crise agricole, commerciale, édilitaire et financière dans la péninsule.

1886-1889

S'il est facile, en recherchant les causes de nos divisions avec l'Italie, de faire la part qui convient à son entrée dans la ligue austro-allemande, il est moins aisé de déterminer la mesure du dommage effectif qui en a été pour nous la conséquence directe. Ne s'est-il pas rencontré même, au delà des Alpes, des publicistes pour soutenir que le gouvernement royal, par sa coalition avec les puissances centrales, nous a rendu un service signalé, en nous contraignant à une paix dont nous avons été les premiers à profiter? Paradoxe, où l'esprit le dispute au bon goût! Ce qui est vrai, c'est que la Triple-Alliance n'a entraîné pour nous aucune perte matérielle, dont l'évaluation puisse être établie en chiffres. Le préjudice a été d'un autre ordre, et nous ne devions qu'y être plus sensibles.

Dira-t-on que la conclusion de la Triple-Alliance nous a obligés à organiser une armée plus puissante et par conséquent plus onéreuse? Dans la situation où l'année terrible nous avait laissés, la simple prudence nous con-

Digitized by Google

seillait de constamment tenir en état tous nos moyens de défense, quels que fussent les groupements des puissances et les conditions extérieures. Nos efforts en ce sens ne pouvaient avoir d'autre limite que celle imposée par nos finances. On ne peut donc pas affirmer que la Triple-Alliance nous ait imposé, pour les soins de notre préservation, un supplément appréciable de dépenses.

Peut-être serait-on plus près de la vérité, en soutenant que la coalition italo-allemande a été pour beaucoup dans les motifs qui nous ont déterminés à des frais considérables pour fortifier nos frontières du sud-est. — « Pour les plus évidentes raisons géographiques et stratégiques, dit le général Corsi (1), il y avait pour la France opportunité à profiter de sa très belle frontière des Alpes, à la machiner pour une longue et efficace défense, afin de faire obstacle, avec une quantité exiguë de troupes; spécialement de seconde et de troisième lignes, à l'offensive que l'Italie pourrait prendre sur terre, et de pouvoir ainsi disposer contre l'Allemagne de la plus grande partie de ses forces mobilisables dans les plaines ouvertes entre la Meuse, le Doubs et le Rhin. » — Ces considérations sont aussi justes qu'évidentes. Aussi n'avaient-elles pas manqué de se présenter à l'esprit des hommes préposés aux travaux permanents de notre défense. Bien avant l'évolution italienne, le plan relatif aux Alpes avait été étudié et définitivement arrêté. Peut-être l'attitude du gouvernement royal a-t-elle eu pour effet d'en presser l'exécution, mais rien de plus. En tout état de cause, nous n'aurions pas laissé les passes démunies de résistantes barrières. Les dispositions et les rapports des puissances sont

(1) *L'Italia*, par M. C. Corsi, page 344.

Digitized by Google

inconstants : l'histoire l'enseigne et les leçons en sont trop récentes pour être oubliées chez nous.

Il est vrai que l'Italie n'a pas cru devoir en tenir le même compte. Durant de nombreuses années, elle s'est appliquée à fortifier aussi les Alpes, sans paraître se soucier de ses frontières ouvertes du nord-est, qu'elle tenait pour suffisamment garanties par son alliance avec l'Autriche-Hongrie. Ces dispositions témoignaient, en même temps, de sa foi en ses alliés et des préoccupations que lui causait l'éventualité d'une invasion française. A moins pourtant que ses travaux alpestres n'eussent pas seulement un caractère défensif, mais fussent combinés comme points d'appui pour une offensive éventuelle... Ce sont là des hypothèses, dont l'examen n'aurait aucune utilité et qui sont d'ailleurs en dehors de mon sujet. Je n'y insisterai pas. Tout ce que je voulais établir, c'est que la Triple-Alliance n'a entraîné pour la France aucun préjudice direct et matériel.

Il en est autrement de la rupture des rapports conventionnels en matière de navigation et de commerce, rupture qui a suivi l'accession de l'Italie à la ligue allemande et peut être considérée comme une conséquence de cette accession : il est incontestable que la France en a été sensiblement éprouvée.

A partir du 16 juillet 1886, notre marine de commerce a été soumise, en Italie, aux prescriptions très sévères de la loi locale du 6 décembre 1885, qui appliquait des surtaxes différentielles aux navires étrangers non assimilés aux navires italiens. L'effet en a été désastreux. Sous le poids d'impôts qui absorbaient le plus clair de leurs profits et les plaçaient dans un état d'infériorité accablante au regard de leurs rivaux d'Autriche, d'Allemagne

Digitized by Google

et d'Angleterre, nos armateurs s'efforçaient d'abord de continuer péniblement la lutte. Mais bientôt leur situation s'empirait encore par la promulgation de notre tarif différentiel, qui les privait de leur fret ordinaire de retour, en fermant nos marchés aux produits italiens. Il leur fallait abandonner la partie. Notre pavillon s'abstenait, dès lors, de se montrer dans les eaux qu'il avait coutume de fréquenter auparavant, là où il avait même réussi parfois à s'assurer une sorte de monopole pour les transports. A Cagliari, à Palerme, à Messine, à Syracuse, à Bari, on ne signalait plus que rarement le passage de nos couleurs. A Venise et ailleurs, elles cessaient de paraître. Nos grandes sociétés de navigation, les Messageries maritimes, la Compagnie générale transatlantique, la Compagnie Fraissinet renonçaient aux services d'escales qu'elles entretenaient en Ligurie, dans la Napolitaine et en Sicile.

Ce chômage forcé devait se prolonger jusqu'au jour où les deux gouvernements se décideraient, par l'arrangement du 1er octobre 1896, à renouer l'entente brisée et à s'accorder réciproquement le traitement national dans les ports respectifs.

Ces indications suffisent pour déterminer la gravité du préjudice qui a pu résulter pour notre marine de son expulsion des eaux italiennes. Ajoutons qu'elle y était remplacée par des concurrents plus favorisés, dont l'éviction devait être ensuite d'autant plus difficile que l'état des choses, en se prolongeant dix années, leur avait alors laissé le temps d'occuper solidement la place, d'y nouer des relations, d'y créer des habitudes et d'y rallier des intérêts.

La rupture du traité de commerce et l'application des tarifs différentiels italiens entraînaient pour nous des

Digitized by Google

dommages encore plus préjudiciables. Quelques données statistiques suffiront pour en faire mesurer l'importance.

En 1887, — dernière année d'application du traité de commerce, — nos exportations en Italie s'étaient élevées à près de 308 millions de francs. En 1888, la valeur en tombait à 181 millions; en 1889, elle s'abaissait à 133 millions, pour diminuer encore durant les années suivantes. En moins de vingt-quatre mois, la somme de nos envois sur les marchés de la péninsule avait donc subi une perte supérieure à 50 pour 100. On pouvait dire, avec raison, que l'exportation française en Italie avait été atteinte dans ses forces vives par la rupture du régime conventionnel.

A cette époque, il est vrai, l'Italie était éprouvée par une crise édilitaire et financière, qui affectait, dans une certaine mesure, ses facultés d'achat. Cette gêne passagère était sans doute pour quelque chose dans la diminution de nos ventes. Mais il faut tenir compte aussi de ce fait que l'industrie italienne n'avait pas encore fait les progrès qu'elle devait réaliser, à la faveur d'un régime protecteur, et qu'elle n'était pas encore en état de fournir beaucoup des objets fabriqués que les consommateurs étaient habitués à nous demander. Tous comptes faits, il faut reconnaître que la lutte économique nous privait de la moitié, au moins, des affaires que nous traitions dans la péninsule.

Le dommage ne se bornait pas là. Ce n'est pas seulement l'importance absolue, mais aussi l'importance relative de nos envois en Italie qui diminuait dans une mesure très préjudiciable. En 1887, notre contingent dans l'approvisionnement du marché italien ne s'élevait pas à moins de 20 pour 100; dès l'année suivante, le rapport se modifiait à notre désavantage, et les choses en devaient venir à ce point que, dix ans plus tard, notre contingent

Digitized by Google

ne représentait plus que 13 pour 100. Une notable portion de notre part contributive passait donc aux mains de nos concurrents. De tous les maux que les tarifs de guerre devaient nous causer, c'était peut-être le plus profond et le plus difficilement réparable.

Sans doute, il convient de ne pas exagérer la portée de l'épreuve. Il ne s'agissait, en somme, que de dommages relatifs : notre puissance économique les rendait aisément supportables. Etant donné le chiffre de nos envois en Italie par rapport au total de nos exportations, la fermeture du marché péninsulaire ou, du moins, les obstacles que nous y rencontrions, n'étaient pas de nature à compromettre nos intérêts généraux. Le mouvement total de nos exportations en devait être seulement ralenti, mais non arrêté. L'activité de notre commerce s'exerçait ailleurs et trouvait des compensations. En définitive, sans rien dissimuler du trouble produit chez nous par la lutte engagée, on est fondé à soutenir que le dommage en était de beaucoup plus supportable que celui dont l'Italie, pour les mêmes raisons, avait à souffrir en même temps. La preuve ressort des éléments d'appréciation qui vont suivre.

Au point de vue qui nous occupe, la Triple-Alliance ne cessait pas d'être dénoncée par les nombreux adversaires qu'elle comptait en Italie même, comme la cause essentielle du système ruineux où la politique du royaume était engagée, depuis plusieurs années, à l'intérieur comme à l'extérieur. Il y avait évidemment de l'exagération dans leur polémique. Sans doute, l'accord passé avec les puissances centrales n'était pas sans peser d'un grand poids sur les résolutions qui entraînaient le gouvernement royal à développer à l'excès son état militaire, à réclamer de la nation de lourds sacrifices pour en assurer l'entre-

Digitized by Google

tien, à augmenter son train dans le monde pour faire figure près de ses puissants alliés, à ne pas ménager d'anciennes et utiles relations, à courir des aventures sans profit mais non sans risques. Mais pouvait-on dire qu'il se fût obligé, par les stipulations mêmes de ses alliances, à pousser ses armements dans la mesure où il les maintenait? Et devait-on en conclure que là était la source du mal, qui, en épuisant les forces du pays, menaçait de le conduire à la consomption et à la ruine? Le gouvernement italien, quels que fussent ses interprètes, a toujours protesté avec énergie contre de pareilles allégations; toujours il a soutenu qu'il n'était lié, à cet égard, par aucun engagement conventionnel et qu'il n'avait, pour la détermination de ses effectifs militaires, qu'à tenir compte des besoins propres de la défense nationale. Ses déclarations ont été confirmées à diverses reprises par le langage tenu à Vienne et à Berlin. Il n'existe aucun motif d'en mettre en doute la sincérité. On se trouve ainsi amené à reconnaître que, pour l'Italie comme pour la France, la Triple-Alliance n'a été la cause immédiate d'aucun dommage, d'aucune aggravation des charges préexistantes. Si leur engagement dans la coalition allemande a été suivi, pour les Italiens, de sacrifices sans compensation, ils doivent les envisager comme des conséquences indirectes qu'ils avaient peut-être les moyens de prévenir.

Quoi qu'il en fût, un grand nombre d'entre eux étaient loin, en 1889, — c'est-à-dire après sept ans d'expérience, — d'envisager favorablement le système où la politique royale était engagée. C'était, à leur avis, la cause de toutes les souffrances qu'endurait le pays. Pour mieux apprécier leur état d'esprit, on ne lira pas sans intérêt le jugement qu'en portait un de leurs histo-

Digitized by Google

riens, dont les conclusions se fondent sur de sûres informations.

Les Italiens, — dit le général Corsi, — n'ont jamais eu d'enthousiasme pour la *Triplice*. A l'origine, et même longtemps après, il semblait étrange à un très grand nombre d'entre eux d'avoir, par le fait du gouvernement, à considérer comme amis et alliés les Allemands, ces fameux *Tedeschi* dont ils avaient entendu dire Dieu et Diable, dès leur enfance, pendant des années et des années... Un mariage de ce genre semblait antipatriotique... Les irrédentistes soufflaient sur le feu; ils rappelaient Trente et Trieste; ils voulaient bien aussi que l'Italie se tînt en armes, mais non à côté des Autrichiens, contre eux, prête à saisir toute occasion propice pour la libération du dernier morceau de terre italienne... Aux irrédentistes s'associaient volontiers contre la *Triplice* les francophiles devenus tels depuis la chute de Napoléon III, ceux-là mêmes qui avaient été francophobes au temps de Villafranca et de Mentana; mais, à vrai dire, c'était tous ou presque tous des républicains, et, s'ils aimaient la France, c'était seulement ou surtout parce que la France était une république... Les plus fougueux adversaires de la *Triplice* étaient les socialistes, avec tous ceux qui leur tiennent et dont personne ne saurait dire le nombre.

Il est si vrai que cette *Triplice*, pour un motif ou pour un autre, n'était pas populaire en Italie, spécialement parmi les libéraux, que le gouvernement de gauche, par la bouche de tel ou tel de ses ministres, l'a toujours traitée assez froidement, l'un des plus considérables allant jusqu'à dire qu'il l'acceptait seulement parce qu'il ne pouvait pas faire autrement, comme un engagement sacro-saint contracté par ses prédécesseurs au nom de l'Italie, mais, par bonheur, à courte échéance.

Personne ne pouvait ôter de la tête du contribuable, pressuré jusqu'aux os, que les grands armements et, par suite, les gros budgets de la guerre et de la marine ne fussent l'effet d'engagements pris par le gouvernement italien envers ses alliés, ou, comme on le disait plus crûment, ne fussent imposés par l'Allemagne pour surpasser la France... (1). »

(1) *L'Italia*, de M. C. Corsi, p. 347 et s.

Digitized by Google

Si les Italiens n'étaient pas complètement autorisés à imputer à la Triple-Alliance les grands armements et les gros budgets, du moins avaient-ils de sérieux motifs de s'en plaindre, à cause du tort considérable qu'elle leur avait causé, en contribuant à la perturbation survenue dans leurs rapports économiques avec la France.

Le jour même où le gouvernement royal avait soumis nos navires de commerce aux dispositions très peu libérales de sa loi du 6 décembre 1885, nous n'avions pas manqué d'appliquer à son pavillon un décret (17 juillet 1886) qui lui imposait dans nos eaux des surtaxes équivalentes. Ces prescriptions réciproques et quasi-prohibitives avaient eu pour résultat d'interrompre les opérations que les marines des deux pays poursuivaient activement, depuis de longues années, dans les ports respectifs. Sous le régime antérieur, les Italiens se plaignaient, il est vrai, d'une inégalité de traitement qui se produisait à leur détriment, ou qui, tout au moins, nous assurait des avantages supérieurs. Mais, dans les conditions nouvelles, ils étaient privés des profits considérables qu'ils retiraient auparavant du cabotage et de la navigation d'escale entre nos ports de la Méditerranée. La preuve en est que le nombre de leurs navires entrés dans nos ports s'abaissait à 833 en 1889, alors que, l'année précédente, il s'élevait encore à 1,604 : c'était un ralentissement de près de moitié dans le mouvement de la navigation italienne. En outre, des règlements plus rigoureux étaient maintenant appliqués à ces groupes nombreux de pêcheurs et de corailleurs italiens, qui, de temps immémorial, exerçaient leur industrie spéciale sur nos côtes algériennes. Les intérêts des populations maritimes en étaient gravement affectés dans tout le royaume,

Digitized by Google

comme on en pouvait juger d'après leurs doléances et leurs récriminations.

Ces dommages, quoique très sensibles, n'avaient rien de comparable à ceux qui résultaient de la rupture commerciale avec la France, et dont le pays tout entier avait à souffrir.

Pour l'Italie, l'exportation des produits du sol constituait, alors plus qu'aujourd'hui, le principal élément de la fortune publique; on n'ignore pas non plus que la France était depuis longtemps et reste encore le meilleur des marchés pour ces produits. Cela posé, qu'on juge, par le rapprochement de quelques chiffres, du trouble jeté dans la péninsule par l'application respective des tarifs différentiels.

En 1887, sous le régime conventionnel qui fonctionnait depuis six ans, les importations italiennes en France représentaient une valeur de près de 372 millions de francs. En 1888, sous l'influence des nouveaux tarifs, appliqués durant neuf mois, la valeur de ces mêmes importations tombait à 260 millions; l'année suivante, elle n'était plus que de 227 millions.

Ainsi, dans l'espace de moins de deux ans, les envois de produits italiens destinés à la consommation française avaient subi une moins-value de 61 pour 100. A plus juste raison que pour la France, on pouvait dire que l'exportation italienne était atteinte dans ses forces vives par la rupture du traité de commerce; car la diminution de ses affaires avec la France affectait, dans une mesure considérable et sans compensation, le commerce général de la péninsule. Il y avait pour elle un dommage grave et immédiat, sans parler des conséquences éventuelles de son éviction, qui ouvrait nos marchés à des concur-

Digitized by Google

rents redoutables pour l'avenir. Toutes les branches de son agriculture en étaient fortement éprouvées. Les meilleurs produits (huiles, oranges, citrons, soufres, etc., etc.) se voyaient exclus de leur principal marché ou n'y rencontraient plus que des conditions à peine rémunératrices. L'élevage du bétail, qui constituait une industrie prospère dans les Alpes italiennes, déclinait rapidement; et déjà l'on voyait poindre le jour où le Piémont et la Lombardie, après avoir été nos fournisseurs, deviendraient nos tributaires. Mais c'est surtout dans le commerce vinicole que le trouble se produisait d'une manière sensible : en 1887, l'Italie nous avait envoyé près de 2,800,000 hectolitres de vin; en 1888, le chiffre de ces mêmes exportations n'était plus que de 800,000 hectolitre, pour tomber à 172,000 l'année suivante. C'était un désastre pour les viticulteurs italiens. Aucun espoir de compensation ne leur était ouvert encore par des traités avec d'autres pays. Que le phylloxéra vînt ajouter ses ravages au mal causé par la lutte économique, et la plus fructueuse industrie de la péninsule aurait vécu!

Il est presque inutile, après cela, d'insister sur la répercussion des atteintes souffertes par la navigation et par l'agriculture du royaume : l'économie générale de la nation en était gravement affectée.

On ne doit pas oublier qu'à cette époque, le jeune royaume se ressentait encore des efforts nécessités par la constitution de son unité nationale, et qu'il avait à supporter les charges nouvelles de l'état militaire auquel il se croyait obligé pour tenir son rang de grande puissance. A aucun moment il n'aurait dû attacher plus de prix à développer au dedans ses ressources propres et à se ménager au dehors des facilités de crédit. Il avait dû contracter successivement de gros emprunts et accroître

Digitized by Google

dans de fortes proportions sa dette extérieure. Une notable quantité de ses titres d'État étaient classés ou circulaient en France. Le service des arrérages s'en faisait aisément, sans transports onéreux de numéraire et par de commodes compensations, tant que l'Italie continuait sur nos marchés les grandes exportations de ses produits naturels et restait ainsi notre créancière. Mais, après la rupture commerciale, elle s'était vue brusquement privée des ressources qu'elle tirait de ses envois en France, et elle se trouvait dès lors obligée de négocier à grands frais le papier nécessaire pour assurer, à Paris, le paiement en or de ses coupons. Il en résultait une hausse du change et des difficultés de crédit, qui ajoutaient aux charges de ses finances déjà très obérées. Le déficit s'élargissait dans ses budgets, en même temps que diminuait l'élasticité des impôts par suite de la gêne croissante des contribuables. C'était le début d'une crise financière, dont les effets allaient être aggravés encore par l'explosion d'une crise édilitaire, occasionnée, elle aussi, en grande partie, par le contre-coup de la rupture commerciale avec la France. Comment d'aussi graves conséquences avaient-elles été négligées dans les calculs des négociateurs italiens, ou pourquoi n'en avaient-ils pas tenu compte?

Après la constitution de l'unité italienne et l'établissement définitif de l'administration centrale dans Rome capitale, le gouvernement royal avait été amené à s'occuper des travaux d'utilité publique dont le besoin se faisait sentir sur tous les points du royaume. Chemins de fer, routes, canaux, télégraphes, réfection des ports, assainissement des régions incultes, toutes ces grandes œuvres étaient poursuivies en même temps que le développement imprimé à l'organisation de l'armée et de la

Digitized by Google

flotte. C'était une entreprise gigantesque, qui nécessitait un appel continu au crédit et n'allait pas sans imposer de nouvelles charges aux contribuables.

Le mouvement se manifestait surtout à Rome, où le municipe rivalisait d'activité avec l'État pour mettre la cité à la hauteur des destinées auxquelles elle était de nouveau promise. Des édifices somptueux s'élevaient pour les services civils, des casernes monumentales pour les troupes de la garnison; des quartiers s'effondraient pour la réalisation du plan régularisateur; des endiguements majestueux allaient prévenir les inondations du Tibre; des squares se plantaient; le Janicule se transformait en promenade; rien n'était épargné pour imprimer le cachet du siècle à la Ville Éternelle. Parfois même la civilisation utilitaire ne tenait qu'un compte insuffisant du respect de l'histoire, des protestations des archéologues, du sens du pittoresque et du charme sacré des vieilles choses. La Rome païenne et la Rome pontificale devaient faire place à la Rome moderne.

Les administrés ne tardaient pas à se laisser gagner par la fièvre de leurs administrateurs. Des compagnies se fondaient pour l'édification de maisons de rapport et de quartiers nouveaux. Les particuliers bâtissaient pour leur compte. D'illustres patriciens, dont les villas entretenaient dans l'enceinte des oasis de verdure, sacrifiaient leur domaine patrimonial pour le dépecer en lots; quelques-uns même, plus imprudents, ne craignaient pas de déroger en se faisant leurs propres entrepreneurs. Des banques nombreuses se fondaient avec des capitaux insuffisants, et se faisaient concurrence. L'agio sur les terrains prenait des proportions inconnues. La spéculation oubliait les règles de la prudence. Attirée par les travaux en cours, toute une population ouvrière s'abattait

Digitized by Google

sur Rome. Le crédit, qui faisait l'âme de ces opérations, n'avait d'autre gage que l'espoir d'une plus-value, dont les éléments seraient fournis par l'augmentation, tenue pour assurée, des habitants et des affaires. Sans parler des cités américaines, n'avait-on pas, comme stimulant, l'exemple de Berlin, dont la fortune avait grandi au delà de toutes prévisions, après la guerre de 1870 et la constitution de l'empire?

La plupart des autres grandes villes de la péninsule suivaient le mouvement de la capitale. Leurs dettes s'augmentaient journellement, pour couvrir les frais d'imprévoyantes améliorations. Les fortunes privées se compromettaient, sans précautions, en vue de gains aléatoires.

Toutes ces entreprises téméraires, avons-nous dit, reposaient sur le crédit. C'est en France principalement que sociétés et particuliers avaient obtenu, à de bonnes conditions, les avances dont ils n'auraient pu se passer. Et ils avaient puisé, sans compter, à une source qu'ils considéraient comme intarissable.

Leur confiance semblait tout d'abord confirmée par les circonstances. Durant les premières années, ils n'éprouvaient aucune difficulté à faire proroger, à un taux modéré, l'échéance de leurs engagements. L'accession de l'Italie à l'alliance allemande n'avait pas même altéré le bon vouloir de nos établissements de crédit, qui n'y voyaient, au début, aucun motif de trouble pour les rapports des deux pays, grâce aux déclarations pacifiques et à la prudente politique des Depretis, des Mancini et des Robilant.

Mais, en 1887, la tournure des choses se modifiait. Crispi arrivait au pouvoir avec des intentions qui, à tort ou à raison, étaient loin d'inspirer en France des senti-

Digitized by Google

ments de quiétude. La dénonciation du traité de commerce venait d'être faite par son prédécesseur; mais, s'il pouvait en décliner la responsabilité, ses premiers actes ne laissaient pas supposer qu'il désirât bien vivement le rétablissement de l'accord. Bientôt la rupture commerciale était consommée. Vers le même temps survenaient les incidents de Florence et de Massouah, où l'attitude du ministre italien semblait révéler une arrière-pensée de provocation et de conflit.

C'en était assez pour déterminer, dans les dispositions des prêteurs français, un revirement que le souci de leurs intérêts justifiait amplement. La prudence leur conseillait de ne pas immobiliser plus longtemps leurs fonds dans un pays dont l'humeur semblait agressive et qui devait, en cas de guerre, se placer dans un camp opposé.

Nos capitalistes se décidaient donc à refuser de nouveaux crédits, et ils insistaient pour la restitution de leurs avances. On estime qu'en moins d'un an plus de 700 millions de francs étaient ainsi retirés des entreprises édilitaires où ils étaient engagés. C'était le signal et la cause déterminante, sinon unique, d'un effondrement général. Les banques foncières étaient successivement obligées de suspendre leurs opérations. Les particuliers voyaient leur fortune anéantie avec leurs espérances. Les entrepreneurs tombaient en faillite. Le prix des terrains baissait en proportion de la panique qui succédait à l'engouement. Des milliers de travailleurs se trouvaient sans ouvrage et sans ressources. Les travaux commencés étaient suspendus. De tout ce grand effort, il ne restait bientôt plus que des œuvres interrompues, dont la tristesse contrastait avec la sereine beauté des ruines antiques.

La débâcle était complète. Je ne veux pas y insister

Digitized by Google

davantage, pour en signaler les causes et les conséquences. Mieux vaut laisser le soin de conclure à un historien, dont le témoignage et la compétence échappent à tout reproche de partialité.

Les conséquences économiques de l'alliance allemande, — dit le général Corsi, — furent pour nous ce qu'on pouvait et devait prévoir, en pensant que tout notre trafic se faisait avec la France, c'est-à-dire désastreuses. Là étaient nos sources principales; celles que nous avions chez nous étaient peu nombreuses et misérables; là étaient nos débouchés; de là nous venaient, en grande abondance et à des conditions modérées, les marchandises dont la bourgeoisie est le plus désireuse; là se vendait assez bien une bonne partie de nos produits agricoles; beaucoup de nos industries étaient dans les mains des Français; beaucoup de capitaux, mis en valeur ici, étaient venus de France; le principal marché de nos échanges, notre écrin, — si l'on peut ainsi parler, — était là, à Paris. En somme, nous étions tournés de ce côté; nous y étions accoutumés; nous vivions dans un état de dépendance économique envers la France; nous ne nous en plaignions pas, et nous ne nous en apercevions même pas, pour ainsi dire, grâce à l'effet des habitudes prises. Peu s'en fallait presque que cela nous parût chose naturelle... La France pouvait donc nous faire grand mal; elle devait le vouloir et elle le voulait...

Pendant que nous nous étendions en Afrique, nous avions ici, en Italie, un revers de fortune qui semblait une malédiction. J'en ai déjà indiqué les raisons,... qui se résument en une fausse assiette économique, c'est-à-dire en un excès de spéculation par rapport à la pauvreté du capital national et à la fragilité du crédit. Particuliers, sociétés, communes, l'État lui-même s'étaient lancés, les yeux fermés, dans un ouragan vertigineux d'entreprises, à en perdre la boussole. Il en était résulté un enchevêtrement d'intérêts, comme un gros écheveau emmêlé, dont on ne pouvait plus retrouver le fil, ou, mieux encore, comme un grand édifice de Babel sans bons fondements. La déclaration de guerre économique de la part

Digitized by Google

de la France produisit exactement l'effet des trompettes de Josué. La panique se répandit dans notre camp, et tels, qui avaient une réputation d'habileté dans le maniement du crédit, perdirent la tête et prêtèrent inconsciemment les mains à la démolition. La grande construction mal jointe tombait morceau par morceau. Banques, entreprises, industries, manufactures s'effondraient l'une après l'autre, l'une sur l'autre. Mille et mille fortunes particulières, qui s'étaient fourvoyées là dedans par espoir d'un bon gain assuré en peu de temps, attirées par toutes sortes d'appeaux, s'écroulaient et restaient anéanties.

Dans le nombre des plus retentissantes de ces crises, il faut placer celles qu'on a appelées les *crises édilitaires* des principales cités, surtout celle de Rome, un vrai désastre. Les plus préjudiciables furent certaines *crises banquières*, qui absorbèrent et anéantirent une infinité de petits pécules, des patrimoines entiers, sans parler d'une queue de faillites, de fuites et de suicides.

La *crise agraire* s'y ajouta, d'un côté, par suite de mauvaises récoltes, de l'autre, par l'effet du poids excessif des impôts, et aussi par l'effet de la diminution et de la brusque fermeture des marchés, en ce qui concernait certains produits, comme les vins, les bestiaux et les agrumes (oranges, citrons, cédrats, etc.); de même, pour d'autres industries. Et, par suite, surabondance de produits, cessation d'avances et d'escomptes de la part des banques de crédit, bilan en déficit, clôture des fabriques, bras sans travail et bouches sans pain. Ainsi de certains minéraux, du soufre en Sicile. Il y avait donc, à la fois, crise industrielle et crise commerciale : toute la colère de Dieu déchaînée du même coup!

... Tant de préjudices causés aux fortunes privées devaient avoir un contre-coup sur les finances de l'État : c'est ce qui eut lieu. Les entrées effectives s'abaissèrent sur beaucoup de points.

... Il faut convenir que tout observateur, italien ou étranger, ne voyait pas chez nous cette fleur de jeunesse et de santé qu'il devait s'attendre à trouver dans un corps de moins de trente ans. Il y apparaissait certaines taches, certains signes trop évidents d'infirmités propres à la sénilité plutôt

Digitized by Google

qu'à la jeunesse : les soudures, hélas! trop visibles encore des pièces diverses dont ce corps était composé; une finance rachitique, soutenue à force d'expédients et de fictions; des conditions économiques défectueuses, par manque de capitaux, d'activité et de probité, par excès de dépenses, conditions qui allaient s'aggravant, parce que l'ami d'hier, devenu l'ennemi, y avait beaucoup trop les mains; la lèpre du parlementarisme s'étendant de plus en plus; un gouvernement faible et sans stabilité; une opposition peu nombreuse, mais audacieuse, bruyante, indisciplinée, sans limites bien définies; une grande apathie dans la masse de la nation fatiguée, défiante, geignante; et, pour parler bref, tout le contraire de la cohésion, de l'énergie, de l'élévation d'esprit, et, par conséquent, bien peu de puissance d'action et de résistance (1).

(1) *L'Italia*, de M. C. Corsi.

Digitized by Google

CHAPITRE IX

ABOLITION DU TARIF DIFFÉRENTIEL ITALIEN

Fin de la crise boulangiste. — Exposition universelle de 1889. — Voyage à Berlin du roi Humbert et de Crispi (mai 1889). — Les Italiens en Abyssinie ; avénement de Ménélik ; traité d'Uccialli (mai 1889). — Abolition par l'Italie de son tarif différentiel (1er janvier 1890).

1889-1890

L'exposé des événements, qui avaient successivement contribué à la brouille des deux grands États latins, nous a conduits jusqu'au milieu de l'année 1889. Depuis deux ans déjà, Crispi concentrait en ses mains la direction de la politique italienne. Tous ses actes continuaient à témoigner de son obstination dans un système, dont l'intransigeance était faite pour justifier le soupçon, très répandu en France, d'une arrière-pensée de guerre en vue d'une liquidation générale. « De l'avis même de ses compatriotes, — dit le général Corsi, — son gouvernement avait une sorte de caractère énigmatique et presque menaçant. Il tenait le portefeuille des affaires étrangères; on le disait intime avec Bismarck et hostile à la France; on le savait homme à ne pas se résigner à la paix à tout prix et porté aux aventures coloniales. On pouvait croire qu'il préparait quelque chose, ou mieux que quelque chose se préparait dans l'ombre, et il ne manquait pas de Français pour le croire. »

Digitized by Google

Peut-être aussi le trouble de notre situation intérieure et les inquiétudes qu'elle suscitait au dehors, n'étaient-ils pas sans influence sur l'attitude du ministre italien.

Nous étions, à cette époque, dans le fort d'une crise, dont on s'exagérait la portée au delà de nos frontières. Le 19 août 1888, le général Boulanger, ancien ministre de la guerre, était sorti en triomphateur d'une triple élection législative dans les départements du Nord, de la Somme et de la Charente-Inférieure. Le 27 février 1889, il était encore nommé député de Paris par près de 250,000 voix. Épris de popularité, le nouvel élu se compromettait avec des groupes bruyants, qui rêvaient de faire de lui un César ou un Monk. L'agitation, qui gagnait les rues, allait grossissant dans les grandes villes. Le désarroi était dans les esprits. La majorité se disloquait dans le parlement divisé. Le ministère, constitué sous la présidence de Floquet, s'évertuait à en retenir les éléments pour aviser aux mesures de résistance; mais bientôt il succombait (14 février) sur un projet de revision constitutionnelle.

A l'étranger, on se préoccupait de l'état de nos affaires, qui semblaient, par l'énervement de l'autorité gouvernementale, ouvrir la route à un mouvement révolutionnaire. Déjà l'on y envisageait l'éventualité d'un coup d'État et d'une dictature militaire, qui n'hésiterait pas, afin de s'imposer au nom de la défense nationale, à pousser la France dans les complications d'une guerre extérieure. A l'appui de pareils soupçons, on signalait l'activité déployée par la *ligue des patriotes*, qui prenait la direction du mouvement et ne cessait imprudemment d'exalter le patriotisme des masses par des idées de revanche et de revendications territoriales. Le général Boulanger n'avait-il pas déclaré lui-même que « la France n'avait plus aujourd'hui

Digitized by Google

de Sedan à redouter »? Encore ministre, ne s'était-il pas compromis par des avances, aussi intempestives que déplacées, qui s'adressaient à la Russie et impliquaient des vues menaçantes pour la paix européenne?

On comprend, dès lors, que l'Allemagne surveillât les péripéties du drame avec mauvaise humeur et se tînt prête à tout événement. On ne doit pas non plus s'écarter de la vérité, en supposant que Crispi y trouvât un encouragement pour sa politique ou tout au moins un motif de ne pas désarmer avant l'heure.

Heureusement l'éclat, qu'il fût craint ou souhaité, ne devait pas se produire.

Le 21 février 1889 se constituait à Paris, sous la présidence de Tirard, avec M. Constans à l'intérieur et Spuller aux affaires étrangères, un ministère résolu à en finir avec une agitation qui risquait de mettre la France en péril. La *ligue des patriotes* était immédiatement dissoute. Bientôt on se décidait à déférer le général Boulanger à la Haute-Cour de justice, pour complot contre la sûreté de l'Etat. Le 4 avril, la Chambre des députés accueillait la demande en autorisation de poursuites, formulée contre lui par le procureur général, M. Quesnay de Beaurepaire. Le 14 août, l'accusé était condamné, par contumace, à la déportation dans une enceinte fortifiée : Depuis quatre mois, il était sur le territoire belge, qu'il avait gagné furtivement, pour se mettre à l'abri d'une arrestation préventive. Son épopée était finie. Sa fuite et sa condamnation avaient entraîné la mort de son parti. Le calme était rétabli dans le parlement et dans le pays. Une solide majorité soutenait le gouvernement, dont l'autorité ne rencontrait plus de résistances. La vie publique reprenait son cours normal. Encore une fois, la France s'était ressaisie.

Digitized by Google

Pendant le procès boulangiste, l'exposition universelle, organisée pour le centenaire de la révolution française, avait été ouverte à Paris (5 mai 1889). Nonobstant la réserve officielle de quelques gouvernements, toutes les nations du monde s'y étaient fait représenter par leurs produits et rivalisaient pour en rehausser l'éclat. Les visiteurs étrangers s'y renouvelaient en foule. C'était une fête internationale, au succès de laquelle la France appliquait tous ses soins, comme pour donner au monde, en même temps qu'une preuve nouvelle de sa vitalité, une irrécusable garantie de ses dispositions pacifiques.

Une détente générale se manifestait, par suite, en Europe. Les défiances, un instant éveillées contre nous, étaient assoupies. Nos relations avec l'Allemagne avaient pris le caractère d'une courtoise correction. A Rome, il fallait renoncer à tous calculs fondés sur l'éventualité de prochaines complications internationales.

Au mois de mai (1889), le roi Humbert était allé en Allemagne, pour rendre la visite que l'empereur Guillaume II lui avait faite, à Rome; quelques mois auparavant. Il y avait emmené Crispi. Personne ne songeait tout d'abord à se préoccuper de cette rencontre de souverains, qui s'expliquait naturellement par des motifs de courtoisie. Mais le cours en était marqué bientôt par un incident, qui suscitait, en France et ailleurs, une légitime émotion.

Pendant que le roi d'Italie était à Berlin, le bruit se répandait tout à coup qu'il avait accepté d'accompagner son hôte impérial à Strasbourg, pour y passer en revue la garnison de la place. Inutile d'insister sur la pénible impression que la nouvelle causait en France, sur les commentaires défavorables dont elle faisait l'objet en

Digitized by Google

Italie même. Heureusement, on apprenait, quelques heures plus tard, que le projet n'aurait pas de suite, — si même il avait été conçu, — et que le roi regagnait Rome, sans toucher l'Alsace.

Que s'était-il passé effectivement?

A défaut de renseignements précis, l'opinion reste encore accréditée que l'empereur aurait cherché, dans l'intérêt de la politique allemande, à entraîner le souverain de l'Italie dans une aventure compromettante au regard de la France. Et l'on attribue à Crispi le mérite d'avoir, par son intervention, prévenu une faute, dont les conséquences auraient été peut-être irréparables.

Des informations, recueillies à bonne source, éclairent les faits d'un jour différent.

Le lendemain de son arrivée à Berlin, après le dîner de cour, le roi Humbert s'entretenait avec le général commandant le corps d'armée de Strasbourg. Celui-ci faisait grand éloge des troupes placées sous ses ordres; puis, voyant que son langage était écouté avec intérêt, il suggérait l'idée que le roi pourrait en juger de ses yeux, en accompagnant l'empereur, qui se disposait précisément à faire un voyage d'inspection en Alsace. Le roi Humbert ne répondait ni oui ni non, et mettait fin à la conversation. Son interlocuteur avait-il interprété cette réserve comme un assentiment? Toujours est-il qu'à la fin de la soirée, on se répétait, à la cour, que le roi avait accepté d'accompagner l'empereur à Strasbourg. Le lendemain, nul ne doutait plus de la décision prise, en apprenant que l'ordre était donné de préparer le train royal en vue du voyage. On ajoutait même que Crispi, loin de s'y montrer contraire, en avait approuvé l'idée.

Cependant la nouvelle ébruitée ne tardait pas à soulever au dehors de grosses rumeurs. Je ne parle pas de Paris,

Digitized by Google

où la surprise indignée se manifestait en propos amers; mais le télégraphe apportait, de Rome même, des dépêches qui trahissaient une désapprobation inquiète. On se refusait à ajouter foi à un projet qui pourrait être considéré comme une provocation gratuite à la France et déterminer une rupture. Et, si de pareils avertissements n'avaient suffi, il y avait auprès du roi des hommes prudents et de bon conseil, — comme le général Pasi, premier aide de camp, et M. Rattazzi, ministre de la maison royale, — qui n'auraient pas manqué de retenir sa sollicitude sur la gravité de la situation.

Le dénouement s'imposait. Dès le surlendemain soir, on annonçait officiellement que le roi Humbert n'irait pas à Strasbourg. Crispi avait dû se charger d'aviser le prince de Bismarck du changement survenu dans le programme, dont il avait cru la réalisation assurée. L'empereur lui-même appréciait les motifs de ce changement et n'en manifestait aucune humeur.

Cette version, comme on voit, n'est pas conforme à la légende. Si elle diminue le rôle dont les amis de Crispi ont cherché à lui faire honneur, du moins ne laisse-t-elle rien subsister du plan machiavélique dont la conception était attribuée à l'empereur Guillaume. En l'exposant ici, je ne fais que rendre hommage à la vérité historique.

Cela dit, je reconnais volontiers que Crispi n'avait qu'à se féliciter de la rencontre de Berlin, qui attestait à tous les yeux l'intime entente des deux monarchies et contribuait à la consolidation de son crédit personnel. Mais il devait aussi en rapporter la conviction que Guillaume II ne se laisserait pas entraîner par les ambitions belliqueuses dont certains le supposaient animé. Il n'avait pas à compter sur l'Allemagne, — arbitre de la situation, mais satisfaite du *statu quo*, — pour déterminer une con-

Digitized by Google

flagration européenne où l'Italie aurait un rôle à prendre. La paix apparaissait comme assurée pour une nouvelle et longue période.

Du reste, les préoccupations du gouvernement italien étaient, à cette même époque, retenues de nouveau par l'entreprise de Massouah, qui pouvait suffire à son activité au dehors. On a vu plus haut qu'après la surprise de Dogali, il avait, en toute hâte, renforcé le corps expéditionnaire. Le général Baldissera, qui en avait le commandement, disposait d'une vingtaine de mille hommes; il était en mesure de repousser victorieusement toute nouvelle attaque et de se donner de l'air. Mais il ne devait pas trouver, pour la défense, l'emploi de ses moyens d'action, l'état des choses s'étant bientôt modifié de la manière la plus favorable. Le négus Giovanni, qui menaçait la colonie, était tué à Métemma (10 mars 1889), dans une rencontre avec les derviches. Le roi du Choa, Ménélik, lui succédait, comme roi des rois d'Éthiopie, soutenu et encouragé par la diplomatie avisée d'un envoyé italien, le comte Antonelli, qui jouissait alors de sa confiance. Grâce à ce dernier, l'Italie était la première à reconnaître le nouveau Négus comme souverain de l'Abyssinie tout entière.

D'aussi intimes relations amenaient la signature entre les deux gouvernements d'un traité d'amitié et de commerce conclu à Uccialli, le 2 mai 1889. C'est dans ce traité que figurait certain article 17, sur le sens duquel le désaccord devait naître entre les parties, mais dont l'Italie se jugeait dès lors fondée à se prévaloir pour revendiquer le protectorat de l'Abyssinie.

J'aurai plus tard à revenir sur les divergences suscitées par l'interprétation de cette clause et sur la guerre néfaste

Digitized by Google

qui devait en être la conséquence. Tout ce qu'il importe de retenir en ce moment, c'est l'amélioration survenue dans l'état de la colonie italienne, libérée de tout danger sur le sud par suite de l'entente nouée avec le Négus, dont les premiers efforts s'appliquaient à consolider son pouvoir sur ses grands vassaux. La tâche était assez difficile pour lui enlever, longtemps encore, toute velléité de créer des embarras aux occupants de Massouah.

Les bonnes dispositions de Ménélik ne semblaient d'ailleurs que se confirmer après le traité d'Uccialli. A la fin de l'été, il envoyait en Italie le premier de ses ras, Makonnen, gouverneur du Harrar. Crispi s'abouchait directement avec le chef abyssin et signait avec lui, à Naples, le 1er octobre 1889, un traité complémentaire, qui fixait les limites de l'occupation italienne sur la base de l'*uti possidetis* et par lequel le gouvernement royal s'engageait à procurer au Négus des armes et une avance de plusieurs millions de francs garantie par les douanes du Harrar. Et Makonnen, comblé d'honneurs et de cadeaux, reprenait la mer, rapportant à son suzerain les moyens de s'armer, d'asseoir son autorité à l'intérieur et, au besoin, de lutter pour sauvegarder son indépendance contre les prétentions extérieures.

Cependant le commandant italien du corps expéditionnaire n'avait pas négligé de mettre à profit cette période de paix pour étendre son occupation. Il s'était rendu maître de l'Asmara et il avait planté son drapeau à Kéren (2 juin 1889). Entraîné par un mouvement d'expansion qui ne rencontrait pas de résistance, son successeur, le général Orero, poussait plus loin : il atteignait et même dépassait la ligne du Mareb-Belesa, arrêtée, en dernier lieu, comme limite extrême de l'occupation italienne. Dès ce moment, on avait à se préoccuper,

Digitized by Google

à Rome, de l'organisation d'une colonie, agrandie sous le nom d'Érythrée, et de la mise en œuvre d'un protectorat qui englobait l'Abyssinie et réservait l'accès du haut Nil à des conquêtes futures.

Un plan aussi gigantesque, accompagné d'aussi vastes perspectives, n'allait pas sans impliquer des éventualités, des surprises et des efforts, dont il fallait tenir compte. La plus simple prudence conseillait de n'en pas embarrasser l'exécution par des difficultés continentales et de se ménager une entière liberté d'action. Il y avait donc là une raison qui s'ajoutait à beaucoup d'autres, pour arrêter Crispi sur la voie qu'il suivait depuis deux ans, et pour le détourner de pousser à l'extrême la lutte engagée avec la France.

Ajoutons qu'on annonçait la prochaine réunion, à Bruxelles, d'une conférence internationale, proposée par le roi des Belges, avec l'assentiment de l'Angleterre, pour rechercher les moyens les plus propres à amener en Afrique la suppression de la traite des esclaves. L'ouverture en était fixée au 18 novembre. Le gouvernement italien avait accepté volontiers d'y envoyer des délégués. Il espérait y trouver l'occasion d'y représenter l'Abyssinie et de faire ainsi reconnaître par l'Europe le protectorat qu'il revendiquait sur la région. C'était un nouveau motif de témoigner de vues accommodantes, pour ne pas s'aliéner le bon vouloir des puissances auxquelles il aurait à faire appel.

Mais ce qui devait surtout le retenir, comme un frein irrésistible, c'était le malaise et la lassitude que la lutte contre la France commençait à produire dans toute la péninsule. On a vu plus haut les effets résultant de la rupture de nos conventions en matière de navigation et

Digitized by Google

de commerce. Le général Corsi nous a tracé un tableau saisissant des souffrances produites par les crises qui atteignaient simultanément l'agriculture, les entreprises édilitaires, la main-d'œuvre, les fortunes particulières, le crédit même de l'État. Un parti, qui grossissait de jour en jour, s'élevait contre la politique de mésintelligence qu'il reprochait au ministère de suivre à l'égard de la France. Les radicaux et les révolutionnaires n'étaient pas seuls à y prendre place. On voyait s'y adjoindre des hommes de la droite et dont le loyalisme envers la dynastie ne pouvait être mis en question. Parmi les plus actifs, il y avait, par exemple, Bonghi, député et président de l'Association de la presse italienne, qui se répandait en avertissements et n'hésitait pas à convoquer un congrès de la paix, comme moyen de prévenir les dangers auxquels les imprudences ministérielles exposaient le pays. Les signes non équivoques d'un mécontentement général se manifestaient sur tous les points du royaume, dans le parlement comme dans le reste de la nation.

Le temps était venu de changer de front : Crispi le comprit. Et il y eut d'autant plus de mérite, qu'en ce temps encore, il nourrissait à notre égard d'inexplicables préoccupations. On peut en juger par un petit fait, connu plus tard, mais dont l'exposé vient ici à sa place chronologique.

L'année suivante, en 1890, M. Charles Ferry, député, frère de l'ancien ministre, se rencontrait à Constantinople avec le baron Blanc, ambassadeur d'Italie près le Sultan. La conversation ne tardait guère à tomber sur l'homme qui cumulait, à Rome, la présidence du conseil avec la direction du ministère des affaires étrangères. En réponse aux observations de notre compatriote, l'ambassadeur ne

Digitized by Google

faisait nulle difficulté de convenir que Crispi était comme hanté d'une perpétuelle défiance contre la France. Et, pour preuve, il en racontait un trait plaisant.

— A la fin de l'automne dernier, — disait-il, — en 1889, je m'arrêtai à Rome, en revenant de France où j'avais passé mes vacances. J'en profitai naturellement pour rendre visite à mon ministre. Au moment où je fus annoncé, Crispi fit quelques pas à ma rencontre, contrairement à ses habitudes, et me demanda avec empressement :

— Vous venez de France?

— Oui, j'arrive directement de Chambéry, où j'étais en villégiature.

— Eh bien! que savez-vous des préparatifs militaires de nos voisins? Est-il vrai, comme on l'assure, qu'ils soient en train de masser 100,000 hommes sur les Alpes, en vue d'une surprise, d'une invasion?

— Ce n'est pas sérieux!... Aucun mouvement extraordinaire de troupes n'a lieu dans la région. Personne ne songe à la guerre là-bas. Le gouvernement de la République et les Français sont tout au succès de leur Exposition. Nul sujet de conflit; rien qui menace la paix... Cent mille hommes sur nos frontières! La nouvelle n'est ni vraie ni même vraisemblable : c'est le rêve d'un cerveau malade ou l'invention d'un nouvelliste aux abois.

— Vous croyez?

— J'en suis sûr et j'en réponds.

— Ouf! je respire!

Voilà quel était l'état d'esprit de Crispi à la fin de 1889; voilà les fantômes qui l'hypnotisaient encore, quand il s'occupait de la France.

Malgré tout, de sérieux motifs, sur lesquels je n'ai plus à revenir, le décidaient à une tentative de conciliation.

Digitized by Google

Le 14 octobre 1889, il était à Palerme. Là, dans un milieu particulièrement éprouvé par la dénonciation de nos traités, où sa parole était, par suite, assurée de trouver l'accueil le plus favorable, il annonçait la résolution prise par le gouvernement royal d'abolir le tarif différentiel, édicté depuis près de deux ans contre l'importation de nos produits.

« La rupture des rapports économiques avec le pays voisin, — disait-il, — a été un fait indépendant de notre volonté et de notre politique; ç'a été la conséquence du système général que la France a eu intérêt à suivre. Et, si nous nous gardons de lui reprocher son attitude, — puisque chaque pays est libre de pourvoir, comme il le croit le plus convenable, à la sauvegarde de ses intérêts, — personne ne peut justement en faire retomber sur nous la responsabilité.

« Cependant, en ce qui nous concerne, nous demanderons au parlement la faculté d'introduire, dans le régime douanier qu'il a établi, des modifications qui nous mettent en mesure de répondre, par des concessions efficaces, aux bonnes dispositions qui pourront, en échange, nous être témoignées d'autre part. Dès que le parlement nous l'aura accordée, nous supprimerons le tarif différentiel entre nous et la France. On aura ainsi une preuve nouvelle du véritable esprit dont nous sommes animés. »

Cette déclaration avait, comme on le pense, un retentissement considérable au dehors comme au dedans. Personne ne se méprenait sur les raisons qui déterminaient réellement le projet ministériel; mais chacun y voyait avec satisfaction le signe d'une détente, le premier pas vers un accommodement avec la France. Les impressions manifestées dans tout le royaume ne laissaient aucun doute sur l'approbation que cette politique nouvelle allait obtenir dans le parlement.

Aussi ne manquait-on pas d'en accentuer la portée, en

Digitized by Google

y consacrant une mention spéciale dans le discours du trône, à l'ouverture de la session législative (25 novembre 1889). Le roi s'y exprimait dans les termes suivants, en s'adressant aux représentants du pays :

« Dans le concours de l'activité mondiale vous avez favorisé la production italienne; mais le souci de sa protection ne doit pas s'inspirer de défiances et de soupçons qui divisent inutilement les peuples; il ne doit pas empêcher les réformes qui, en abaissant les frontières, rendent les échanges plus faciles et les relations internationales plus amicales.

« Maintenant que vous avez donné une base stable au développement industriel, il vous sera proposé, par mon gouvernement, d'abolir, entre l'Italie et la France, ce tarif différentiel que vous avez approuvé opportunément dans un moment de transition, mais dont le maintien ferait obstacle au prochain établissement d'un régime commercial plus libéral, bien que toujours pourvu de garanties, et auquel mon gouvernement ne sera pas contraire, si ses vues sont secondées. »

Les paroles du roi étaient accueillies, dans le parlement comme dans la presse, par des manifestations qui témoignaient d'un assentiment unanime.

On en voyait bientôt une preuve nouvelle dans un incident qui survenait au cours des débats engagés à la Chambre des députés sur la réponse au discours de la couronne. Dans le projet préparé *ad hoc* par la commission spéciale figurait une phrase où l'abolition des tarifs différentiels était présentée comme tendant à rendre plus amicales les relations *de commerce* entre l'Italie et la France. Un député de la gauche, Luigi Ferrari, demandait la suppression des mots *de commerce* : on devait éviter, à son avis, de donner à la phrase un caractère restrictif et d'amoindrir ainsi la portée d'une mesure qui tendait, conformément aux désirs du pays, à l'amélioration des *rapports politiques* avec la France, autant qu'à

Digitized by Google

l'amélioration des *rapports commerciaux*. Crispi prenait aussitôt la parole pour affirmer que la motion était au moins inutile :

« Les relations entre nous et la France, — disait-il, — je parle des relations politiques, sont excellentes : je pourrais vous lire des télégrammes arrivés aujourd'hui même et qui démontrent ce que j'affirme. Entre la France et l'Italie, il n'y a que des questions économiques... Nous avons cru, — et nous n'y avons pas été amenés par les clameurs de la rue, auxquelles nous n'aurions pas cédé, — nous avons cru que c'était à nous de commencer, les premiers, à abolir le tarif différentiel, très heureux si le projet de loi que vous allez examiner, renforce entre nous et la France ces relations d'amitié, qui sont dans notre cœur et que nous ne pouvons pas ne pas vouloir, attendu que les deux nations voisines ne peuvent être ennemies l'une de l'autre. Nous sommes trop près les uns des autres pour ne pas désirer maintenir entre nous de bonnes relations. L'histoire, le commerce, l'économie publique, tout nous pousse à ces relations qui sont nécessaires à l'une comme à l'autre des deux nations. C'est le but, — et il n'en a pas d'autre, — du projet de loi que le Roi vous a annoncé et que le ministère, à l'unanimité, vous a présenté. Cela posé, la commission parlementaire ne s'est pas trompée en parlant, dans la réponse au discours du trône, de *rapports commerciaux*. Le mot est juste : il ne s'agit pas de rapports d'un autre genre entre nous et la France. Néanmoins, s'il plaît à la Chambre de rayer ce mot, ce n'est ni le ministère, ni la commission qui s'y opposera. Il m'importait seulement de faire remarquer, avant tout, que d'autres rapports ne sont pas à reprendre, et qu'aujourd'hui même, je le répète, la situation entre nous et la France ne peut être meilleure. Que la Chambre, après cela, décide ce qu'elle croira le mieux !

Je n'insisterai pas sur les déclarations qu'on vient de lire. On voit assez combien l'esprit en est différent de celui d'où procédaient les notes relatives aux incidents de Florence et de Massouah, aux négociations commer-

Digitized by Google

ciales. Mais il n'est pas hors de propos de constater que l'effet produit en France par l'attitude nouvelle du ministre italien ne fut pas celui qu'il en pouvait espérer. Ses discours antérieurs et ses premiers actes y avaient implanté de si profondes défiances, qu'une seule tentative ne réussissait pas à les déraciner. Le gouvernement de la République ne devait pas se montrer insensible à ces avances. Mais l'opinion publique ne s'en montra pas touchée, et la presse, par crainte d'être dupe, n'y répondit que par le plus décourageant langage. C'eût été pourtant le moment de faire appel à ce sens politique, qui permet à nos voisins de ne pas sacrifier, pour de vaines satisfactions, l'intérêt à la passion.

Quoi qu'il en fût, Crispi ne se laissait pas ébranler. Le 30 décembre, la discussion du projet de loi l'amenait encore à tenir à la Chambre des députés un langage qui mérite d'être noté ici :

— Je l'ai dit déjà, et il me plait de le répéter, l'abolition du tarif différentiel était une nécessité politique et économique. C'était une nécessité politique, parce qu'il n'est pas normal de maintenir un état d'hostilité contre un pays avec lequel on entretient des relations continues. La guerre est un état exceptionnel; et si, en réponse à un acte d'hostilité, nous avons édicté le décret du 29 février 1888, le temps nous semble aujourd'hui venu de revenir à des conseils plus doux et d'être les premiers à mettre bas les armes. Notre langage sera-t-il accueilli favorablement au delà des Alpes? S'il l'est, tant mieux; s'il ne l'est pas, nous n'aurons pas à nous reprocher l'œuvre accomplie : nous aurons donné un exemple de bonne volonté à la nation voisine et aux autres nations de l'Europe, et la preuve que l'Italie n'aime pas les luttes stériles. Si je m'en rapporte à ce qui a été dit et imprimé dans le pays voisin, je ne pourrais nourrir aucun espoir... Après cela, je ne crois pas devoir entrer dans des considérations politiques.

L'autre jour, incidemment, à propos d'un amendement pro-

Digitized by Google

posé à votre réponse au discours du trône, j'ai dit ce qu'il convenait de dire à ce sujet. Nous ne pouvons pas changer notre politique; nous croyons qu'elle constitue une base sûre pour la paix de l'Europe. Nous ne voulons l'hégémonie d'aucune nation, parce que la conception même en est opposée au sentiment de notre autonomie et de notre souveraineté nationale. Les uns et les autres nous travaillerons toujours à maintenir cette autonomie, à marcher de pair avec nos pairs, sans permettre que d'autres puissent nous dominer d'aucune manière ni dominer l'Europe.

Après ce discours, le projet de loi était voté à une grande majorité.

Le 1er janvier 1890, le tarif de guerre était aboli en Italie, et nos produits se trouvaient admis dans la péninsule aux conditions du tarif général.

Sans doute, on pensait à Rome que nous voudrions tenir compte d'un témoignage spontané de bon vouloir, et que nous ne tarderions pas à y répondre par l'abolition de notre tarif différentiel, imposé depuis le 1er mars 1888 aux importations italiennes. Cet espoir n'allait pas se réaliser à brève échéance. Durant deux ans encore, aucun adoucissement ne devait être apporté aux rigueurs du régime établi sur nos frontières. Nos voisins nous ont beaucoup reproché cette obstination; leur presse n'a pas manqué d'en tirer argument pour rejeter sur nous toute la responsabilité des souffrances que la fermeture de nos marchés continuait à imposer à certaines régions de la péninsule; c'était un thème facile qui permettait de surexciter l'amour-propre national, en nous prêtant l'intention de réduire l'Italie par la misère et la faim.

Disons tout de suite qu'un pareil calcul n'était pour rien dans la prolongation de notre attitude. Les motifs en étaient beaucoup plus simples et moins machiavéliques. En abolissant leurs taxes différentielles, les Italiens ne

Digitized by Google

désarmaient qu'à moitié, puisque nos importations se trouvaient encore soumises chez eux à leur tarif général, dont ils avaient rehaussé les droits, en 1887, de manière à en assurer le caractère hautement protecteur. Notre situation était toute différente, aucune retouche n'ayant encore été apportée à notre tarif général, dont les prescriptions remontaient au temps où les doctrines d'un protectionnisme à outrance ne jouissaient pas, dans les parlements respectifs, d'une faveur indiscutée. Rapporter notre loi de 1888, c'eût été concéder aux exportations italiennes des avantages sans réciprocité, et placer notre commerce dans une situation exceptionnellement défavorable. Nous pouvions d'autant moins y songer, en 1890, que nous commencions l'étude d'un nouveau système douanier, dont les clauses devaient être combinées en vue d'assurer à nos produits de nouvelles garanties, tout en nous laissant les moyens de consentir certaines concessions aux pays qui nous accorderaient leur régime de faveur. C'est le système qui allait se traduire par l'établissement simultané d'un tarif maximum et d'un tarif minimum. Rien n'empêcherait alors d'appliquer à l'Italie le premier de ces tarifs, qui rétablirait l'équilibre, en soumettant ses produits à un régime équivalent à celui qui était fait aux nôtres dans la péninsule.

Ce qui est à regretter peut-être, ce qui nous a exposés à des reproches mal fondés d'ailleurs, c'est que la réforme n'ait pas abouti avant 1892; mais la cause de ce retard ne doit pas être attribuée seulement à des lenteurs parlementaires qui auraient pu être activées; elle tient surtout à ce fait que le nouveau système ne pouvait être mis en vigueur avant l'échéance des traités de commerce, qui nous liaient à beaucoup d'autres puissances et ne devaient prendre fin qu'en 1892. Durant deux ans encore,

Digitized by Google

il nous fallait donc maintenir contre l'Italie notre régime de guerre. C'était la conséquence obligée de l'état des choses : il n'y entrait de notre part ni calcul ni mauvais vouloir.

Un fait n'en demeurait pas moins acquis : c'est qu'au début de l'année 1890, l'Italie avait manifesté le désir de mettre fin à la lutte économique avec la France par un acte de bon vouloir, dont les déclarations ministérielles avaient accentué le caractère et qui ouvrait à notre diplomatie des perspectives nouvelles de rapprochement et de conciliation.

Digitized by Google

CHAPITRE X

LA SITUATION EN 1890

Résumé des événements qui avaient affecté nos rapports avec l'Italie depuis 1881. — Apogée de la crise (1888). — Premiers symptômes de détente (1889). — Démission de Bismarck (17 mars 1890). — Visite de l'escadre italienne à Toulon (avril 1890).

(1881-1890)

Ici s'arrête l'exposé des faits qu'il était nécessaire de rappeler pour déterminer exactement l'état de nos rapports avec l'Italie, en 1890.

On a vu dans quelle mesure l'établissement de notre protectorat sur la Tunisie avait pressé l'entrée de l'Italie dans le système allemand. Tenue d'abord secrète, la constitution de la Triple-Alliance n'avait pas eu pour résultat, durant les premières années, de diviser profondément les deux nations, grâce à la politique prudente des Depretis, des Mancini et des Robilant, qui s'appliquaient à la faire envisager uniquement comme une garantie pour la conservation du *statu quo* et de la paix. Mais, en 1887, le renouvellement du pacte, coïncidant avec les démarches tentées par le cabinet de Rome pour lier partie avec l'Angleterre dans la Méditerranée, commençait à troubler la quiétude où l'on persistait chez nous. Avec l'arrivée de Crispi au pouvoir, les préoccupations s'augmentaient en raison des vues qu'on supposait

Digitized by Google

au nouveau ministre. Son empressement à se rendre à Friedrichsruhe, pour se mettre en relations personnelles avec Bismarck, n'était pas de nature à dissiper ces préventions. Déjà les conditions ne semblaient rien moins que favorables aux négociations engagées pour la conclusion d'un nouveau traité de commerce, en remplacement de celui qui avait été dénoncé, l'année précédente, par le gouvernement royal. On sait avec quelle rigueur ces négociations étaient conduites du côté italien, et comment elles aboutissaient définitivement à un complet insuccès. En ce même temps survenaient les incidents de Florence et de Massouah, qui fournissaient à Crispi deux occasions successives de donner la preuve de son intransigeance. En France, on en venait à lui attribuer un système prémédité de provocations avec l'arrière-pensée d'un conflit général, où l'Italie, soutenue par de puissants alliés, se trouverait en présence de la France isolée. Dans la péninsule, on souffrait d'un malaise économique et financier, qui tenait à des causes multiples, mais dont on nous rendait responsables, la fermeture de nos marchés étant considérée comme un moyen de guerre employé pour réduire nos voisins à la famine et les forcer à crier merci. Des deux parts, la presse se faisait l'interprète des griefs respectifs et luttait de récriminations sans mesure. Les esprits se surexcitaient. La tension devenait telle qu'une rupture était à craindre.

C'est en 1888 qu'il faut placer le point culminant de cette crise dangereuse.

Tout éclat devait être heureusement évité. Le temps et les circonstances allaient calmer les passions populaires et permettre aux gouvernements de se reprendre.

En France, on était bien résolu à ne courir aucune aventure et à pousser la réserve jusqu'aux limites fixées

Digitized by Google

par le souci de la dignité nationale. On y avait, d'ailleurs, assez à faire pour effacer les résultats de la crise boulangiste, dont on sortait à peine. Et puis l'on se préparait à l'exposition universelle, qui allait s'ouvrir au mois de mai 1889; on ne voulait pas risquer d'en compromettre le succès par des complications extérieures. Le monde était témoin du grand effort que nous appliquions à l'entreprise; personne ne pouvait douter, en Europe, de nos dispositions pacifiques.

En Italie aussi, on arrivait à comprendre que la tension des rapports avec la France ne pouvait être d'aucun profit, ni se prolonger sans les plus sérieux inconvénients. La nation supportait péniblement les charges que lui imposaient sa situation de grande puissance et son nouvel état militaire. Elle était d'autant plus disposée à s'en prendre à la politique inaugurée dans les derniers temps, que le poids de ces charges devenait plus lourd par suite de la fermeture de nos marchés, et qu'elle ne pouvait, quoi qu'on dît pour l'en distraire, écarter la pensée qu'il y avait là une conséquence fatale de son accession à la ligue allemande. Aux effets de la crise agricole et commerciale se joignaient ceux d'une crise édilitaire. Les finances de l'État et des communes se trouvaient atteintes comme les fortunes privées. De plus, la nation se voyait définitivement engagée dans une expédition coloniale, qui ouvrait à son activité de vastes perspectives, mais qui n'allait pas sans de gros risques. Il était d'autant moins opportun de s'aliéner les dispositions des puissances, que la réunion prochaine de la conférence de Bruxelles permettrait peut-être de régulariser bientôt la conquête africaine au regard de l'Europe, et d'en consolider aussi les résultats. Enfin, dans son dernier voyage à Berlin (mai 1889), Crispi avait pu se rendre

Digitized by Google

compte des dispositions pacifiques des alliés, dont la politique ne visait qu'à maintenir l'état des choses en Europe.

De nombreux motifs concordaient donc pour conseiller à l'Italie d'éviter des complications internationales qui eussent aggravé ses difficultés intérieures, et de chercher les moyens de mettre fin à la lutte engagée avec la France.

Ces considérations ne devaient pas échapper à la perspicacité de Crispi, dont l'autorité commençait à souffrir d'un système jusqu'alors improductif, inquiétant et déjà très discuté. On se trouvait dès lors amené à croire qu'elles étaient pour beaucoup dans la résolution qu'il prenait, à la fin de 1889, de rapporter le tarif différentiel, édicté contre nos importations, et d'ouvrir par conséquent la voie à une entente économique. On ne devait pas non plus encourir le reproche d'un optimisme exagéré, en y voyant le premier signe d'une évolution qui méritait d'être encouragée et pouvait conduire, dans l'intérêt des deux pays, à leur rapprochement politique. Le terrain en était préparé par la détente survenue dans leurs rapports officiels et à laquelle l'action bienfaisante du représentant de la France avait largement contribué depuis un an.

C'est sur ces entrefaites que je fus appelé, en janvier 1890, à succéder à Mariani pour continuer son œuvre, comme ambassadeur de la République près S. M. le roi d'Italie.

Avant même mon arrivée à Rome, de notables événements venaient ajouter aux motifs d'encouragement que j'avais puisés dans l'étude de la situation.

Le 17 mars 1890, Guillaume II se séparait brusquement de son conseiller, de l'homme d'État qu'on s'était habitué à considérer comme le régulateur à vie de la politique impériale, comme le fondateur et l'âme de la

Digitized by Google

Triple-Alliance. La retraite du prince de Bismarck était de nature à modifier l'échiquier européen. En Italie, c'était un nouveau coup porté à la confiance dans le système allemand. Crispi y perdait lui-même la part de crédit qu'il tenait, au regard de ses compatriotes, de ses relations personnelles avec le chancelier déchu. Il ne pouvait qu'y trouver une nouvelle raison d'accentuer le revirement qui l'inclinait manifestement à resserrer avec la France les liens détendus.

Une autre occasion lui fut bientôt fournie de donner un témoignage significatif de ses dispositions nouvelles.

Dans la seconde quinzaine d'avril 1890, Carnot, président de la République, entreprit un voyage dans le midi de la France. Conformément aux traditions des meilleurs temps, le gouvernement italien se décida aussitôt à envoyer sa flotte à Toulon, pour y saluer, au nom du roi, le chef de l'État français. L'accueil qu'elle y reçut ne laissa rien à désirer. L'amiral Lovera di Maria remit au président une lettre autographe du roi Humbert, et s'acquitta de sa mission avec un tact parfait. Nos marins rivalisèrent de courtoisie avec leurs hôtes d'un jour. La foule accourue pour la fête leur prodigua ses acclamations sympathiques. Nos vaisseaux ne firent pas mauvaise figure à côté des puissants cuirassés de l'Italie.

L'impression qui se dégageait de la rencontre m'était signalée, quelques jours plus tard, dans la lettre suivante que m'écrivait M. Fournier, alors capitaine de vaisseau, aujourd'hui vice-amiral, membre du conseil supérieur de la marine et inspecteur général des défenses mobiles :

Nous venons de voir l'escadre italienne, et l'accueil qu'elle a reçu de notre chef, l'amiral du Petit-Thouars, était bien de nature à seconder la mission que vous allez remplir à Rome. L'amiral a tendu la main à son collègue italien, dès

Digitized by Google

son arrivée dans nos eaux. Cet officier général (l'amiral Lovera di Maria), d'une distinction parfaite, lui a d'ailleurs témoigné chaleureusement sa gratitude pour la délicatesse des procédés dont il était l'objet, en l'assurant qu'ils avaient chassé de son esprit toutes les préoccupations dont il ne pouvait se défendre, en approchant des côtes de France... En définitive, les officiers italiens ont dû emporter l'impression que nous avons une belle et puissante escadre, bien en main, bien commandée et toute prête à l'action. Nous ne pouvions que gagner à être vus de près...

La visite de Toulon était de nature à contribuer favorablement au mouvement qui semblait, depuis quelques mois, rapprocher les deux nations. On était autorisé, tout au moins, à considérer l'initiative prise à Rome comme un signe complémentaire des dispositions conciliantes qui prévalaient dans les conseils du gouvernement royal.

A cette époque même, j'arrivais en Italie, pour y remettre mes lettres de créance.

J'en ai dit assez pour déterminer la situation qui m'y attendait, et les motifs qui encourageaient mon espoir dans le succès d'une tâche de conciliation et de rapprochement.

Digitized by Google

Digitized by Google

LIVRE II

SECOND RENOUVELLEMENT DE LA TRIPLE ALLIANCE

1890-1891

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE PREMIER

PREMIÈRES IMPRESSIONS A ROME (1)

Mon arrivée à Rome (avril 1890). — Premières impressions. — Remise des lettres de créance; audiences du roi, de la reine et de Crispi.

Avril 1890

Le 10 avril 1890, je quittais Paris pour gagner l'Italie et y prendre la direction de notre ambassade près le Quirinal. On connaît, par l'exposé qui précède, la situation respective des deux pays et les encouragements que j'y puisais pour ma mission.

Mes débuts devaient être facilités par les commentaires auxquels avait donné lieu, dans la presse italienne, un entretien que j'avais eu, quelques jours avant de partir, avec le rédacteur d'une feuille parisienne, *la Paix*, dont les sympathies pour l'entente franco-italienne n'étaient pas douteuses. Je n'avais fait aucun mystère de mes dispositions, du prix que j'attachais au rapprochement commercial et politique des deux pays, ni de la mesure dans laquelle je me proposais d'y travailler. Ces déclarations n'avaient provoqué aucune réponse décourageante. Le journal officieux de Crispi, dont le ton agressif fléchis-

(1) Ce chapitre a déjà paru, en partie, dans la *Revue de Paris* du 1er avril 1902.

Digitized by Google

sait depuis peu, en avait même fait le sujet d'un article conciliant, qui se terminait par les lignes suivantes :

M. Billot ne trouvera chez nous, — disait *la Riforma*, — ni obstacles, ni défiances; dans la population comme dans le gouvernement, il ne trouvera que de bons sentiments, dont le caractère n'a plus besoin de preuves. Les regrets qui ont suivi dans toute l'Italie la perte de M. Mariani, la haute distinction qui vient d'être conférée par le roi à M. Spuller, sont l'expression de ces sentiments, et doivent convaincre M. Billot qu'en venant en Italie, il vient dans un pays ami, un pays qui demande l'amitié et l'attend.

D'un pareil langage, des égards spéciaux dont j'étais l'objet depuis la frontière, je ne pouvais que tirer des pronostics favorables pour l'accueil qui m'était réservé. Cependant une première épreuve m'attendait à Rome.

A l'entrée du train en gare, après les salutations échangées avec les principaux membres de la colonie française venus à ma rencontre, le conseiller de l'ambassade, M. Marchand, qui en avait la gestion depuis la mort de Mariani, me faisait part d'un incident, auquel mon arrivée semblait conférer une signification particulière. La veille, sans avis préalable à notre représentant, deux journalistes français avaient été, par un arrêté revêtu de la signature de Crispi, ministre de l'intérieur, mis en demeure de quitter le royaume. Il s'agissait des correspondants de l'*Agence Havas* et du *Figaro*. Notifiée sans retard, la décision avait été mise à exécution quelques heures après. Les intéressés venaient de partir par le premier train, sous la garde d'agents chargés de les accompagner jusqu'à la frontière. J'avais dû me croiser avec eux à Civita-Vecchia.

Inutile d'insister sur l'impression que me causait la nouvelle de cette mesure de rigueur. On pouvait se de-

Digitized by Google

mander si la hâte mise à faire partir nos compatriotes n'avait pas été motivée par la pensée de placer le nouvel ambassadeur en présence d'un fait accompli et de lui interdire toute velléité de recours. Fallait-il n'y voir qu'un oubli de ces règles de courtoisie internationale, dont les grands ministres ne s'embarrassent pas volontiers? Était-ce, au contraire, une manifestation préméditée, une tentative d'intimidation et comme un avertissement?

Un premier examen ne tardait pas à me convaincre que la décision prise n'avait pas été suggérée *à priori* par de subtils calculs. Les deux Français n'en étaient pas les seules victimes : ils avaient pour compagnon d'infortune le correspondant du *Frankfurter-Zeitung*, frappé comme eux pour les mêmes causes, comme eux expulsé d'urgence et sans plus d'égards Le fait seul qu'un Allemand, sujet du grand empire allié, était compris dans la proscription, suffisait pour établir que le ministre n'avait pas cédé à des considérations tirées, soit des rapports de la France avec l'Italie, soit de l'arrivée de l'ambassadeur de la République. Il n'avait probablement pris conseil que de son irritation et de son désir d'arrêter, par un sévère exemple, les correspondants étrangers dont l'hostilité ou les indiscrétions lui devenaient insupportables. Depuis longtemps, — paraît-il, — les publicistes atteints étaient signalés comme transmettant avec complaisance des bruits relatifs aux embarras financiers de la péninsule, des informations qui pouvaient influencer défavorablement la cote des valeurs nationales. En dernier lieu, ils avaient annoncé, à tort, la faillite d'une banque particulière, à la prospérité de laquelle Crispi, disait-on, avait des motifs de s'intéresser. C'en était assez pour motiver leur expulsion.

Il s'agissait donc d'une mesure prise *ab irato*, critiquable peut-être au point de vue de l'équité, mais fondée

Digitized by Google

sur les prescriptions formelles de la loi. Nous aurions été d'autant moins autorisés à en contester la légitimité que nous avons nous-mêmes retenu une arme semblable dans notre arsenal législatif et que parfois nous n'hésitons pas à nous en servir.

A quoi bon, dès lors, tenter prématurément une démarche officielle pour faire rapporter l'arrêté intervenu? L'occasion opportune d'une intervention officieuse viendrait plus tard, les colères tombées. C'était d'ailleurs l'attitude à laquelle mon collègue d'Allemagne avait déjà pris la résolution de se conformer.

Tel était l'objet de mes réflexions durant une promenade solitaire, qui me conduisait au Pincio dès le début de la matinée.

La terrasse était déserte. La ville s'illuminait au soleil levant. A gauche, le pavillon royal flottait sur la masse rectangulaire du Quirinal. En face, le dôme de Saint-Pierre, dominant les palais recueillis du Vatican, découpait dans le ciel ses courbes majestueuses. En bas, la *Place du Peuple*, sillonnée de rares passants; plus loin, un pont inachevé qui franchissait le Tibre enserré par les deux lignes blanches des quais; puis un amas de maisons neuves, de chantiers et d'échafaudages, qui envahissaient les *Prati*. Au loin, le Capitole, les pentes du Janicule, avec les jardins Corsini, et le Monte-Mario, dont la verdure était trouée par les terrassements d'un fort en construction. Des bruits de voix et de voitures montaient des rues. Toute la ville s'étendait à mes pieds, avec les souvenirs muets de ses gloires antiques et les témoins pressés de sa deuxième renaissance... C'est là que j'allais vivre, durant des années peut-être, humble comparse dans la séculaire histoire, mais dont le rôle n'était pourtant pas

Digitized by Google

sans grandeur, puisqu'il tendait au rapprochement des deux États latins.

Au retour, mon parti était pris d'ignorer provisoirement l'incident de la nuit. Mieux valait, sans marquer d'humeur, me mettre immédiatement en rapport avec le chef du gouvernement, pour régler, d'après le premier contact, mon attitude ultérieure.

J'écrivais donc à Crispi, sans plus tarder, pour l'aviser de mon arrivée à Rome et de mon désir de lui présenter mes salutations. La réponse ne se faisait pas attendre : le ministre me prévenait aussitôt qu'il me recevrait dans la journée même, à cinq heures. Son empressement était d'autant plus significatif, qu'il aurait pu s'en dispenser, sans laisser rien préjuger de ses dispositions, en fixant la rencontre au lendemain, dimanche, jour ordinaire de ses réceptions diplomatiques à la Consulta. Courtoisie pour courtoisie : c'était de bon augure.

J'étais descendu dans un hôtel de la *Place d'Espagne*, pour passer, au cœur de la ville, les premiers temps de mon séjour. Les vieilles maisons y pressent encore leurs façades irrégulières. Les promeneurs s'y croisent avec les mendiants loqueteux. Des soutanes noires, bleues ou rouges s'engouffrent sous les portiques de la Propagande. En face s'élève la blanche colonne de l'Immaculée Conception, monument du dernier dogme proclamé par le dernier pape-roi. Autour de l'antique fontaine, dont les eaux bouillonnent gaiement depuis des siècles, les *contadini* étalent des corbeilles de fleurs. Sur l'escalier de la Trinité des Monts se groupent les *modèles*, enfants aux joues roses, filles au teint mat et aux yeux noirs, éphèbes aux cheveux bouclés, vieillards à la barbe grise, tous

Digitized by Google

revêtus des costumes classiques de la Sabine ou des Abruzzes. Un côté de la place est noyé dans l'ombre bleue, tandis que l'autre vibre dans la lumière aveuglante. C'est d'une intensité de couleurs, qui fait la joie des artistes. Pour les philosophes et les diplomates, nul endroit plus fertile en observations de mœurs et en leçons de choses.

Au sortir d'un spectacle aussi vivant, combien froid et morne apparaissait le palais Farnèse, affecté, depuis quinze années déjà, à la résidence des ambassadeurs de France! Non pas que je ne fusse, à première vue, sensible à l'imposante solennité du monument, que le génie de San Gallo et de Michel Ange a marqué de son empreinte. J'écris ces lignes après huit années vécues dans la demeure de Paul III. Mes yeux conservent l'impression de l'immense façade, dont la célèbre corniche couronne si heureusement la puissante simplicité, du vestibule avec sa colonnade massive et mystérieuse, de la cour carrée où les trois ordres se superposent avec une élégante sévérité, du large escalier de pierre grise, des voûtes de cathédrale, des hautes salles tapissées de gobelins. En dépit du goût actuel, dont la faveur exclusive se réserve pour les primitifs et les maîtres de la Renaissance, je n'ai jamais pu, sans y arrêter longuement mes regards charmés, traverser la fameuse galerie, où le pinceau des Carraches et du Dominiquin a célébré, dans une apothéose de lumière, l'éternelle jeunesse des divinités mythologiques. Que de minutes passées sur les terrasses, à suivre les eaux blondes du vieux Tibre, à contempler la silhouette gracieuse de la Farnésine et les lignes verdoyantes du Janicule, depuis San Pietro in Montorio jusqu'aux chênes verts qui ont ombragé les dernières méditations du Tasse!...

Mais, à ma première visite, le palais était silencieux et

Digitized by Google

désert. Le bruit de mes pas, répercuté sous les longues arcades, en troublait seul le recueillement. Sur une estrade, au milieu d'une vaste chambre, se dressait encore le grand lit à colonnes, où mon prédécesseur avait souffert et succombé, trois mois auparavant. On y respirait une atmosphère d'abandon et de tristesse.

Aussi quelle satisfaction, après cette visite domiciliaire, de rejoindre mes collaborateurs de l'ambassade, de réchauffer mon courage à leur jeune ardeur, de commencer avec eux l'étude des affaires, d'écouter leurs premiers avis et d'aborder une tâche dont je pouvais apprécier déjà le passionnant intérêt!

Cependant l'heure fixée pour le rendez-vous ministériel allait sonner. Je me faisais conduire au palais Braschi, où se trouvaient installés les services de la présidence du conseil et du ministère de l'intérieur.

A l'angle de l'édifice se contorsionne encore la statue décapitée de *Pasquino*, dont la verve malicieuse s'exerçait jadis aux dépens de l'administration débonnaire du souverain pontife. Depuis 1870, *Pasquino* continue à observer de près le nouvel ordre de choses; mais peut-être se méfie-t-il : car il boude et se tait.

Les huissiers prévenus me faisaient traverser des salles remplies de fonctionnaires ou de solliciteurs, pour m'introduire dans un petit salon attenant au cabinet du ministre. J'y étais à peine que l'homme paraissait, la main tendue.

C'était la première fois que nous nous trouvions en présence.

Crispi avait alors plus de soixante-dix ans; mais il en portait le poids avec une aisance, qui témoignait d'une

Digitized by Google

abondante réserve de santé et de forces. Il avait le pas alerte et la voix jeune. En remarquant la fraîcheur de son teint et l'éclat de ses yeux bleus, j'oubliais l'ivoire de son crâne et la neige de son épaisse moustache. J'avais entendu souvent parler de son extraordinaire puissance de travail; personne n'ignorait qu'il retenait entre ses mains la direction effective de toutes les affaires intérieures et extérieures du royaume, et qu'il en surveillait personnellement les détails; je savais que, dans la journée même, il avait donné déjà neuf heures à un labeur continu : aucune trace de fatigue n'altérait la sérénité de ses traits. Il était tout à l'entretien, sans souci visible d'étude à faire ni d'effet à produire. On m'avait prévenu de son égale expertise à jouer avec ses interlocuteurs de la bonne grâce ou de la rudesse, à procéder avec eux par voie de séduction ou d'intimidation : c'est au maître-charmeur que j'avais affaire durant cette première entrevue.

A ses compliments de bienvenue, je répondais naturellement par l'exposé général des vues conciliantes dont nous entendions nous inspirer pour nos rapports avec l'Italie, et des idées personnelles qui m'avaient signalé à la confiance du gouvernement de la République pour continuer à Rome l'œuvre d'apaisement commencée par mon prédécesseur. Bientôt le cours de la conversation m'amenait à aborder des questions plus spéciales : j'en profitais pour confirmer, dès ce moment, notre ferme résolution de ne pas contrarier la politique africaine de nos voisins et d'avoir, pour les Italiens en Tunisie, tous les ménagements compatibles avec la sauvegarde de notre protectorat.

Crispi prenait acte des déclarations que j'étais autorisé à lui faire sur ces deux points importants. Et il ne man-

Digitized by Google

quait pas de protester, à son tour, des dispositions amicales du gouvernement royal.

Je ne vois aucune indiscrétion à rapporter ici la substance de son langage : on n'y trouvera qu'un résumé affaibli des idées qu'il se plaisait, en ce temps, à développer devant tous ses visiteurs français, et qui ont fait à diverses reprises l'objet d'articles remarqués dans notre presse.

Pour juger de ses intentions, disait-il, on ne devait pas s'arrêter à des malentendus, dont l'opinion publique s'était émue à de certains moments et dont la presse avait exagéré l'importance : ce n'était là que des incidents. A parler franc, les relations des deux pays n'étaient pas affaires de sentiment; le caractère en était imposé par des intérêts supérieurs et communs. En se plaçant à ce point de vue, personne ne pouvait douter que l'Italie n'eût besoin de la France. Il y avait plus : une France forte et paisible était nécessaire au système continental. Mais l'Europe et la France elle-même avaient besoin aussi d'une Italie unifiée et prospère. S'il en était ainsi, quels motifs pourrait-on avoir, au delà des Alpes, de suspecter la sincérité des dispositions amicales du cabinet de Rome?

Crispi n'ignorait pas qu'une légende, acceptée par un grand nombre de nos compatriotes, le signalait comme un ennemi. Toujours il avait repoussé et il repoussait encore avec énergie l'accusation de gallophobie. Il aimait la France, où il avait trouvé asile en des temps difficiles, où il avait noué de précieuses amitiés. Malgré les tracasseries administratives qui ne lui avaient pas été épargnées alors, il n'avait jamais oublié l'hospitalité reçue.

Chez nous, continuait-il, on lui reprochait la Triple-Alliance. Ce reproche n'était pas fondé. L'entente italo-

Digitized by Google

allemande avait été élaborée par Mancini, renouvelée par Robilant. Cette entente était définitivement nouée, quand lui-même avait été appelé au pouvoir. Sans doute, il ne cesserait pas d'en observer loyalement les conditions, parce que c'était le devoir et l'intérêt de son pays; mais il n'y avait jamais vu et n'y verrait jamais une arme de guerre contre nous. Peut-être même en pourrait-il tirer les moyens de faciliter un rapprochement entre la France et l'Allemagne. Servir de trait d'union entre ces deux grandes puissances, c'était chez lui une pensée ancienne et persistante. Il y avait treize ans déjà, en 1877, comme il passait à Paris pour gagner Berlin, il demandait à Gambetta ce qu'il pourrait faire en ce sens près de Bismarck. — « Parlez-lui de désarmement! » — avait répondu Gambetta. — Dans un pareil ordre d'idées, toute tentative eût été vaine. Mais, quelques semaines plus tard, Crispi retrouvait Gambetta et lui faisait part des observations qu'il avait retenues, dans l'intérêt français, de ses entretiens avec le chancelier. Il n'évoquait ce souvenir que pour rappeler une preuve déjà éloignée de son désir de s'employer à la conciliation, de servir — il le répétait — de trait d'union entre la France et l'Allemagne. Depuis lors, des occasions lui avaient été données d'agir dans le même sens : il n'en avait laissé échapper aucune. Ceux de nos compatriotes qui voyaient en lui un ennemi, n'avaient pas attentivement suivi l'histoire de ces dernières années. Quant à ceux qui lui attribuaient l'arrière-pensée d'une guerre avec la France, c'étaient des fous!...

A ce langage pouvait-on reconnaître le ministre qui avait conduit si rudement les négociations commerciales de 1888 et brusqué les incidents de Florence et de Massouah, l'orateur qui, en plein parlement, célébrait la *Tri-*

Digitized by Google

plice comme un moyen de nous *imposer* la paix, qui reprochait à ses prédécesseurs de continuer envers la France une politique servile d'objection et d'humiliation? Qu'on y ajoute le débit et l'action! Sa voix se faisait affectueuse et câline, puis chaude et vibrante. Parfois il me saisissait la main et la retenait, comme pour accentuer par une pression significative l'énergie de ses déclarations. Rien du dictateur irritable et violent. Sans un froncement de sourcils, il me laissait parler librement des questions les plus délicates, de la Tunisie, de l'Érythée et de la Triple-Alliance. Il voulait tout savoir, se réservant de tout dire. Une franchise entière était la condition même des rapports personnels que nous allions entretenir, si nous voulions en assurer l'efficacité.

Quelle part fallait-il faire à la conviction dans cette mise en scène? C'est une question que je me posais, sans la résoudre. Le tempérament du ministre italien se révélait sous un aspect auquel je me trouvais à demi-préparé. Je connaissais les motifs graves qu'il avait de changer de système à notre égard. Son accueil n'aurait pu être plus encourageant, et je ne pouvais que lui en savoir gré. De là pourtant à conclure à sa résolution arrêtée d'inaugurer une politique nouvelle, il y avait loin. Sans décourager sa courtoisie, sans non plus me laisser gagner par le charme de sa parole, je n'avais qu'à réserver mon jugement et à suivre ses mouvements. Le temps ne tarderait pas à offrir des occasions d'éprouver ses dispositions. En attendant, je m'appliquerais à répondre de mon mieux à ses bons procédés. A ce jeu, nous n'avions rien à perdre et nous avions peut-être à gagner.

J'emportai du palais Braschi des impressions réconfortantes. En somme, ma première journée à Rome n'était pas une journée perdue.

Digitized by Google

Le reste de la semaine était consacré aux démarches que nécessite une installation de longue durée. J'en profitais notamment pour entrer en relations avec la colonie française.

J'y retrouvais d'abord un ancien de la carrière, qui, depuis 1882, dirigeait avec une haute distinction notre ambassade près le Saint-Siège. Le temps n'était plus où les deux représentants de la France, vivant chacun dans un monde différent, se croyaient séparés par des convenances professionnelles. Le comte Lefebvre de Behaine m'accueillait, dès le premier jour, en collègue ami. Jusqu'à la fin, sa bonne grâce devait me faire bénéficier de sa longue expérience des choses romaines. Il savait qu'il pouvait aussi compter, de ma part, sur un concours dévoué. Six années de rapports confiants allaient démontrer que les deux missions françaises, s'inspirant de l'intérêt supérieur de la patrie, pouvaient concerter leurs efforts parallèles, sans que l'on eût, au Quirinal ni au Vatican, à prendre ombrage de leur entente.

L'Académie de France à Rome était alors dirigée par l'illustre peintre, M. Hébert, attaché par de longs séjours à l'Italie où il a trouvé ses meilleures inspirations de jeunesse et qu'il a célébrée par des chefs-d'œuvre. Pour successeur on devait bientôt lui donner le statuaire Eugène Guillaume, de l'Académie française, un maître du ciseau et de la plume, diplomate autant que philosophe, didacticien par vocation, le plus aimable des érudits. Autour d'eux se groupaient plusieurs générations d'artistes, peintres, sculpteurs, architectes, musiciens, dont le talent, consacré par les concours, se réglait au contact des immortelles créations de l'antiquité et de la Renaissance, dans la paix d'une retraite favorable à l'étude et aux

Digitized by Google

méditations désintéressées. A la Villa Médicis, le représentant officiel de la France oublie le souci des affaires; il y ébauche des amitiés durables; il est heureux de servir les intérêts de la maison; il y meuble son esprit de notions nouvelles; plus tard, il trouvera un charme attendri à évoquer, parmi les meilleurs souvenirs de sa mission, les heures passées dans les salons et dans les ateliers de l'Académie.

Sans quitter le palais Farnèse, l'ambassadeur n'a qu'à monter un étage pour y trouver la société d'une élite intellectuelle. Là est installée l'*école française d'archéologie*, qui poursuit, à l'honneur du pays et au grand profit de la science, une tâche analogue à celle de son aînée d'Athènes. Six ou huit jeunes hommes s'y succèdent annuellement, presque tous agrégés de notre université et préparés à des œuvres personnelles par de fortes études à l'École normale ou à l'École des chartes. Les uns entreprennent des fouilles pour pénétrer de nouveaux mystères de l'antiquité romaine; les autres recherchent, dans les archives provinciales ou dans les papiers de la Vaticane, des éléments précieux pour l'histoire de la civilisation au moyen âge et dans les temps plus rapprochés. A la tête de l'école il y avait alors le savant Auguste Geffroy, qui en surveillait les études avec une autorité tempérée par une paternelle sollicitude. Il y consacrait, sans souci de lui-même, toutes les forces de son active vieillesse, comme s'il eût pressenti que la fin légale de sa faction d'honneur dût marquer aussi le terme de sa vie exemplaire. Mais, avant d'entrer dans l'éternel repos, il devait avoir la joie de remettre sa chère école aux mains de l'homme le mieux doué pour en consolider la fortune. Je veux parler de M. l'abbé Duchesne, qui venait mettre au service de

Digitized by Google

ses jeunes collaborateurs les ressources d'une érudition secondée par l'esprit le plus libéral et le sens critique le plus sûr. Avec quel intérêt l'ambassadeur se tenait au courant des travaux de ses laborieux voisins! Quel empressement à exercer ses bons offices pour seconder leurs efforts! Quelle joie d'entretenir avec eux un commerce régulier! S'il lui reste un regret, c'est de n'avoir pu distraire alors de ses occupations professionnelles tout le temps qu'il aurait voulu consacrer à des rapports aussi charmants que profitables.

Après avoir parlé de l'Académie de France et de l'École française, il y aurait ingratitude à passer sous silence le personnel de notre église nationale de Saint-Louis et les institutions nombreuses que nos ordres religieux entretiennent à Rome. Bien que les établissements pieux, comme les collèges et les séminaires français, relevassent de l'ambassade près le Saint-Siège, l'hôte du palais Farnèse était toujours certain d'y trouver la plus courtoise déférence, et il avait plaisir à rencontrer parfois l'occasion d'en servir les intérêts auprès des autorités royales.

Enfin il avait la satisfaction de voir un grand nombre de concitoyens fixés à Rome, où ils jouissent d'une considération sympathique, ingénieurs, commerçants, employés, tous animés pour la patrie de cet amour dont la vie à l'étranger semble augmenter l'ardeur. Leur seul tort était de demeurer dans l'isolement et de ne pas syndiquer leurs efforts. Mais ils ne demandaient qu'à se rapprocher pour affirmer leur union. La création d'une chambre de commerce allait bientôt leur en fournir le moyen. La colonie française ne devait pas tarder, sous l'impulsion de l'ambassade, à se grouper dans une entente profitable

Digitized by Google

à ses intérêts particuliers comme aux intérêts supérieurs de la mère patrie.

Je ne m'étendrai pas plus longuement sur le charme de ces relations nouvelles, auxquelles je consacrais toute ma première semaine. Je retrouvais Paris dans Rome. C'était le complément sans prix des rapports que j'allais nouer avec la société italienne, dont la courtoisie ne se laissait point assombrir par les nuages de la politique.

Toutefois, avant de prendre contact avec le monde italien et même avec le corps diplomatique, j'avais à recevoir cette sorte d'investiture que confère la remise des lettres de créance. Une audience royale m'était réservée à cet effet pour le 21 avril.

Dans l'après-midi de ce jour, un maître des cérémonies, M. le marquis de Santasilia, venait me prendre au palais Farnèse. Trois voitures de gala conduisaient tout le personnel de l'ambassade au Quirinal. Là, sonneries de clairons; parade de cuirassiers; réception par le comte Gianotti, grand maître des cérémonies, depuis lors préfet du palais; présentation des dignitaires et officiers de service : rien ne manquait aux honneurs consacrés par l'étiquette traditionnelle de la maison de Savoie.

Bientôt le roi Humbert, en grand uniforme de général, me recevait, debout, dans la salle du trône, où nous restions seuls.

C'était bien l'homme de ses portraits, le roi-soldat, portant haut la tête, regardant droit et parlant bref. Les yeux vifs ombragés par d'épais sourcils, les traits fortement accusés, les lèvres cachées sous de grosses moustaches, tout cela aurait donné je ne sais quoi de rébarbatif à sa martiale physionomie, si le caractère n'en avait été adouci par la blancheur précoce des cheveux et de la barbe,

Digitized by Google

si le ton et le geste n'avaient révélé, dès l'abord, les dons d'un cœur chaud, d'un esprit sans morgue et de la plus belle humeur. Tel je le voyais à cette première audience, tel je devais le retrouver durant les heures qu'il voulut bien me consacrer, les années suivantes, commandant la sympathie respectueuse par la familière affabilité de son accueil, provoquant les explications nettes et sachant les entendre.

A défaut d'un discours écrit, qui n'est pas d'usage au Quirinal, j'avais préparé quelques phrases de circonstance. Mais, aux premiers mots, le roi m'interrompait pour me dire : — « J'ai plaisir à vous serrer la main, Monsieur l'ambassadeur. A son dernier voyage en Italie, le roi de Portugal et, depuis lors, ma sœur Maria Pia m'ont parlé de vous. Avant de vous voir, je vous connaissais déjà. Vous pouvez être certain que vous n'aurez ici que des amis... »

Entamée sur ce ton, la conversation ne pouvait que se poursuivre avec aisance. Le roi ne tardait pas à l'amener sur les rapports de l'Italie avec la France, insistant sur l'intérêt que les deux pays ont à s'entendre. Il ne craignait pas de rappeler les souvenirs des luttes communes sur les champs de bataille de Magenta et de Solférino. Autant que la France et pour des motifs peut-être plus impérieux, l'Italie était, — on devait l'en croire, — éloignée de toute pensée de guerre. On savait l'Angleterre et la Russie animées du même désir d'écarter toute cause de conflit. Il se portait garant des dispositions pacifiques de l'empereur d'Allemagne. Il n'apercevait donc aucun symptôme menaçant pour la tranquillité générale. Rien, à son avis, ne pouvait empêcher les deux États latins d'en profiter pour resserrer leurs bonnes relations sur le terrain politique comme sur le terrain économique. De

Digitized by Google

récents incidents devaient contribuer à ce résultat. Chacun avait pu constater la bonne impression produite, de ce côté des Alpes, par l'accueil fait à l'escadre italienne à Toulon. Le roi s'y montrait particulièrement sensible. En envoyant une division navale dans les eaux françaises, il avait voulu donner une preuve manifeste, non seulement des dispositions de son pays pour la France, mais aussi de ses sentiments personnels de haute estime pour le président Carnot, qui avait si bien réussi, par sa correction et sa dignité, à se concilier la confiance sympathique de tous les gouvernements.

D'après ces notes rapides, on peut se faire une idée des sujets que le roi prenait pour thème, et du caractère des développements qu'il y donnait. Aucune allusion n'était faite aux questions délicates qui avaient récemment affecté les rapports des deux peuples. Tout se bornait à des déclarations courtoises, qui pouvaient sans inconvénient transpirer au dehors. J'en remportais la confirmation par la parole royale des dispositions que le président du conseil m'avait déjà manifestées au nom du gouvernement. C'était un nouvel encouragement pour la tâche que je venais remplir.

Quelques jours après, j'étais admis à offrir mes salutations à la reine.

A cette visite de présentation, l'étiquette impose encore toutes les formes du grand apparat. Me voilà, derechef, en uniforme avec décorations, reçu au Quirinal par un maître des cérémonies, puis remis par lui aux soins d'un gentilhomme d'honneur. Dans les galeries, les cuirassiers étincelants portent les armes; les valets en livrée rouge font la haie. On traverse une série de pièces, et l'on arrive enfin dans le salon d'audience. Une minute d'at

Digitized by Google

tente, et la reine Marguerite entre souriante, en robe décolletée à traîne, le cou ceint des multiples circuits de son collier de perles. Elle est suivie de deux dames de cour, qui vont se ranger à quelques pas. Après les saluts réglementaires, l'entretien s'engage par une aimable bienvenue de Sa Majesté, qui reste debout.

La Reine a bientôt fait de rompre la glace. Elle est toute à son hôte. Elle parle vite, avec une abondante facilité, que seconde la vivacité d'une intelligence richement ornée. Elle interroge avec grâce, réplique avec à-propos, dédaignant les banalités et provoquant l'échange des vues personnelles. Elle ne laisse point languir le dialogue, et rencontre, sans les chercher, des transitions qui permettent d'effleurer les sujets les plus variés, littérature, beaux-arts, archéologie, philosophie même. Ne parlait-elle pas d'un livre récent de Barthélemy Saint-Hilaire? L'ambassadeur allait demander grâce, confus de n'avoir pas lu le volume; mais son attention était bientôt appelée sur une autre question. Tout cela, sans ombre d'affectation. C'était une conversation aussi enjouée que nourrie, où elle secondait son interlocuteur de manière à le laisser satisfait de lui-même. Elle s'appliquait seulement à en exclure la politique, mais sans s'abstenir des observations flatteuses que le choc des idées lui suggérait pour notre génie national.

Au sortir d'une audience, qu'il avait trouvée courte, le diplomate en savait assez de l'esprit et du cœur de la reine, pour être assuré que sa douce influence ne ferait pas défaut à une œuvre de paix, également profitable aux deux pays.

« Je souhaite, — disait-elle en donnant congé, — que vous vous plaisiez au milieu de nous, et que vous nous restiez longtemps. »

Digitized by Google

Ce souhait s'est réalisé : la mission de l'ambassadeur ne devait prendre fin qu'en 1898, deux années avant l'exécrable attentat de Monza.

Officiellement reconnu par le Roi, je n'avais plus qu'à me présenter aux membres de son gouvernement, à mes collègues du corps diplomatique, aux grands dignitaires et fonctionnaires de l'État et de la cour. C'était le but de nombreuses visites qui occupaient une série d'après-midi. Les prévenances des souverains étaient une garantie de l'accueil qui m'était réservé par la société romaine : sa courtoisie devait, en dépit des fluctuations de la politique et des inconstances de l'opinion, faire le charme des relations que je commençais dès les premiers jours et dont il me reste un souvenir reconnaissant.

Après un mois, j'avais déjà réuni, sur les hommes et sur les choses, des notions qui étaient loin de décourager ma confiance dans l'efficacité des moyens dont je pourrais disposer en vue d'amener, entre les deux pays, l'oubli des dissidences passées.

Digitized by Google

CHAPITRE II

CONFÉRENCE DE BRUXELLES

Conférence antiesclavagiste de Bruxelles (novembre 1889 à juillet 1890). — Accession de Ménélik à l'acte de Bruxelles.

1889-1890

La première question, dont j'avais à suivre le règlement, se référait aux affaires de l'Afrique orientale : il y avait là des intérêts respectifs, que mettaient en contact notre colonie d'Obock et les établissements italiens de Massouah et d'Assab. Le temps semblait venu, pour les cabinets de Paris et de Rome, de définir les zones de leur action, soit par une entente concertée à l'occasion de la conférence de Bruxelles, soit par des négociations directes en vue d'une délimitation de frontières.

On sait que, sur l'initiative du roi des Belges, une conférence s'était réunie à Bruxelles, le 18 novembre 1889, en vue de rechercher les moyens d'assurer, sur le continent noir, la suppression de la traite. Toutes les puissances signataires de la convention conclue à Berlin en 1885 y avaient été convoquées et avaient accepté d'y envoyer des délégués.

Le gouvernement italien se proposait d'y faire admettre et d'y représenter officiellement le négus Ménélik : c'eût été une manière d'obtenir de l'Europe la reconnaissance

Digitized by Google

du protectorat qu'il revendiquait sur l'Éthiopie tout entière.

Dès la troisième séance de la conférence, le baron de Renzis, délégué de l'Italie, avait notifié à l'assemblée : 1° que le gouvernement de S. M. le roi d'Italie, par un traité entre l'Italie et l'Éthiopie, signé le 2 mai 1889, avait stipulé, à l'article 14, que « la traite des esclaves étant contraire aux principes de la religion chrétienne, S. M. le roi des rois d'Éthiopie s'engage à l'empêcher par tous les moyens qui sont en son pouvoir, de sorte qu'aucune caravane d'esclaves ne puisse traverser ses États » ; 2° que le ministère royal, par un traité du 9 décembre 1888, conclu avec le sultan des Ausa, chef de tous les Danakils, avait stipulé, à l'article 17, que ce dernier ne permettrait pas le commerce des esclaves dans ses territoires et dépendances. — Cette notification avait évidemment pour but de provoquer une décision internationale, qui admit le Négus et le sultan d'Ausa comme parties délibérantes, en consacrant, au profit de l'Italie, le droit de les représenter comme puissance protectrice.

A l'exception de l'Angleterre, de la Russie et de la France, qui avaient à sauvegarder les intérêts de divers ordres sur le littoral de la mer Rouge ou en Abyssinie, la question ne pouvait que laisser indifférents les États représentés à la conférence. C'est donc le bon vouloir des cabinets de Londres, de Saint-Pétersbourg et de Paris, que l'Italie avait à se concilier tout d'abord, assurée que leur assentiment entraînerait celui des autres.

Des démarches avaient-elles été tentées à cet effet auprès de l'Angleterre? Les protocoles de la conférence n'en portent aucune trace. Mais il était manifeste que le gouvernement de la reine n'avait pas alors de vues sur l'hinterland de sa colonie de Zeila, dont la possession,

Digitized by Google

avec celle de Périm et d'Aden, lui suffisait pour tenir les clefs de la mer Rouge sur l'océan des Indes. Depuis la glorieuse mais improductive expédition de 1868, l'Abyssinie ne paraissait plus occuper aucune place dans ses projets d'avenir. Tous ses efforts tendaient à consolider sa situation en Égypte. Le fait même qu'il avait, quelques années auparavant, secondé sinon provoqué l'établissement des Italiens à Massouah, témoignait de l'intérêt qu'il attachait à les avoir pour voisins sur une côte, dont la partie septentrionale restait sous sa dépendance jusqu'à Suakim. A défaut d'assurances officielles, ceux-ci avaient donc, dès ce moment, de solides motifs de compter sur son concours, à Bruxelles et ailleurs, pour consolider leurs plans d'expansion. Et leur confiance était bien fondée, comme on l'a vu peu après, puisque l'Angleterre devait consentir, par deux conventions conclues en 1891, à comprendre toute l'Abyssinie dans la zone exclusive de l'influence italienne.

Les dispositions de la Russie étaient beaucoup plus douteuses. Pour des raisons tirées d'intérêts religieux et politiques, le grand empire orthodoxe n'était pas disposé à détourner son attention des choses de l'Abyssinie et de la mer Rouge. On ne devait donc pas supposer qu'il fût d'humeur à favoriser les entreprises italiennes, ni même à en suivre le développement avec une indifférence impassible.

Quant à la France, elle avait vu sans défaveur le débarquement des Italiens à Massouah et ne songeait nullement à contrarier leur politique coloniale. Non pas seulement qu'elle y vît une entreprise assez difficile pour retenir leur activité en Afrique et renforcer leur zèle pour le maintien de la paix en Europe; mais elle envisageait leur présence comme un gage de sécurité pour la mer Rouge,

Digitized by Google

la liberté du passage devant être d'autant mieux garantie qu'elle se trouvera sous le contrôle effectif d'un plus grand nombre de puissances. A ces divers points de vue, elle n'avait donc pas à prendre ombrage de l'extension que les Italiens voulaient donner à leur influence. Mais elle avait à se préoccuper des intérêts de sa colonie d'Obock, dont la valeur, comme point de ravitaillement, avait été mise en relief par les événements de sa récente guerre avec la Chine. L'importance commerciale en allait croissant avec le temps et les circonstances, qui concouraient à en faire le principal débouché du Harrar et du Choa. Les limites n'en étant pas définies à l'intérieur, il y avait là un champ fermé vers le nord par l'établissement italien d'Assab, mais ouvert, sur l'ouest, à l'expansion de notre influence jusqu'aux premiers chaînons des montagnes d'Abyssinie. De ce côté, nous étions en contact sur une longue zone avec Ménélik ou ses grands vassaux. Notre devoir était donc de ménager le Négus. C'était un client précieux, avec lequel nous entretenions de bons rapports de voisinage. Nous ne pouvions être indifférents à son amitié ni à sa fortune. Si nous suivions avec sympathie les efforts des Italiens pour se consolider en Érythrée et sur le littoral, nous n'avions pas de raisons pour envisager du même œil leurs projets de conquête sur l'Éthiopie; du moins n'avions-nous pas à en favoriser le succès par notre attitude, au risque de nous aliéner Ménélik.

Le gouvernement royal ne pouvait attendre de nous qu'une neutralité bienveillante. Il nous trouverait prêts, s'il le désirait, à procéder à un arrangement de frontières par des négociations directes, où l'on ferait état des droits et des intérêts respectifs. Mais il ne devait pas compter sur notre assentiment bénévole à un acte international,

Digitized by Google

qui eût pour effet, à propos des conférences de Bruxelles, de consacrer incidemment ses revendications et de nous placer dans une situation désavantageuse.

On s'en rendait compte à Rome, au moment de mon arrivée, et l'on commençait à en manifester quelque humeur.

Vers la fin d'avril, l'ambassadeur d'Italie à Paris, le général Menabrea, venait passer en Italie un court congé, et il en profitait pour m'entretenir des affaires communes. Dès son retour en France, il aurait, disait-il, à faire des ouvertures au gouvernement de la République en vue de la délimitation des zones réservées à l'influence respective de la France et de l'Italie sur les côtes de la mer Rouge. Les instructions qu'il emportait lui permettraient de souscrire au tracé que nous jugerions nécessaire pour la sauvegarde de nos possessions. Il se plaisait donc à penser que nous ne ferions pas, de la conclusion préalable de cette entente, la condition du règlement de la question soulevée par l'admission de Ménélik à la conférence de Bruxelles. Du reste, l'accord semblait à peu près établi sur cette question. La Russie seule avait paru d'abord disposée à faire des objections; mais on pouvait maintenant compter, d'après les dernières dépêches de l'ambassadeur d'Italie à Saint-Pétersbourg, qu'elle ne s'opposerait pas à ce que l'Éthiopie, représentée par l'Italie, intervînt à la conférence. Pourquoi la France se montrerait-elle moins accommodante, alors surtout qu'elle allait trouver, dans la délimitation des frontières respectives, toutes les garanties désirables pour ses intérêts africains?

En ce qui concernait un arrangement de frontières, je me croyais autorisé à dire à mon collègue italien que ses

Digitized by Google

ouvertures ne manqueraient pas d'être bien accueillies à Paris. Quant à l'admission de l'Éthiopie à la conférence, les informations que j'avais pu réunir me donnaient lieu de penser qu'il était mal renseigné sur les dispositions de la Russie. En dehors des objections maintenues par le cabinet de Saint-Pétersbourg, la demande de l'Italie soulevait une question de principe : celle de savoir si la conférence de Bruxelles devait être ouverte à d'autres que les États signataires de l'acte de Berlin.

Je ne m'avançais pas en formulant ces réserves, puisqu'à ce moment, je tenais de Bruxelles que le président de la conférence, en présence de l'attitude de quelques puissances, avait manifesté l'intention d'intervenir auprès du délégué italien pour le dissuader de présenter une demande officielle en vue de l'admission de Ménélik.

Cet entretien me laissait naturellement l'impression que le général était venu me voir pour s'assurer de nos vues. Aussi me faisais-je un devoir de me présenter à la réception diplomatique qui avait lieu quelques jours plus tard à la Consulta, convaincu que le ministre des affaires étrangères y aborderait de nouveau la question.

Dans le salon d'attente, je me rencontrais avec l'ambassadeur de Russie. C'était alors le baron d'Uxkull, un aimable vieillard, diplomate d'ancien régime, dont le parler franc, assaisonné d'un grain d'ironie sceptique, s'exerçait volontiers sur les choses et même sur les hommes. Sa verve malicieuse n'épargnait pas Crispi, qui le payait de retour, à l'occasion. Ce jour-là, il se plaisait à me mettre en garde contre certaines habitudes du ministre, afin de m'armer de philosophie. C'était, disait-il, un service qu'un bon doyen devait à un collègue nouveau-venu. Je n'aurais pas à m'étonner, par exemple, si Crispi, à mon entrée dans son cabinet, ne se levait pas

Digitized by Google

pour me recevoir, et se bornait à un amical bonjour : le grand homme avait les jambes un peu raides et ne s'arrêtait pas aux bagatelles de la porte... Le baron s'amusait. Autour de moi l'on en concluait, après son départ, qu'il avait été chargé de quelque communication peu agréable pour le ministre italien.

Cependant je n'avais pas oublié l'avis reçu, quand, un quart d'heure plus tard, j'étais appelé à mon tour chez Crispi. Nous ne nous étions pas revus depuis le jour où il m'avait reçu, la main tendue, au palais Braschi. Cette fois, il était assis devant son bureau, les jambes enveloppées dans une couverture. Au moment où la porte se refermait derrière moi, il se bornait, sans plus bouger, à incliner la tête, en esquissant de la main un geste de bienvenue... Un homme averti en vaut deux, dit le proverbe. Quelques pas en avant m'amenèrent au niveau d'une fenêtre :

— Oh ! quelle vue superbe ! m'écriais-je. Quel est cet édifice monumental ?

— C'est le palais Rospigliosi.

— Et cela ?

— Quoi ?

— Venez voir !...

Cette insistance décida mon hôte à repousser sa couverture et à se lever. Mon but était atteint. Je revins de son côté, pour lui épargner la moitié du chemin :

— Je sais, ajoutai-je : c'est le pavillon, où j'ai déjà admiré l'*Aurore* du Guide.

Nos regards se croisèrent; nous nous étions compris. Sans autres explications, l'entretien s'engagea sur le mode le plus courtois.

Je m'attendais à ce que le ministre parlât des affaires d'Afrique. Il y venait en effet, mais tardivement; encore

Digitized by Google

avais-je dû l'y amener par une allusion à la visite du général Menabrea. Mais il se bornait à confirmer les instructions données à l'ambassadeur pour procéder, avec le gouvernement de la République, à la délimitation des zones respectives d'influence sur les côtes de la mer Rouge. Pas un mot de la conférence de Bruxelles ni des incidents provoqués par l'admission éventuelle de Ménélik.

A quels motifs devais-je attribuer sa réserve? Craignait-il d'embarrasser nos rapports personnels par l'examen d'une question délicate, et se proposait-il de laisser à l'ambassadeur d'Italie le soin d'en poursuivre le règlement à Paris? Avait-il renoncé au projet de revendiquer pour le gouvernement royal le droit de représenter l'Éthiopie à Bruxelles?

Le mot de l'énigme m'était donné le lendemain. Quelques instants avant de me recevoir, Crispi avait appris de l'ambassadeur de Russie que le cabinet de Saint-Pétersbourg ne croyait pas possible d'acquiescer à la proposition tendant à la représentation de Ménélik à la conférence antiesclavagiste. Toutefois, pour témoigner de son bon vouloir, le gouvernement impérial se montrait disposé à admettre que l'adhésion du Négus aux délibérations prises à Bruxelles fût notifiée par l'Italie aux puissances après la clôture de la conférence; il serait prêt, alors, à donner acte de cette notification, sous réserve des questions politiques concernant la situation internationale de l'Éthiopie.

Une pareille notification n'était pas faite pour plaire à Crispi. Ce qu'il connaissait de nos dispositions ne lui permettait pas de douter que notre attitude ne fût conforme à celle de la Russie. C'était l'avortement du plan qu'il avait imaginé pour faire servir la conférence de

Digitized by Google

Bruxelles à la consécration du protectorat italien sur l'Éthiopie. Après cela, je n'avais plus à m'étonner de sa réserve durant notre dernière entrevue. La belle humeur du baron d'Uxkull n'était pas sans motif.

Il était dès lors présumable que le gouvernement royal s'abstiendrait de saisir officiellement la conférence de Bruxelles d'une proposition, pour le succès de laquelle il ne pouvait plus compter sur l'assentiment de toutes les puissances. Cependant, le 7 mai, le délégué italien revenait sur la question par une note où il se réservait « de faire connaître à l'assemblée par quels moyens le gouvernement royal pensait pouvoir assurer la fidèle exécution des articles concernant les armes et de ce qui pourrait arrêter la traite sur la côte de la mer Rouge. »

Dans la même séance, il formulait un amendement, d'après lequel « les puissances s'obligeraient à demander aux États indigènes soumis à leur protectorat, à leur influence ou liés envers elles par des traités d'alliance, d'adhérer au présent acte, en souscrivant aux obligations y inhérentes. » Le 9 mai encore, M. de Renzis insistait pour que la conférence indiquât d'une manière précise « les États d'Afrique ou d'Asie, qui pourraient être, sans inconvénient, admis à jouir, par une adhésion pure et simple, de tous les droits et avantages que stipulerait le traité. »

Si la première de ces motions laissait encore quelques doutes sur les intentions du cabinet de Rome, les deux dernières faisaient prévoir qu'il se réservait, faute de mieux, de mettre à profit les ouvertures subsidiaires de la Russie, pour notifier, après la conférence, l'adhésion du Négus aux délibérations prises.

C'est, en effet, la combinaison qui devait prévaloir.

Digitized by Google

Le 2 juillet 1890, les délégués terminaient leurs travaux par la signature de l'arrangement connu sous le nom d'*acte général de la conférence de Bruxelles*. La question relative à la représentation des États protégés n'avait pas été remise sur le tapis, au cours de leurs dernières séances.

Mais, le 14 septembre 1890, le ministre de Belgique à Paris communiquait officiellement à M. Ribot, notre ministre des affaires étrangères, la notification suivante, adressée. le 28 août, au cabinet de Bruxelles par le gouvernement italien :

« Aux termes de l'article 98 de l'acte général de la conférence de Bruxelles, du 2 juillet 1890, et en vertu d'un mandat de S. M. Ménélik, négus néghesti d'Éthiopie, conféré au gouvernement de S. M. le roi d'Italie, j'ai l'honneur de notifier que S. M. Ménélik adhère audit acte général et en accepte toutes les obligations. »

Le 16 septembre, M. Ribot écrivait au baron Beyens, ministre de Belgique, pour accuser réception de la notification italienne. Dans sa réponse il prenait soin d'insérer la réserve suivante : — « En vous faisant parvenir la présente communication, je crois devoir ajouter qu'elle ne peut, dans la pensée du gouvernement de la République, tirer aucunement à conséquence en ce qui concerne les droits et les intérêts de la France, ainsi que la situation respective des parties. »

De la sorte, tous nos intérêts se trouvaient sauvegardés pour l'avenir. L'adhésion de l'Éthiopie à l'acte de Bruxelles était un fait acquis; mais l'Italie ne pouvait, au regard de la France, se prévaloir du mandat spécial qui lui avait permis de se faire l'intermédiaire du Négus, ni de l'enregistrement donné à la notification, pour en conclure à la reconnaissance du protectorat qu'elle revendiquait.

Digitized by Google

Je me suis étendu sur les détails de cette négociation, parce qu'il importait d'en avoir une connaissance exacte pour apprécier les conséquences que les dissentiments futurs entre Ménélik et les Italiens allaient entraîner pour nos rapports avec ces derniers. Si l'Éthiopie était admise comme partie adhérente à l'acte de Bruxelles, si elle était fondée plus tard à s'en autoriser pour parfaire librement ses approvisionnements d'armes et de munitions, c'est à l'initiative de l'Italie elle-même qu'elle en devait le privilège. Il y a là un fait qu'il conviendra de ne pas oublier, pour juger de la légitimité des reproches auxquels devait nous exposer la faculté laissée par nous au Négus de faire transiter ses convois par nos possessions de la mer Rouge, avant que l'état d'hostilité entre lui et l'Italie eût été officiellement déclaré.

A un autre point de vue, il n'était pas sans utilité d'insister sur cette négociation, pour mettre en lumière les motifs qui ont suggéré à beaucoup d'Italiens, en dépit de la correction de nos procédés, l'idée persistante de nous considérer comme des adversaires de leur politique africaine. Bien que fondée sur des considérations dont la valeur était indiscutable, notre attitude à Bruxelles ne pouvait être favorablement appréciée à Rome. L'insuccès des tentatives qu'on y avait faites pour assurer la reconnaissance du protectorat sur l'Éthiopie, survenait d'autant moins à propos qu'en ce temps même, le gouvernement italien entamait avec nous des pourparlers pour la délimitation des zones respectives d'influence en Afrique, et qu'il commençait à se préoccuper sérieusement des dispositions nouvelles du négus Ménélik.

Digitized by Google

CHAPITRE III

NÉGOCIATIONS AFRICAINES

Négociations de l'Italie avec l'Angleterre et avec la France pour la délimitation des zones d'influence en Afrique (avril 1890). — Mission à Londres du général dal Verme; démarches de Menabrea à Paris. — Conférences anglo-italiennes de Naples (octobre).

1890

Vers la fin d'avril 1890, le gouvernement italien avait pris la résolution de nous proposer un arrangement pour la délimitation des possessions respectives en Afrique. Le général Menabrea m'en avait, comme on sait, touché quelques mots à son passage à Rome. Le projet de tracé, qu'il était chargé de soutenir à Paris, tenait compte des limites connues des territoires occupés par nous et des régions soumises à notre protectorat; il ne doutait pas que l'entente ne s'établît sans difficulté.

La mission donnée à l'ambassadeur d'Italie à Paris coïncidait avec une autre de même ordre, qui se poursuivait auprès du gouvernement anglais. Au commencement de ce même mois d'avril, les journaux romains avaient signalé le départ pour Londres du général Luchino dal Verme, chargé d'un mandat diplomatique et confidentiel. Le secret de ce mandat n'avait pas tardé à être pénétré. Le général dal Verme, à qui le commandement d'une brigade d'infanterie venait d'être conféré, n'était pas seu-

Digitized by Google

lement tenu pour un des officiers les plus distingués de l'armée royale; il s'était acquis, dans les questions africaines, une compétence spéciale par ses voyages en Érythrée et au delà, par la publication d'une brochure remarquée sous le titre de *Possessions et protectorats sur la côte orientale d'Afrique*. Personne ne doutait qu'il n'eût été envoyé à Londres pour négocier un accord africain entre l'Italie et l'Angleterre. Crispi ne faisait d'ailleurs aucune difficulté d'en convenir; il prenait soin seulement d'insister sur ce point que la mission du général avait pour seul objectif la délimitation des territoires limitrophes, alors occupés par les deux puissances. Malgré sa réserve, on était convaincu qu'il se proposait davantage : son but était de faire consacrer, par des actes conventionnels, les titres revendiqués par le gouvernement royal et de garantir contre toutes compétitions voisines le vaste champ qu'il rêvait d'ouvrir à l'expansion coloniale de l'Italie.

Ces conjectures ne pouvaient qu'être confirmées par la simultanéité des démarches entreprises à Londres et à Paris. L'Angleterre et la France n'étaient-elles pas les seules puissances que l'Italie eût pour voisines sur la terre d'Afrique, les seules dont la rivalité fût à craindre et le bon vouloir à ménager? Elles ne verraient sans doute aucune difficulté à conclure un accord de frontières sur les points où les possessions effectives se trouvaient en contact. Ce premier résultat acquis, une portée plus étendue pourrait être assignée à la négociation. Peut-être les parties trouveraient-elles également avantage à prévenir toutes chances de conflit pour l'avenir, en s'entendant pour délimiter les zones qu'elles voulaient réserver au développement de leur influence. Ainsi l'Italie aurait l'occasion de se prévaloir de ses traités avec Ménélik,

Digitized by Google

avec le sultan d'Ausa et avec les chefs des Somalis. Forte d'une entente passée avec l'Angleterre et la France, elle n'aurait ensuite à se préoccuper d'aucune compétition européenne : il ne s'agirait plus que de consolider son autorité sur son nouveau domaine et de mettre en rapport un empire dont les limites incontestées s'étendraient de la vallée du Nil aux rivages de la mer Rouge et de l'Océan indien.

Dès son retour à Paris, le général Menabrea entretenait de la question notre ministre des affaires étrangères, pour s'assurer tout d'abord si le gouvernement de la République était disposé, en principe, à négocier un arrangement de frontières. M. Ribot ne pouvait que faire un accueil favorable à ces ouvertures. Nos possessions d'Obock confinaient à celles d'Assab, que l'Italie avait placées sous son protectorat effectif, et à celles du petit sultan de Raheita, avec lequel nous avions nous-mêmes traité antérieurement. Il y avait là une situation indéterminée, qui pouvait donner lieu à des difficultés dans l'avenir et dont le règlement présentait un intérêt commun.

Mais l'ambassadeur d'Italie voulait plus, ses instructions lui prescrivant de négocier un arrangement général, dont le résultat fût de délimiter d'une manière définitive les zones réservées à l'expansion respective des deux pays.

S'il nous convenait de fixer les bornes de notre colonie du côté où elle atteignait les territoires occupés par les Italiens, il ne pouvait alors entrer dans nos intentions d'étendre la négociation au delà. J'en ai déjà indiqué les raisons. Conclure avec nos voisins du nord un arrangement pour la détermination de nos frontières de l'ouest et du sud, c'eût été non seulement réduire nos possessions

Digitized by Google

à l'état d'enclave, et renoncer, sans nécessité, à tout agrandissement ultérieur, mais encore reconnaître, d'une façon plus ou moins directe, les droits revendiqués par l'Italie sur l'Abyssinie et sur le pays des Gallas, abandonner le Harrar dont nous avions déjà pris soin de sauvegarder l'indépendance par un accord passé en 1868 avec l'Angleterre, enfin risquer de nous aliéner à jamais les bonnes dispositions du Négus. De telles considérations nous interdisaient d'entrer dans la voie où le cabinet de Rome voulait nous engager.

M. Ribot s'appliquait, en conséquence, à ramener son partenaire à des vues plus modestes. Sans aborder l'exposé des motifs dont la discussion n'eût pas laissé que d'être délicate, il arguait de l'impossibilité où les deux parties se trouvaient de faire porter la délimitation sur une contrée mal connue, où elles ne couraient aucun danger de se heurter. C'était assez de borner la négociation aux territoires soumis à leur autorité effective. Il y avait là le sujet d'une entente utile, pratique et facile à établir. Le reste viendrait plus tard, quand le temps aurait fait son œuvre et fourni, pour une convention complémentaire, des éléments qui faisaient encore défaut.

Menabrea ne se laissait pas convaincre et continuait, dans chacune de ses visites au quai d'Orsay, à insister sur les avantages d'un accord général, qui réglât d'une manière définitive la situation respective des deux pays en Afrique. Les pourparlers se prolongeaient de la sorte jusqu'en juillet, époque à partir de laquelle le représentant de l'Italie cessait tout à coup d'y revenir. Ils ne devaient être repris que sept mois plus tard, après la crise ministérielle qui écartait Crispi du pouvoir et déterminait la constitution du ministère présidé par le marquis di Rudini.

Digitized by Google

Les motifs de cette réserve subite se devinaient facilement. Désespérant de nous amener tout de suite à conclure un arrangement général, Crispi renonçait à poursuivre simultanément les deux négociations qu'il avait engagées en même temps, pour concentrer tous ses efforts sur celle qu'il suivait à Londres et dont le succès semblait plus probable. S'il réussissait prochainement, comme il l'espérait, à signer avec le gouvernement de la reine un traité consacrant les revendications italiennes, il se trouverait alors dans une position beaucoup plus favorable pour reprendre avec nous l'entretien interrompu. Quelles objections pourrions-nous faire valoir pour décliner un arrangement sur des bases que l'Angleterre aurait elle-même jugées acceptables? Le mieux était donc d'en finir promptement à Londres, pour revenir ensuite à Paris avec l'avantage d'un précédent acquis et de titres déjà reconnus.

La mission, que le général dal Verme poursuivait en Angleterre depuis le mois d'avril, avait fait, au début, l'objet de nombreux commentaires. D'après certains publicistes, il s'agissait d'un travail destiné non seulement à fixer les frontières des territoires limitrophes de Suakim et de Massouah, mais aussi à circonscrire d'une manière générale les zones respectives d'influence dans l'Afrique orientale. D'après d'autres, la négociation devait avoir une portée plus considérable encore et aboutir à une entente pour une action convergente sur Karthoum, les Italiens prêtant leur concours aux Anglais pour venger la mort de Gordon et écraser le mahdisme. Les journaux officieux de Rome étaient unanimes à démentir ces conjectures qui étaient de nature à jeter l'inquiétude dans le pays, où l'entreprise africaine comptait encore de nom-

Digitized by Google

breux adversaires. Crispi lui-même s'appliquait, dans ses conversations, à réduire la portée des pourparlers engagés à Londres. A l'en croire, il ne se proposait d'autre but qu'une délimitation des territoires limitrophes. Quant à une entente pour une expédition concertée, quant à une action pour étendre en Afrique la puissance italienne, il se défendait d'y songer. A son arrivée au pouvoir, l'Italie était déjà à Massouah : c'était l'œuvre de ses prédécesseurs. Sans doute, il avait dû la compléter, l'améliorer. La situation et le climat de la place ne permettant pas de s'y cantonner, il avait cru devoir élargir un peu le cercle de l'occupation et s'assurer les positions nécessaires pour les besoins de la défense, des approvisionnements et de la santé des troupes. C'était chose faite : il n'irait pas plus loin. Il connaissait trop les dangers de l'expansion coloniale, pour s'engager dans des entreprises aventureuses. La négociation entamée à Londres n'avait pour objet que de consolider par un accord de frontières les positions acquises, et rien de plus.

Après quelques semaines passées à Londres, le général dal Verme revenait à Rome. On disait que l'entente n'avait pu s'établir complètement, parce que le gouvernement anglais ne possédait pas encore toutes les données géographiques nécessaires pour conclure. On ajoutait que les pourparlers étaient continués par l'ambassade d'Italie et ne tarderaient pas à aboutir.

Mais le bruit se répandait bientôt que la négociation subissait un temps d'arrêt, que des divergences graves s'étaient élevées entre les parties sur certains points qui devaient, dans la pensée du gouvernement italien, former les bases mêmes de l'entente projetée. Le fait est que deux mois se passaient sans qu'aucun indice nouveau témoignât que les délibérations fussent reprises.

Digitized by Google

Au mois de septembre, on apprenait tout à coup que le gouvernement de la reine avait résolu, pour en finir, de transférer en Italie le siège des pourparlers. Lord Dufferin, son ambassadeur près le Quirinal, était chargé de les suivre. Il devait être assisté dans cette tâche par sir Evelyn Baring, agent diplomatique et consul général d'Angleterre au Caire, et par le major général Francis Grenfell, commandant en chef de l'armée anglo-égyptienne. Tous deux venaient de passer un congé à Londres et se disposaient à retourner au Caire. La désignation même de ces personnages indiquait que le nœud des difficultés pendantes devait être cherché dans une question où se trouvaient impliqués les intérêts de l'Égypte et de l'occupation anglaise.

Le 24 septembre, MM. Baring et Grenfell arrivaient à Rome, où ils étaient reçus par Crispi. Deux délégués italiens, le général dal Verme et le chevalier Silvestrelli, chef du bureau colonial à la Consulta, étaient désignés pour reprendre avec eux le travail commencé. Puis, comme lord Dufferin était alors en villégiature à Sorrente et que Crispi se disposait lui-même à passer l'automne à Naples, les négociateurs convenaient de se réunir dans cette dernière ville. Ainsi les quatre délégués techniques poursuivraient leurs études sous la direction immédiate du ministre italien et de l'ambassadeur anglais, qui pourraient, en cas de besoin et sans perte de temps, intervenir pour trancher les difficultés à prévoir et faciliter les transactions nécessaires.

Les conférences s'ouvraient à Naples le 27 septembre. Malgré la réserve gardée par les commissaires, on ne tardait pas à savoir que le programme en était beaucoup moins étendu qu'on ne l'avait supposé durant les pour-

Digitized by Google

parlers de Londres. Jusqu'alors on avait persisté à croire que l'arrangement projeté par le gouvernement royal avait pour objet le règlement de tous les débats de frontières et de zones d'influence intéressant la politique italienne en Afrique, depuis la Giuba et le pays des Somalis sur l'Océan indien, jusqu'à Suakim sur la mer Rouge, y compris la grosse question du protectorat sur l'Abyssinie. Mais il devenait bientôt certain que les délégués anglais bornaient leur mandat à la discussion de la ligne destinée à séparer les établissements italiens en Érythrée des territoires relevant de la province de Suakim et de l'Égypte : ils n'avaient à connaître ni de l'Abyssinie, ni du pays des Somalis. Depuis deux années, des contestations s'étaient élevées, à diverses reprises, entre les gouverneurs de Suakim et de Massouah, soit au sujet des mesures prises pour la répression de la traite dans la mer Rouge, soit à propos de l'exercice de la juridiction sur les tribus campées vers les confins des possessions limitrophes. C'était seulement à ces embarras qu'il s'agissait de remédier par l'établissement d'une frontière bien déterminée entre Suakim et Massouah.

Le point épineux de la tâche ainsi restreinte consistait dans la difficulté de s'entendre sur le sort de Kassala.

Nul n'ignorait l'importance de la place de Kassala au double point de vue stratégique et économique. C'était la clef de la route directe entre Massouah et Karthoum. Si elle devait rester, comme alors, entre les mains des Derviches, non seulement les territoires italiens demeureraient exposés aux razzias et même à l'invasion d'ennemis dangereux, mais encore ils seraient indéfiniment privés du seul passage que prenaient jadis les courants d'affaires entre la mer Rouge et le Nil. Les délégués de Crispi devaient donc insister pour porter la ligne frontière au

Digitized by Google

delà de Kassala et se réserver la faculté d'en opérer la conquête. De leur côté, les Anglais n'entendaient pas, en raison de leurs vues d'avenir, faire bon marché des droits que l'Égypte s'était acquis sur la forteresse et auxquels elle n'avait jamais renoncé. Il y avait là un sujet de divergences qui se présentait dès le début des travaux.

Pour ne pas compromettre tout de suite les chances d'entente, les négociateurs convenaient de renvoyer la détermination de ce point spécial à la dernière heure. Ils parvenaient sans peine à se mettre d'accord sur les autres : c'était l'affaire de quelques séances. La ligne frontière, partant de Ras-Kasar et se prolongeant à l'intérieur dans un sens perpendiculaire au littoral, ne tardait pas à être déterminée sur une grande longueur. Il ne restait que peu à faire pour en finir, quand on apprit tout à coup que les conférences étaient suspendues pour quelques jours. Nul doute que la question de Kassala n'en fût la cause. Dans l'impossibilité de s'entendre, les délégués en avaient référé à leur gouvernement, et ils ajournaient leurs travaux pour laisser à leurs mandants le soin de combiner directement les éléments d'une solution.

Le 6 octobre, les commissaires respectifs se réunissaient de nouveau. Mais, à la surprise générale, on annonçait, trois jours plus tard, que l'entente n'avait pu se faire et que les négociations étaient closes. La nouvelle de la rupture était confirmée, le lendemain, par le départ de sir Evelyn Baring et du général Grenfell, qui quittaient Naples, pour gagner Brindisi et Alexandrie. Une première explication en était donnée, le même jour, dans la note suivante communiquée à la presse italienne par l'agence Stefani.

Digitized by Google

Les délégués italiens et anglais, chargés de délimiter les sphères d'influence anglaise et italienne dans l'Afrique du nord-est, étaient parvenus, à la suite de concessions, à se mettre d'accord sur le tracé de la ligne de frontière et sur les autres articles de la convention; il ne restait plus qu'à formuler l'article, déjà convenu en substance, relatif à l'occupation éventuelle de Kassala, lorsque sir Evelyn Baring a saisi, hier soir, les délégués italiens de nouvelles prétentions exagérées. Le gouvernement italien n'ayant pas cru devoir consentir à cette proposition, les négociations ont été rompues. Les délégués anglais partiront demain pour l'Égypte et les nôtres retourneront à Rome.

L'aigreur inusitée de cette note officieuse, le soin que l'on avait pris d'y insister sur les concessions de l'une des parties et sur les prétentions *exagérées* de l'autre, marquaient à tous les yeux l'irritation de la déconvenue. Personne ne doutait que la rédaction n'en eût été inspirée par Crispi lui-même, sous l'impulsion d'un premier mouvement d'humeur. Ce n'était plus le ton qu'il employait d'ordinaire pour parler de l'Angleterre. Ne venait-il pas, dans un discours prononcé quelques jours auparavant à Florence, de proclamer que « l'intimité entre l'Italie et la Grande-Bretagne était plus étroite que jamais ». Les torts publiquement reprochés aux commissaires anglais, leur départ précipité, tout concordait pour accréditer l'idée que la rupture s'était produite dans des conditions qui menaçaient d'affecter les rapports des deux pays.

Aussi ne tardait-on pas à comprendre à Rome qu'il convenait d'atténuer l'impression produite. Ce fut le but d'une seconde note communiquée à l'agence Stefani et d'une série d'articles publiés par la presse officieuse. Complétées par les renseignements des journaux anglais, ces explications fournirent des éléments suffisants pour reconstituer les dernières phases des pourparlers.

Digitized by Google

Au moment où la question de Kassala était venue à l'ordre du jour, les commissaires anglais n'avaient pas dissimulé leur intention de réserver les droits de l'Égypte. Tout en se défendant de tenir à l'occupation de la place, leurs collègues italiens avaient fait valoir la nécessité où ils se trouvaient d'insister pour que le mahdisme n'en pût faire une base d'opérations et une menace permanente contre l'Érythrée : il fallait donc, d'après eux, ou bien que l'Égypte y reprît pied avec l'aide de l'Angleterre, ou bien que l'Italie fût laissée libre d'en déloger ses ennemis et de s'y établir. Le dilemme avait paru assez embarrassant pour que les représentants de l'Angleterre se crussent obligés d'en référer à Londres. De là l'entr'acte qui avait suspendu l'examen de la question durant quelques jours, au commencement d'octobre.

A la reprise des travaux, les délégués anglais, pour tenir compte des intérêts allégués et faire preuve de bon vouloir, avaient proposé l'adoption de deux lignes-frontières à partir du point où l'entente avait cessé : l'une, fixe et définitive, destinée à marquer les bornes de l'occupation permanente des Italiens; l'autre, provisoire, englobant des régions sur lesquelles ceux-ci pourraient pousser leur action en cas de nécessité, pour la défense et la sécurité de leurs possessions, mais qu'ils devraient abandonner, lorsque l'Égypte voudrait y rétablir son autorité. La place de Kassala se trouvait comprise dans cette dernière zone. L'arrangement à intervenir devait d'ailleurs contenir une stipulation qui, en formulant les conditions convenues, impliquât expressément la reconnaissance par l'Italie des droits réservés par l'Égypte.

Comme dernière concession, Crispi avait offert de modifier cette clause par l'insertion d'un paragraphe portant que les droits de l'Égypte ne seraient pas affectés

Digitized by Google

par l'occupation italienne. Ainsi l'Italie eût été à Kassala comme l'Autriche en Bosnie, comme l'Angleterre elle-même à Chypre et en Égypte.

Les commissaires anglais étaient trop bien édifiés sur la valeur de tels précédents pour consentir à y conformer leurs résolutions dans le cas actuel. Aussi avaient-ils insisté pour obtenir un engagement formel, qui obligeât les Italiens à évacuer la place à la première sommation.

Mis au pied du mur, Crispi avait fini par déclarer qu'il tenait la condition pour inacceptable, ne pouvant pas souscrire à une combinaison qui entraînerait pour son pays des sacrifices considérables sans aucun profit. Si l'entente ne pouvait se faire que sur ces bases, il jugeait préférable que les choses restassent en l'état.

Les commissaires anglais l'avaient pris au mot, considérant leur mandat comme épuisé. Et l'on pouvait inférer de leur empressement à quitter l'Italie que le dissentiment survenu n'était pas sans gravité.

L'opinion publique ne laissait pas que de s'en montrer préoccupée dans la péninsule. Dès la première heure, on se demandait si les bons rapports avec l'Angleterre n'allaient pas s'en ressentir et si les plénipotentiaires italiens avaient suffisamment témoigné de leur désir d'accommodement. C'était une impression contre laquelle il était bon de réagir sans tarder. Aussi s'accordait-on, dans les cercles officiels, pour déclarer que le désaccord était sans importance et ne portait que sur une formule. L'Italie et l'Angleterre avaient trop d'intérêts communs pour qu'une divergence sur une question secondaire pût altérer le caractère de leurs relations. Si les Italiens pouvaient regretter l'insuccès des pourparlers, ils devaient constater aussi que leur situation du côté du Soudan

Digitized by Google

n'en était nullement affaiblie. Du reste, la négociation n'était que suspendue. Elle serait reprise en un autre temps et sur d'autres bases, et elle aboutirait alors, grâce à l'esprit de conciliation dont les deux gouvernements restaient mutuellement animés.

Les journaux romains, dévoués au ministère, allaient plus loin, au risque de dépasser la mesure. « En attendant, écrivait l'un d'eux, que les événements rendent possible un règlement pratique des difficultés qu'on n'a pas su résoudre à Naples, l'Italie considère plus que jamais la situation de l'Angleterre en Égypte comme une garantie nécessaire de l'équilibre européen dans la Méditerranée... Elle ne saurait jamais oublier la solidarité que la force des choses a créée entre elle et l'Angleterre... C'est assez pour couper court aux illusions de ceux qui espèrent que l'incident de Naples pourra troubler les excellents rapports qui existent entre Rome et Londres. »

Quoi qu'il en fût, la rupture des négociations avec l'Angleterre, suivant de près la suspension des pourparlers entamés avec la France sur le même objet, se produisait d'une manière particulièrement inopportune. Dans ces négociations, Crispi avait pu voir l'occasion de reprendre la partie engagée sans succès à la conférence de Bruxelles, pour faire consacrer par un acte international les revendications territoriales de l'Italie en Afrique. Il devait y renoncer pour quelque temps. C'était un double et retentissant échec, qui atteignait sa politique extérieure et venait mal à propos ébranler, par contrecoup, son autorité à l'intérieur, dans le temps où il allait avoir besoin d'en appliquer toutes les ressources. On verra plus loin, en effet, que les circonstances l'avaient amené à rompre avec ses plus anciens partisans, qu'il était menacé dans le parlement par de puissantes coali-

Digitized by Google

tions, et qu'à cette époque même, il se préparait à faire appel au pays pour s'assurer l'appui d'une majorité nouvelle. L'atteinte portée à son crédit par la rupture des conférences de Naples n'était pas de nature à consolider ses chances de succès.

Mais c'était surtout en Afrique que l'échec des négociations tentées à Paris et à Londres pouvait trouver un écho défavorable et entraîner des conséquences fâcheuses. Durant les dernières années, le corps expéditionnaire italien n'avait cessé de pousser de l'avant. Les positions qu'il occupait le mettaient en contact avec les Derviches et les Abyssins. Il se trouvait exposé à des surprises ou placé dans la nécessité d'un effort disproportionné avec les forces maintenues à la disposition du commandant en chef. Aucun danger sérieux n'était à craindre, si Ménélik, résigné au rôle de protégé docile, assistait impassible aux mouvements de ses protecteurs. Mais il en pouvait être autrement, si le Négus, confiant dans ses moyens d'action et encouragé par l'attitude de l'Europe, manifestait des velléités de résistance, comme de nombreux symptômes donnaient lieu de le craindre.

Digitized by Google

CHAPITRE IV

PREMIÈRES DIFFICULTÉS DES ITALIENS AVEC MÉNÉLIK

Les Italiens en Abyssinie. — Mission du comte Antonelli (1889). — Occupation de la ligne du Mareb. — Voyage à Rome de Mgr Crouzet (1890). — Établissement du protectorat italien sur la côte des Somalis (juillet 1890). — Dernière mission d'Antonelli au Choa (novembre 1890). — Protestation de Ménélik.

1889-1890

Crispi se défendait volontiers, comme on l'a vu, de toute pensée d'expansion aventureuse en Afrique. Cependant, soit par la force des événements, soit par l'initiative des chefs militaires, il se voyait bien vite entraîné au delà des limites qu'il se disait résolu à assigner à son action. A son tour, l'Italie était prise dans l'engrenage de la politique coloniale.

On n'a pas oublié que, le 1er octobre 1889, le ras Makonnen, envoyé à Naples par le Négus, y avait conclu avec Crispi un arrangement destiné à compléter le traité d'Uccialli, en bornant sur le sud la zone réservée à l'occupation effective des Italiens. Ne possédant pas alors les données nécessaires pour en fixer la ligne exacte, les deux plénipotentiaires étaient convenus que la frontière serait établie sur la base de *l'uti possidetis* à cette date même du 1er octobre. Le comte Antonelli, qui avait signé le traité d'Uccialli et pris part aux négociations de Naples, devait

Digitized by Google

accompagner Makonnen en Abyssinie, pour faire ratifier par le Négus l'arrangement complémentaire et procéder au règlement définitif de la frontière.

A son arrivée à Massouah, Antonelli se trouva en présence d'une difficulté inattendue. Le général Orero, commandant du corps expéditionnaire, déclarait insuffisantes les limites acceptées en Italie : il considérait comme indispensable de conserver les positions conquises récemment par ses troupes, et il insistait pour que les limites fussent reportées plus loin.

Antonelli cédait à ces exigences, ne désespérant pas d'obtenir l'assentiment de Ménélik aux modifications réclamées par l'état-major. Mais, quelques jours plus tard, au moment où il allait se mettre en route pour gagner Makallé où le Négus venait d'arriver, il apprenait que, sans plus tenir compte de l'arrangement de Naples ni des limites combinées en dernier lieu, le corps expéditionnaire italien avait continué sa marche en avant, envahi le Tigré et s'approchait d'Adua.

Il s'empressait alors de rejoindre le général Orero, pour arrêter une entreprise qui risquait de compromettre les résultats acquis par la diplomatie. Les traités d'Uccialli et de Naples ayant reconnu la souveraineté de Ménélik sur toute l'Abyssinie, à l'exception des territoires situés au nord de la ligne convenue, il n'était ni politique ni prudent de pousser plus loin la conquête. Le fait même que le Tigré méconnaissait encore l'autorité du Négus, pouvait d'autant moins servir de justification, que celui-ci venait avec une armée pour soumettre la province. C'eût été un manque à la foi jurée, un acte fait pour ébranler à jamais la confiance des Abyssins et substituer à l'état de paix une guerre perpétuelle avec des voisins redoutables.

Confiant dans le succès de ses représentations, Anto-

Digitized by Google

nelli revint à Massouah, et se décida enfin à partir pour Makallé, où il se rencontra avec Ménélik.

Mais là, autre cause d'embarras : en même temps que lui, la nouvelle y parvenait que les troupes italiennes venaient d'occuper Adua. Toutefois, on ne tardait pas à savoir qu'elles n'y étaient pas restées, et qu'elles avaient évacué le Tigré pour se replier sur l'Asmara.

Malgré toutes ces difficultés, Antonelli réussissait dans sa négociation : il obtenait la ratification de l'arrangement complémentaire, modifié en ce sens que Chiket et Saganaiti restaient compris dans la zone italienne; il décidait même le Négus à envoyer à Massouah une mission abyssine, présidée par un de ses grands vassaux, Dejac Messiascia, qui devait procéder à la délimitation définitive dans les conditions susmentionnées.

La mission était à peine arrivée à Massouah qu'en dépit des représentations d'Antonelli, les troupes italiennes poussaient une nouvelle pointe vers le Tigré et occupaient la ligne du Mareb. Leur commandant ne voulait rien savoir des engagements pris à Makallé ni des obligations inscrites dans les traités. Après une attente prolongée, les délégués abyssins reprenaient le chemin de leur pays, sans avoir pu s'acquitter de leur mandat.

Deux politiques se trouvaient en opposition du côté italien. L'une, conseillée par Antonelli, — qui était édifié, par un séjour de onze années, sur les moyens d'action et sur les ressources de l'Abyssinie, — se proposait d'établir entre les deux pays des relations pacifiques par la voie conventionnelle, comptant sur les effets naturels du temps et des intérêts pour étendre progressivement l'influence italienne. L'autre, soutenue par le général Orero, n'admettait que les résultats de la conquête, se fiant à la supério-

Digitized by Google

rité de forces disciplinées pour dominer le pays. Dès ce moment, il aurait fallu qu'une autorité supérieure s'interposât pour trancher le conflit et faire prévaloir un système. Cette intervention nécessaire faisait défaut et devait longtemps encore tarder à se produire. Rien n'indiquait, du moins, que l'action du gouvernement central s'exerçât alors pour composer et diriger vers un but unique les mouvements divergents de l'agent diplomatique et du commandant militaire.

Les événements qui viennent d'être rappelés, s'étaient succédé dans les derniers mois de 1889 et dans les premières semaines de 1890. Les rares informations, qui parvenaient en Italie, n'étaient pas sans y susciter quelques inquiétudes; mais les explications de la presse officieuse en avaient facilement raison. Il y avait, pour le patriotisme national, quelque chose de flatteur et de rassurant dans les qualités militaires dont la jeune armée faisait preuve là-bas, après un long temps de préparation et de repos. Vainement quelques voix s'élevaient contre la témérité du plan, qui conduisait le corps expéditionnaire au Tigré, loin de sa base d'opération, au risque de l'exposer, dans des conditions incertaines, à la coalition des forces abyssines. La confiance générale n'était pas ébranlée, grâce à la conviction accréditée que l'entreprise s'accomplissait d'accord avec le Négus. Celui-ci était lui-même en route pour gagner Adua et la ville sainte d'Axum, où il devait ceindre la couronne impériale dans une cérémonie à laquelle concourraient les forces royales, fraternisant avec les troupes abyssines. N'était-ce pas la preuve sans réplique de l'entente établie entre les deux gouvernements, la consécration solennelle et amiable du protectorat italien?

Digitized by Google

Tel était l'état d'esprit qui prévalait en Italie, lorsqu'une nouvelle imprévue vint y porter le trouble au commencement d'avril. Le bruit se répandit tout à coup que le Négus renonçait à la rencontre concertée avec le général italien et dont on se promettait de si favorables résultats. Vague d'abord, ce bruit prenait plus de consistance à la suite d'une note publiée par le journal officieux du premier ministre, *la Riforma*, et d'après laquelle Ménélik, après s'être avancé à peu de distance d'Adua et d'Axum, « se retirait dans une autre province, où son armée trouverait plus facilement à s'approvisionner ». En même temps, on apprenait que le souverain d'Éthiopie avait laissé le Tigré sous l'autorité d'un de ses vassaux les plus entreprenants, son ancien compétiteur à l'empire, le ras Mangascia, abandonnant à celui-ci le soin de se concerter, s'il y avait lieu, avec les Italiens pour assurer la soumission de la province. Il avait décidé, en outre, que les territoires situés entre Adua et les possessions italiennes seraient gouvernés par un de ses généraux, Mesciascia, qui aurait à s'entendre avec le gouverneur de l'Érythrée : cette combinaison lui avait été inspirée par Antonelli, qui comptait sur la création d'une sorte d'État-tampon, pour protéger la colonie contre les agressions menaçantes de Mangascia soutenu par le ras Alula.

C'était, en définitive, l'anéantissement des espérances qu'on avait mises dans le plan combiné pour la jonction des forces. Il ne fallait plus compter sur la coopération d'un protégé docile. L'Italie se voyait placée dans l'alternative d'une retraite peu glorieuse ou d'une offensive, qui entraînerait des risques graves, si les dispositions incertaines du Négus devenaient franchement hostiles.

Sur ce dernier point, les informations qui se succédaient, durant les semaines suivantes, n'étaient rien

Digitized by Google

moins que rassurantes. Ménélik se retirait au Choa, décidé à se faire couronner à Entoto, au cœur de ses anciens États, où son autorité et son prestige étaient incontestés. Les fêtes du sacre allaient y rassembler tous ses feudataires. D'après des rumeurs pessimistes, il méditait d'en profiter pour rassembler une puissante armée, qui lui procurerait les moyens de retourner dans le Tigré en automne, et d'y agir en maître résolu aussi bien à briser les résistances du dedans qu'à dicter ses conditions au dehors.

Sur ces entrefaites passait à Rome un homme, dont les avis n'étaient pas à dédaigner dans une situation aussi trouble. Je veux parler de Mgr Crouzet, membre de la congrégation française des lazaristes et vicaire apostolique en Abyssinie, où il vivait depuis plusieurs années. Sa juridiction s'étendait sur toute la contrée dont l'Italie revendiquait le protectorat, depuis le Habab, au nord, jusqu'au pays des Gallas, au sud. Nul n'avait une plus complète expérience des choses locales; nul ne pouvait fournir de plus sûres données sur l'état des esprits.

Les informations de Mgr Crouzet étaient de nature à conseiller aux Italiens la plus grande prudence. D'après lui, la pacification même des territoires occupés était loin d'être assurée au delà d'une ligne allant de Keren à Asmara. L'attitude du ras Mangascia était des plus douteuses, celle du ras Alula ouvertement hostile; l'un et et l'autre ne cessaient de s'organiser en vue de la résistance et peut-être de l'attaque. Quant aux dispositions de Ménélik lui-même, on ne pouvait, sans témérité, les préjuger après les derniers événements. On affirmait qu'il avait ratifié les conventions d' Uccialli et de Naples : cela pouvait être; mais on avait aussi de sérieux motifs

Digitized by Google

de croire qu'un malentendu s'était élevé entre les signataires sur la portée même de ces arrangements, le Négus n'ayant jamais entendu abdiquer son indépendance et n'étant pas d'humeur à se résigner au rôle de protégé. De graves mésintelligences subsistaient au sujet de la détermination des frontières nouvelles : il en pouvait sortir une rupture déclarée et une guerre difficile avec un ennemi dont la valeur n'était pas justement appréciée en Europe. Les forces envoyées en Érythrée étaient à peine suffisantes pour y mener à bien l'œuvre de colonisation. Qu'adviendrait-il, si elles avaient à soutenir contre des ennemis nombreux une guerre lointaine, dans un pays sans ressources et privé de communications? En définitive, Mgr Crouzet estimait que l'entreprise tentée était supérieure aux moyens qu'on y appliquait. A son avis, l'Italie s'exposait aux plus graves surprises, si elle ne se décidait d'urgence, soit à une retraite qui ramenât ses forces dans l'Érythrée proprement dite, à proximité de la mer, soit à un effort qui resterait, dans tous les cas, disproportionné avec les résultats qu'elle en pouvait espérer.

A sa première visite, Mgr Crouzet me communiquait les observations qui précédent. Je ne manquais pas de l'engager à en faire part à l'administration royale. La mission française des lazaristes n'avait pas à s'immiscer dans les démêlés qui pouvaient surgir entre les anciens maîtres et les nouveaux occupants du pays; mais elle devait répondre à la confiance des Italiens, sous la protection desquels la plupart de ses établissements se trouvaient maintenant placés, et ne pas s'imposer à leur égard une réserve qui pût être défavorablement interprétée.

Peu de jours après, Mgr Crouzet avait avec Crispi une longue conversation, où il exposait avec franchise l'état

Digitized by Google

de choses qu'il avait observé en Abyssinie et les conclusions qu'il en tirait.

Sa communication était accueillie de la façon la plus bienveillante. Il ne paraît pas cependant, d'après les événements ultérieurs, qu'un compte sérieux en ait été tenu, ni qu'un souvenir reconnaissant en ait été gardé. Bientôt, en effet, les lazaristes français devaient être mis en demeure de quitter l'Érythrée et de céder la place à une congrégation italienne. Je le dis sans arrière-pensée de blâme. On s'explique que l'administration de la nouvelle colonie ait tenu à s'y assurer le concours religieux de ses compatriotes. Et nous serions d'autant moins fondés à récriminer, que les mêmes motifs ont inspiré une résolution analogue aux autorités françaises en Tunisie.

Si j'ai mentionné cet épisode, c'est qu'on y trouve une première preuve de la correction dont notre attitude ne devait pas se départir en présence des difficultés que nos voisins rencontraient en Afrique. La mention en est d'autant plus opportune qu'une partie de la presse romaine s'appliquait déjà à susciter contre nous des défiances. Déjà l'on commençait à signaler les menées d'agents français, qui se seraient employés au Choa pour tourner contre l'Italie l'esprit du Négus et de ses feudataires. De pareilles accusations étaient sans fondement. Nous ne pouvions que suivre avec faveur l'extension donnée par le gouvernement royal à sa politique coloniale et la seconder dans la mesure fixée par les obligations de la neutralité qui s'imposait à nous. J'en ai suffisamment indiqué les raisons pour n'avoir plus à y revenir.

Cependant les nouvelles transmises de Massouah durant le mois d'avril et les renseignements publiés, vers le

Digitized by Google

même temps, par la presse étrangère avaient fini par inquiéter sérieusement l'opinion en Italie. Les adversaires nombreux que l'entreprise africaine y comptait déjà, ne se lassaient pas d'en signaler les risques, arguant de l'attitude de Ménélik et des difficultés de frontières pour faire envisager l'éventualité d'une guerre périlleuse. Inutile d'ajouter que les journaux officieux rivalisaient de zèle pour calmer les appréhensions et retenir la confiance. D'après eux, la retraite du Négus n'impliquait nullement un changement défavorable dans ses dispositions et n'était motivée que par l'impossibilité de maintenir ses troupes dans une région privée de ressources. Ses dernières communications continuaient à s'inspirer de l'esprit le plus conciliant. Il avait placé le Tigré sous le commandement d'un chef avec lequel on entretenait de bons rapports et qui, préoccupé de faire prévaloir son autorité sur des rivaux turbulents, ne songeait pas à rompre avec ses voisins du nord. Du reste, le gouverneur de la colonie disposait d'une armée de plus de 15,000 hommes, où l'élément européen figurait pour un tiers : il se trouvait en mesure de maintenir l'ordre et de déjouer victorieusement toutes les surprises. La situation militaire était inébranlable en Abyssinie, et « jamais état de choses n'y avait été aussi favorable aux intérêts italiens. »

Malgré l'imperturbable assurance de ce langage, on conçoit aisément l'intérêt majeur que le gouvernement royal avait à consolider sa situation en Afrique par des accords avec les puissances européennes. C'était le moyen de débarrasser le terrain de toutes compétitions, d'isoler Ménélik, de rallier l'opinion par des actes solennels, qui devaient, en engageant l'honneur national, écarter toutes les critiques à l'intérieur.

Digitized by Google

L'opportunité de semblables arrangements était d'autant plus manifeste que le gouvernement italien, après avoir établi son protectorat sur le sultanat d'Opia, au sud du cap Guardafui, venait de se mettre en rapport avec la compagnie anglaise de l'Afrique orientale, pour se faire céder le littoral, depuis la frontière dudit sultanat jusqu'à l'embouchure de la Giuba. Les pourparlers aboutissaient au mois de juillet suivant.

L'Italie se voyait alors en possession de titres suffisants pour revendiquer, comme puissance souveraine ou protectrice, tous les territoires étagés sur la mer Rouge et sur l'océan indien, depuis Ras Kasar au nord, jusqu'à la Giuba au sud, y compris l'Abyssinie tout entière, avec les pays des Gallas et des Somalis. Dans cette zone continue, les possessions de la France à Obock et de l'Angleterre à Zeila ne formaient plus que des enclaves. C'était la constitution du grand empire colonial, dont le plan entrait depuis longtemps, à ce qu'on disait, dans les conceptions de Crispi. Restait à le faire reconnaître par l'Europe et à le soumettre à l'autorité effective de ses nouveaux maîtres. Aucun effort ne devait être négligé pour assurer ce résultat.

En ce qui concerne le protectorat sur l'Abyssinie, on connaît déjà le caractère et le sort des tentatives faites par Crispi pour amener les puissances à en consacrer les titres. La réunion de la conférence antiesclavagiste de Bruxelles lui avait paru tout d'abord offrir une occasion propice; mais ses ouvertures n'avaient pas obtenu l'agrément de toutes les puissances délibérantes; il avait dû bientôt renoncer à l'espoir de faire admettre le délégué italien comme représentant Ménélik, et d'obtenir ainsi la reconnaissance indirecte du protectorat de l'Italie sur

Digitized by Google

l'Abyssinie. Il avait alors avisé à une autre combinaison : c'était de s'adresser aux deux puissances avec lesquelles l'Italie se trouvait en contact sur le continent africain, pour conclure avec chacune d'elles un arrangement de frontières, qui plaçât l'Abyssinie en dehors des zones réservées à leur influence et impliquât ainsi la reconnaissance du protectorat italien. Mais les pourparlers engagés à Paris devaient être bientôt suspendus, la France étant prête à fixer la frontière commune des possessions limitrophes, mais ne se montrant pas disposée à donner une portée plus étendue à l'accord proposé. Avec l'Angleterre, les négociations avaient eu moins de succès encore : transférées de Londres à Naples, elles avaient abouti à une rupture sur la question de Kassala.

Ainsi l'on était parvenu au mois d'octobre 1890, sans que la diplomatie de Crispi eût réussi à obtenir l'appui moral de l'Europe pour son entreprise africaine. En Érythrée et en Abyssinie même, la situation ne s'était pas améliorée, depuis que Ménélik s'était retiré au Choa, laissant le général italien en présence de ras hostiles ou suspects, sur une frontière indéterminée, en contact avec des populations insoumises.

Un des premiers soins du gouvernement royal avait été de rappeler le général Orero (juin 1890), qui s'était compromis par sa politique d'action. Son successeur, le général Gandolfi, ne devait probablement viser qu'à consolider les positions acquises et à maintenir provisoirement des rapports pacifiques avec les Abyssins. Mais les événements ne tardaient pas à établir que le général Gandolfi ne voyait pas avec plus de faveur les prudentes combinaisons d'Antonelli. Il laissait les ras Mangascia et Alula se fortifier dans le Tigré ; il semblait même les

Digitized by Google

encourager à méconnaître la souveraineté du Négus, auquel ils s'étaient solennellement soumis ; il restait sourd aux appels de Mesciascia, qui, se voyant isolé et dans l'impuissance de résister aux deux ras, était contraint d'abandonner la place et de regagner le Choa.

De pareils procédés ne pouvaient que produire à Entoto la plus fâcheuse impression. Ménélik en devait conclure que les Italiens ne tenaient plus compte des traités par lesquels ils l'avaient reconnu comme souverain de l'Éthiopie, et qu'en encourageant ses vassaux rebelles, ils cherchaient à semer la division dans ses États, pour le réduire plus aisément. Aux inquiétudes qu'il en ressentait, se joignait l'irritation causée par la nouvelle des prétentions que l'on maintenait, à Rome, au protectorat de son empire : ce ne pouvait être, à son sens, que le résultat d'un malentendu ou un piège tendu à sa bonne foi, son intention n'ayant jamais été, dans les traités intervenus, d'abdiquer une parcelle de son indépendance. Aussi se renfermait-il dans une attitude, qui témoignait d'un revirement défavorable et de sa résolution prise de ne pas reculer, s'il y était contraint, devant les résolutions extrêmes pour affirmer ses droits.

Le temps était venu pour le gouvernement italien d'aviser à prévenir une rupture ouverte. Crispi en crut trouver le moyen dans l'envoi au Choa d'un mandataire qui, depuis longtemps, jouissait de la confiance du Négus. A la fin d'octobre, on apprenait que le comte Antonelli venait de s'embarquer à Brindisi pour Massouah.

La surprise causée par cette nouvelle n'était pas exempte d'inquiétude. Depuis son retour en Italie, Antonelli n'avait pas dissimulé sa désapprobation de la politique suivie par le commandant militaire en Érythrée, ajoutant qu'il considérait son rôle en Afrique comme

Digitized by Google

désormais terminé. On n'ignorait pas que, dans les derniers jours, il avait eu de nombreuses conférences à la Consulta, et qu'il s'était même rendu à Monza, sur un appel du roi. Bien que l'objet et le but même de sa mission fussent tenus secrets, personne ne doutait qu'il ne se rendît près de Ménélik, pour empêcher un éclat redouté.

Le bruit s'accréditait, dès lors, que des mésintelligences de divers ordres troublaient les rapports établis par les conventions de 1889 : les plus graves portaient sur l'interprétation de l'article 17 du traité d'Uccialli, où le Négus se refusait décidément à voir une clause impliquant sa sujétion à l'Italie; les autres se référaient à la détermination des frontières de l'Érythrée, le Négus repoussant la ligne réclamée par les autorités militaires italiennes.

Ces préoccupations ne tardaient pas à être surexcitées par un nouveau fait. Le 11 décembre, un télégramme de Londres annonçait que Ménélik avait adressé à la reine Victoria une lettre autographe, pour protester contre le protectorat auquel on le prétendait soumis et pour obtenir que l'Angleterre intervînt auprès de l'Italie en vue d'assurer le règlement amiable du différend. Le bruit se répandait en même temps que d'autres puissances, — la France notamment, — avaient été saisies par le Négus de protestations analogues.

Cette fois, Crispi jugeait bon de sortir du silence qu'il avait gardé jusqu'alors en présence des allégations relatives aux affaires africaines. Le 14 décembre, la *Riforma* publiait la note suivante :

Le traité d'Uccialli a été rédigé en deux langues, au camp de Ménélik, avec le concours d'un interprète choisi par l'Empereur lui-même. Lors des ratifications de Sa Majesté, les deux

Digitized by Google

textes ont été collationnés à Rome, à la Consulta, en présence de Makonnen et de l'interprète de la mission éthiopienne, et n'ont donné lieu à aucune observation. Inutile de dire que la version visée par M. Deloncle (1) n'existe pas, et que l'article 17 porte :

« S. M. le roi Ménélik consent à se servir de S. M. le roi d'Italie pour toutes les relations d'affaires avec les autres puissances ou gouvernements. »

Aucune communication ou observation, relative à une prétendue lettre de protestation adressée par Ménélik à la reine Victoria contre l'Italie, n'a été faite à notre gouvernement, soit par l'ambassade britannique à Rome, soit par l'intermédiaire de l'ambassade de S. M. le roi d'Italie à Londres.

Et, pour être brefs, nous concluons.

Ces révélations du *Siècle*, si différentes les unes des autres, que le caractère faux des premières est démontré par les suivantes, ont un but facile à deviner : celui d'amener le gouvernement du roi à préciser le but de la mission Antonelli. Mais le gouvernement n'a ni le devoir, ni le désir, ni l'intention de donner satisfaction à ces vœux du journal parisien, qui se vante d'intriguer en Éthiopie au détriment de l'influence italienne.

Nous ne craignons rien de ces intrigues; mais nous ne sommes pas assez simples pour tomber dans les pièges de M. Deloncle.

Ces explications n'étaient pas suffisamment explicites pour couper court à toutes les inquiétudes. La note officieuse déclarait qu'aucune communication n'avait été faite par le cabinet de Londres à celui de Rome; mais elle n'affirmait pas que Ménélik n'eût point adressé un recours à l'Angleterre. Elle ne disait pas non plus que les

(1) La note de la *Riforma* faisait allusion à des articles publiés par le journal français *le Siècle* et dans lesquels M. Deloncle affirmait que le texte abyssin de l'article 17, ne concordant pas avec la traduction italienne, réservait seulement à Ménélik la faculté de se servir de l'intermédiaire de l'Italie pour ses relations avec les puissances, sans impliquer aucune obligation à sa charge.

Digitized by Google

dispositions de Ménélik pour l'Italie fussent restées amicales, et la réserve qu'elle gardait à cet égard était significative. Enfin, si elle ne niait pas la mission confiée à Antonelli, elle s'abstenait d'en indiquer le caractère. C'en était assez pour laisser le champ libre aux conjectures peu rassurantes que la situation suggérait naturellement.

Pendant ce temps, Antonelli avait continué son voyage. Il ne faisait que toucher Massouah, pour gagner Assab, où il débarquait. Nul doute, dès lors, qu'il ne retournât au Choa, pour y conférer avec le Négus.

C'était bien, en effet, le but d'une mission, qui devait marquer le terme des négociations amiables et l'ouverture d'une triste période pour les relations de l'Italie avec l'Éthiopie. On verra plus loin comment la rupture allait se produire, comment les événements allaient s'enchaîner pour aboutir à la guerre. C'était l'échec complet de la politique suivie depuis trois années en Afrique. Crispi, qui en avait la responsabilité, ne devait pas, d'ailleurs, en supporter la peine : un vote parlementaire l'avait déjà renversé du pouvoir au moment où la nouvelle de la rupture parvint à Rome.

Digitized by Google

CHAPITRE V

ÉLECTIONS ITALIENNES DE 1890

Situation intérieure de l'Italie. — Manifeste de la Fédération Cavour (mai 1890). — Rupture de Crispi avec l'extrême gauche. — Incident de la « Sardegna » (septembre). — Discours de Florence (8 octobre). — Visite de Caprivi à Monza (7 novembre). — Dissolution de la Chambre italienne des députés ; élections du 23 novembre.

1890

Dans les trois chapitres précédents, on a exposé la série des négociations et des événements, qui avaient déterminé la situation des Italiens en Afrique, de 1889 à 1890. Pendant cette période s'étaient succédé, dans le royaume, d'autres faits qu'il convient de noter pour l'histoire des relations entre les deux États latins.

Depuis son arrivée au pouvoir, Crispi n'avait rencontré aucune difficulté sérieuse dans le parlement, où il exerçait, avec l'appui de tous les partis de gauche, une autorité incontestée et quasi-dictatoriale. Cependant des symptômes de lassitude se manifestaient dans le pays et commençaient à réveiller des échos dans les Chambres. La crise économique, qui avait accompagné ou suivi la rupture du traité de commerce avec la France, éprouvait durement les contribuables, qui se plaignaient du poids excessif des impôts. Ils inclinaient à en attribuer la progression continue à la politique où le pays était engagé,

Digitized by Google

à la Triple-Alliance même. Les vastes conceptions prêtées au chef du cabinet, son attitude à l'égard de la France, le développement donné à l'entreprise africaine, d'autres motifs encore concouraient à ébranler une confiance qui avait résisté jusqu'alors à tous les efforts d'une opposition numériquement faible et non organisée. On pouvait dès lors se poser la question de savoir si le ministère ne serait pas obligé bientôt à une évolution, dont nos rapports avec l'Italie pourraient bénéficier.

Cet espoir recevait un nouvel encouragement de la délibération prise dans une assemblée, qui réunissait à Rome, le 5 mai 1890, un groupe important de personnages politiques, classés sous la dénomination de « modérés libéraux », mais non compris dans la majorité ministérielle. L'initiative en avait été prise par « le directoire de la *fédération Cavour* », instituée pour sauvegarder les traditions inaugurées par le grand artisan de l'unité italienne. On y remarquait, entre autres, le marquis Alfieri, MM. Bonghi, Saracco, Branca, Artom, Prinetti, Lucca, Torrigiani, et surtout le marquis Visconti-Venosta, — qui reparaissait, pour la première fois depuis quatorze ans, dans une manifestation politique, — tous ou presque tous hommes de la droite, connus par leurs sympathies déclarées pour un système de paix et d'économies. Il s'agissait pour eux de s'entendre sur les idées générales qui devraient présider désormais à la direction des affaires, et sur l'attitude à observer à l'égard du gouvernement.

Ce qu'il fallait, disait le président de la réunion, c'étaient des économies sérieuses et une restauration financière, qui ne pouvait se réaliser sans une politique absolument pacifique. Pour assurer ce résultat, les adhérents convenaient de faire tous leurs efforts, jusqu'en 1892 (date de l'échéance de la *Triplice*), pour empêcher le *casus*

Digitized by Google

fœderis de se produire, et permettre au pays de reprendre alors sa liberté d'action.

Près de quatre-vingts députés ou sénateurs donnaient leur signature à ce programme, qui impliquait, pour l'avenir, un changement notable dans les méthodes suivies par le ministère. On pouvait y voir comme une sommation à l'adresse de Crispi, une tendance manifeste à se dégager des obligations de la Triple-Alliance et à se rapprocher de la France. Il n'était pas impossible que cette tentative aboutît à la reconstitution de la droite, dont l'action pourrait se concerter avec celle de la gauche modérée, pour faire prévaloir des vues communes.

Quel compte le ministère tiendrait-il de cet avertissement et des symptômes non moins significatifs, qui se manifestaient dans le pays?

A cette question une première réponse était donnée, huit jours plus tard, par Crispi lui-même à la Chambre des députés. Prenant la parole à propos de la discussion du budget des affaires étrangères, le ministre déclarait que la politique de la Triple-Alliance, où le gouvernement entendait se maintenir, était une politique de paix, non de guerre, qui ne pouvait avoir pour adversaires que les partisans de l'isolement. Il rappelait qu'en 1887, il n'avait accepté d'entrer dans le cabinet Depretis qu'après avoir pris communication du pacte de 1882 et s'être assuré que le but en était exclusivement défensif. D'après lui, ce pacte n'était pour rien dans les motifs qui obligeaient l'Italie à développer ses armements pour la protection de ses frontières et la sauvegarde de ses droits.

Ces déclarations n'étaient pas de nature à jeter une vive clarté sur les dispositions du premier ministre, même en ce qui concernait la Triple-Alliance. On comprenait qu'il ne pouvait s'exprimer autrement en public. S'il

Digitized by Google

insistait, d'ailleurs, sur le caractère défensif des engagements pris avec les puissances centrales, ce n'était pas seulement pour répondre aux préoccupations qui se faisaient jour dans le pays; il conformait ainsi son attitude au langage tenu quelques jours auparavant par l'empereur d'Allemagne, à l'ouverture du Reichstag : — « Notre mission — avait dit Guillaume II — est de garantir la paix, grâce aux alliances conclues pour un but défensif et en conservant des relations amicales avec les autres puissances. »

Le 26 mai, le ministre italien était interpellé, à la Chambre des députés, par un des chefs les plus considérés de la gauche, Bovio, professeur à la faculté de Naples, qui lui reprochait d'avoir, à la suite d'un récent congrès démocratique, troublé l'exercice du droit de réunion par des mesures de police. La séance était attendue avec curiosité. On savait que Bovio, élargissant le débat, devait s'élever contre la direction générale de la politique ministérielle et mettre le chef du cabinet en demeure d'abandonner la méthode suivie, depuis trois ans, pour gouverner avec les partis confondus.

Crispi n'entendait pas se dérober. Sa conception de la liberté, disait-il, n'était pas celle des membres de l'extrême gauche : s'ils voulaient miner les institutions, lui se proposait, au contraire, de les renforcer. Il n'admettait pas que les réunions publiques pussent échapper à la surveillance de l'autorité. Il ne tolérerait pas que la force armée restât inerte en présence de démonstrations agressives. Ni au dehors, ni dans le parlement, le gouvernement ne se laisserait imposer la main

Ces déclarations nettes, le ton énergique de l'orateur impressionnaient vivement l'assemblée. On comprenait

Digitized by Google

qu'il était décidé, au besoin, à rompre avec ses anciens amis. Dans la soirée même, la scission prévue semblait confirmée par la retraite spontanée de M. Fortis, sous-secrétaire d'État à l'intérieur, le seul représentant de l'extrême gauche dans le cabinet.

Le lendemain, Crispi réunissait les membres de la majorité en une séance extraparlementaire, pour se concerter avec eux et leur confirmer son nouveau programme. — « J'ai toujours considéré, disait-il, la monarchie comme la sauvegarde de notre droit public, la monarchie qui garantit l'unité et la grandeur de l'Italie. Telle est la conception qui fait la base de mon programme. » Il déplorait les violences des partis extrêmes, et, rappelant que ces partis étaient faibles, mais audacieux, il adjurait les modérés de s'affirmer, à la Chambre et au dehors, en vue des prochaines élections générales.

C'était une véritable déclaration de guerre au radicalisme, déclaration qu'il accentuait encore au Montecitorio, avant la clôture des débats poursuivis sur l'interpellation de Bovio. Du reste, il prenait soin d'ajouter que les libertés garanties par la constitution ne subiraient aucune atteinte, et que de notables économies seraient réalisées dans le prochain budget. Quant à la politique extérieure, elle continuerait à tendre à la conservation de la paix garantie par de solides alliances, l'expansion coloniale en Afrique devant d'ailleurs être maintenue dans les limites atteintes. « Jamais l'Italie ne s'était trouvée dans des conditions plus favorables au point de vue européen; jamais ses relations n'avaient été plus cordiales avec les puissances, depuis Saint-Pétersbourg jusqu'à Paris. »

A ces déclarations la Chambre répondait par une motion de confiance votée par 329 voix contre 61. L'extrême gauche seule s'excluait de cette manifestation, qui réu-

Digitized by Google

nissait tous les membres du centre et de la droite. Par une évolution hardie, Crispi avait réussi à se constituer une majorité mieux définie.

Restait à savoir si cette majorité, éprise de méthodes différentes et animée d'un autre esprit gouvernemental, lui resterait longtemps fidèle. Pour manier l'instrument délicat du transformisme, à l'exemple de Depretis, il fallait une délicatesse de main, qui faisait défaut à son successeur. Beaucoup déjà prévoyaient une séparation prochaine pour incompatibilité d'humeur.

En ce qui concernait la politique extérieure, le langage du président du conseil ne laissait encore paraître aucune velléité d'en modifier l'orientation. D'autres manifestations allaient établir qu'il n'était point avec ceux qui voyaient intérêt à dégager l'Italie des alliances allemandes et à lui rendre sa liberté d'action.

La presse officieuse entamait déjà une campagne tendant à préparer les esprits à un nouveau renouvellement du pacte conclu avec les puissances centrales; déjà même le bruit commençait à courir que la question faisait l'objet d'un échange de vues entre les gouvernements intéressés.

A ce moment, l'attention publique était aussi appelée sur les démarches tentées par l'Angleterre afin d'obtenir l'agrément des puissances à une conversion de la dette égyptienne et à l'emploi d'une quotité importante des bénéfices qui devaient en résulter. Le projet ne pouvait être réalisé sans une entente européenne. C'était, pour les puissances, une occasion de contrôle dans les affaires égyptiennes, dont l'Angleterre s'appliquait à retenir la direction exclusive. Cependant le gouvernement italien

Digitized by Google

s'empressait de donner son acquiescement à la proposition anglaise, sans se concerter préalablement avec les gouvernements co-intéressés, sans même prendre le temps de pressentir leurs intentions.

Il n'y avait, dans cette résolution hâtive, rien qui fût de nature à nous surprendre, rien que de conforme à l'attitude observée précédemment par le cabinet de Rome. On en pouvait conclure seulement qu'il demeurait fermement attaché au système qui le liait aux puissances centrales sur le continent et à l'Angleterre dans la Méditerranée. Se flattait-il, nonobstant, de renouer avec la France les rapports de confiance et d'affaires qui avaient été interrompus durant les années antérieures? En avait-il réellement le désir?

Un incident, qui mérite d'être noté, venait, peu après, raviver les doutes qui subsistaient à cet égard.

Il y avait alors, en construction dans les chantiers de la Spezia, un cuirassé d'un type nouveau, *la Sardegna,* qui devait ajouter une puissante unité aux forces navales de l'Italie. A la fin de juillet, on annonçait que le lancement en aurait lieu bientôt, et que le roi y assisterait. La presse locale ajoutait que la flotte française viendrait probablement rehausser par sa présence l'éclat de la solennité.

Depuis le jour où une escadre italienne était allée à Toulon, pour présenter au président de la République les compliments du roi Humbert, des considérations de courtoisie et de politique nous faisaient un devoir de répondre, par une démonstration analogue, aux prévenances dont le gouvernement royal avait pris l'initiative. Les fêtes de la Spezia semblaient nous en offrir d'autant plus opportunément l'occasion, qu'il n'existait, dans nos rapports avec l'Italie, rien qui fût de nature à nous imposer la

Digitized by Google

réserve. Aussi nous décidions-nous promptement à la mettre à profit. Dès le 23 août, la résolution prise à Paris était rendue publique par la note suivante de l'agence Havas :

Si le roi Humbert se rend à la Spezia, le 22 septembre prochain, il est probable que, conformément aux précédents, des navires seront détachés de l'escadre pour saluer le roi d'Italie au nom du président Carnot.

En même temps, M. Ribot faisait pressentir au général Menabrea l'intention du président et du gouvernement de la République.

Jusque-là, la question n'avait donné lieu à aucun avis officiel, à aucun échange de communications entre les deux gouvernements. Mais tous les renseignements concordaient pour accréditer l'opinion répandue que le lancement de la *Sardegna* se ferait en présence du roi. A Rome, au ministère même de la marine on en parlait à notre attaché naval comme d'une résolution définitivement arrêtée. De la Spezia, notre vice-consul confirmait que les autorités de l'arsenal procédaient aux préparatifs d'usage pour la réception de Sa Majesté. Il ne restait plus qu'à connaître l'époque de la solennité et à prendre les accords nécessaires pour la visite projetée.

Le 28 août, l'ambassadeur de la République à Rome s'adressait à la Consulta pour savoir si la date du 22 septembre, indiquée par la presse, était définitivement fixée, en ajoutant que son gouvernement se proposait d'envoyer une escadre à la Spezia, pour y saluer le roi. Mais, dans la soirée même, Crispi faisait répondre qu'il ne croyait pas que Sa Majesté eût l'intention de se rendre prochainement à la Spezia. Trois jours après, sa communication était confirmée par la note suivante de l'agence officieuse Stefani :

Digitized by Google

Le lancement du cuirassé *la Sardegna* aura lieu le 21 septembre. Le roi devant se trouver ce jour-là à Florence, pour assister à l'inauguration du monument du roi Victor-Emmanuel, a délégué S. A. R. le duc de Gênes pour le représenter au lancement de la *Sardegna*. »

Ainsi le roi ne devait pas paraître à la Spezia, et les dispositions combinées en vue de la visite de notre escadre devenaient sans objet.

La nouvelle causait une surprise générale. Dans les régions officielles, on cherchait à en amortir l'effet, en s'appliquant à enlever à la décision prise tout caractère politique. D'après Crispi lui-même, tout le bruit fait provenait de racontars sans fondement. La presse avait annoncé que le roi irait à la Spezia : c'était une pure hypothèse. Depuis longtemps déjà, le ministre de la marine avait été invité à y convier le duc de Gênes. Le lancement de la *Sardegna* devait se faire à l'époque fixée pour l'inauguration du monument de Victor-Emmanuel, à laquelle Sa Majesté tenait à assister. Il était donc tout simple qu'Elle se fît représenter à la Spezia, pendant qu'Elle irait à Florence. Mais les journaux n'en voulaient pas avoir le démenti, et ils avaient eu le tort de troubler l'opinion publique par de fausses conjectures.

Le fait est que les explications officielles trouvaient peu de crédules. Les bruits répandus sans contradiction durant les semaines précédentes, le langage tenu par des fonctionnaires en situation d'être bien informés, les préparatifs faits à la Spezia, tous les éléments d'information concordaient pour confirmer la conviction accréditée antérieurement. Il était vrai que les fêtes de Florence devaient coïncider avec celles de la Spezia; mais rien n'empêchait d'en changer les dates, pour que le roi pût assister aux deux successivement. Aussi persistait-on à

Digitized by Google

penser que d'autres motifs avaient inspiré la décision prise en dernier lieu, et que la visite annoncée de l'escadre française y entrait pour quelque chose.

Est-il besoin de noter les causes diverses qu'on attribuait à l'incident ? La presse française n'hésitait pas à imprimer que le gouvernement royal avait décliné la visite de notre flotte par égard pour l'Allemagne, qui n'aurait pas vu sans déplaisir une rencontre favorable à la reprise de rapports plus amicaux entre la France et l'Italie.

Les journaux indépendants de la péninsule s'arrêtaient à une explication plus vraisemblable, en attribuant la résolution à des considérations de politique intérieure. Il paraît, en effet, que les radicaux italiens avaient projeté de faire servir la présence de notre pavillon à une démonstration en faveur de la France. Des milliers de manifestants s'étaient promis, disait-on, de se rendre à la Spezia, pour faire une ovation à nos marins et protester contre la Triple-Alliance. Aussi Crispi avait-il cru devoir employer le seul moyen possible pour prévenir une démonstration qui aurait produit un fâcheux effet à Berlin et à Vienne, placé le gouvernement royal dans une situation embarrassante vis-à-vis de ses alliés et provoqué peut-être un mouvement dangereux d'opinion pour les élections prochaines.

Qu'y avait-il de fondé dans ces conjectures? Je ne vois aucune utilité à le chercher. Si j'ai dû y insister, c'est uniquement pour noter les impressions laissées par le nouvel incident. En France comme en Italie, on était disposé à y voir l'effet d'une résolution méditée en vue d'esquiver une occasion de rapprochement. Personne n'hésitait, d'ailleurs, à en rejeter sur Crispi la responsabilité exclusive.

Digitized by Google

Le 8 octobre suivant, le président du conseil se rendait à un banquet organisé en son honneur à Florence, et y prononçait le discours politique qu'il avait coutume de consacrer, dans l'intervalle des sessions parlementaires, à l'exposé de son programme gouvernemental. Autour de lui se réunissaient, avec les ministres, les trois cents députés et sénateurs de la droite et de la gauche modérée, qui constituaient désormais le gros de sa majorité. Sa parole était attendue avec curiosité. On en espérait des éclaircissements, d'une part, sur l'époque arrêtée par lui pour les élections générales, d'autre part, sur ses vues relativement aux alliances de l'Italie et aux rapports avec la France.

Sur le premier point, l'attente fut déçue : le ministre ne jugeait pas encore le moment venu de faire un discours électoral, et il s'abstenait d'entretenir son auditoire de la politique intérieure.

Ses développements étaient consacrés à la politique extérieure ou, pour parler avec plus de précision, à l'irrédentisme et à la Triple-Alliance.

Sur ces deux questions, un autre que lui aurait pu être embarrassé par ses déclarations antérieures. N'avait-il pas jadis proclamé à Parme, — comme Cavallotti l'avait rappelé la veille, — que « la Triple-Alliance était la honte du pays, et que l'Italie n'aurait jamais de repos tant qu'elle n'aurait pas lavé le sang d'Oberdank »? Mais de tels souvenirs devaient être négligés maintenant.

« La politique, — disait-il à ses hôtes de Florence, — est une science qui enseigne à se souvenir et à oublier tout à la fois, et nombreux sont les événements dont l'amour de la patrie conseille l'oubli. » — Aussi, en ce qui touchait l'irrédentisme, ne craignait-il pas de se prononcer nettement : « L'irrédentisme est aujourd'hui la

Digitized by Google

plus dangereuse des erreurs en Italie. » C'est le mal qui risque de mettre en péril l'unité nationale et l'existence même de la nation. Le principe des nationalités ne peut, quel que soit l'idéal d'un peuple, rester constamment la règle exclusive du droit politique et diplomatique. Avec l'unité de l'Italie et de l'Allemagne, ce principe semble avoir, pour le moment, épuisé sa plus grande vertu. Voudrait-on, pour en pousser plus loin l'application, revendiquer encore tous les territoires où domine l'élément italien et qui sont unis à l'Angleterre, à l'Autriche, à la Suisse, à la France? L'Italie isolée se trouverait ainsi en guerre avec tous ses voisins. De la part des irrédentistes, il y a une contradiction manifeste à poursuivre des revendications territoriales qui provoqueraient infailliblement un conflit général, et à réclamer, en même temps, le désarmement et la rupture de la Triple-Alliance. La politique de l'isolement peut convenir à quelques États, comme l'Angleterre et la Russie; elle est inacceptable pour l'Italie. L'histoire des trente dernières années le démontre. Durant la guerre russo-turque, l'Italie était isolée : « alors est survenu le congrès de Berlin, qui a été pour elle un désastre. » Toutes les autres puissances en retiraient un avantage, notamment la France qui était autorisée à occuper Tunis, quand elle le jugerait bon, et à s'assurer ainsi un nouveau moyen de faire prévaloir son action dans la Méditerranée. Le traité du Bardo suivait de près, et l'Autriche-Hongrie, inquiétée par l'agitation de l'Italie, devenait menaçante. Le gouvernement du roi se trouvait ainsi amené à adopter la seule politique qui lui permît de sortir d'un isolement périlleux. Avec l'assentiment général de la nation, il réussissait alors à entrer dans l'alliance des puissances allemandes, alliance qui est devenue sincèrement cordiale durant les trois dernières

Digitized by Google

années, et dont l'influence s'est exercée sur toutes les questions internationales où l'Italie a été mêlée. « L'Italie n'a pas eu, depuis, un motif de s'en repentir, et les autres États n'ont pas eu davantage à s'en plaindre, puisque la Triple-Alliance, en garantissant l'intégrité territoriale des puissances unies, et en réunissant une force militaire imposante pour un but exclusif de défense, n'a fait qu'assurer à l'Europe le premier des biens, la paix. » La Triple-Alliance est, en outre, une garantie contre les menées du Vatican et de ceux qui rêvent encore une restauration du pouvoir temporel. Dans cet état de choses, deux devoirs s'imposent aux Italiens qui ont l'amour sincère et intelligent de la patrie : l'un est un devoir de foi envers la monarchie que le pays a librement proclamée; l'autre, un devoir international, qui « exige que les traités soient non seulement observés avec honnêteté par le gouvernement, mais respectés avec constance par les populations. Les accords avec les puissances étrangères ne se dissolvent pas sur un simple caprice, d'après les impressions flottantes de gens irresponsables; et les ministres, conscients de la mission à eux confiée par la couronne et par le parlement, ne peuvent laisser aux dispositions changeantes des agitateurs la direction de la politique que la nation a indiquée et approuvée ». Du reste, une politique semblable ne saurait troubler les rapports de l'Italie avec la France. « L'existence d'une Autriche et d'une France, toutes deux grandes et puissantes, est une garantie sur les frontières de l'Italie et comme une nécessité de l'équilibre européen. Personne n'imagine et ne pourra jamais imaginer l'Europe privée de cette France, qui est le plus génial sourire de la civilisation moderne et dont les erreurs ne peuvent altérer la force d'attraction. Placée entre l'Au-

Digitized by Google

triche et la France, l'Italie ne peut qu'être l'amie des deux à la fois... »

Tels étaient les traits essentiels du discours de Florence, ceux du moins qui présentaient pour nous un intérêt spécial. Il semblait que l'orateur en eût combiné les déclarations sous l'empire de deux préoccupations. La première était évidemment d'un ordre électoral : Crispi avait voulu briser dans les mains des radicaux, devenus ses adversaires, l'arme qu'ils essayaient de forger, en surexcitant le sentiment national contre l'Autriche-Hongrie, et il n'avait pas craint, pour y réussir, de répudier l'irrédentisme, au nom des dangers qui en résulteraient pour le pays. La seconde se référait aux impressions suscitées à Vienne, à Berlin et en Italie même, par certains bruits répandus sur les intentions du gouvernement royal relativement à la Triple-Alliance, bruits auxquels une entrevue récemment accordée par Crispi à un rédacteur du *Figaro* avait donné quelque crédit. C'était évidemment pour en détruire l'effet que le ministre s'était appliqué à établir que la Triple-Alliance était justement motivée à l'origine, que l'Italie n'en avait retiré que des avantages, et qu'elle devait observer avec une loyale constance des engagements dont les autres puissances n'avaient pas à se préoccuper. Dans la presse indépendante, certains publicistes faisaient observer, il est vrai, que l'orateur n'avait pas prononcé un mot d'où l'on pût conclure à sa résolution arrêtée de renouveler le pacte de 1882, et que, tout en justifiant, pour le passé, le fait accompli, il s'était prudemment réservé la faculté de régler, pour l'avenir, sa décision d'après les circonstances. Le soin même qu'il avait pris, dans le parallèle établi entre la France et l'Autriche, de tenir la balance égale

Digitized by Google

entre les deux puissances, ne témoignait-il pas du prix qu'il attachait, dans son for intérieur, à ménager pour la dernière heure sa liberté d'action?

De pareilles remarques étaient trop subtiles pour être accueillies avec faveur et retenues par l'opinion. Le discours de Florence laissait l'impression générale que Crispi était plus que jamais convaincu de la nécessité de la Triple-Alliance et décidé dès lors à en renouveler les engagements à l'échéance ou même auparavant. Les commentaires dont son discours était suivi à Berlin, à Vienne et à Londres, témoignaient qu'on en comprenait ainsi le sens. Inutile d'insister sur l'effet qu'on en ressentait en France : c'était le dernier coup porté aux espérances qu'on y entretenait de renouer prochainement avec l'Italie des rapports dégagés de toutes les considérations qui en avaient altéré le caractère. Tant que Crispi resterait aux affaires, notre diplomatie n'aurait qu'à s'appliquer patiemment, par une action conciliante, à faciliter l'évolution que les intérêts réussiraient sans doute à déterminer avec le temps.

Ces impressions ne pouvaient qu'être confirmées par la visite que le chancelier de Berlin allait bientôt faire au roi Humbert, à Monza, et dont la nouvelle était annoncée quelques jours après le banquet de Florence.

Le 7 novembre, en effet, le général comte de Caprivi arrivait à Milan. Sa démarche n'avait rien que de conforme aux traditions établies entre les gouvernements alliés; des motifs de courtoisie suffisaient à l'expliquer, le nouveau chancelier de l'empire tenant à être présenté au roi et à nouer des rapports personnels avec le chef du cabinet italien. Mais les circonstances permettaient aussi de penser que des considérations politiques avaient con-

Digitized by Google

tribué à en déterminer le moment. Un décret royal venait de dissoudre la Chambre des députés et de convoquer les collèges électoraux pour le 23 novembre. On se demandait si la visite de Monza n'avait pas été concertée en vue de l'influence qu'elle était susceptible d'exercer au profit du ministère italien sur les résultats du prochain scrutin. Aussi les journaux avancés de Milan semblaient-ils se donner le mot pour saluer la venue de leur hôte allemand par des articles où le malaise économique du pays était présenté comme la conséquence des armements imposés par la Triple-Alliance, où l'on insistait sur la nécessité, pour l'Italie, de reprendre sa liberté d'action. De là, sans doute, la réserve que la population de la grande cité lombarde observait sur le passage du chancelier et qui faisait un contraste remarqué avec l'accueil empressé du monde officiel; de là aussi l'impression qui se produisait, le jour même, dans les bourses du royaume, où la rente baissait d'un point. En vain le général s'empressait-il de réagir, en déclarant à la colonie allemande, venue pour le saluer à l'arrivée, que son voyage n'avait qu'un but de courtoisie, qu'aucun sujet d'inquiétude n'existait, et que jamais tranquillité plus grande n'avait favorisé les relations diplomatiques. Suppositions et commentaires n'en suivaient pas moins leur cours.

Crispi était allé à Milan pour recevoir le chancelier, et il y avait avec lui, dès le premier jour, plusieurs entretiens confidentiels. Le lendemain, vers six heures du soir, tous deux se rendaient à Monza, où le général était présenté aux souverains et prenait part à un dîner donné en son honneur. Il en repartait vers dix heures et passait la nuit à Milan, où il reprenait le train, dans la matinée du 9 novembre, pour regagner directement l'Allemagne par la voie du Gothard.

Digitized by Google

Que s'était-il passé dans les entrevues du chancelier avec le roi Humbert et avec Crispi? Rien d'officiel n'en devait transpirer. Il était difficile d'admettre que de nouvelles combinaisons diplomatiques eussent été étudiées et arrêtées en de si courtes conférences. L'opinion, qui se répandait bientôt et que les événements ultérieurs n'ont pas infirmée, était que des assurances nouvelles y avaient été échangées relativement à la persistante intention des parties de maintenir une alliance défensive, qui constituait, à leurs yeux, la plus solide garantie de la paix européenne. Les deux ministres avaient reconnu qu'aucune divergence ne subsistait entre Rome et Berlin sur les questions de politique générale. D'après les journaux officieux, le chancelier lui-même avait pris soin de constater que les clauses de l'alliance n'impliquaient, pour le gouvernement royal, aucune obligation en ce qui concernait la mesure des armements, et que l'Allemagne verrait avec faveur s'améliorer les rapports de l'Italie avec la France. On ajoutait enfin que les deux ministres étaient tombés d'accord sur l'intérêt que les puissances européennes avaient à s'entendre sur le terrain commercial et à augmenter par des traités leurs moyens de résistance, pour prévenir les dommages dont elles étaient menacées par le système économique des États-Unis d'Amérique.

Bien que l'exactitude n'en fût pas officiellement confirmée, ces informations n'en étaient pas moins acceptées généralement comme authentiques. A Paris comme à Londres, la visite de Monza était tenue pour une preuve de l'intention arrêtée par le gouvernement royal de rester fidèle au système où il était engagé depuis 1882, et de renouveler, le moment venu, les pactes de la Triple-Alliance. Restait à savoir si la nation, qui allait faire entendre sa voix dans les comices électoraux, se pronon-

Digitized by Google

cerait en un sens favorable à cette politique, dont elle semblait lasse.

Un décret royal avait déjà, comme on l'a dit plus haut, prononcé la dissolution de la Chambre des députés et convoqué les collèges électoraux pour le 23 novembre,

Jusqu'alors on avait cru Crispi peu disposé à devancer, par une pareille mesure, le terme légal de la législature, dont l'échéance serait survenue en mai 1891. Il ne pouvait, pensait-on, espérer mieux que la Chambre actuelle, dont le concours ne lui avait jamais fait défaut depuis trois ans; d'autre part, il avait à craindre que le mécontentement produit par la crise économique, par l'aggravation de certaines taxes, par les rigueurs exercées contre l'irrédentisme, ne servît ses adversaires, alors surtout que la politique extérieure, au lieu de lui ménager l'occasion de quelques succès d'éclat, venait d'enregistrer à son passif une série de déconvenues. Ces objections ne lui avaient pourtant pas semblé décisives. Il avait considéré, sans doute, que les élections générales se feraient dans des conditions encore moins favorables, s'il attendait que l'hiver eût augmenté le malaise de la nation et démontré la nécessité de nouveaux impôts.

La période électorale était donc ouverte.

Dès les premières semaines, on constatait que les candidats ministériels, qu'ils appartinssent à la droite modérée ou à la gauche constitutionnelle, se prononçaient pour le maintien des alliances allemandes et pour une politique d'économies à l'intérieur.

Le marquis di Rudini, chef reconnu du premier de ces partis, écrivait : « Paix intérieure et extérieure. La Triple-Alliance et la défense énergique des institutions contre les partis subversifs assurent cette paix, sans

Digitized by Google

laquelle l'Italie ne pourrait améliorer ses conditions économiques. C'est pourquoi j'ai approuvé et j'approuve (et avec moi tous les amis avec lesquels j'ai l'habitude de penser et de voter) l'orientation donnée à la politique extérieure... Nous ne nous en repentons pas et nous n'avons pas de raison de nous en repentir, en pensant que, sans la Triple-Alliance, qui s'est montrée à l'épreuve comme une véritable garantie de la paix, nous ne pourrions pas maintenant discuter d'économies sur les budgets de la guerre et de la marine; que, si la Triple-Alliance était dissoute, nous mouillerions nos poudres au moment où le péril pourrait être plus grand. Sans la Triple-Alliance, — il serait inutile de nous faire des illusions à cet égard, — qui sait que de sang et de larmes auraient été versés? Qui sait quelles seraient les conditions économiques de notre Italie? »

M. Luzzatti tenait le même langage à Padoue : « Pour accomplir les grandes réformes financières, économiques et sociales, — disait-il, — il faut la paix. La Triple-Alliance, assistée de l'Angleterre, représente la paix avec dignité; elle entend conserver l'équilibre dans la Méditerranée et nous sauver de l'hégémonie de la race slave, qui, appuyée par la Russie, signifierait la domination de l'Asie sur l'Europe. L'Italie, qui tend à s'approprier les éléments de la civilisation allemande et française, dont elle a été le berceau, qui doit son indépendance aux années 59 et 60, est justement apte à servir, avec l'Angleterre, de médiatrice entre l'Allemagne et la France. »

Le comité libéral progressiste de Turin inscrivait sur son programme : « L'alliance avec les puissances continentales est fondée sur la défense mutuelle et sur la paix. Mais, la sécurité étant ainsi assurée, nos efforts doivent tendre à ce que les armements militaires soient propor-

Digitized by Google

tionnés aux forces de la nation... Notre objectif est donc clair : pas d'entreprises aventureuses, pas de changements d'alliances, puisque celles qui existent favorisent la fortune publique et privée avec le maintien de la paix... »

Les mêmes déclarations se retrouvaient dans les discours et les professions de foi de tous les candidats de droite et de gauche, qui se groupaient en foule autour du gouvernement. Un journal officieux, le *Popolo Romano*, en concluait justement que, « s'il y avait une conception, un critérium, un sentiment, qui eût désormais pénétré la conscience générale des populations, c'était la convenance de sauvegarder la Triple-Alliance, qui représentait une sorte de cuirasse contre les coups susceptibles de troubler la paix. »

Les hommes de l'opposition constitutionnelle, comme Bonghi et ses amis, ne montraient pas le même attachement pour le système allemand. Ils admettaient bien que la Triple-Alliance eût constitué un acte de prudence, au moment où elle avait été conclue, et qu'il fallait en observer scrupuleusement les obligations; mais ils exprimaient le regret que le caractère en eût été faussé au point d'altérer les bons rapports de l'Italie avec la France; ils considéraient d'ailleurs comme hors de propos de rechercher, en ce moment, s'il conviendrait, à l'échéance, de renouveler le pacte de 1882 : ce serait chose à discuter alors.

Pour rencontrer une condamnation nette de la politique qui rivait l'Italie aux puissances centrales, il fallait aborder les programmes de l'extrême gauche. On lisait ce qui suit dans le manifeste publié par le comité central des radicaux à Rome : « Nous avons indiqué déjà au pays la principale cause de ses maux présents : c'est le funeste pacte international qui, depuis plusieurs années, écrase,

Digitized by Google

sous le poids des dépenses militaires, nos budgets disproportionnés avec nos ressources et proportionnés seulement avec les besoins d'autrui, ce pacte dont une politique insensée a aggravé, depuis trois ans, les conséquences au delà de toute mesure. Mauvaise dès l'origine (car on ne lie pas impunément pour de longues années la vie d'un peuple à des intérêts qui ne sont pas les siens), cette alliance a été rendue plus mauvaise encore par les exagérations de celui qui l'avait appelée jadis une *honte italienne*... Supprimer la cause de tous ces maux, délivrer de ce pacte l'Italie, en lui donnant des représentants résolus à en refuser le renouvellement, tel est, pour quiconque aime vraiment son pays, le premier des devoirs qui s'imposent aux suffrages du peuple. »

Cavallotti considérait la lutte commerciale avec la France et les dommages qui en étaient résultés, comme une conséquence des engagements pris à l'égard de l'Allemagne et de l'Autriche ; jamais, à son avis, la situation de l'Italie en Europe n'avait été moins libre ni moins digne.

Imbriani écrivait : « On veut présenter la Triple-Alliance comme une assurance de vie pour l'Italie... La vérité est que la Triple-Alliance n'est profitable qu'aux autres. Elle profite à l'Allemagne, parce qu'elle lui assure, avec notre appui, la possession de l'Alsace-Lorraine ; elle profite à la monarchie autrichienne, parce qu'elle lui garantit la libre possession des territoires italiens. Les armements, qui nous sont imposés pour maintenir les troupes auxiliaires des armées impériales, sont les primes de cette assurance contre l'ennemi hypothétique qui serait la France... Mais quel intérêt la France aurait-elle à nous être hostile?... Nous comprenons que la politique du gouvernement s'efforce d'insinuer de pareilles idées dans la

Digitized by Google

conscience des Italiens; mais nous qui avons foi dans le peuple et dans les destinées de l'Italie, nous avons de tout autres idées dans la conscience. »

Telles étaient les considérations qui, sous des formes diverses, se retrouvaient dans les discours de tous les candidats de l'extrême gauche et dans les programmes de leurs journaux. Mais il était dès lors manifeste que le parti radical, en minorité dans le pays, était dénué des moyens nécessaires pour faire prévaloir le mouvement dont il avait pris l'initiative et la direction. Les hommes de talent n'y faisaient pas défaut; mais ils n'avaient aucune discipline et ne savaient pas imposer à leurs troupes cette forte organisation qui seule peut compenser l'infériorité numérique. Et puis, faute du nerf de la guerre, ils se voyaient obligés de soutenir la lutte avec des armes inégales contre les ressources coalisées des autres partis mieux dotés et soutenus par les faveurs administratives. Enfin ils avaient le désavantage d'être exposés aux soupçons que suscitaient leurs sympathies déclarées pour la France républicaine, et aux accusations faciles par lesquelles on cherchait à détourner d'eux le loyalisme italien, en les présentant comme les adversaires de la monarchie.

Une souscription était alors ouverte en France pour l'érection d'un monument en l'honneur de Garibaldi : les officieux ne manquaient pas de la dénoncer comme une manifestation concertée des républicains français avec les radicaux italiens pour influencer les élections. Vers le même temps, le bruit se répandait que l'ancien révolutionnaire Cernuschi, devenu Français par naturalisation, avait mis cent mille francs à la disposition du parti radical italien, pour l'aider à subvenir aux frais de la lutte. Plus de doute : c'était une tentative faite par la France ou par un certain parti français, pour exercer une ingé-

Digitized by Google

rence dans les affaires intérieures du royaume. L'incident était exploité avec une ingénieuse passion pour surexciter la dignité nationale et provoquer une réaction patriotique. On allait jusqu'à insinuer que l'ambassadeur de la République à Rome ne restait pas étranger à ces coupables menées et qu'il faisait secrètement le jeu des radicaux.

Cette calomnie était souvent portée contre moi par les gallophobes impénitents de la péninsule. « Personne n'ignore, — écrivait plus tard l'un d'eux, — que les rapports les plus intimes et les plus cordiaux existaient alors entre M. Billot et nos partis avancés; grâce à son attitude et à ses informations, de semblables rapports dépassaient la frontière et créaient une espèce de solidarité internationale entre nos radicaux, les républicains français et le gouvernement de la République lui-même, en donnant lieu chez nous aux plus vives polémiques et aux plus bruyants incidents. Tel a été notamment le caractère des élections politiques en 1890 en Italie. C'est au point qu'on vit alors ce qui ne s'était jamais vu auparavant : une intervention directe et sous diverses formes de la France dans ces élections, avec l'intention trop évidente d'assurer la victoire de l'élément radical, ennemi du gouvernement et peu tendre assurément pour la monarchie. Et comment expliquer que le cabinet de Paris, et sa majorité dans le parlement, et ses amis dans le pays s'y fussent compromis à tel point, s'ils n'avaient cru devoir conformer complètement leur attitude à celle que prenait l'ambassadeur à Rome, trop manifestement d'ailleurs? Si même on ne veut pas admettre qu'il fût personnellement l'inspirateur de toute cette ligne de conduite, de cette ingérence, jusqu'alors sans exemple, d'un pays dans les affaires d'un

Digitized by Google

autre, on doit, dans tous les cas, conclure qu'il y a eu la plus grande part (1)...»

Est-il besoin de faire justice de ces accusations sans fondement? Le gouvernement de la République s'est toujours interdit de s'immiscer dans les affaires intérieures des autres puissances, de même qu'il n'admettrait aucune d'elles à intervenir dans le règlement des questions qui relèvent exclusivement de la souveraineté française. C'est un principe supérieur, dont l'attitude de tous ses agents doit s'inspirer au dehors. Je n'ai jamais manqué, comme tous mes collègues, de m'y conformer en Italie et ailleurs.

Aucune relation directe ou indirecte n'a existé, en 1890 ni après, entre le parti radical italien et le palais Farnèse. Le devoir le commandait. A défaut du devoir, le simple bon sens aurait suffi pour me détourner de menées aussi inutiles que compromettantes. Le rétablissement de bons rapports avec la France entrait naturellement dans le programme des radicaux italiens : il n'y avait, dès lors, aucune démarche à tenter pour rallier leur concours à l'œuvre de rapprochement que nous avions en vue. Quant à les seconder dans la mêlée politique, c'eût été le moyen sûr de les rendre suspects à leurs compatriotes, et de paralyser leur action. La seule conduite, à la fois correcte et politique, qui s'imposât à l'ambassadeur, était donc l'abstention. Je ne m'en suis départi à aucun moment. J'ai même poussé si loin le scrupule, que je me suis constamment défendu, quoi qu'il pût m'en coûter, de lier connaissance avec des hommes distingués comme Cavallotti, Bovio, Imbriani et bien d'autres. Des rapports, même passagers, auraient pu devenir pour eux une cause d'embarras, tout en m'exposant moi-même aux médisances. Il

(1) *Rivista politica e letteraria* du 1er février 1899 : *le confidenze del signor Billot*, p. 8.

Digitized by Google

me suffisait de rester spectateur impassible, mais attentif, des luttes électorales, dont l'issue m'intéressait au point de vue de l'effet qu'elle pouvait avoir sur le rapprochement désiré entre les deux pays.

Durant les premières semaines qui avaient suivi la convocation des électeurs, le ministère italien s'était abstenu d'intervenir dans les débats engagés entre les partis. Le président du conseil s'était réservé de parler à Turin, dans un banquet organisé pour le 18 novembre, cinq jours avant le scrutin.

Le discours qu'il y prononçait n'était pas consacré seulement, comme on s'y attendait, à l'exposé de ses idées sur la crise économique et financière ; il y traçait le programme général de la politique qu'il entendait suivre. Rien dans son langage n'indiquait qu'il pensât à un changement de système à l'extérieur. Il se défendait de tendances belliqueuses ; il affirmait son désir de paix et proclamait que la correction de sa politique était reconnue par tous les gouvernements ; il niait que la Triple-Alliance fût pour quelque chose dans les armements dont le poids motivait certaines plaintes, l'Italie devant être obligée par les périls de l'isolement, si elle s'y exposait, à tripler son armée et à multiplier ses fortifications. C'était bien faire entendre que rien ne devait être changé à la situation internationale du royaume.

Les entreprises coloniales seraient poursuivies, tout en étant maintenues en de sages proportions. La fortune en avait favorisé les débuts au delà de toutes espérances. Mais, avec la fortune, l'ambition n'avait pas troublé les vues du gouvernement : il était le premier à reconnaître que la politique coloniale ne devait occuper que la moindre partie de l'activité nationale. Pas un mot des

Digitized by Google

difficultés qui affectaient alors les rapports avec Ménélik, ni de la mission mystérieuse du comte Antonelli.

Si le ministère était ainsi résolu à persévérer dans son système de politique étrangère, sans tenir compte des charges qui en résultaient, de quelle manière se proposait-il de remédier à la crise économique et financière? L'orateur ne contestait pas le mal; il s'appliquait seulement à en atténuer la gravité, et il s'efforçait surtout d'en écarter la responsabilité, affirmant qu'on devait en chercher la cause dans les lois et dans les événements antérieurs à son administration. Que lui reprochait-on d'exercer une sorte de dictature? Il avait toujours marché d'accord avec le parlement dans une voie libérale, poursuivant la réalisation de son ancien idéal : la monarchie entourée d'institutions démocratiques. C'est avec le concours des représentants de la nation qu'il saurait pourvoir au déficit et au rétablissement de l'équilibre budgétaire. Pour assurer ce résultat, il procéderait résolument à des économies, qu'il obtiendrait au moyen de réformes administratives, de la répartition des travaux publics sur un plus grand nombre d'exercices, d'un remaniement de taxes combiné en vue d'en mieux distribuer les charges proportionnelles d'après les facultés des contribuables. Il se disait, d'ailleurs, résolu à ne proposer aucune contribution nouvelle, jugeant que le poids n'en serait pas tolérable. Des économies, pas d'impôts nouveaux : tels étaient les points essentiels du programme ministériel.

Dans ce discours, Crispi s'était occupé de la France à deux reprises. C'était d'abord pour justifier la nécessité des armements que l'Italie devait continuer. « A ce propos, — disait-il, — il ne faut pas oublier les efforts exceptionnels que fait la France... Quand s'arrêtera-t-elle dans cette voie? Rien ne l'indique. Où veut-elle en venir?

Digitized by Google

Nous l'ignorons... » Il ajoutait, plus loin, en parlant de l'abrogation des tarifs différentiels italiens : « Nous ne nous repentons pas de cet acte pacifique; nous voulions confirmer ainsi qu'en s'opposant à la guerre économique, le gouvernement italien était et est encore animé des meilleurs sentiments envers la République voisine. Serons-nous payés de retour sur le terrain des faits? Nous le désirons; on peut même l'espérer; mais la confiance ne peut être grande... Le 20 octobre, on a présenté au parlement français un projet de loi destiné à établir de nouveaux tarifs douaniers, si rigoureux pour les produits agricoles et certains articles industriels dont on craint la concurrence, que, si ces tarifs sont pris définitivement pour bases du régime commercial, ils mettront à la discrétion de la France tout pays qui voudra négocier avec elle, et rendront tout traité impossible... »

Sans doute les insinuations malveillantes et les jugements prématurés que l'orateur dirigeait ainsi contre nous étaient inspirés par le désir de déjouer la tactique de l'opposition qui faisait le procès de la Triple-Alliance et prêchait l'entente avec la France. Rien n'obligeait pourtant le chef du ministère à prendre aussi violemment parti. Il ne devait pas lui échapper que ses déclarations resteraient et ne contribueraient pas à ramener la confiance au delà des Alpes.

A la date fixée du 23 novembre, les élections législatives eurent lieu dans tout le royaume. Le résultat en fut conforme aux prévisions. D'après la presse officieuse, c'était une défaite écrasante pour l'opposition et un succès complet pour le ministère, dont la majorité, dans la Chambre nouvelle, ne réunirait pas moins de 395 voix sur 508.

Digitized by Google

Il y avait de l'exagération dans ce jugement. Sans doute, les radicaux avaient fait, à Milan et ailleurs, des pertes notables; ils avaient fourni la preuve qu'ils ne possédaient ni discipline ni organisation, et qu'ils étaient, par suite, incapables de lutter avantageusement contre l'armée administrative, obéissant à une ferme direction. Cependant ils avaient réussi à conquérir 52 sièges, au lieu de 30, qu'ils occupaient durant la législature antérieure. L'opposition de gauche constitutionnelle, plus éprouvée, comptait encore une trentaine d'adhérents, qui pourraient lier partie avec le petit corps de la droite indépendante.

A ces groupes, dont les effectifs réunis ne comprenaient guère plus d'une centaine de membres, les journaux officieux opposaient la masse imposante de l'armée ministérielle. Chacun des députés qu'ils y incorporaient avait effectivement accèpté ou reçu le patronage administratif. Mais tous n'étaient pas animés d'idées communes. Les uns tendaient vers la gauche par leurs opinions progressistes; les autres inclinaient vers la droite conservatrice. Ils étaient d'accord avec le ministère pour vouloir la restauration des finances par des économies et le maintien de la paix; mais c'était le seul mot d'ordre sur lequel ils se fussent entendus. Dans l'intérêt de leur élection, ils n'avaient pas décliné l'appui de l'administration; à présent qu'ils étaient assurés de cinq années de vie parlementaire, nul doute qu'ils ne reprissent bientôt leur indépendance. Après peu de jours, il était facile de constater que le scrutin du 23 novembre n'avait pas sensiblement modifié les rapports des partis dans le parlement.

Le ministère avait remporté un incontestable succès et était fondé à s'en prévaloir. Cependant sa majorité, si elle était numériquement forte, semblait moins homogène

Digitized by Google

que celle dont il disposait auparavant. En dehors des questions économiques, Crispi rencontrerait peut-être, dans la nouvelle Chambre, des résistances plus sérieuses que dans l'ancienne, et il éprouverait plus de peine à contenir des éléments qui tendaient visiblement à se dissocier. De telle sorte que la victoire, où il s'était flatté de retremper son autorité, apparaissait bientôt comme ayant empiré les conditions de son gouvernement à l'intérieur.

Les circonstances n'allaient pas tarder à confirmer ce jugement.

Digitized by Google

CHAPITRE VI

CHUTE DU PREMIER MINISTÈRE CRISPI

Toast de Mgr Lavigerie (novembre 1890); lettre du cardinal Rampolla. — Démission de M. Giolitti (8 décembre). — Ouverture de la nouvelle législature (10 décembre). — Programme financier du ministère. — Chute de Crispi (31 janvier 1891). — Réception au palais Farnèse : Crispi et le comte H. de Bismarck (1er février).

1890-1891

Dans les pages qui précèdent, j'aurais dû peut-être réserver une place à un incident qui avait, durant la période électorale, ranimé les défiances entretenues contre nous dans le royaume. Je veux parler du toast porté à la marine française, dans les premiers jours de novembre (1890), par Mgr Lavigerie, archevêque d'Alger et de Tunis, primat d'Afrique. Dans ce toast patriotique, bientôt suivi d'une lettre pastorale, le cardinal prêchait l'adhésion sans arrière-pensée à la République, en affirmant la certitude de n'être désavoué par aucune voix autorisée. C'était la première manifestation de la politique inaugurée, avec l'assentiment de Léon XIII, pour rallier la clientèle catholique à nos institutions et mettre fin à des mésintelligences qui se prolongeaient au désavantage commun de la France et de l'Église.

Le fait avait un égal retentissement de chaque côté des Alpes. En Italie, le nombre était grand de ceux qui se

Digitized by Google

préoccupaient de l'éventualité d'une entente entre la République française et le Saint-Siège. En dépit des garanties présentées par le caractère de notre constitution, en dépit du changement produit chez nous dans l'état des esprits par vingt années d'un régime libéral et démocratique, en dépit des considérations de salut qui nous imposent le devoir de réserver nos moyens d'action pour la défense de notre territoire et nous interdisent toute guerre de magnificence, beaucoup d'Italiens, même parmi les plus éclairés, voyaient d'un mauvais œil un rapprochement qui pouvait, à leur sens, nous conduire à donner un appui aux revendications du pouvoir temporel. Ce qu'ils redoutaient, ce n'était pas seulement le surcroît de forces qui résulterait pour nous de la suppression d'une cause permanente de discordes à l'intérieur. Avant tout, ils envisageaient le profit que la papauté, dans sa lutte contre le gouvernement royal, retirerait d'un accord avec la République française. Ils ne doutaient pas qu'on n'entretînt au Vatican l'espoir d'une réconciliation avec l'Italie, réconciliation dont la monarchie ferait les frais, et qui s'opérerait sous l'égide d'une république fédérale, où le Pape retrouverait sa capitale et ses États. N'était-ce point un signe inquiétant, le premier indice d'un complot international, que cette démonstration solennelle d'un membre du haut clergé français, proclamant qu'il n'y a pas incompatibilité de principes entre l'Église et la République; que l'Église n'entend point identifier sa cause à celle d'une forme gouvernementale quelconque? C'est ainsi qu'on en jugeait à Rome, et c'est pourquoi l'on en prenait ombrage dès le premier jour.

Mais peut-être ne fallait-il voir dans le langage de Mgr Lavigerie qu'une manifestation personnelle; peut-être le fougueux prélat d'Afrique avait-il dépassé les inten

Digitized by Google

tions du chef de l'Église et serait-il désavoué. Vain espoir! Le 14 novembre, le journal officieux du Vatican, le *Moniteur de Rome*, publiait le discours du cardinal en le faisant suivre des observations suivantes :

Cette parole autorisée est plus qu'un programme : c'est un événement. La France aspire franchement à la paix et à la concorde. Mais personne n'avait le courage de dire la parole libératrice, cette parole qui donne, en quelque sorte, leur formule aux vœux de tout un peuple. Cette parole, la voilà enfin. L'illustre primat ne sait pas seulement sauver l'Afrique, sous l'inspiration de Léon XIII : il rend en même temps la liberté à son pays, avec la paix et l'union. Nous saluons avec joie cette grande voix qui nous vient de l'Afrique : là est le salut.

Et, comme si cette note officieuse ne paraissait pas suffisante, une lettre du cardinal secrétaire d'État, publiée dans le même temps, ne permettait aucun doute sur l'approbation donnée par le pape aux vues de l'archevêque d'Alger. — « La lettre du cardinal Rampolla, — disait le journal *l'Italie*, — n'est autre chose, au fond, qu'une adhésion sans réserve du Saint-Siège au gouvernement de la République française... L'entente entre le Saint-Siège et la République française est complète... »

La Riforma ne dissimulait ni sa colère ni ses appréhensions, et elle y donnait libre cours dans les lignes suivantes :

Le toast et la lettre pastorale du cardinal Lavigerie ont ainsi reçu la pleine ratification du Vatican... C'est toute une évolution qui vient d'être tracée par la lettre du cardinal secrétaire d'État, non seulement à l'égard des fauteurs de restauration, mais aussi dans les antiques doctrines de l'Église. C'est le pontife même à qui est due la restauration des doctrines de Thomas d'Aquin, qui se montre le plus résolu contradicteur des maximes du saint sur le régime des peuples!...

Digitized by Google

Au milieu de tant d'incohérences, qui ne voit que l'Église n'est conséquente que pour varier ses attitudes suivant les inspirations de l'intérêt? Plus d'une fois il est arrivé que le Vatican, pour ne pas perdre son influence, a pris le parti du plus fort. Dans les premières années de la République française, après la chute de l'empire, le Pape s'est bien gardé de faire paraître ses prédilections pour la nouvelle forme de régime politique... Mais l'opportunisme du Vatican a bien su choisir le moment pour faire profession de l'intérêt qu'il porte à *l'illustre nation* française et à la forme gouvernementale qu'elle s'est donnée... Ce serait dès lors une véritable ingratitude, de la part de nos idéalistes, de continuer les hostilités contre le Vatican, qui renie tout le vieux système politique de l'Église, pour mettre toute la hiérarchie ecclésiastique et tous ses puissants moyens à la disposition de la république universelle... La vieille formule, « le trône et l'autel », sera changée pour cette autre, « la république et l'autel »... Désormais, il est clair pour tous que la politique pontificale n'a ni foi, ni stabilité, ni principes, mais qu'elle procède en se guidant seulement sur les intérêts du moment... C'est la nécessité du moment à laquelle se réfère le cardinal Rampolla; et saint Thomas n'a plus rien à y voir, puisqu'il a passé la main à Loyola.

Cet article paraissait la veille de l'ouverture des Chambres : il marque clairement les dispositions que l'incident suscitait dans les régions officieuses; il permet aussi d'apprécier l'état d'esprit où se trouvaient alors les rédacteurs du discours de la couronne et de mesurer la portée exacte du langage tenu par le roi aux mandataires de la nation.

Convoqué pour le 10 décembre, le parlement italien, suivant l'usage, inaugurait ses travaux par une séance solennelle, où le roi venait assister pour ouvrir la nouvelle législature.

En ce qui touche la politique extérieure, le discours

Digitized by Google

royal ne laissait prévoir aucune modification dans le système suivi durant les années antérieures : l'Italie demeurerait « fidèle à ses alliances, cordiale dans ses amitiés, sincère dans son désir d'améliorer toujours ses relations avec les puissances ». — Le paragraphe relatif aux entreprises africaines était rédigé en vue de calmer les inquiétudes de ceux qui craignaient les entraînements et les surprises des aventures coloniales : l'œuvre de conquête était accomplie; il ne restait plus qu'à délimiter, « d'accord avec les gouvernements amis, » les zones acquises à l'influence italienne. — En abordant la politique religieuse, on avait cru devoir hausser le ton : « Gardien jaloux des droits de tous, — disait le roi, — j'ai garanti ceux de la religion de mes pères, sans offense à la liberté des autres cultes et avec le plus ample respect pour cette liberté de conscience qui est le premier titre d'honneur de notre époque. Je ne permettrai pas que, pour des fins politiques et au nom de cette même religion, on porte atteinte à mon autorité souveraine. » Tous comprenaient qu'il y avait là une réponse aux manifestes du Vatican; beaucoup critiquaient le gouvernement de trop montrer ses préoccupations et de grossir ainsi le danger.

Somme toute, le discours de la couronne ne faisait que confirmer les prévisions générales, en établissant que le gouvernement était résolu à persévérer dans sa politique et à demander aux contribuables les moyens d'en soutenir les lourdes charges. Il y avait cependant un fait que les élections avaient mis en pleine lumière : c'est que la nation s'était prononcée impérieusement pour un système impliquant des économies et des dégrèvements d'impôts. Aussi, dans tous les partis, relevait-on la contradiction qui semblait exister entre le sentiment

Digitized by Google

national et le programme financier du gouvernement. Dans ce programme, il était bien question d'économies à réaliser sur les services publics; mais on y parlait aussi de « remaniements des impôts actuels ». Le sens de ces derniers mots ne faisait doute pour personne : il s'agissait évidemment de rehaussement de taxes, suivant une méthode dont une première application venait d'être faite à la propriété bâtie.

Les préoccupations avaient été éveillées déjà par un incident qui avait précédé de vingt-quatre heures l'ouverture de la session. On avait appris, non sans surprise, que le ministre du Trésor, M. Giolitti, venait de se démettre et qu'il était remplacé par M. Grimaldi. Le ministre démissionnaire avait dû se séparer de ses collègues, parce qu'il ne voulait pas renoncer à son programme d'économies. On se rappelait aussi que son successeur avait quitté le ministère, deux années auparavant, sur l'échec d'une proposition tendant à l'établissement de nouvelles taxes, et que, depuis lors, il avait exprimé souvent l'avis qu'une augmentation d'impôts était la condition nécessaire de l'équilibre budgétaire. Toutes ces observations contribuaient à provoquer dans l'opinion publique un mouvement d'inquiétude et de défaveur.

Crispi ne négligeait rien pour conjurer immédiatement le danger. Il réunissait ses partisans en une séance extraparlementaire et leur affirmait son intention de réaliser les économies réclamées par le pays. M. Grimaldi venait à la rescousse, et se disait converti au nouvel évangile du cabinet, ajoutant que, renversé une fois pour des impôts, il ne pourrait plus l'être désormais que pour des économies.

Ces assurances prévenaient un éclat; mais la confiance n'était plus entière. Les membres de la majorité compre-

Digitized by Google

naient que le pays n'était pas au bout des sacrifices nécessaires à « la grande politique ». Aussi beaucoup d'entre eux montraient-ils déjà des velléités d'indépendance, qui allaient bientôt se traduire par des actes.

Le 19 décembre, la Chambre des députés était appelée à élire, au scrutin de liste, les membres de la commission du budget : les candidats proposés par le ministère n'obtenaient que 212 voix sur 410 votes exprimés.

Le surlendemain, la Chambre discutait une interpellation d'Imbriani, sur les crises récentes, qui avaient écarté du cabinet MM. Seismit-Doda, ministre des finances, et Giolitti, ministre du trésor. Les débats s'élargissaient bientôt par l'intervention de Seismit-Doda lui-même, affirmant que des motifs de politique extérieure avaient seul motivé sa démission, et exprimant « l'espoir qu'un jour on pourrait obtenir satisfaction des humiliations subies par l'Italie sous le gouvernement de M. Crispi ». L'orateur faisait ainsi allusion à des incidents qui avaient, durant l'automne, excité l'opinion contre l'Autriche.

Ainsi pris à partie, le président du conseil déclarait qu'il ne resterait pas une minute de plus au pouvoir, si la Chambre ne lui donnait une preuve immédiate de confiance. La motion réclamée par lui n'était votée que par 271 voix. Beaucoup de ses anciens partisans s'étaient abstenus de prendre part au scrutin.

Plus de doute : la majorité se désagrégeait. Il faudrait à son chef la plus prudente habileté pour prévenir, entre les oppositions diverses et les groupes flottants, une coalition qui pourrait, à l'occasion, engager contre l'armée ministérielle une lutte victorieuse.

Après la trêve imposée par les fêtes de Noël et de la

Digitized by Google

nouvelle année, d'autres incidents confirmaient que Crispi n'avait plus à compter sur la docilité ni sur la discipline de ses partisans.

Le jour même de la reprise de la session, il saisissait la Chambre des députés d'un projet de loi destiné, dans une pensée d'économies et de centralisation, à réduire le nombre des préfectures et des sous-préfectures. Ce projet, qui menaçait beaucoup d'intérêts provinciaux, recevait naturellement un accueil assez froid. La commission élue pour en examiner les dispositions était composée, pour les deux tiers, de membres résolus à repousser la réforme proposée.

Dans la même séance, contrairement aux vues de Crispi, la Chambre prenait en considération un projet ayant pour objet de remplacer, dans les élections législatives, le scrutin de liste par le vote uninominal; la commission élue pour en étudier les prescriptions comprenait une majorité favorable au projet

Ainsi le ministère subissait consécutivement deux échecs indéniables. Son autorité s'en trouvait diminuée dans une mesure qui allait s'accroître encore, les représentants du pays devant rencontrer bientôt de nouvelles occasions de faire acte d'indépendance.

Les dispositions du parlement n'étaient pas améliorées par l'exposé financier, qui était présenté, le 28 janvier 1891, par Grimaldi. On y avouait, pour l'exercice clos, un déficit de plus de 74 millions de lire, et, pour l'exercice courant, un déficit probable de 45 millions. Pour couvrir les dépenses faites et équilibrer les budgets suivants, on proposait l'aliénation des titres de rente affectés au service des pensions, des économies pour une dizaine de millions et des remaniements d'impôts

Digitized by Google

destinés à augmenter les recettes de près de 34 millions.

Tel était, dans son ensemble, le plan financier du gouvernement. Si atténuées qu'en fussent les teintes, le tableau n'en était pas moins des plus sombres. Le fait certain était que le déficit allait croissant depuis quelques années, et que rien ne permettait d'en prévoir le terme, les dépenses maintenues, notamment sur les budgets de la guerre et de la marine, excédant de beaucoup les recettes prévues. Aliéner les rentes des pensions, c'était un expédient, un moyen de fils prodigue, qui ajouterait pour l'avenir une nouvelle charge aux dépenses normales, puisqu'il faudrait désormais grever les budgets d'une somme correspondant au produit des titres aliénés. Les économies consenties étant notoirement insuffisantes, c'était donc à des impôts nouveaux qu'il faudrait recourir, impôts qui contribueraient à diminuer l'activité de la consommation et de la production nationales, et dont le poids serait d'autant plus lourd. D'après ces indications succinctes, on peut juger de l'humeur que la politique financière du cabinet soulevait dans une Chambre récemment élue sur le mot d'ordre général : des économies, pas d'impôts nouveaux !

En un pareil état de choses, le premier incident venu devait provoquer une rupture.

Un moment, on crut que l'occasion en allait être fournie par le projet de loi relatif aux préfectures. Au début de la séance du 29 janvier, M. Fortis, l'ancien sous-secrétaire d'État de Crispi à l'intérieur, proposait l'ajournement des débats, « pour donner au gouvernement le temps de mieux étudier une réforme plus complète des entités administratives ». Le président du conseil s'y opposait résolument, en posant la question de confiance. Mise aux

Digitized by Google

voix, la motion de M. Fortis était repoussée, sur appel nominal, par 192 voix contre 112. La majorité ministérielle se trouvait ainsi réduite à 80 voix.

Le même jour, le gouvernement demandait l'urgence pour un autre projet de loi (loi de cadenas) autorisant une majoration des taxes douanières appliquées à l'importation des alcools et des huiles lourdes. Approuvé par la commission du budget, le projet venait à l'ordre du jour du lendemain, 30 janvier. Le chef du cabinet se croyait si sûr d'en obtenir le vote immédiat, qu'il avait fait convoquer le Sénat pour l'en saisir dans la soirée même, et qu'il avait déjà prescrit au service des douanes la perception des droits nouveaux. Mais, contre son attente, une opposition se manifestait des deux côtés de la Chambre; la discussion devait être renvoyée à la séance suivante, après un discours de Bonghi, qui mettait en cause la politique générale de Crispi, en lui imputant toute la responsabilité des embarras économiques et financiers.

Le 31 janvier, le débat reprenait au point où il avait été laissé la veille. Dès les premiers moments, on pouvait constater que les conseils de la nuit n'avaient pas calmé les esprits. Une bataille décisive allait évidemment se livrer.

Après les premières passes soutenues par son collègue des finances, Crispi se décidait à donner de sa personne, pour défendre sa politique. Débité d'une voix lente et calme, son exorde ne laissait rien prévoir des violences dont il ménageait la surprise. Il commençait par énumérer les économies réalisées depuis trois mois, pour assurer l'application de son programme de Turin. Mais bientôt, rappelant les critiques dirigées contre son admi-

Digitized by Google

nistration, il s'écriait : « Il me serait facile de répondre à ce que disait hier l'honorable Bonghi, et de démontrer que les finances de la droite n'ont pas été meilleures que les nôtres. Mais je ne le ferai pas, à cause du respect qu'on doit aux tombes. Je dirai seulement que la politique suivie jusqu'en 1876 était bien différente de celle qui se fait maintenant : elle était alors servile à l'extérieur.... »

Fermement accentués, ces derniers mots provoquaient dans l'assemblée un mouvement de stupeur, bientôt suivi d'une explosion de rumeurs indignées. En présence d'une telle injure au cabinet Minghetti, dont il avait fait partie jadis, le ministre des travaux publics, Finali, quittait brusquement la salle, aux applaudissements de tous. Le tumulte augmentait en se prolongeant. Les épithètes les plus vives se croisaient à l'adresse de l'orateur, qui demeurait muet, impassible sous la tempête. Parmi les plus émus on remarquait M. di Rudini, le chef reconnu de la droite, qui s'était, à ce qu'on disait, rencontré le matin même avec le président du conseil pour lui poser les conditions de son parti. A ce moment, la figure empourprée et le poing tendu, le marquis proférait des objurgations, qui se perdaient dans le brouhaha général. La droite frémissante l'appuyait de ses clameurs. Entre le premier ministre et ce côté de la Chambre, la rupture était faite.

Quant à la gauche gouvernementale, elle restait silencieuse, spectatrice réservée de ce déchaînement furieux. Avait-elle compris que les provocations imprévues de son chef tendaient à écarter violemment la droite, pour rassembler les groupes avancés et, par un mouvement hardi, reformer une armée sur le champ de bataille? L'hypothèse ne lui avait probablement pas échappé;

Digitized by Google

mais sa défiance persistait et son attitude indiquait nettement qu'elle n'entendait pas se prêter à la manœuvre.

Après avoir, de ses mains, disloqué ses jeunes troupes, Crispi demeurait seul. Sa défaite était consommée. En vain cherchait-il à réparer son erreur par des explications embarrassées; ses paroles demeuraient sans effet.

Peut-être les dispositions des esprits se seraient-elles modifiées, si le vote avait pu être différé; beaucoup de libéraux auraient reculé devant une crise qui risquait de ramener la droite au pouvoir. Mais les adversaires du cabinet comprenaient l'intérêt de hâter le dénouement. Bonghi et les autres orateurs inscrits renonçaient à la parole. Pressé de lever la séance, le président, M. Biancheri, déclarait qu'il fallait en finir, dussent les débats se prolonger toute la nuit. C'est dans ces conditions que la Chambre était appelée à se prononcer sur l'ordre du jour proposé par M. Villa et dont voici le texte :

« La Chambre, après avoir entendu les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

Le vote avait lieu au milieu d'un silence solennel. Crispi y assistait, le front haut, les bras croisés, sans qu'un signe trahît son émotion intime. On n'entendait que le bruit des *si* et des *no*, qui alternaient à l'appel des noms. Chacun des assistants ressentait quelque chose de cette angoisse qui étreint le cœur à la fin d'un procès où la vie d'un homme est en jeu.

Enfin le résultat était proclamé : sur 316 votants, 123 s'étaient prononcés *pour* et 186 *contre*.

Le ministère avait vécu.

Crispi priait la Chambre de suspendre ses travaux, annonçant qu'après le vote émis, il devait prendre les ordres du roi.

Digitized by Google

On a longtemps discuté et l'on discute encore sur les motifs qui avaient déterminé l'attitude du ministre, durant cette fameuse séance du 31 janvier 1891. Un mouvement de colère irréfléchie lui avait-il inspiré la sortie qui avait déchaîné l'orage? Devait-on, au contraire, y voir une violence préméditée, soit en vue de rompre avec la droite, soit en vue d'échapper, par une retraite volontaire, à un désastre qui se serait imposé plus tard dans des conditions plus défavorables? La réponse à ces questions est fournie, ce semble, par l'observation attentive des rapports entretenus précédemment entre le ministère et les partis.

Durant les derniers mois de son administration, Crispi s'était manifestement écarté de la gauche, avec laquelle il avait combattu longtemps et dont il était devenu le chef. Son attitude, durant la période électorale, avait paru confirmer son évolution et décidé les représentants autorisés de la droite à se rallier à son programme. Les membres de la « Fédération Cavour » s'y étaient laissé gagner également, comme il résultait d'une brochure publiée par le marquis Alfieri sous le titre : *l'Italie se ravise*. Pour sceller le pacte, la droite avait la prétention d'être représentée dans les conseils du gouvernement ou d'obtenir d'autres garanties. Mais Crispi se réservait et cherchait à gagner du temps, par crainte d'aliéner sa liberté.

Cet état de choses ne pouvait indéfiniment se prolonger.

Dans la matinée du 31 janvier, M. Rudini s'était décidé à en conférer avec le président du conseil. Que s'est-il passé dans cette entrevue? On l'ignore. Mais Crispi a fait, plus tard, entendre que la droite lui avait posé des conditions qu'il n'aurait pu accepter sans renier ses méthodes, sans compromettre son autorité. Après cette conférence, il se décidait à brusquer les choses, en

Digitized by Google

essayant, par une vive attaque, de réduire la droite à l'impuissance et de renouer les liens brisés avec la gauche. Sa manœuvre échouait devant la résistance de l'une et la réserve de l'autre. Abandonné de tous, il n'avait plus qu'à se rendre.

Par une coïncidence curieuse, le traditionnel *ricevimento*, auquel chaque ambassadeur est tenu dans l'année de son installation, avait lieu, au palais Farnèse, le lendemain même de la chute du cabinet.

A l'origine, les réceptions de ce genre n'avaient d'autre but que la présentation au nouveau diplomate des personnes ayant rang à la cour et dans la haute administration; depuis quelques années, elles étaient devenues le prétexte d'une fête, dont on s'appliquait à rehausser l'éclat; c'était une affaire de décorum, qui n'était pas sans importance pour la situation de l'agent.

Rien n'avait donc été ménagé pour assurer le succès de la soirée du 1er février 1891. La grande galerie, avec ses fresques des Caraches, les vastes salons, avec leurs somptueux gobelins, fournissaient le cadre le plus favorable. Peu après dix heures, une foule élégante avait peine à y circuler; toute la société romaine s'y était donné rendez-vous, témoignant du plus courtois empressement à venir saluer l'ambassadeur et l'ambassadrice.

Un des premiers à donner l'exemple était Crispi, qui restait, bien que démissionnaire, chargé jusqu'à nouvel ordre de la direction des affaires. Il avait tenu à apporter ses compliments au représentant de la France, comme pour protester de ses dispositions jusqu'à la dernière heure. Il allait et venait, de belle humeur, opposant la sérénité de l'homme fort à des condoléances dont sa

Digitized by Google

philosophie tenait le compte dû. On devine les regards attentifs qui le suivaient au passage.

L'entrée d'un autre personnage ne tardait pas à faire aussi sensation. La fête venait de commencer, quand on m'annonçait que le comte Herbert de Bismarck, arrivé depuis la veille à Rome, y assisterait volontiers. Je répondais naturellement que, s'il voulait y paraître, il devait être certain qu'un accueil courtois lui serait réservé. Vers onze heures, le comte Herbert entrait et se faisait présenter par le ministre de Bavière. Inutile d'insister sur les commentaires que suscitait sa présence inattendue. Peu de temps après son arrivée, il rejoignait Crispi et entamait avec lui un long colloque. La foule respectueuse faisait cercle à distance.

Bismarck et Crispi! J'avais peine aussi à détacher d'eux mes regards, songeant à l'ironie de l'histoire, qui les rapprochait à cette heure dans la maison de France.

Digitized by Google

CHAPITRE VII

PREMIER MINISTÈRE RUDINI

Ministère Rudini (9 février 1891). — Mort à Rome du prince Napoléon (17 mars); ses idées sur la situation de l'Italie. — Manifeste du nouveau ministère (14 février). — Nos relations commerciales avec l'Italie.

Février-mars 1891

Le roi se décida bientôt à accepter la démission du cabinet présidé par Crispi. Le 9 février 1891, un ministère de concentration était constitué par le marquis di Rudini, qui retenait les affaires étrangères avec la présidence du conseil, en s'entourant de collègues choisis dans la droite et dans la gauche modérée. Le portefeuille de l'intérieur était confié à Nicotera; un autre homme de la gauche, le comte d'Arco, était nommé sous-secrétaire d'État aux affaires étrangères. Ainsi composée, la nouvelle administration représentait bien la coalition victorieuse dans la journée du 31 janvier. De même qu'on avait dit « le ministère Crispi », de même on allait dire « le ministère Rudini-Nicotera » : la réunion de ces deux noms caractérisait la combinaison formée par le rapprochement des éléments modérés de la droite et de la gauche.

Le groupe piémontais n'y était pas représenté. On disait bien que des démarches pressantes avaient été tentées pour faire accepter un portefeuille à M. Saracco,

Digitized by Google

dont l'adhésion eût entraîné celle des quarante ou cinquante représentants libéraux du Piémont. Mais ces démarches n'avaient pu aboutir, en présence des prétentions inconciliables de MM. Saracco et Nicotera, qui tous deux entendaient se réserver la direction des affaires intérieures. La préférence avait été donnée au dernier, qui représentait le groupe des libéraux du sud, groupe plus avancé et numériquement plus fort.

Jouissant du prestige acquis dans les luttes révolutionnaires, depuis longtemps député de Salerne, Nicotera exerçait une grande influence en Napolitaine; il avait passé déjà au ministère de l'intérieur, où il avait fait preuve d'une souplesse et d'une fertilité de ressources, qui le faisaient considérer, notamment en matière électorale, comme une émule de Crispi.

La « défiante expectative » du groupe piémontais constituait, pour le nouveau cabinet, une cause de faiblesse, qui s'ajoutait à un défaut originel d'homogénéité. Aussi se demandait-on, dès les premiers jours, s'il aurait la force nécessaire pour mener à bien une tâche qui semblait exiger l'action d'une majorité compacte sous une direction unique.

La situation, dont M. di Rudini héritait, était des plus embarrassées et des plus difficiles. Peut-être ne lira-t-on pas sans intérêt le jugement qu'en portait alors un témoin aussi clairvoyant que favorablement disposé pour l'Italie.

Je veux parler du prince Jérôme Napoléon, qui se trouvait depuis quelques semaines à Rome, où il se proposait de finir l'hiver. Comme un simple touriste, il avait pris pension dans un des hôtels de la ville. Il allait souvent au Quirinal, pour causer avec le roi, son beau-frère; mais il ne paraissait dans aucune solennité officielle. Il

Digitized by Google

voyait les princes Bonaparte, fréquentait quelques salons et se montrait très accueillant pour ceux de nos compatriotes qui demandaient à lui être présentés ou qui avaient avec lui des relations antérieures. Avec l'un d'eux il revenait volontiers sur la crise économique et financière du royaume, dont il se montrait préoccupé.

A son avis, c'était plus qu'un malaise passager; c'était un mal profond et grave. La cause en était exclusivement dans la politique suivie durant les dernières années, dans une tendance à la mégalomanie, que Crispi avait imprudemment développée. Quand le gouvernement italien s'était engagé dans la Triple-Alliance, il y avait été poussé par des inquiétudes qui n'étaient pas sans quelque apparence de raison, et par le mirage de garanties de sécurité qui devaient lui être concédées gratuitement. En réalité, il ne faisait, sans s'en rendre compte, que céder aux suggestions de Bismarck, qui voulait entourer la France d'un cercle de fer et se servir de l'Italie pour une guerre préméditée et jugée dès lors certaine. Tant que Depretis avait vécu, le dommage n'avait pas été grand; avec sa prudente finesse, avec le sentiment des forces et des vrais intérêts de son pays, le vieux ministre avait su résister aux entraînements, maintenir l'Italie en bons rapports avec tous ses voisins, entretenir avec eux des relations commerciales et régler dans une sage mesure l'emploi des ressources nationales. Aussi n'était-ce pas l'allié qui convenait à Bismarck. Ce que voulait le chancelier, c'était un premier ministre italien qui se prêtât, par tempérament, au rôle de provocateur; qui, par ses menées et son agitation, poussât la France à prendre l'initiative d'une sommation ou d'une rupture. En d'autres termes, on entendait reprendre contre la France un plan analogue à celui de Plombières, qui avait réussi jadis contre l'Au-

Digitized by Google

triche. De même qu'en 1859, l'Autriche avait été amenée par les manœuvres de Cavour à sommer le Piémont de désarmer, de même la France se laisserait, — on l'espérait du moins, — pousser à une semblable imprudence par les menées d'un ministre italien bien inspiré. Crispi avait été l'homme désigné pour cette tâche. Aussi les encouragements ne lui avaient-ils pas manqué de Berlin, à partir du jour où il avait pris la direction des affaires italiennes. De son côté, il ne s'était pas épargné pour atteindre le but. Campagnes de presse, récriminations aigres, rupture des négociations commerciales, armements, accentuation du caractère menaçant de la ligue avec les puissances centrales : il avait tout mis en œuvre pour faire sortir la France d'elle-même et provoquer la guerre. N'était-ce pas le seul résultat qui pût justifier sa méthode et en couvrir les témérités? Heureusement, la France, éclairée par les épreuves passées, ne s'était pas laissé émouvoir. A toutes les provocations elle avait opposé un calme imperturbable. Puis Bismarck était tombé. L'Allemagne s'était engagée dans une série de réformes intérieures, qui impliquaient une prolongation de la paix européenne. Crispi s'était vu alors privé des encouragements qui avaient d'abord précipité son action. Il avait dû renoncer à l'espoir de la conflagration prochaine, qu'il considérait comme un dénouement nécessaire, comme un moyen de liquidation générale. Ainsi l'Italie en était pour les frais d'une politique de casse-cou, qui l'avait condamnée à des efforts excessifs et réduite à la détresse où elle se trouvait. Sa situation économique ne pouvait plus empirer. Des économies de détails seraient impuissantes à enrayer le déficit budgétaire. Les ressources disponibles étaient réalisées, les expédients épuisés, des emprunts difficiles, de nouveaux impôts impossibles. A d'aussi grands maux,

Digitized by Google

il faudrait de grands remèdes. Les successeurs de Crispi en comprendraient-ils la nécessité, et pourraient-ils en imposer l'application? Il n'y avait que trop de motifs d'en douter.

Telles étaient les réflexions que le prince Napoléon développait avec une vivacité de langage et une sincérité expansive dont ses auditeurs étaient fortement impressionnés (1). Tout en faisant la part des erreurs possibles d'un esprit original, mais mal pondéré, nul ne pouvait lui refuser la sûreté du coup d'œil ni l'expérience des choses d'Italie. Son jugement confirmait les conclusions que suggérait généralement l'étude de l'état économique du royaume et dont les amis du ministère déchu étaient seuls à méconnaître la justesse : c'est que le gouvernement italien devait être amené, par le souci même de ses intérêts vitaux, à un changement radical de système.

Les observations qui précèdent, et dont la substance était rapportée dans les cercles romains, devaient former comme le testament politique du prince Napoléon à l'égard de l'Italie. Le 17 mars, après une courte maladie, il mourait à l'hôtel où il était descendu, assisté de la princesse Clotilde, sa femme, du roi et de la reine d'Italie. Jusqu'à son dernier souffle, il avait résisté à toutes les instances

(1) Les mêmes préoccupations se retrouvent dans la lettre suivante que le prince adressait à M. Emile Ollivier vers la même époque :

Rome, hôtel de Russie, 8 janvier 1891.

Mon cher Ollivier,... Je suis venu ici finir l'hiver. Je regrette la Rivière. Sans doute ce que je vois ici est intéressant ; mais c'est triste, écœurant. L'Italie va aussi mal que possible. Serons-nous, ses amis comme moi, forcés de demander pardon à Dieu et aux hommes ?...

Votre affectionné et ancien ami,

NAPOLÉON.

Voyez : l'*Inauguration de l'empire libéral*, par M. Emile OLLIVIER, *Revue des Deux Mondes* du 1er juin 1900.

Digitized by Google

faites pour le rapprocher de son fils aîné, le prince Victor, qui avait méconnu l'autorité paternelle, pour se poser en prétendant.

Deux jours après, ses obsèques étaient célébrées à Rome, conformément au programme arrêté par le roi. Le grand maître des cérémonies de la cour s'était borné à en indiquer l'heure au doyen du corps diplomatique par un simple avis qui n'avait pas le caractère d'une convocation. Tous les chefs de missions étrangères y assistaient néanmoins, à une exception près. La situation dans laquelle le prince Napoléon s'était placé vis-à-vis du gouvernement français, m'avait empêché d'y paraître : l'ambassadeur de la République n'avait pas sa place dans le cortège d'un prince exilé (1), à la suite du prétendant qui conduisait le deuil.

Les motifs de ma réserve étaient compris par le roi Humbert, qui savait que nous ne restions pas indifférents au deuil de la famille royale et plus particulièrement de S. A. Mme la princesse Clotilde. Dans une audience particulière, je m'étais fait près de Sa Majesté l'interprète du président et du gouvernement de la République, témoignant ainsi de notre empressement à évoquer, en cette triste circonstance, un glorieux passé, dont le souvenir n'était pas moins en honneur parmi nous que de l'autre côté des Alpes.

Mon abstention était jugée avec moins d'indulgence par quelques membres de la famille Bonaparte, qui m'en gardèrent longtemps rigueur. Quelques mois plus tard,

(1) Le prince Napoléon et son fils Victor avaient dû quitter la France après la promulgation de la loi du 22 juin 1886, qui interdit le territoire de la République aux chefs des familles ayant régné sur la France et à leurs héritiers directs dans l'ordre de primogéniture.

Digitized by Google

la princesse Julie, une des petites-filles de Lucien, s'en plaignait encore à mon collègue d'Allemagne.

— Comment avez-vous pu supposer, — répliquait le comte de Solms, — que l'ambassadeur de la République prît sur lui d'assister aux obsèques du défunt?

— C'était un prince français, un Napoléon!

— Oui, mais aussi un prétendant exilé!

— Alors, c'est le gouvernement qui aurait interdit à son ambassadeur?...

— Je n'en sais rien; mais j'en suis sûr.

J'ai dû à ce plaidoyer de mon collègue d'Allemagne de rentrer en grâce près d'une aimable femme, qui savait, par une exquise bienveillance, doubler le charme d'un esprit vif et très orné.

Le nouveau ministère italien n'était pas loin de partager les vues du prince Napoléon sur la gravité de la crise et sur la nécessité d'y remédier sans retard par une cure énergique. C'était, du moins, l'impression produite par le manifeste dont il donnait lecture à la Chambre des députés, le 14 février, à la reprise de la session.

Comme on s'y attendait, tout son programme était subordonné, pour l'intérieur, à la question financière : « Nous acceptons votre drapeau, — disait tout d'abord le président du conseil, — celui des économies; avec lui et par lui nous lutterons, nous tomberons ou nous vaincrons. » Le cabinet prenait l'engagement d'assurer, sans nouvelles charges pour les contribuables, l'équilibre entre les recettes et les dépenses. Rien de nouveau, d'ailleurs, dans ces promesses. Crispi en avait fait entendre d'aussi rassurantes dans son discours de Florence, avant les élections, et il avait été amené par la force des choses à s'en départir dès les premiers jours de la session. Mais

Digitized by Google

ses successeurs, éclairés par la leçon du 31 janvier, affirmaient la résolution d'y rester fidèles, annonçant déjà leur intention de toucher « d'une main prudente, mais résolue, à tous les budgets, y compris ceux de la guerre et de la marine. » Aussi se croyaient-ils fondés à couronner leur exposé par cette déclaration réconfortante : « L'Italie traverse, il est vrai, un moment difficile à raison de la détresse actuelle de ses finances et du malaise de sa situation économique; mais nous nous relèverons, et *plus tôt qu'on ne le croit...* »

Ces derniers mots décidaient du succès. Jusque-là, la parole du premier ministre avait retenti au milieu du silence quelque peu sceptique de l'assemblée. Un mouvement de détente se produisait alors. La Chambre était gagnée par la confiance de l'orateur, ou, du moins, se montrait disposée à lui ouvrir le crédit nécessaire au succès de la tâche difficile où il engageait virilement sa responsabilité.

En ce qui concerne la politique extérieure, M. di Rudini ne formulait aucun programme nouveau; mais il affirmait, avec une netteté inaccoutumée, sa volonté de se fixer pour but le maintien de la paix : « Notre politique, — disait-il, — sera simple, franche, sans arrière-pensée, comme il convient à un pays qui veut réellement la paix... Nous montrerons à tous, par notre attitude, que nous n'avons aucune intention agressive... Par notre conduite pondérée et sereine, nous réussirons, — nous en sommes convaincus, — à inspirer cette confiance que nous avons le sentiment de mériter. »

Les amis du précédent ministère affectaient de ne voir, dans cet exposé, que la confirmation de la politique suivie depuis quatre ans. Mais personne ne s'y trompait. Les partisans du nouveau régime n'hésitaient pas à signaler

Digitized by Google

une opposition marquée entre la politique « simple, franche et sans arrière-pensée », entre « la conduite pondérée et sereine », que M. di Rudini se proposait de suivre, et les procédés qui caractérisaient la méthode gouvernementale de son prédécesseur.

Quant à la Triple-Alliance, la déclaration ministérielle n'y consacrait qu'une phrase : « Nous conserverons à nos alliances une fidélité sûre et solide. » Nous ne pouvions espérer ni plus ni moins. Du moment que les pactes souscrits étaient encore en vigueur, il était naturel et correct que le gouvernement affirmât sa volonté d'en exécuter loyalement les engagements. Mais il ne disait rien de l'avenir et se ménageait ainsi la liberté de ses résolutions pour l'échéance de 1892.

La France se trouvait implicitement visée dans tous les paragraphes consacrés, dans le manifeste, au développement du programme extérieur. C'était évidemment aux relations de l'Italie avec la France que le ministère italien se référait, quand il proclamait son intention de suivre une politique simple, franche et sans arrière-pensée, de montrer à tous qu'il n'avait aucune intention agressive. Mais il avait tenu à faire plus, en marquant par une mention spéciale ses dispositions à notre égard : « Et puisque, — disait-il, — on a voulu, à tort, au sujet de nos relations avec la France, soulever des doutes, des soupçons et des défiances, nous nous efforcerons d'éliminer toute fausse appréciation. » On ne pouvait affirmer en de meilleurs termes l'esprit nouveau dont l'administration italienne s'inspirerait à notre égard.

Après cela, personne ne doutait que M. Rudini ne se proposât réellement de rétablir avec la France des rapports de confiance C'était l'un des buts essentiels qu'il assignait à ses efforts. Il n'était pas sans se rendre compte

Digitized by Google

des difficultés qu'il aurait à surmonter pour y parvenir, de celles qui provenaient notamment de l'accession de l'Italie aux alliances allemandes; mais il ne désespérait pas d'en triompher, parce qu'il était bien résolu, — disait-il, — d'accord avec la nation, à ne faire de la *Triplice* qu'une arme défensive et une garantie de paix.

Quant à la durée du pacte avec l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie, le chef du nouveau cabinet italien avait pris soin, comme on l'a déjà vu, de n'en rien dire dans sa déclaration aux Chambres. Dans ses conversations avec l'ambassadeur de la République, il ne se laissait pas non plus entraîner au delà du présent : « Ne parlons pas de l'avenir, — se plaisait-il à répéter, — et laissons faire le temps. Notre tâche immédiate doit être de *changer l'ambiant*. C'en est assez pour occuper une année, et c'est à quoi nous nous appliquerons en toute sincérité. »

Si M. Rudini s'abstenait, par une réserve bien explicable, de manifester ses intentions relativement à la prolongation de la *Triplice*, divers motifs permettaient de supposer qu'il était, au fond, d'accord avec ceux qui désiraient, à l'échéance, rendre à l'Italie sa complète liberté d'action. N'avait-il pas accepté, à la Consulta, la collaboration du comte d'Arco, qui siégeait dans les rangs de la gauche et partageait ouvertement les vues de ce groupe, en ce qui concernait le rétablissement de l'entente avec la France. Personne n'avait oublié certain discours prononcé par M. d'Arco durant la période électorale, et dans lequel se trouvait le passage suivant :

« Puisque la Triple-Alliance a été stipulée, c'est un devoir d'honneur, pour un pays sérieux et honnête, d'en respecter loyalement les engagements... Mais M. Crispi, qui ne l'a pas faite, a voulu du moins y imprimer en quelque sorte le sceau

Digitized by Google

de sa personnalité; et il y est parvenu, en en exagérant le caractère et en en altérant le ton, de manière à faire converger sur nous, plus que sur les deux autres alliés, la haine des pays qui se croient menacés ou lésés par la Triple-Alliance, de manière aussi à la rendre antipathique à une partie du peuple italien... »

Ce discours, accentué par des déclarations subséquentes, faisait classer le comte d'Arco parmi les hommes d'État qui désiraient libérer le pays d'un système compromettant et ruineux. Il était permis de croire que les vues du président du conseil concordaient sur ce point avec celles de l'homme qu'il avait choisi comme second dans la direction des affaires extérieures.

L'accession de l'Italie aux alliances allemandes n'était pas jugée moins sévèrement par certains membres du nouveau cabinet. Dans une étude intitulée *lo stato italiano*, M. Ferraris, ministre de la justice, avait été jusqu'à écrire : « D'une alliance conclue avec l'Allemagne, sous forme de garantie territoriale, l'Italie pouvait retirer une utilité problématique et lointaine; mais, en ce qui concernait la France, c'était lui faire offense dans ses affections et la blesser dans ses espérances. »

Enfin on venait d'entendre M. di Rudini proclamer la résolution de diminuer les budgets de la guerre et de la marine; on savait qu'il étudiait, avec MM. Colombo et Luzzatti, ministres des finances et du trésor, une grande opération de crédit, pour le succès de laquelle le concours financier de la France devait être très utile, pour ne pas dire nécessaire. Il y avait là encore des motifs dont il était permis de tenir compte, pour supposer au nouveau cabinet l'intention d'éliminer au moment voulu, sans secousse ni rupture, les obstacles qui s'opposaient plus particulièrement à l'application d'un programme impliquant

Digitized by Google

des économies à l'intérieur et le rétablissement de l'entente avec la France au dehors. Aussi ne pouvions-nous qu'être disposés à seconder de notre mieux ses efforts pour changer l'atmosphère, rétablir la confiance entre les populations respectives et préparer les éléments d'un accord pour l'année suivante, qui, marquant l'échéance de nos traités de commerce et de la Triple-Alliance, devait fournir aux deux États latins une occasion naturelle de se rapprocher sur le terrain économique et financier.

La première question, dont l'examen s'imposait, soulevait malheureusement des difficultés et donnait lieu à des malentendus, qui risquaient d'ébranler les bonnes dispositions de la première heure.

En prenant la direction des affaires, M. Rudini s'était trouvé en présence d'une situation financière qui l'avait confirmé dans la pensée de faire, à bref délai, appel au crédit étranger. Il s'agissait de donner suite à un projet déjà étudié par Grimaldi et ayant pour objet l'émission au dehors d'une première série d'obligations de chemin de fer, dont la création avait été autorisée par une loi du 2 juillet précédent. D'après les hommes compétents, l'opération n'avait chance de succès que si nos banques consentaient à s'interposer pour assurer aux nouveaux titres l'admission à la cote officielle de nos Bourses.

Depuis quatre années déjà, nos grands établissements de crédit et notamment la maison Rothschild s'interdisaient systématiquement toute opération nouvelle avec l'Italie. Consentiraient-ils à se départir de leur abstention à présent que les affaires du royaume étaient dirigées par un ministère nouveau, dont le programme impliquait la paix, les économies et le rapprochement avec la France? Les arguments à faire valoir pour les y décider ne fai-

Digitized by Google

saient pas défaut. C'était l'attitude du précédent cabinet qui avait suscité les méfiances et provoqué la fermeture des marchés français; mais la politique de mésintelligence avait cessé avec lui. On connaissait assez les membres du gouvernement actuel pour savoir qu'ils n'accepteraient pas le rôle d'agents provocateurs. Leurs déclarations devant les Chambres attestaient leur intention de renouer avec la France une entente cordiale. Il fallait que, de son côté, la France fît quelque chose pour seconder les efforts poursuivis à Rome. En prêtant son concours à l'opération projetée, la finance parisienne témoignerait d'une confiance qui serait contagieuse. Et le cabinet italien en retirerait lui-même, au regard de l'opinion, un surcroît de force pour achever, au mieux des intérêts respectifs, l'évolution commencée.

Tel était le sens des considérations que des intermédiaires autorisés exposaient à nos financiers, pour pressentir leurs dispositions.

Ceux-ci ne pouvaient s'empêcher d'objecter qu'il serait prématuré de faire appel au concours effectif de nos banques. La clientèle française, maintenue depuis deux années en défiance contre l'Italie, ne comprendrait pas leur évolution hâtive et ne les suivrait pas. Aucune opération ne serait possible, avant qu'un changement se fût manifestement produit dans les rapports des deux gouvernements. Jusqu'alors il n'y avait eu que de bonnes paroles prononcées à Rome : ce n'était pas assez. Personne assurément ne mettait en doute les dispositions manifestées par les membres du nouveau cabinet; chacun s'attendait à ce que le gouvernement de la République y répondît sur le même ton, par des protestations non moins sincères. Mais, pour se départir d'une prudente abstention, la banque parisienne se voyait obligée d'at-

Digitized by Google

tendre que le gouvernement royal, en confirmant ses déclarations par des actes, eût rallié à l'Italie la confiance des capitalistes français. Ceux-ci ne cesseraient pas, — il fallait bien le dire, — d'avoir un motif justifié de réserve, tant que la Triple-Alliance subsisterait, ou tant que les stipulations n'en seraient pas mieux connues.

C'était là qu'aboutissait toujours l'argumentation développée par nos financiers, pour motiver le refus de concours que leur imposait encore l'état de l'opinion publique en France. Mais c'était une conclusion que M. Rudini se refusait à entendre, et dont sa susceptibilité patriotique était blessée, parce qu'il y voyait, à tort, comme une tentative pour abuser de ses embarras et lui imposer des conditions politiques.

Un jour que le règlement d'une affaire urgente m'avait conduit à la Consulta, je le trouvai sous le coup d'une émotion qu'il avait peine à surmonter. Il me fut facile d'en deviner la cause, puisque, avant d'être introduit dans son cabinet, j'avais appris que j'y avais été précédé par le représentant d'une de nos plus grandes banques.

Avec sa puissante carrure et sa haute taille, avec son teint rose et ses yeux bleus, avec sa longue barbe, dont l'or soyeux n'était pas encore poudré par les soucis du pouvoir, le marquis di Rudini n'avait rien du type classique de ses compatriotes siciliens. A première vue, il produisait plutôt l'impression d'un homme du Nord. Il en possédait le calme et le flegme, tempérés par l'aisance courtoise du grand seigneur; mais il en avait aussi les terribles colères, quand de nobles indignations le poussaient hors de lui. Je l'avais déjà vu, durant la séance parlementaire du 31 janvier, se cabrant sur un mot de

Digitized by Google

Crispi. Tel je le retrouvai, cette fois encore, nerveux, frémissant, le sang à la tête.

— Ce sont vos gens de finance qui m'ont mis en cet état, — me dit-il. — Croiriez-vous que, tout à l'heure, ils ont osé... Ils nous supposent donc bien bas ! Ils me connaissent donc bien mal!... Ils m'ont marchandé leur concours; ils se sont permis de parler de la Triple-Alliance; ils ont osé me poser des conditions, à moi!... Oh ! ces juifs!... Je ne sais comment j'ai pu me retenir de les jeter par la fenêtre !

— Chut! monsieur le président. Parlez plus bas!... M. Luzzatti et M. Malvano (1), vos collaborateurs et amis, ne sont-ils pas de très honnêtes et très distingués sémites? S'ils allaient vous entendre?...

— C'est vrai! — répliqua le ministre en riant. — J'ai tort : la colère est mauvaise conseillère... Mais je n'en veux que davantage à ces maladroits qui m'ont exaspéré, et dont les impertinentes prétentions finiront par compromettre mon travail en vue d'un rapprochement entre nos deux pays.

La conversation s'engageait alors sur la question financière, et je m'efforçais de remettre les choses au point, en expliquant à mon tour la réserve de nos banques, obligées de tenir compte de l'état des esprits et craignant de s'aventurer dans une opération, où elles ne seraient pas suivies par leur clientèle. La Triple-Alliance était pour beaucoup dans les motifs qui détournaient chez nous l'opinion des entreprises financières de l'Italie. C'était un fait évident. Les ministres du roi ne pouvaient légitimement se froisser qu'il leur fût signalé comme un obstacle à leurs projets. Constater un fait et poser des conditions sont choses

(1) M. Luzzatti était alors ministre du Trésor; et M. Malvano, secrétaire général du ministère des affaires étrangères.

Digitized by Google

bien différentes. Quant au gouvernement de la République, il n'entrait pas dans ses attributions d'intervenir pour rouvrir à l'Italie notre marché financier. Les banquiers, qui pouvaient se charger de l'émission des valeurs étrangères, n'étaient pas moins libres que les agents de change, dont la décision était souveraine en ce qui concernait les demandes d'admission à la cote : le concours des uns comme des autres dépendait de l'état de l'opinion et, par conséquent, de la politique suivie par l'Italie. Nul doute que la ligne de conduite adoptée par le nouveau cabinet ne produisît un revirement favorable ; mais encore fallait-il aller prudemment et ne pas devancer le temps.

Le président du conseil me laissait à peine exposer les considérations qui ne nous permettaient pas d'intervenir pour favoriser les opérations financières de l'Italie. Le souci de la dignité nationale lui interdisait de solliciter ou de paraître solliciter un concours qu'il craignait de voir subordonner à des conditions inacceptables. J'avais donc à user des plus grands ménagements pour motiver notre réserve éventuelle et empêcher qu'elle ne fût mal prise ; je devais surtout m'appliquer à ne rien dire qui donnât à mes explications l'apparence d'un refus opposé à une demande dont on ne voulait pas nous saisir. — Aujourd'hui encore, je n'ose me flatter d'avoir réussi à convaincre mon interlocuteur.

Mes éclaircissements n'avaient pas, je le crois aussi, plus d'effet sur le sentiment ou, pour mieux dire, sur le ressentiment que laissaient à Rome les résistances de nos établissements de crédit. Le ministère italien renonçait, il est vrai, au projet qu'il avait conçu, de faire appel aux capitalistes français, en procédant à l'émission, sur notre marché, de ses obligations de chemin de fer. Mais il restait persuadé que nous n'avions pas fait à ses avances

Digitized by Google

l'accueil qu'elles méritaient, et que nous avions même caressé la pensée de spéculer sur ses embarras financiers pour lui imposer des engagements auxquels sa dignité ni ses intérêts ne lui auraient permis de souscrire.

Il y avait là un malentendu que rien ne pouvait dissiper, et qui n'a peut-être pas été sans influence sur les résolutions prises dix mois plus tard par le gouvernement du roi.

Quelques jours après notre dernier entretien sur ce sujet, vers la fin de mai (1891), M. Rudini disait à un de ses amis, qui le répétait : « La France me montre son concours financier comme un morceau de sucre au bout d'un fil; c'est un jeu humiliant, auquel je ne me prêterai pas ». Plus tard même, dans un de ses discours parlementaires, il revenait sur la question en termes qui ne permettaient pas de douter que les conditions mises à notre concours n'eussent été pour quelque chose dans sa résolution de se prêter au renouvellement anticipé de la Triple-Alliance.

La même pensée était exprimée dans une conversation qu'un de ses collègues avait avec un de nos compatriotes au commencement de juin, deux semaines avant le renouvellement du pacte allemand. Ce ministre se plaignait avec amertume que nous n'eussions pas répondu tout de suite aux avances du nouveau cabinet, en lui rouvrant notre marché financier. A son avis, nous aurions peut-être, par une autre attitude, provoqué un tel mouvement d'opinion dans la péninsule, qu'un changement se fût imposé dans les rapports de l'Italie avec les puissances centrales. « Maintenant, — ajoutait-il, — il est trop tard; si la Triple-Alliance est renouvelée, — et elle le sera, — les conditions n'en pourront être modifiées comme il

Digitized by Google

aurait fallu pour le rapprochement que nous avions en vue. »

Toutes ces informations concordent pour établir la gravité du malentendu. Quant à le présenter comme une faute de notre diplomatie et comme la cause du renouvellement anticipé de la Triple-Alliance, c'est un sophisme dont on s'est plu à user en Italie pour reporter sur nous les responsabilités encourues; mais ce n'est qu'un sophisme. Admettons que, sur les déclarations conciliantes du nouveau ministère, nous lui eussions immédiatement rouvert notre marché financier et procuré les millions dont il avait besoin : eût-ce été une raison suffisante pour déterminer l'Italie à nous revenir ou tout au moins à se détacher de la ligue conclue contre la France? Il aurait fallu beaucoup d'ingénuité pour le croire.

Du reste, il y a d'autant moins d'utilité à discuter la question, qu'elle ne pouvait se poser en fait. Le gouvernement de la République n'avait pas qualité pour intervenir officiellement en vue de faire tomber les objections que nos banquiers opposaient aux ouvertures italiennes. D'autre part, en supposant ces résistances vaincues, il est à présumer que l'opération tentée n'eût pas abouti, par suite des dispositions connues des souscripteurs français. Dans les circonstances où l'on se trouvait, mieux valait s'abstenir que courir au-devant d'un échec dont le retentissement eût été loin de servir au rapprochement désiré.

Le plus sage était, pour les deux gouvernements, de travailler, par une action concertée et suivie, à modifier l'état d'esprit que la politique des années précédentes avait créé des deux côtés des Alpes. Il fallait prouver par des actes multipliés le désir d'entente dont on était animé des deux parts, et ramener insensiblement la confiance.

Digitized by Google

Ainsi le moment viendrait où l'opinion ralliée seconderait les efforts de la diplomatie, en donnant son concours aux opérations tentées en vue de renouer les intérêts financiers et commerciaux des deux peuples.

Telle était la ligne de conduite que le gouvernement de la République voulait suivre. Il ne devait négliger aucune occasion de marquer la favorable impression que lui produisait l'attitude des nouveaux ministres italiens; il était résolu à faire tout ce qui dépendrait de lui pour donner un caractère de plus en plus amical aux relations des deux pays. Il se croyait fondé à espérer qu'avec de la persévérance, le caractère en deviendrait tel, qu'en 1892, rien ne subsisterait plus des motifs qui avaient entraîné et retenu l'Italie dans la coalition contre la France.

Son premier soin, pour témoigner manifestement de ses dispositions, devait être de renouer le plus promptement possible les intérêts commerciaux des deux peuples. On n'a pas oublié, en effet, que la lutte se prolongeait encore sur le terrain économique. Depuis le 1er janvier 1890, le gouvernement italien avait, il est vrai, abrogé le tarif différentiel, dont nos importations étaient frappées auparavant; mais il les maintenait sous l'application de son tarif général, qui constituait encore un régime très rigoureux. De notre côté, nous n'avions abandonné aucune de nos positions de guerre. Il ne pouvait être question d'abroger tout de suite notre tarif différentiel, au moment où notre parlement allait statuer sur une nouvelle organisation de notre système douanier. Rapporter purement et simplement ce tarif différentiel, c'eût été concéder aux importations italiennes le traitement de notre tarif général, beaucoup moins sévère que le tarif italien, et, par conséquent, renverser l'équilibre à notre

Digitized by Google

détriment. Mais nous pouvions, sans plus attendre, faire savoir au gouvernement royal et à tous les intéressés qu'aussitôt notre nouveau régime douanier mis en vigueur, nous cesserions les hostilités. Non seulement notre nouveau tarif général serait substitué au tarif différentiel; mais encore nous serions prêts à négocier une entente qui conférât à nos voisins le bénéfice de notre tarif minimum. Dès le mois de mars, j'étais autorisé à en donner l'assurance au gouvernement royal. L'accueil fait à ma démarche témoignait qu'on en appréciait, à Rome, le caractère et l'importance.

Une autre occasion nous permettait bientôt de marquer la mesure de notre bon vouloir et de dissiper les doutes qui pouvaient subsister encore sur nos dispositions. Je veux parler des négociations qui allaient être reprises pour la délimitation des zones respectives d'influence en Afrique.

Digitized by Google

CHAPITRE VIII

RUPTURE AVEC MÉNÉLIK

Rupture avec Ménélik (février 1891). — Accords italo-anglais des 24 mars et 15 avril 1891. — Reprise des pourparlers avec la France pour la délimitation des zones d'influence en Afrique (mars, juin 1891).

1890-1891

A la fin d'octobre 1890, le comte Antonelli avait été envoyé au Choa pour aplanir les difficultés survenues avec Ménélik à propos des frontières et du protectorat revendiqués par l'Italie. Plusieurs mois s'étaient passés depuis lors, sans qu'aucune note officielle ou officieuse eût fait connaître les résultats de la mission. On supposait que les pourparlers traînaient en longueur; mais on ne s'en préoccupait guère. L'attention était retenue, à l'intérieur, par les incidents qui accompagnaient et suivaient la chute du cabinet de Crispi. Quant aux affaires d'Afrique, l'opinion publique voyait d'autant moins de motifs de s'en inquiéter, qu'elle était fixée sur les vues prudentes du nouveau ministère. Dès son arrivée au pouvoir, M. di Rudini avait, en effet, proclamé sa résolution de substituer au système d'expansion coloniale une politique de recueillement. En dernier lieu, il avait annoncé à la commission du budget qu'il était résolu à borner l'occupation effective au triangle Massouah-Keren-Asmara. Ce programme ne rencontrait que l'opposi-

Digitized by Google

tion des partisans, devenus rares, de la précédente administration; mais leurs critiques restaient sans écho.

La quiétude était donc générale, lorsque, le 22 mars 1891, l'agence Stefani annonça que le comte Antonelli avait échoué dans sa négociation et quitté le Choa avec tous les résidents italiens. Voici les deux notes publiées successivement à ce sujet par l'agence officieuse :

Rome, 22 mars. — Des doutes s'étant élevés entre le gouvernement de l'Italie et celui de l'Éthiopie sur la signification de l'article 17 du traité du 2 mai 1889 (traité d'Uccialli), le gouvernement royal crut devoir, en octobre 1890, envoyer à la cour de Ménélik le comte Antonelli, qui en avait été le négociateur. Un accord n'ayant pu s'établir entre les deux parties, le comte Antonelli a jugé opportun d'interrompre les négociations et de prendre congé de l'Empereur, le 11 février. Le comte Antonelli arrivera prochainement à Zéila, où il prendra passage à bord de l'*Archimède*.

Aden, 24 mars. — A bord de l'*Archimède* est arrivé ici le comte Antonelli, qui a ramené avec lui du Choa et du Harrar le comte Salimbeni, le docteur Traversi, le capitaine Nerazzini et le lieutenant Rudini. Le comte Salimbeni est resté à Zéila. Traversi a poursuivi directement de Zéila sur Massouah. Le capitaine Nerazzini et le lieutenant Rudini sont avec le comte Antonelli.

Le comte Antonelli a décidé d'interrompre les pourparlers avec Ménélik et a retiré les résidents italiens du Choa et du Harrar, en signe de protestation. Des nouvelles du Choa, postérieures au départ du comte Antonelli, rapportent que Ménélik, impressionné par la décision prise par le comte Antonelli, s'adressera directement au roi d'Italie pour arranger les questions pendantes.

Ainsi la rupture avec le Négus était complète et déclarée. Dès la première heure, personne n'en doutait dans la péninsule, malgré les atténuations des communiqués officieux. Ménélik répudiait la clause du traité, dont Crispi se prévalait pour affirmer le protectorat sur

Digitized by Google

l'Éthiopie; probablement aussi il contestait les limites de l'Érythrée italienne du côté du Tigré. C'était une menace pour la colonie et un sujet de graves appréhensions pour l'Italie même. Dans quelles conditions s'était produite la rupture, et quelles en pouvaient être les conséquences?

Les éléments d'une réponse à ces questions ne devaient être fournis que trois semaines plus tard, après le retour à Rome du comte Antonelli. Le ministère se décidait alors à réunir, dans un *Livre vert* communiqué au parlement, tous les documents nécessaires pour jeter un plein jour sur les démêlés survenus et sur les résultats des dernières négociations. Voici les faits principaux qui ressortaient de cette publication officielle.

Un point désormais établi, c'était qu'à aucun moment, Ménélik n'avait demandé ni accepté le protectorat de l'Italie. Le seul titre que le gouvernement italien eût à produire à l'appui de sa revendication, consistait dans le fameux article 17 du traité d'Uccialli, notifié aux puissances, et d'après lequel le Négus se serait engagé à se servir de l'intermédiaire de l'Italie pour ses rapports avec les autres gouvernements. Mais, dans le texte abyssin du même traité, l'article 17 se trouvait rédigé de telle sorte qu'il faisait, pour le Négus, une *faculté* de ce que le texte italien présentait comme une *obligation*. La différence des deux versions avait été révélée à Ménélik, dans le courant de l'année 1890, par les réponses de la reine d'Angleterre et de l'empereur d'Allemagne aux lettres qu'il leur avait adressées pour notifier son avènement. D'où provenait cette différence? La lumière n'était pas faite sur cette question. Mais ce qu'il y a de certain, c'est que, dès le milieu de 1890, Ménélik protestait et demandait la rectification du texte italien.

Digitized by Google

Le Négus avait d'autres griefs. Il se plaignait que, contrairement aux accords intervenus, l'Italie voulût agrandir sa colonie et occuper une partie du Tigré. Il protestait contre la marche du corps expéditionnaire sur Adua, et affirmait sa volonté arrêtée de ne céder aucun territoire en dehors des limites convenues dans le traité complémentaire de Naples.

Au mois d'octobre 1890, Antonelli était parti pour le Choa, avec le double mandat de faire reconnaître par Ménélik le texte italien du traité d'Uccialli et de régler définitivement les frontières de l'Érythrée. Le 18 décembre, il arrivait à Addis-Ababa. Il y entamait aussitôt avec Ménélik des pourparlers, qui se prolongeaient sept semaines, et durant lesquels il épuisait les arguments et les combinaisons pour arranger le différend.

Ses efforts auraient probablement abouti, s'il n'avait eu à traiter que la question de limites. Avant de gagner le Choa, il s'était arrêté à Massouah et mis d'accord avec le gouverneur de la colonie, pour réduire les prétentions italiennes à un minimum acceptable pour Ménélik. Aussi réussissait-il assez facilement à combiner sur ce point les termes d'un arrangement.

Mais, sur la question du protectorat, engagée par la rédaction de l'article 17 du traité d'Uccialli, Antonelli se heurtait à une résistance irréductible. En vain se décidait-il, à bout d'arguments, à proposer la substitution au texte italien d'autres formules qui auraient sauvegardé, en apparence, la souveraineté de l'Éthiopie, pour réserver seulement à l'Italie le droit de garantir l'indépendance de ce pays à l'encontre des autres puissances. Le Négus flairait un piège et refusait de s'y exposer.

Ménélik était soutenu dans ce long débat par l'impératrice Taitu, qui, souvent inspirée par un sentiment très

Digitized by Google

vif de la dignité royale, intervenait par des mots décisifs : — « Vous voulez, — disait-elle un jour à l'envoyé italien, — avoir le droit de représenter l'Éthiopie, afin de nous faire considérer comme vos protégés par les autres puissances ; mais cela ne sera jamais ! »

Enfin, le 6 février 1891, Antonelli croyait avoir cause gagnée. Ménélik proposait, comme dernière base d'entente, de convenir que l'article 17 resterait en l'état dans les deux textes, les parties devant s'entendre, à l'échéance du traité, pour en opérer la revision. Cette combinaison aurait eu le grave inconvénient de laisser subsister le désaccord, mais aussi l'avantage de prévenir une rupture immédiate. Antonelli s'en contentait. Bien plus, il s'empressait de signer le texte que les délégués de Ménélik avaient rédigé en langue abyssine, pour constater l'entente. Deux jours après, il constatait, d'après la traduction, que sa confiance avait été surprise : le texte signé par lui portait que l'article 17 du traité d'Uccialli devait être considéré comme rayé ou annulé.

Sur ce dernier trait, le plénipotentiaire italien prenait le parti de rompre les pourparlers et de quitter le pays avec tous ses compatriotes. Ménélik poussait la courtoisie jusqu'à le munir d'une escorte; en même temps, il écrivait au roi Humbert, pour protester de son désir de rester en relations amicales avec l'Italie, mais aussi pour affirmer sa ferme volonté de sauvegarder son indépendance et de refuser tout protectorat.

Après le silence gardé durant de longs mois par l'administration précédente, les renseignements prodigués dans le *Livre vert* produisaient en Italie l'effet d'un coup de foudre. La situation, qui se révélait ainsi, apparaissait comme la faillite de l'opération coloniale, sans parler de

Digitized by Google

l'éventualité d'une guerre difficile avec un adversaire dont on avait imprudemment renforcé les moyens de résistance. L'opinion surprise s'en prenait à Crispi, tenu pour l'auteur responsable de l'humiliation subie et des embarras prévus. On lui reprochait de s'être montré imprévoyant et d'avoir engagé le pays dans une impasse, en cachant la vérité. Peu de jours auparavant, quand la rupture était déjà consommée, mais non connue, n'avait-il pas simulé la plus superbe confiance et revendiqué l'honneur de l'entreprise africaine? — « Je ne suis pour rien dans Dogali! — s'était-il écrié à la Chambre des députés. — Ce qui m'appartient, c'est d'avoir revendiqué en Afrique l'honneur national... Tant pis pour ceux qui ne le comprennent pas! » — A l'heure où Crispi tenait ce fier langage, Ménélik avait déchiré le traité d'Uccialli, et Antonelli, avec tous les résidents italiens, était reconduit à la frontière du Choa.

Sous la première impression, l'avis général était qu'il fallait reconnaître franchement les erreurs commises, profiter de la leçon et renoncer à un protectorat aussi onéreux que vain. Beaucoup même allaient jusqu'à soutenir que le mieux serait de ne pas s'obstiner dans une aventure dangereuse et d'abandonner l'Afrique.

M. Rudini résistait à ces entraînements, cherchant à ne dépasser, ni dans un sens ni dans un autre, la mesure déterminée par les intérêts et l'honneur. S'il avait tenu à mettre le pays au courant de tous les détails de la situation, ce n'était pas avec l'arrière-pensée d'abandonner la partie, mais seulement pour préparer l'opinion à en réduire les risques et l'enjeu. Déjà même il s'était arrangé pour que la nouvelle de la rupture avec Ménélik trouvât une contre-partie dans un événement qui était de nature à restaurer la confiance

Digitized by Google

ébranlée et à ramener la faveur nationale à la politique africaine.

Le 24 mars 1891, quarante-huit heures après avoir publié la première nouvelle de la rupture avec Ménélik, l'agence Stefani annonçait que, dans la matinée même, un arrangement avait été conclu par l'Italie avec l'Angleterre pour la délimitation de leurs possessions et protectorats dans l'Afrique orientale. La note officieuse était ainsi conçue :

Le marquis di Rudini et lord Dufferin ont apposé, ce matin, leur signature au bas d'un protocole fixant la ligne de démarcation des zones d'influence entre l'Italie et la Grande-Bretagne dans l'Afrique orientale.

La ligne convenue remonte le thalweg du fleuve Giuba depuis l'embouchure jusqu'au 6e degré de latitude nord, suit le 6e parallèle jusqu'au 35e degré de longitude est de Grenwich, et enfin le méridien 35e jusqu'au Nil Bleu.

L'Éthiopie, avec Kaffa et ses autres dépendances, reste ainsi, du côté sud, dans la zone d'influence de l'Italie.

Relativement à la station de Kismayo, il a été convenu que les ressortissants et les protégés de l'Italie y auront une absolue parité de traitement avec les Anglais.

Le 15 avril suivant, M. Rudini et lord Dufferin signaient un second protocole, qui complétait la délimitation des zones respectives d'influence de l'Italie et de l'Angleterre dans l'Afrique orientale. D'après ce nouvel arrangement, la ligne de démarcation partait de Ras-Kasar, sur la mer Rouge, et se dirigeait d'abord vers l'ouest; puis tournait au sud et suivait le cours de l'Atbara, pour rejoindre définitivement le Nil Bleu au point indiqué dans l'arrangement du 24 mars 1891. La place de Kassala et le territoire environnant restaient en dehors de la zone italienne; toutefois le gouvernement royal acquérait la faculté d'en opérer l'occupation au cas où il y serait

Digitized by Google

obligé par les besoins de sa situation militaire; mais cette occupation ne pourrait être que temporaire, le protocole réservant expressément les droits du gouvernement égyptien, droits qui devaient demeurer en suspens jusqu'à ce qu'il fût en mesure de rétablir son autorité effective sur la région. C'était, comme on le voit, la combinaison que Crispi avait jugée inacceptable quelques mois auparavant, et dont le rejet avait déterminé la rupture des conférences de Naples.

Les protocoles des 24 mars et 15 avril 1891 étaient combinés de façon à fortement consolider la situation internationale que l'Italie s'appliquait, depuis plusieurs années, à se créer au nord-est de l'Afrique. Maîtresse de l'Érythrée et prétendant à une influence exclusive sur l'Éthiopie, elle s'était fait concéder le protectorat d'Opia par un traité passé en 1889 avec le sultan du pays. Dans la même année, elle avait acquis, par un autre traité conclu avec le chef des Migiurtis, le protectorat de la côte depuis la frontière d'Opia jusqu'au 8°3 de latitude nord. Un contrat, passé en 1890 avec la Compagnie anglaise de l'Afrique orientale, lui avait transféré, à bail, le dominium sur le reste du littoral jusqu'à l'embouchure de la Giuba. Il ne lui restait plus qu'à faire reconnaître ses droits par les puissances européennes, dont les compétitions étaient à prévenir, notamment par l'Angleterre. Ce résultat se trouvait en partie assuré par les arrangements passés entre M. Rudini et lord Dufferin.

Ainsi les limites de l'influence italienne étaient déterminées par une ligne continue depuis Ras-Kasar, sur la mer Rouge, jusqu'à l'embouchure de la Giuba, sur la mer des Indes. Dans cette zone réservée à l'expansion italienne, l'Angleterre avait libéralement compris l'Abys-

Digitized by Google

sinie tout entière, avec les territoires des Danakils, des Gallas et des Somalis. Du moins s'était-elle engagée à s'abstenir, par le sud et par l'ouest, de toute action au delà de la ligne convenue. La délimitation du nouvel empire africain aurait été complète, si l'Angleterre et la France eussent consenti en même temps à définir leurs enclaves de Zeila et d'Obock par des arrangements qui en bornassent l'hinterland. C'était le but auquel le gouvernement italien devait tendre désormais.

Le 16 avril, M. Rudini communiquait aux Chambres les protocoles italo-anglais. Dans l'exposé des motifs qui en accompagnait le texte, il insistait sur ce fait que l'occupation éventuelle et provisoire de Kassala « était tout à fait éloignée des projets et des prévisions du gouvernement ». Le principal avantage de l'entente intervenue était d'écarter, en Afrique, « toute cause, même la plus lointaine, de conflits et de regrettables compétitions entre l'Italie et l'Angleterre ». Cette entente n'impliquant d'ailleurs aucun changement territorial, aucune charge budgétaire, c'était à titre d'information que le gouvernement en faisait part aux Chambres, « mais non sans espérer que la communication en serait agréable ».

Entre la satisfaction que traduisaient ces derniers mots, et la condamnation prononcée contre la politique africaine du ministère précédent, les partisans de Crispi relevaient une contradiction. M. Rudini se flattait d'être agréable aux Chambres en assurant à l'action italienne une zone étendue sur le continent africain : c'était donc, disait la *Riforma*, que, de son aveu même, la politique de l'administration antérieure était conforme à l'intérêt national et aux vues du parlement. « Alors pourquoi proclamer en même temps la nécessité d'un système de recueillement? Pourquoi chercher à compromettre directement ou indi-

Digitized by Google

rectement les succès déjà obtenus en Afrique? C'est un manque de logique. On aurait déploré, mais on se serait expliqué que le ministère assumât la responsabilité de l'abandon complet de l'Afrique ou voulût réduire à des proportions infinitésimales l'occupation italienne en Abyssinie. Mais suivre la politique du cabinet précédent et la renier en même temps, c'était une contradiction que rien ne justifiait ».

M. Rudini ne se laissait point arrêter par ces critiques, résolu à borner, jusqu'à nouvel ordre, l'occupation effective au triangle Massouah-Keren-Asmara, mais décidé aussi à réserver pour l'avenir le champ ouvert à l'expansion italienne. C'était un plan à longue échéance, qui n'impliquait, pour le présent, aucune action compromettante, et dont le succès dépendait d'une diplomatie prudente et du temps. Pour en faciliter la réalisation, ses efforts devaient s'appliquer tout d'abord à compléter les arrangements déjà passés avec l'Angleterre et à consolider la situation internationale de la zone réservée à l'Italie.

Tel était le but des ouvertures dont nous étions saisis au mois de mars, dans le temps même où les pourparlers entamés avec le gouvernement britannique aboutissaient à un premier arrangement. Le gouvernement royal nous demandait de reprendre les négociations commencées l'année précédente en vue de la délimitation des zones respectives d'influence sur le littoral de la mer Rouge. Il y apporterait, d'ailleurs, les plus conciliantes dispositions, l'essentiel étant, dans sa pensée, d'arriver le plus promptement possible à une entente qui témoignât manifestement du bon vouloir réciproque.

Il nous semblait aussi qu'une négociation de ce genre

Digitized by Google

serait d'un utile effet pour marquer le changement survenu dans les rapports des deux gouvernements, et préparer l'opinion à une politique générale de rapprochement. Sans doute, le règlement de la question ne laisserait pas de soulever de sérieuses difficultés, si l'on n'entendait pas, à Rome, le borner à la détermination d'une frontière sur les points où les possessions effectives se trouvaient en contact. M. Rudini n'ignorait pas les objections qui avaient fait échouer des pourparlers antérieurs, et il s'était probablement préoccupé des moyens de les tourner. Le mieux était donc d'accepter la conversation. Il importait de détruire cette idée fausse, déjà accréditée dans la péninsule, que nous voyions de mauvais œil l'établissement colonial de nos voisins. Peut-être la négociation proposée nous permettrait-elle de leur prouver manifestement qu'en Afrique comme en Europe, nous étions prêts à chercher avec eux un terrain d'entente.

Dès la fin de mars, l'ambassadeur de la République à Rome était autorisé à se mettre officiellement en rapport avec le gouvernement royal, pour reconnaître le terrain et chercher les bases d'un accord. Bientôt il entamait, avec M. le général Dal Verme, délégué *ad hoc*, des conférences préliminaires, où les titres et les *desiderata* respectifs étaient exposés et soumis à un examen contradictoire. Ce travail préparatoire, qui occupait plusieurs séances, amenait rapidement les deux délégués à se convaincre que l'accord était possible et même facile, en ce qui touchait les limites communes des possessions respectives d'Obock et d'Assab.

S'il ne s'était agi que de tracer une ligne séparative partant de Ras Doumeirah, sur la mer Rouge, pour aboutir, dans l'ouest, à l'Aouache et aux frontières du

Digitized by Google

Choa, les pourparlers n'auraient pas tardé à aboutir, les deux parties se montrant, à cet égard, également accommodantes. Mais M. Rudini se proposait davantage. Son but était de compléter l'œuvre commencée avec l'Angleterre, par un arrangement qui limitât complètement l'hinterland de notre établissement d'Obock, en plaçant dans la zone d'influence italienne l'Abyssinie tout entière, y compris le Harrar.

Nous n'entretenions assurément aucune arrière-pensée de conquête sur ces régions. Mais les intérêts mêmes de notre colonie nous faisaient un devoir de ménager les bons rapports que nous avions avec le Négus. C'en était assez pour nous détourner de donner notre agrément à un acte diplomatique, qui fût de nature à être présenté à Rome et interprété à Addis-Ababa comme la reconnaissance par la France du protectorat italien sur l'Abyssinie.

En ce qui concernait le Harrar, il y avait plus. Trois ans auparavant, en février 1888, nous avions échangé avec l'Angleterre des déclarations qui fixaient, pour frontière commune des possessions d'Obock et de Zeila, une ligne partant d'un point de la côte Somali sur la mer Rouge, et se prolongeant jusqu'à la ville même de Harrar. Les deux puissances étaient convenues, par le même accord, de ne pas chercher à annexer le Harrar ni à le placer sous leur protectorat, tout en se réservant la faculté de s'opposer à ce qu'une puissance tierce s'y arrogeât des droits quelconques. Après cela, il ne nous était pas possible de nous prêter à une combinaison, dont l'effet eût été de placer cette région dans la zone d'influence revendiquée par l'Italie.

Le mieux, à notre avis, eût été de procéder à l'établissement de la frontière entre les possessions respectives,

Digitized by Google

puis de compléter l'arrangement, en ce qui concernait le Harrar, par une clause analogue à celle qui figurait dans la déclaration franco-anglaise de 1888. Ainsi l'on fût arrivé à séparer les zones respectives d'influence par une ligne continue, qui aurait rejoint le point terminus de la ligne franco-anglaise, l'Italie s'obligeant, comme la France et l'Angleterre, à respecter la situation du Harrar, et se réservant la faculté d'empêcher toute autre puissance de s'y établir. Mais cette proposition rencontrait, à la Consulta, des résistances insurmontables.

Dans le traité complémentaire, conclu à Naples le 1er octobre 1889 avec Makonnen, l'Italie avait reconnu la souveraineté du Négus sur le Harrar; elle s'était même fait concéder éventuellement le produit des douanes de cette province, comme garantie de ses avances pécuniaires. En proclamer, avec nous, l'indépendance, c'eût été non seulement déchirer le traité du 1er octobre 1889, mais encore porter atteinte au traité antérieur d'Uccialli, dont on s'était jusqu'alors prévalu à Rome pour revendiquer un protectorat sur toute l'Abyssinie, y compris le Harrar. Malgré l'attitude prise par Ménélik durant les derniers mois, le gouvernement italien entendait réserver l'avenir, et ne voulait, par suite, sacrifier aucun de ses titres. Aussi jugeait-il impossible de donner son accession à l'accord franco-anglais.

Dans la pensée de M. Rudini, l'arrangement projeté ne pouvait revêtir que l'une des deux formes suivantes : ou bien les parties contractantes, sans parler de l'Abyssinie, conviendraient d'une ligne continue séparant complètement les zones respectives d'influence; ou bien la France traiterait directement avec l'Italie pour la délimitation des possessions d'Assab et d'Obock, puis s'entendrait ensuite avec l'Italie, comme représentant l'Abys-

Digitized by Google

sinie, pour prolonger la ligne frontière du côté du Choa et du Harrar.

Le second de ces systèmes soulevait, à notre point de vue, des objections, qui le faisaient écarter immédiatement. Nous avions toujours refusé d'entrer en discussion sur l'étendue des États de Ménélik et de l'autorité qu'il exerçait en fait sur telle ou telle région. Nous nous étions abstenus avec soin de tout acte qui impliquât une opinion quelconque sur la nature des rapports conventionnels entre l'Italie et le Négus. Il ne pouvait être question, dans les circonstances actuelles, de compromettre les effets de cette réserve, en mettant notre signature au bas d'une convention qui eût impliqué de notre part la reconnaissance du protectorat italien sur toute l'Abyssinie, y compris le Harrar.

Le premier système, celui qui consistait à convenir d'une ligne continue, séparant complètement les zones respectives d'influence, n'aurait pas été exempt d'inconvénients analogues. L'établissement de ladite ligne aurait eu pour résultat de placer dans la zone italienne toute l'Abyssinie. On n'eût pas manqué, à Rome et ailleurs, d'y voir non seulement la renonciation par nous à toute idée d'expansion au delà, mais encore un acquiescement donné aux revendications de l'Italie, une reconnaissance implicite de son protectorat sur les États du Négus. Sous cette forme, la proposition était inacceptable pour la France.

Est-ce à dire qu'il fût impossible d'en faire sortir une combinaison de nature à ménager les intérêts dont les deux parties avaient à tenir compte? Ce n'était qu'une question de formule. La diplomatie ne devait pas être embarrassée pour trouver, dans les subtilités consacrées par les précédents, les éléments d'une clause qui s'adaptât à la situation. Le résultat cherché n'aurait-il pas été

Digitized by Google

atteint, si nous nous fussions engagés purement et simplement à ne jamais pousser notre action au delà de la ligne concertée dans l'arrangement à intervenir? Ainsi nous nous serions abstenus de nous prononcer sur les revendications de notre co-contractant et sur les droits des tiers. Quant à l'Italie, elle aurait obtenu de la sorte, à défaut de mieux, une garantie contre nos compétitions éventuelles. C'était assez pour rendre une solution possible. — Je ne cite cette combinaison qu'à titre d'exemple. On aurait pu en imaginer d'autres.

La négociation en était là vers le milieu de juin 1891. Désireux d'en finir et d'arriver à un arrangement dont les conséquences politiques auraient dépassé de beaucoup la mesure des intérêts coloniaux en cause, M. Ribot m'autorisait alors à formuler de nouvelles ouvertures. C'était le terme extrême des concessions que nous pouvions faire; mais il ne paraissait pas douteux qu'elles ne décidassent de la prompte conclusion de l'entente. J'allais en saisir M. di Rudini, quand un événement, aussi inattendu qu'étranger à la question, vint brusquement empêcher le couronnement de l'entreprise et ruiner les espérances que nous nous plaisions à y attacher. Je veux parler du renouvellement anticipé de la Triple-Alliance, auquel le gouvernement royal allait souscrire deux semaines plus tard.

Pour expliquer la genèse et la portée de cette grave résolution, il est indispensable de revenir en arrière et d'indiquer les changements survenus dans l'état des choses et des esprits durant les derniers mois.

Digitized by Google

CHAPITRE IX

SECOND RENOUVELLEMENT DE LA TRIPLE-ALLIANCE

Programme financier du ministère Rudini. — Débats parlementaires au sujet de la Triple-Alliance et des rapports avec la France (mars, juin 1891). — Suspension des pourparlers relatifs à la délimitation africaine. — Campagne du parti radical. — Débats parlementaires des 27, 28 et 29 juin. — Renouvellement anticipé de la Triple-Alliance.

Juin 1891

Dans son manifeste parlementaire du 14 février, le marquis di Rudini n'avait consacré aux rapports de l'Italie avec les puissances centrales que la mention suivante : « Nous conserverons à nos alliances une fidélité sûre et solide ». C'était affirmer la volonté d'exécuter loyalement les engagements consacrés par un pacte dont l'échéance était encore éloignée. Rien que de correct et de naturel. La déclaration ministérielle n'engageait que le présent.

Quelles étaient, pour l'avenir, les intentions du gouvernement royal? Des éclaircissements ne devaient pas tarder à être fournis par les débats dont la question allait faire l'objet au parlement italien.

A peine constitué, le nouveau ministère avait demandé aux Chambres de s'ajourner pour quinze jours. Ce délai était nécessaire à l'élaboration des projets que comportait la partie essentielle de son programme, c'est-à-dire à la recherche des économies destinées à rétablir l'équilibre

Digitized by Google

budgétaire. C'était aussi un moyen de permettre aux esprits de se reprendre après la crise du 31 janvier et d'en peser avec calme les conséquences. La trêve conclue prenait fin le 2 mars.

Dès la première séance, les partis s'empressaient de mesurer leurs forces. Le président de la Chambre des députés, M. Biancheri, avait cru devoir se démettre à la suite du changement de ministère. C'était, pour les adversaires du cabinet, une occasion de prendre position et de se compter sur le nom d'un candidat choisi dans leurs rangs. Mais la prévision d'un échec probable les détournait de ce projet au dernier moment. Le président du conseil conseillait à la Chambre de refuser la démission de M. Biancheri. Sa proposition était confirmée par la grande majorité de l'assemblée, à laquelle l'extrême gauche se ralliait elle-même, en ayant soin de réserver pour l'avenir sa liberté d'action.

Zanardelli n'en croyait pas moins l'heure venue de se poser en chef d'opposition et de déclarer la guerre au cabinet, auquel il reprochait d'être condamné à la faiblesse et à l'impuissance, comme tous les ministères de coalition. Le défi était relevé aussitôt par MM. Rudini et Nicotera, qui auraient volontiers accepté une bataille décisive. Mais leurs adversaires se dérobaient après les premières escarmouches, et Crispi, présent à la séance, ne sortait pas d'une prudente réserve. Bref, le ministère restait maître du terrain, après avoir fait preuve de résolution et de vigueur.

A la faveur de ce premier succès, le ministre du trésor, M. Luzzatti, communiquait à la Chambre ses propositions financières. Cinq semaines auparavant, le budget de prévision avait été présenté avec un déficit de près de 40 millions; n'ayant trouvé à réaliser que d'insuffisantes

Digitized by Google

économies, Grimaldi avait manifesté l'intention de grever le pays d'une trentaine de millions d'impôts supplémentaires. Son successeur avouait résolument un déficit de près de 50 millions; mais il offrait d'y pourvoir entièrement par des économies introduites dans les services publics. D'après ses combinaisons, l'équilibre devait être assuré, sans qu'aucun sacrifice nouveau fût demandé aux contribuables. Ainsi le ministère restait fidèle à son programme : des économies, pas d'impôts nouveaux. En moins de quinze jours, il avait trouvé la clef du problème, que l'administration antérieure déclarait insoluble. C'était un soulagement pour les représentants du pays, qui ne lui ménageaient pas leurs encouragements et se montraient disposés à lui donner le concours nécessaire pour mener à bonne fin la tâche commencée.

Dès ce jour, le ministère de M. Rudini jouissait, dans le pays et dans les Chambres, d'un crédit qui lui assurait, pour une longue période, une entière liberté de mouvements. En voudrait-il user pour modifier l'orientation imprimée à la politique extérieure du royaume?

Le 7 mars, il était appelé à répondre, devant la Chambre des députés, à diverses interpellations relatives au renouvellement éventuel de la Triple-Alliance et aux rapports de l'Italie avec la France.

Un seul des interpellants, Luigi Ferrari, de l'extrême gauche, donnait quelque développement à l'exposé de ses vues. Très mesuré et suivi par l'assemblée avec une attention soutenue, son discours n'était, d'un bout à l'autre, qu'un plaidoyer pressant contre la ligue avec les puissances allemandes. A son avis, cette coalition imposait des efforts excessifs au pays, dont elle affectait l'indépendance et la dignité. L'Italie avait donc intérêt à

Digitized by Google

s'en dégager à l'échéance, pour inaugurer une politique autonome et s'assurer les avantages de la neutralité.

M. Rudini répondait par un seul discours aux divers orateurs qui avaient pris la parole. En ce qui touche le maintien de la Triple-Alliance, il s'exprimait en ces termes : « Nous ne sommes pas venus à ce poste pour relâcher les liens de la Triple-Alliance, encore moins pour la dissoudre. Nous y sommes venus avec l'intention de la maintenir, parce qu'après avoir déjà procuré à l'Europe une longue ère de paix, elle est encore un gage que la paix sera longtemps maintenue. »

Que le cabinet affirmât son intention d'observer fidèlement, jusqu'à l'échéance, le pacte conclu : personne ne pouvait attendre de sa part un autre langage. Mais fallait-il comprendre ses déclarations nouvelles en ce sens qu'elles l'engageaient seulement jusqu'au terme convenu du contrat, et qu'elles lui réservaient pour le temps ultérieur toute liberté d'action? C'était l'opinion de quelques-uns, d'un journal même, comme le *Diritto*, qui passait pour avoir des attaches officieuses. Mais on attribuait généralement un autre sens au discours ministériel. La façon dont il était accueilli, à Berlin et à Vienne, prouvait que les alliés y lisaient l'intention déclarée de maintenir et de prolonger l'union.

Le second trait saillant du discours de M. Rudini consistait dans l'affirmation réitérée de son désir de renouer avec la France des rapports confiants et amicaux. A son avis, le pacte avec les puissances centrales n'était pas de nature à y faire obstacle. « — Il y a des gens, disait-il, qui pensent que la Triple-Alliance devrait nécessairement provoquer des froissements avec les autres nations; j'estime, au contraire, que c'est pour nous un devoir de loyauté envers nos alliés eux-mêmes d'éliminer

Digitized by Google

toute menace, toute agression, qui pourrait être une cause de perturbation en Europe. Je l'ai dit et je le répète encore aujourd'hui : je regrette qu'il se soit élevé des doutes, des suspicions, des défiances dans nos rapports avec la France. Ces rapports, je crois, au contraire, qu'ils doivent être amicaux et j'entends qu'ils se maintiennent amicaux. Cela doit rassurer ceux qui ont voulu voir dans la Triple-Alliance un instrument de guerre... » Après avoir établi que la Constitution n'imposait nullement l'obligation de publier les accords passés avec les puissances allemandes, le ministre revenait sur le même sujet : — « Nous n'aimons pas, disait-il, — et en cela nous avons raison, — nous n'aimons pas que l'on mette en suspicion nos intentions pacifiques à l'égard de la France; mais la France ne doit pas aimer non plus que l'on mette en doute ses propres intentions. Nous devons voir les choses avec équité et sérénité; et ces dispositions porteront leurs fruits : elles serviront à maintenir et à consolider de plus en plus nos relations avec la France, notre voisine... »

Un pareil langage tenu à la Chambre des députés par le premier ministre de l'Italie, avec l'approbation marquée de l'assemblée, avait une importance d'autant plus grande qu'il contrastait avec celui que nous avions coutume d'entendre depuis quelques années. Nous ne pouvions donc qu'en prendre acte avec satisfaction. Restait pourtant à savoir si la confiante amitié qu'on voulait renouer avec nous était compatible avec les engagements mystérieux qui enchaînaient l'Italie à l'Allemagne. Quoi qu'en dît M. Rudini, il y avait là une question. Ses efforts mêmes, pour établir le caractère et la sincérité de ses intentions, démontraient qu'il s'en rendait compte.

Digitized by Google

La discussion du budget des affaires étrangères, qui commençait le 14 mai, l'amenait bientôt à donner de nouveaux éclaircissements sur ses vues.

Le comte Marazzi, qui, le premier, abordait la question des alliances, se déclarait nettement contraire à la prolongation du pacte avec les puissances centrales. L'orateur était d'autant mieux écouté qu'il occupait un emploi de major dans l'armée active et qu'il pouvait être considéré comme l'organe d'une fraction notable du corps des officiers. D'après lui, les forces relatives des puissances européennes avaient changé depuis la conclusion de la Triple-Alliance. Au point de vue du nombre, l'avantage serait désormais assuré aux armées de la France et de la Russie, si, comme on devait s'y attendre, les intérêts des deux puissances les amenaient à coaliser leurs forces. Quant à la France, elle possédait maintenant un merveilleux outillage, qui excluait la possibilité d'une invasion rapide et victorieuse. Cela posé, le gouvernement royal avait à envisager toutes les faces du problème. L'empereur d'Allemagne était jeune et ambitieux. Les Italiens devaient-ils mettre leur sort à sa discrétion? S'ils voulaient rester dans la Triple-Alliance, il leur fallait développer leurs armements et ne plus parler d'économies. Était-ce l'intention du ministère? Soit. Mais il était bon que personne ne méconnût les conséquences d'une telle politique.

Le discours du comte Marazzi, qui produisait sur la Chambre une vive impression, provoquait de la part d'un député de Rome, M. Giovagnoli, une réponse où la France était violemment prise à partie. Il obligeait aussi le président du conseil à intervenir dans le débat.

« L'honorable Marazzi, — disait M. Rudini, — a exposé une nouvelle politique, que j'appellerai politique matérialiste, puisque, pour lui, tout se réduit à une question de chiffres.

Digitized by Google

La Triple Alliance était bonne, il y a quelques années, quand l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et l'Italie pouvaient mettre en ligne un nombre d'hommes supérieur à celui qui pouvait leur être opposé par les autres puissances. Elle serait devenue mauvaise aujourd'hui, parce que les trois alliés pourraient se trouver en un état d'infériorité numérique de 30 ou 40 mille hommes. C'est un raisonnement exact, mathématique, que je ne puis accepter; car la question de sentiment ne peut rester étrangère à la politique d'un grand pays. L'Italie n'aurait pas été faite, si les hommes glorieux, que le Piémont a comptés en des temps difficiles, ne s'étaient pas inspirés de sentiments opposés à cette politique que j'appelle matérialiste et dont l'honorable Marazzi se fait l'organe. Nous, Messieurs, nous avons deux buts à atteindre : l'équilibre financier et la paix. L'Italie a cru et croit que la Triple-Alliance a contribué à l'équilibre et à la paix. Ce sont là des aspirations idéales, que nous devons maintenir fermement. Je ne crois pas qu'il soit bon de discuter tous les jours la direction à donner à notre politique étrangère. Il est d'autant moins opportun de le faire, que le système des alliances n'est pas chose qui puisse être changée selon le caprice d'aujourd'hui ou de demain. Nous devons persévérer, et le gouvernement persévérera dans le très vif désir de maintenir notre amitié avec les peuples qui nous sont voisins. Nous appliquerons tous nos efforts à assurer ces résultats, et j'espère que le pays et la Chambre les approuveront ».

Comme on le voit, les déclarations du président du conseil ne différaient pas sensiblement de celles qu'il avait formulées le 14 février et le 7 mars. Toutefois le fait qu'il affirmait, sans aucune réserve pour l'avenir, les avantages de la Triple-Alliance, ne permettait plus guère de douter qu'il ne fût d'ores et déjà résolu à en prolonger les engagements.

L'idée s'en accréditait d'autant plus qu'elle commençait à être incessamment confirmée par les renseignements transmis de l'étranger, où la question du renou-

Digitized by Google

vellement anticipé de la Triple-Alliance était maintenue à l'ordre du jour. A Vienne, à Berlin, à Londres, les journaux s'accordaient pour répéter que des pourparlers confidentiels se suivaient à cet effet entre les gouvernements intéressés. Au lendemain même du dernier discours de M. Rudini, le *Daily News* annonçait que le gouvernement italien avait déjà fait connaître à ses alliés qu'il était disposé, sous réserve de certaines modifications, à souscrire à une seconde prolongation du pacte de 1882. A la fin de mai, des agences télégraphiques présentaient le fait comme à la veille d'être accompli. On affirmait que le roi Humbert avait formellement engagé sa parole à l'empereur Guillaume. On allait jusqu'à dire que l'accord était définitivement conclu entre les trois alliés, et que l'ambassadeur de Turquie à Berlin en avait reçu l'assurance formelle du ministre allemand des affaires étrangères.

A Rome, comme ailleurs, il n'était pas un des membres du corps diplomatique qui ne se préoccupât de la question et ne cherchât à en savoir le mot. Mais les ministres italiens s'imposaient une réserve impénétrable. A toutes les interrogations qui lui étaient adressées à ce sujet, M. Rudini se bornait à répondre que rien n'était changé dans l'état des choses. Il s'en tenait à cette formule diplomatique, laissant à la sagacité de ses interlocuteurs le soin d'en fixer le sens.

Inutile d'ajouter que les bruits répandus provoquaient, en Italie même, une vive agitation parmi les adversaires de la Triple-Alliance. Les plus décidés se recrutaient dans les partis avancés, qui en faisaient un motif nouveau d'opposition contre le cabinet. L'extrême gauche entamait de violentes polémiques, qui l'entraînaient à ne ménager ni les ministres ni la dynastie elle-même. J'aurai

Digitized by Google

bientôt à revenir sur cette campagne, dont l'effet, contraire à celui qu'en espéraient les auteurs, fut de précipiter les résolutions du gouvernement.

Dès les premiers jours de juin (1891), l'opinion était si troublée, l'anxiété si générale, que les représentants du pays ne pouvaient plus se dérober au devoir de réclamer des éclaircissements officiels. Cette fois, c'était le Sénat qui en prenait l'initiative.

Dans un discours prononcé le 13 juin, M. Negri, l'un des hommes marquants de la droite, faisait ressortir la contradiction dans laquelle persistait le cabinet, en voulant, à la fois, conjurer par des économies la crise financière et continuer, à l'extérieur, une politique disproportionnée avec les ressources du pays. A son avis, la Triple-Alliance n'était pas conciliable avec le programme économique qui convenait à l'Italie. Bien que les conditions n'en fussent pas connues, le moins qu'on pût supposer, c'était que l'Italie fût tenue, en cas de guerre, d'opérer une forte diversion au profit de ses alliés. Combien sa situation serait grave en présence de la France et de la Russie coalisées! A quels efforts, à quels armements ne serait-elle pas obligée par un pareil rôle? Il y avait donc antinomie évidente entre le programme économique et la politique extérieure du cabinet. S'il voulait courir les grandes aventures et s'allier avec les plus forts, il devait le dire franchement et réclamer, sans réticences, les sacrifices nécessaires.

L'orateur mettait ainsi le doigt sur le vif d'une question, qui préoccupait les plus chauds partisans de la Triple-Alliance. Son discours provoquait naturellement de la part du président du conseil une réponse et une réfutation.

Digitized by Google

M. Rudini commençait par déclarer que ses idées différaient absolument de celles de M. Negri. D'après ce dernier, le gouvernement voudrait une politique de recueillement à l'intérieur et une politique d'aventures à l'extérieur. Cela n'était pas. Le gouvernement voulait l'équilibre budgétaire avec des économies et des finances solides. Il voulait, en outre, une politique extérieure modeste, une politique de recueillement. La seule liberté qu'il consentît à enchaîner, c'était la liberté de faire la guerre. On ne pouvait donc pas dire qu'il rêvât d'aventures. Pour un grand État, la politique de recueillement n'impose ni le désarmement complet, ni l'isolement; elle implique seulement la modération des armements et la stipulation d'alliances qui assurent la paix. Si l'Italie voulait se dégager intempestivement de ses alliances et, en même temps, éviter tout risque d'humiliation, elle ne le pourrait qu'en doublant ses dépenses de guerre et de marine. La Triple-Alliance n'entraînait, d'ailleurs, aucune obligation en ce qui concernait les armements : M. Rudini en donnait l'assurance sur sa parole de gentilhomme et de ministre : « Je crois, — disait-il en terminant, — que, si nous étions isolés, nous aurions bientôt à nous en repentir; mais je suis convaincu que la Triple-Alliance est la paix, rien que la paix, comme le prouvent les dix années bientôt accomplies. »

Après ce discours, le marquis Alfieri prenait la parole pour faire observer que les premiers pactes de la Triple-Alliance avaient été conclus sous la pression de circonstances qui s'étaient modifiées depuis lors. S'il en était temps encore, il exprimait le vœu qu'au moment où les engagements en seraient renouvelés, on tînt compte des conditions où l'Europe se trouvait et notamment des dis-

Digitized by Google

positions amicales que l'Angleterre avait manifestées pour l'Italie.

« — Eh bien ! — répliquait M. Rudini, — le jour où cette question se posera, si j'ai alors l'honneur de faire partie du gouvernement de mon pays, je prends l'engagement de tenir compte des considérations développées par l'honorable sénateur Alfieri. Ce sera mon devoir, et je ne manquerai pas à ce devoir. »

De la réponse faite à M. Negri, il n'y avait qu'une conclusion à tirer : c'était que le président du conseil voyait pour son pays un intérêt majeur à rester fidèle à l'entente allemande, et qu'il se proposait d'en prolonger les engagements. Mais, d'autre part, sa réplique au marquis Alfieri semblait indiquer que la question du renouvellement n'était pas définitivement résolue. L'incertitude subsistait donc encore, sinon sur l'intention, du moins sur le fait. Il fallait en avoir le cœur net.

Le lendemain de la séance du Sénat, le 14 juin, j'étais reçu par M. Rudini. Nous touchions alors au terme de nos pourparlers pour la délimitation des zones respectives d'influence en Afrique. Comme je l'ai dit plus haut, je venais d'être autorisé à faire des propositions nouvelles, qui étaient de nature à éliminer les difficultés pendantes et à rendre l'accord possible. Mais je ne pouvais évidemment m'engager dans la voie des concessions définitives, sans tenir compte des éventualités dont la France se préoccupait avec toute l'Europe, sans savoir ce qu'il y avait de fondé dans les bruits qui représentaient l'Italie comme à la veille de se lier, pour une nouvelle période, à la politique allemande. La plus simple prudence m'imposait l'obligation de provoquer préalablement une explication décisive.

Digitized by Google

On ne lira pas sans curiosité le compte rendu de la conversation que nous eûmes à ce sujet et dont j'ai pris soin, peu après, de fixer aussi exactement que possible la substance et les termes mêmes. En la rapportant je ne compromets aucun intérêt et ne trahis aucun secret. C'est une contribution à l'histoire d'un événement, qui marque un tournant dans les relations des deux pays. C'est aussi un hommage rendu à la loyauté, dont le marquis di Rudini n'a jamais cessé d'user avec le représentant de la France.

Comme j'exprimais le regret que nos pourparlers relatifs à l'Afrique n'eussent pas encore abouti, le ministre italien répondit :

— Ne soyons pas impatients! nous finirons, je l'espère, par atteindre le but.

— Je l'espère aussi, — répliquai-je, — si les hésitations qui nous retardent ne proviennent pas de causes étrangères au sujet. Mais je ne puis, je l'avoue, me défendre de la crainte qu'on ne ressente, à Paris, quelque chose des préoccupations dont je vous ai entretenu déjà à plusieurs reprises et qui ne cessent de m'obséder. Ce ne sont, il est vrai, que des impressions personnelles. Les communications de mon gouvernement n'en portent aucune trace, et M. Ribot témoigne toujours le ferme dessein de mener à bon port nos négociations africaines. Malgré tout, j'imagine qu'il lui est impossible de n'être pas affecté, comme je le suis, de l'excitation produite dans les esprits, en France, par les bruits qui se succèdent sans cesse depuis quelques semaines, au sujet de votre entente avec l'Angleterre et du renouvellement accompli ou imminent de la Triple-Alliance.

— Il est vrai que l'opinion chez vous se montre bien nerveuse. Et pourquoi?... Ce qu'on appelle l'entente de l'Italie avec l'Angleterre, c'est une histoire ancienne,

Digitized by Google

vieille de plus de deux ans. Déjà, en 1888, sir James Fergusson a fait connaître au parlement anglais ce qu'il en était. L'autre jour encore, il a renouvelé les mêmes explications. Il ne pouvait pas dire autre chose, parce qu'il avait dit tout ce qu'il y a, et que rien de nouveau n'est survenu depuis lors à ce sujet.

— C'est ce que vous avez bien voulu me déclarer dans une de nos dernières entrevues. Soit, il n'y a rien de nouveau relativement à l'entente anglo-italienne, si ce n'est le bruit qu'on fait alentour. Mais, en ce qui concerne la Triple-Alliance?...

— Je vous ai dit aussi que rien n'y a été modifié depuis mon arrivée aux affaires.

— J'entends bien : la Triple Alliance n'a pas été renouvelée durant ces quatre mois. Cette assurance ne suffit pas cependant... Laissez-moi, je vous en prie, vous indiquer avec plus de précision le point de vue auquel je me place. C'est la seule excuse de mon insistance indiscrète à revenir si souvent sur ce sujet délicat... Je désire sincèrement, — vous n'en doutez pas, — terminer notre délimitation africaine et arriver à un arrangement qui témoigne de la possibilité d'une entente entre nos deux pays. A cet effet, j'insiste auprès de mon gouvernement pour le décider à des concessions importantes, pour presser la conclusion d'un accord qui assurerait à l'Italie des avantages incontestables. Mais, pendant que je multiplie mes efforts conciliants, me portant ainsi garant de vos intentions amicales, imaginez qu'on apprenne tout à coup que, dans le même temps, vous suiviez des pourparlers pour la prolongation d'une alliance dirigée contre nous, considérée en France comme contraire...

— Permettez : il n'est pas possible de considérer comme hostile ou belliqueuse une alliance qui n'est faite

Digitized by Google

qu'en vue de la paix et qui l'a maintenue durant neuf années.

— Ne discutons pas là-dessus. A raison, — à tort même, si vous voulez, — la France regarde cette alliance comme dirigée contre elle et menaçante pour ses intérêts. C'est un fait dont il faut tenir compte. Eh bien! quelle serait ma situation si l'on apprenait, je le répète, que vous en négociiez la prolongation au moment même où j'insistais pour la conclusion d'un arrangement favorable aux intérêts italiens. On dirait que je n'ai rien su voir ni prévoir, que j'ai mal renseigné mon gouvernement; on n'aurait pas assez de pierres pour me lapider!... Encore s'il ne s'agissait que de moi, ce serait peu : un ambassadeur fait un faux pas, on le remplace et c'est tout... Mais pensez au jugement qu'on porterait sur votre diplomatie. La France croirait avoir été jouée. Ce serait une crise grave peut-être, un refroidissement certain dans les rapports des deux nations, tout le terrain gagné depuis trois mois reperdu en un moment... Vous voyez combien ma position est délicate; vous vous rendrez compte du prix que j'attache à obtenir l'assurance qu'il n'y a rien de fondé dans les bruits qui nous reviennent de toutes parts. N'avez-vous pas quelque chose à me dire à ce sujet? Un mot de vous donnerait une nouvelle ardeur à mon bon vouloir, et je m'en servirais pour dissiper des préoccupations qui, probablement, subsistent aussi à Paris.

— Que voulez-vous que j'ajoute à ce que je vous ai déjà dit? Je vous répète qu'il n'y a rien de changé dans l'état des choses, rien de nouveau.

— Vous devez reconnaître vous-même que cette réponse ne peut me satisfaire. Si la Triple-Alliance avait été prorogée hier, si même elle ne l'était pas encore,

Digitized by Google

mais qu'elle dût l'être demain, vous pourriez me tenir le même langage... N'avez-vous rien à ajouter?

— Je vous répète qu'il n'y a rien de changé...

— Hier cependant, s'il faut en croire les comptes rendus de vos journaux, vous avez dit quelque chose de plus dans votre réponse au sénateur Alfieri. Ne pouvez-vous me le répéter?

— J'ai dit seulement que je tiendrais le plus grand compte de ses observations, quand la question du renouvellement de la Triple-Alliance se poserait.

— Cette phrase, dois-je l'entendre et la présenter à mon gouvernement comme signifiant que la question n'a pas été et n'est pas encore posée dans les conseils de la couronne?

— ... Le sens en est clair...

Ces derniers mots étaient prononcés après un long silence et avec une certaine hésitation. Le ministre les accompagnait d'un geste de lassitude indiquant qu'il n'en dirait pas davantage.

C'en était assez d'ailleurs. J'étais fixé et je ne pouvais que savoir gré à M. Rudini de sa réserve. Il ne m'était plus permis de douter que le renouvellement de la Triple-Alliance ne fût réellement décidé et sur le point d'être conclu.

Je m'abstins naturellement de toucher un mot des propositions que j'étais autorisé à formuler au sujet de la délimitation africaine. Mon interlocuteur ne fit lui-même aucune tentative pour y ramener l'entretien. Par un tacite accord, la négociation se trouva suspendue. Elle ne devait être reprise et close que neuf ans plus tard, par le protocole du 24 janvier 1900 (1).

(1) MM. Visconti Venosta et Barrère ont signé hier (24 janvier 1900), le

Digitized by Google

Cependant les intentions du gouvernement royal, tenues dès lors pour avérées, continuaient de soulever, en Italie même, de la part des adversaires des pactes allemands, des protestations de plus en plus bruyantes. Les groupes avancés de la démocratie italienne se concertaient ouvertement pour provoquer dans la péninsule un mouvement irrésistible d'opinion.

Une réunion était organisée à cet effet, le 16 juin, au cercle radical de Rome. Un grand nombre des députés de l'extrême gauche y assistaient. Au début des débats, quelques orateurs discutaient la question au point de vue exclusif de la politique extérieure, démontrant que le système des alliances allemandes était contraire aux aspirations irrédentistes de l'Italie et au rétablissement de bons rapports avec la France. D'autres faisaient observer judicieusement que la thèse, ainsi présentée, pouvait choquer certaines convictions et fournir à l'autorité des motifs d'intervenir pour prévenir le mouvement projeté. Mieux valait ne la traiter qu'au point de vue économique, en insistant sur les charges occasionnées par la Triple-Alliance. Sur ce terrain, les hommes de tous les partis pouvaient se rencontrer et s'entendre, sans fournir aucun prétexte aux rigueurs administratives. Cet avis ayant prévalu, la délibération suivante était votée à l'unanimité :

L'assemblée démocratique, convoquée par le cercle radical de Rome, — attendu la nécessité de donner à la nation la

protocole fixant la délimitation des possessions italiennes et françaises sur la côte de la mer Rouge.

« La ligne frontière partant de l'extrémité de ras Doumeira suit la ligne de séparation des eaux du promontoire et se dirige ensuite vers le sud-ouest, de manière à laisser à l'Italie les routes de caravane aboutissant d'Assab dans l'Aoussa.

« Les parties contractantes se réservent de régler ultérieurement la situation de la petite île vis-à-vis de ras Doumeira, en s'engageant à en empêcher l'occupation par une autre puissance. »

(Extrait du journal *le Temps*, du 26 janvier 1900.)

Digitized by Google

faculté, qui lui est refusée, de se prononcer sur la Triple-Alliance, — décide la nomination d'une commission chargée d'aviser aux moyens pratiques d'assurer aux intentions du pays la plus solennelle manifestation.

La commission, nommée à la suite de ce vote, était composée de MM. Albani, Colajani, Imbriani, Bovio, Ferri, Lodi et Ferrari, tous députés de l'extrême gauche. Dès le lendemain, elle se mettait à l'œuvre, sous la présidence de M. Bovio, et arrêtait le programme suivant :

« Adresser un manifeste à la nation pour lui démontrer la nécessité de se prononcer sur le renouvellement de la Triple-Alliance; provoquer dans toutes les cités italiennes des meetings populaires, moyen le plus efficace pour permettre à l'opinion publique de se manifester; s'adresser à toutes les associations pour qu'elles provoquent séparément l'expression des vues de leurs membres sur la Triple-Alliance, et désignent des délégués pour une réunion, qui sera organisée à Rome en vue de résumer définitivement toutes les manifestations nationales; recommander, dans les principaux centres de la péninsule, l'organisation de conférences destinées à éclairer le sujet. »

Le programme était bien conçu pour provoquer l'agitation légale que les radicaux avaient en vue. Ils mettaient d'ailleurs une activité extrême à en poursuivre l'exécution. Le manifeste destiné à la nation était bientôt rédigé et communiqué à la presse. La rédaction en était habilement combinée pour mettre en relief les inconvénients économiques et politiques de la Triple-Alliance, en laissant de côté les points qui auraient pu éveiller les susceptibilités du patriotisme. Le nom de la France n'y était pas prononcé; une seule allusion était faite à « la rupture d'anciens et naturels échanges commerciaux ».

Digitized by Google

Enfin de nombreuses conférences étaient annoncées sur tous les points du royaume; Bovio lui-même se chargeait de la première, qui devait avoir lieu à Rome le 28 juin.

Tant d'efforts ne pouvaient demeurer stériles. Le succès risquait, il est vrai, d'en être compromis par le fait même que les promoteurs de l'entreprise, appartenant tous à l'extrême gauche, étaient suspects d'intentions peu sympathiques envers la monarchie. Le journal *la Tribuna*, — qui se déclarait alors contre la Triple-Alliance, bien qu'il passât pour l'organe officieux de Nicotera, ministre de l'intérieur, — leur reprochait justement de ne pas s'associer des hommes classés dans les groupes moins avancés.

Quoi qu'il en fût, des symptômes de réaction contre les pactes allemands commençaient à se manifester dans tous les grands centres du royaume. Le ministre de l'intérieur interdisait les réunions ayant pour objet la Triple-Alliance, et se prévalait, à cet effet, des articles du Code pénal visant les actes de nature à troubler les relations de l'Italie avec des gouvernements étrangers. La presse officieuse ne dissimulait pas son inquiétude, et combattait les comités démocratiques avec une passion irritée, qu'elle n'aurait pas montrée, si leur entreprise avait été vouée à un avortement certain. Ceux-ci témoignaient la plus grande confiance, se faisant fort de provoquer dans la nation un mouvement qui ne permettrait pas au ministère de passer outre.

Peut-être y seraient-ils parvenus, si le temps nécessaire leur eût été laissé. Mais la situation se modifia subitement, comme par un coup de théâtre. Le gouvernement se décida à brusquer les choses, en concluant le renouvellement de l'alliance. En présence du fait accompli, toute agitation populaire devint sans objet.

Digitized by Google

Loin de faire obstacle à l'événement, la campagne des radicaux avait probablement contribué à le précipiter, en inquiétant les intérêts dynastiques et en fournissant à la chancellerie allemande des arguments décisifs. Tel est du moins, comme on va le voir, l'enseignement qui semble résulter des éclaircissements réunis sur les motifs et sur les circonstances de la résolution prise par le gouvernement italien, onze mois avant la date fixée pour l'échéance de la convention avec les puissances centrales.

Le 27 juin, la Chambre italienne des députés avait à s'occuper de deux demandes d'interpellation inscrites à l'ordre du jour : la première, relative à la politique extérieure du cabinet, émanait de Cavallotti, dont l'intention était précisément de provoquer un débat solennel sur la Triple-Alliance; la seconde, formulée par M. Colajani, portait sur la politique intérieure et visait spécialement la prohibition édictée contre les réunions publiques, convoquées à l'occasion du renouvellement des pactes allemands. Dès le début de la séance, Cavallotti proposait que les deux interpellations fussent discutées conjointement, comme ayant, en réalité, un seul et même objet. Mais le président du conseil s'y opposait d'une façon péremptoire, insistant pour que l'ordre du jour ne fût pas modifié.

Vu l'état des esprits et des partis, cette question de méthode prenait une importance extrême. Si l'interpellation relative à la politique intérieure était examinée en premier lieu, il pouvait arriver que le cabinet fût atteint par un vote de blâme réunissant les voix de l'extrême gauche et de la droite hostile à Nicotera. Au contraire, si le débat relatif à la politique extérieure passait le premier, le ministère obtiendrait probablement un vote favo-

Digitized by Google

rable du centre et de la droite, qui formaient la majorité. On conçoit l'intérêt que le président du conseil attachait à maintenir l'ordre de priorité établi par les circonstances. Son but était d'obtenir tout d'abord un vote de confiance, dont il pût se prévaloir comme d'une approbation donnée au renouvellement anticipé de la Triple-Alliance. A tout prix l'extrême gauche devait donc s'arranger pour que la question de politique intérieure ouvrît les débats.

Aussi Cavallotti s'empressait-il, en présence de l'opposition du président du conseil, de retirer son interpellation, afin, disait-il, de ménager à la Chambre la faculté de se prononcer tout d'abord sur la question où les libertés constitutionnelles du pays se trouvaient engagées. Mais le coup avait été prévu. Le président de la Chambre donnait lecture d'une autre demande d'interpellation sur la politique extérieure, demande formulée par un des chefs du groupe piémontais, Brin, qui, sortant de la réserve où il se maintenait depuis des semaines, se décidait à faire le jeu du cabinet. Et le président du conseil insistait pour que cette troisième interpellation fût discutée immédiatement.

La manœuvre devait avoir pour effet de déjouer la tactique des radicaux. Mais était-elle conforme au règlement? Sur cette question, des débats d'une vivacité extraordinaire se prolongeaient durant plus d'une heure. A deux reprises, le président de la Chambre devait se couvrir. De guerre lasse et au milieu d'un tumulte assourdissant, il se voyait obligé de clore la séance.

En définitive, le résultat de cette première journée n'était pas favorable au gouvernement, puisqu'il n'avait réussi, ni à dominer l'opposition, ni à enlever le vote de confiance qu'il avait en vue.

Ne voulant pas rester sur un pareil échec, M. Rudini

Digitized by Google

combinait, dans la soirée même, un plan nouveau. Sur son initiative, les députés étaient immédiatement convoqués pour le lendemain, dimanche, en séance extraordinaire.

Le 28 juin, les débats reprenaient à la Chambre sur la même question. Les premières observations échangées établissaient que ni les radicaux ni les membres de la majorité ministérielle ne feraient la moindre concession, les premiers demeurant résolus à s'opposer à tout débat sur la politique étrangère, tant que l'interpellation de M. Colajani ne serait pas vidée. Bientôt la séance devenait tumultueuse, la voix des orateurs se perdant dans le fracas des conversations particulières, des interjections, des cris et des piétinements.

Au milieu du brouhaha, qui mettait les sténographes dans l'impossibilité de recueillir une parole, on voyait tout à coup Brin se lever. Le son de sa voix ne dépassait pas le cercle de ses auditeurs immédiats. M. Rudini prenait la parole à son tour et mimait, à grands gestes, deux ou trois phrases, dont ses voisins du banc ministériel avaient peine eux-mêmes à saisir le sens. Mais la majorité soulignait par une salve d'applaudissements la déclaration ministérielle, dont elle avait le mot.

Bientôt la séance était levée à la suite de scènes violentes, dont les annales de Montecitorio n'offraient encore aucun précédent. Le signal en était donné par Cavallotti, qui, descendu dans l'hémicycle, se précipitait sur un de ses collègues, après un échange de gros mots. La mêlée devenait alors générale, et le public assistait, des tribunes, à une véritable bataille, qui se prolongeait quelques minutes, confondant les députés de tous les groupes dans une collision indescriptible. Dès les premiers horions, le président s'était couvert et avait quitté la salle.

Digitized by Google

Deux heures après, les députés se réunissaient de nouveau, pour s'adresser mutuellement des appels au calme et à la conciliation. Sur la proposition de l'un d'eux, et avec l'assentiment du cabinet, la Chambre décidait de se proroger à une date indéterminée.

Dans la soirée seulement, on avait l'explication de la scène concertée, durant la séance du jour, entre MM. Rudini et Brin, avec le concours complaisant de la majorité. Par les soins de la questure, la presse recevait le compte rendu suivant des paroles que les deux orateurs avaient prononcées au milieu du bruit :

M. Brin. — Les quelques phrases que j'ai dites hier et la formule même de mon interpellation en expliquent la signification, et me dispensent d'en poursuivre le développement. J'attendrai donc les explications du gouvernement.

M. le marquis di Rudini, président du conseil. — Je puis assurer la Chambre et le pays que le gouvernement entend persévérer dans cette politique de paix, que l'Italie suit depuis longtemps. Pour atteindre ce but, nous poursuivrons notre politique de paix, et nous maintiendrons fermes et intactes nos alliances avec les empires du centre. Par conséquent, l'Italie et l'Europe, je le répète encore, peuvent être sûres et certaines que les alliances seront maintenues, et que la paix sera longtemps conservée.

Aucune obscurité ne voilait plus les intentions du gouvernement royal. Le président du conseil avait rompu délibérément avec les réserves dont il avait pris soin, jusqu'au dernier moment, d'envelopper l'expression de ses vues. Désormais, l'Italie, la France et l'Europe étaient avisées officiellement que le gouvernement du roi était décidé « à maintenir fermes et intactes ses alliances avec les empires du centre ».

S'il y avait encore un doute, c'était sur la question de savoir si le renouvellement des alliances était dès lors

Digitized by Google

accompli formellement ou seulement à la veille de l'être. Sur ce point même, la lumière allait être faite dans les vingt-quatre heures. M. Rudini se réservait de compléter devant le Sénat, dont la session se prolongeait encore, les explications que le tumulte l'avait contraint d'écourter à la Chambre des députés.

Le 29 juin, le comte de Taverna lui fournissait l'occasion désirée, en lui adressant, au palais Madame, une interpellation au sujet des bruits relatifs aux accords de l'Italie avec l'Angleterre et les puissances centrales. M. Rudini y répondait immédiatement par les déclarations suivantes, dont le texte est emprunté au compte rendu officiel :

M. di Rudini, président du conseil, ministre des affaires étrangères. — Le Sénat sait quelles sont les intentions du gouvernement du roi en fait de politique étrangère. J'ai eu, ici même, le grand honneur de les exposer dans la récente discussion du budget des affaires étrangères. Mais je ne vois aucun inconvénient à les affirmer de nouveau.

Ce que l'Italie veut avec persévérance et ténacité, c'est la paix, parce qu'elle croit que la paix est nécessaire au développement de ses institutions et à l'amélioration de ses conditions économiques.

Mais, d'autre part, l'Italie veut et le gouvernement veut aussi avec ténacité le maintien de l'équilibre en Europe, le maintien du *statu quo* et notamment du *statu quo* dans la Méditerranée.

Pour réaliser ces intentions, ce n'est pas aujourd'hui seulement que le gouvernement a cherché à nouer des intelligences et à conclure des accords avec les puissances qui sont dans le même ordre d'idées et dont les intérêts sont liés aux nôtres.

Un échange d'idées a eu lieu, il y a quelques années, avec l'Angleterre, échange d'idées qui a fait au parlement anglais, de la part de sir J. Fergusson, l'objet de déclarations auxquelles j'aurai peu à ajouter. Son langage a été strictement

Digitized by Google

conforme à la vérité : l'Italie et l'Angleterre se proposent de maintenir la paix et de maintenir le *statu quo*. Je puis dire, d'ailleurs, que je n'aperçois pas de questions sur lesquelles les vues de l'Italie ne soient conformes à celles de l'Angleterre, attendu que leurs intérêts essentiels sont identiques.

Quant à nos rapports avec les puissances centrales, on sait déjà depuis longtemps comment ils sont intimes, quelle vive et sincère amitié a lié et lie l'Italie à l'Allemagne et à l'Autriche-Hongrie. On sait comment ont été souscrits les traités qui, — je n'hésite pas à l'affirmer encore une fois, — ont été et sont une sûre et solide garantie de paix.

Le moment s'approchait où ces traités venaient à échéance, et il fallait s'attendre naturellement à voir s'ouvrir une période d'hésitations, de doutes et d'incertitudes, qui ne pouvaient moins faire que d'agiter l'opinion publique en Italie et au dehors.

D'accord avec les gouvernements de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie, j'ai cru opportun de couper court à ces incertitudes, d'enlever toute raison d'être à ces hésitations et, par suite, à cette agitation. Je suis maintenant en mesure d'affirmer qu'avant même l'échéance des traités anciens, les traités nouveaux seront déjà depuis longtemps en vigueur. Il n'y aura aucune solution de continuité dans la suite de notre politique : ce sera, si vous me permettez la comparaison, comme une journée d'été dans les régions polaires, où la nuit n'apporte pas les ténèbres, où le coucher du soleil se confond avec l'aurore.

Nos alliances seront donc maintenues. Elles seront fermement et sûrement maintenues. Et, avec elles, — il me plaît de pouvoir l'affirmer, — la paix en Europe sera pour longtemps assurée.

L'Europe entière devra ainsi reconnaître que l'œuvre du gouvernement italien a été sage et pacifique.

Dix années d'expérience auraient dû suffire à dissiper certaines défiances soulevées contre l'attitude du gouvernement italien. Dans tous les cas, je veux espérer que mes nouvelles et très nettes déclarations ajouteront encore quelque chose aux enseignements de cette longue expérience, et répandront

Digitized by Google

la conviction que nos alliances sont exemptes de toutes vues agressives envers qui que ce soit.

C'est une œuvre de paix que nos alliances se sont proposée. La paix, je le répète encore, sera ainsi conservée longtemps, et les défiances que certains, à tort, ont eues contre nous, je suis persuadé qu'elles devront être et qu'elles seront dissipées.

En agissant de la sorte, je crois, pour ma part, rendre un véritable service au pays. J'espère que le Sénat, comme la Chambre, voudra approuver la politique que le gouvernement a cru devoir suivre, en s'inspirant du bien commun et du désir d'assurer à notre Italie une forte position en Europe.

Après ce discours aucun doute ne pouvait plus subsister : la Triple-Alliance venait d'être prolongée pour une nouvelle période.

La nouvelle en était d'ailleurs confirmée, coup sur coup, par une série d'informations officieuses et même officielles.

Dès le 29 juin, le *Corriere della Sera* annonçait que, la veille, à la suite de la séance de la Chambre des députés, le gouvernement royal avait donné sa ratification au nouveau traité : « tout était disposé à l'avance pour cette procédure, — ajoutait le journal de Milan; — mais M. di Rudini, par un sentiment de correction parlementaire, désirait, avant d'y procéder, que la Chambre se fût prononcée ».

Le même jour, le comte d'Arco, sous-secrétaire d'État aux affaires étrangères, quittait Rome subitement, pour une mission confidentielle; son passage était signalé à Mantoue; le bruit s'accréditait qu'il portait à Vienne l'instrument des ratifications italiennes.

La *Norddeutsche allgemeine Zeitung*, du 29 juin, imprimait aussi que le renouvellement de l'alliance était accompli.

A cette même date, une agence officieuse de Berlin publiait le télégramme suivant expédié de Héligoland :

Digitized by Google

« L'empereur et l'impératrice d'Allemagne sont arrivés ici ce soir. Durant le trajet de Hambourg, l'empereur a fait connaître au directeur de la Compagnie des vapeurs de Nissen que la Triple-Alliance a été prolongée pour six années, en exprimant la satisfaction qu'il en éprouvait. »

Enfin, peu de jours après, une interpellation, formulée à la Chambre hongroise des députés, amenait le comte Szapary, président du conseil des ministres, à déclarer qu'effectivement l'Italie, dont on connaissait l'adhésion antérieure au traité d'alliance défensive conclu en 1879 entre l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie, venait de consentir à la prorogation de ce traité pour plusieurs années. Les journaux officieux de Vienne ajoutaient que la Triple-Alliance était consolidée sur les bases où elle avait été érigée à l'origine.

De tous ces renseignements concordants il résultait, non seulement que la Triple-Alliance était prolongée pour une nouvelle période, mais encore que les conditions essentielles n'en étaient pas modifiées. Si le traité nouveau différait du précédent sur quelques points secondaires, il n'en conservait pas moins le caractère d'un pacte absolument défensif, combiné par les parties contractantes en vue d'assurer le maintien de la paix et de se garantir mutuellement leurs possessions territoriales. Les stipulations devaient en être tenues secrètes comme auparavant. On en connaissait toutefois la substance, puisque, d'après les déclarations formelles du comte Szapary, la Triple-Alliance était constituée par l'accession de l'Italie au traité austro-allemand de 1879, dont le texte avait été publié le 3 février 1888.

En ce qui concerne la durée du pacte, les indications réunies au premier moment ne tardaient pas à être com-

Digitized by Google

plétées par des renseignements sûrs : le traité nouveau était conclu pour six ans, à partir de l'échéance du précédent; il contenait, en outre, une clause de tacite reconduction pour une égale période, en prévision du cas où aucune des trois parties ne manifesterait, à la fin des six années, l'intention d'en faire cesser les effets.

Un calcul très simple permet donc de fixer la chronologie de la ligue nouée entre les trois monarchies.

La Triple-Alliance a pris naissance le 20 mai 1882, date du traité élaboré par Mancini et qui a consacré, pour cinq années, l'accession de l'Italie au pacte austro-allemand de 1879.

La première prorogation, négociée par Robilant, a été conclue à Berlin en mars 1887, pour cinq nouvelles années : l'échéance a été ainsi reportée au 20 mai 1892.

La seconde prorogation, signée par M. Rudini, est intervenue en juin 1891. Cette fois, la durée de la convention était portée à douze ans, avec faculté pour chacune des parties d'en sortir à la fin des six premières années. Aucune d'elles n'ayant usé de cette faculté en 1897, le terme s'est trouvé fixé au 20 mai 1903.

Enfin un troisième renouvellement, conclu à Berlin le 28 juin 1902, a prolongé la durée du pacte pour une autre période de six ou de douze ans.

Est-il besoin de revenir sur l'impression causée en France par le coup de théâtre du 28 juin 1891, qui clôturait la session parlementaire à Rome et dont on vient de lire le récit détaillé? La surprise était d'autant plus pénible, qu'après la chute de Crispi et les premières déclarations de son successeur, l'opinion publique s'était reprise à l'espoir d'un rapprochement prochain avec l'Italie; elle avait la confiance que les dissentiments passagers

Digitized by Google

allaient être oubliés, et elle se montrait prête à toutes les concessions pour faciliter le rétablissement des rapports amicaux qui lui apparaissaient comme la conséquence naturelle de traditions, de sympathies et d'intérêts communs; elle subordonnait son bon vouloir à une seule condition, qu'elle considérait comme non moins naturelle, c'est que les Italiens sortissent d'une coalition qui les faisait, au profit de nos vainqueurs, les garants de notre démembrement. On peut donc juger de sa déception à la nouvelle que le gouvernement royal, sans attendre même l'échéance des pactes allemands, s'était hâté d'en proroger les engagements et d'enchaîner sa liberté d'action pour une longue période. La presse ne ménageait pas l'expression du mécontentement suscité par une résolution qu'elle tenait pour le témoignage nouveau d'une défiance injuste et blessante. Tout le travail poursuivi depuis quelques mois en vue de la conciliation se trouvait ainsi compromis.

Notre diplomatie n'avait pas à s'émouvoir au même degré d'un événement auquel elle était préparée. Sans rien dissimuler de ses regrets, elle avait mieux à faire que de s'attarder à des récriminations stériles. Son rôle était de calmer les passions réveillées, de préparer l'avenir et de combiner les éléments d'une solution nouvelle, en manifestant la constance de ses dispositions conciliantes. Un obstacle arrêtait momentanément sa marche; mais le but restait visible et fixe : d'autres voies pouvaient l'y conduire.

Quelques jours après les incidents parlementaires des 28-29 juin, je m'entretenais de la question avec un des membres du cabinet italien, qui me confirmait, sans réticence, la prorogation accomplie de la Triple-Alliance :

— Oui! me disait-il. Le traité a été renouvelé ces jours derniers. On ne pouvait laisser le sort d'une aussi grave

Digitized by Google

affaire à la discrétion d'une minorité bruyante, qui voulait s'en servir pour agiter le pays. Le traité reste exclusivement pacifique et défensif. Il ne contient absolument rien dont vous ayez à vous inquiéter, puisque vous voulez la paix, comme nous. Du reste, les neuf années qui viennent de s'écouler doivent suffire pour vous donner la certitude que notre entente avec les puissances centrales est faite uniquement en vue de la paix.

— Nous ne doutons nullement de vos intentions pacifiques. Mais il ne faudrait pas donner à l'argument du temps écoulé une portée qu'il ne comporte pas. Voudriez-vous dire que, sans la Triple-Alliance, la paix n'aurait pas été maintenue durant ces dernières années? Ce serait nous accuser, d'une manière indirecte, de nourrir des intentions belliqueuses. Cette incrimination toute gratuite, nous la repousserions avec énergie.

— Loin de nous une telle pensée! Nous n'avons qu'un désir : c'est d'assurer par tous les moyens possibles le maintien de la paix européenne, qui est absolument nécessaire à l'Italie. Nous sommes convaincus que vous ne songez nullement à la troubler. Cependant, vous avez des revendications à exercer. D'autres nations en ont aussi; mais les vôtres sont plus aiguës, si je puis dire. La tentation de les faire valoir peut être d'autant plus pressante que vos moyens d'action sont devenus plus grands. La Triple-Alliance en tempère l'effet : elle n'a pas d'autre but, pas d'autre raison d'être.

— En termes courtois, c'est dire que vous doutez de nous et que vous voulez nous imposer la sagesse. Vous devez imaginer l'impression qu'on en ressent chez nous... Laissons cela... Vous êtes les seuls juges de ce qui convient à vos intérêts. Votre décision est arrêtée. Nous pouvons la regretter; mais nous n'avons pas effective-

Digitized by Google

ment à nous en inquiéter. Nous ne désespérons pas, d'ailleurs, qu'avec le temps, vous ne reconnaissiez l'utilité de reprendre votre liberté d'action et de renouer avec nous une entente cordiale.

— Rien n'empêche maintenant cette entente cordiale; nous y sommes sincèrement disposés.

— Vous savez aussi que tous mes efforts ont jusqu'à présent tendu vers ce résultat. Je continuerai à y travailler de mon mieux. Je ne puis cependant me dissimuler que l'objet de ma mission se trouve singulièrement réduit à la suite de la résolution prise, ces jours derniers, par le gouvernement du roi. Toutefois, il reste à entretenir les bonnes relations qui doivent se poursuivre comme auparavant, à prévenir les heurts qui risqueraient de les ébranler, à rapprocher les esprits et surtout à renouer les intérêts. C'est encore une belle tâche; et elle n'a rien que de conciliable avec la réserve amicale que le changement survenu dans l'état des choses semble nous imposer désormais.

La conversation se terminait ainsi sur des assurances réciproques de bon vouloir. Je m'étais appliqué à ne laisser paraître aucune mauvaise humeur, sans m'abstenir pourtant de marquer les conséquences naturelles que l'événement accompli était de nature à entraîner pour les rapports des deux pays

En réalité, je le répète, nous pouvions envisager sans émotion ni inquiétude le groupement auquel l'Italie venait de se rallier pour la troisième fois. Toutefois deux devoirs s'imposaient avec une force nouvelle à notre diplomatie.

Le premier était de rompre l'isolement où l'on s'efforçait de maintenir la France, sans bien se rendre compte peut-être qu'en se prolongeant, la coalition italo-alle-

Digitized by Google

mande devait amener fatalement une autre union, pour faire contrepoids et rétablir l'équilibre : c'est le résultat que la sollicitude éveillée des cabinets de Paris et de Saint-Pétersbourg se réservait de proclamer par une démonstration solennelle, moins d'un mois après le renouvellement de la Triple-Alliance.

Le second consistait à rétablir entre nous et nos voisins du sud-est une communauté d'intérêts, qui éloignât les risques d'une rupture et diminuât d'autant les dangers de leur accession à la ligue centrale. Tel était le but nouveau que se proposait désormais l'ambassadeur de la République près le Quirinal.

Digitized by Google

Digitized by Google

LIVRE III

L'ALLIANCE FRANCO-RUSSE

1891-1893

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE PREMIER

L'ALLIANCE FRANCO-RUSSE (1)

Effets de la prorogation de la Triple-Alliance. — Politique nouvelle de la France. — Premières tentatives en vue d'une entente avec la Russie. — Bismarck et la Russie (1870 à 1890). — L'escadre française à Cronstadt (23 juillet 1891) et à Portsmouth (19 août).

Juillet-août 1891

En procédant au renouvellement anticipé de la Triple-Alliance, le gouvernement italien s'était proposé, entre autres résultats, d'arrêter la campagne entreprise par les partis avancés, qui s'efforçaient de tourner l'opinion contre la ligne imposée depuis neuf ans à la politique extérieure du royaume. Son calcul fut justifié par l'événement. Après quelques jours de récriminations, demeurées sans écho, les radicaux comprirent l'inutilité de leurs efforts et renoncèrent à la lutte. L'agitation légale, qu'ils s'étaient flattés de susciter dans tous les grands centres, se calma bientôt, sans que le ministre de l'intérieur eût même besoin de recourir à des rigueurs administratives. Le fait accompli était partout accepté, sinon avec enthousiasme, du moins avec une tranquillité qui témoignait de l'assentiment donné par la majorité de la nation.

(1) Ce chapitre a déjà paru, en partie, dans *la Grande Revue* du 1er juillet 1903.

Digitized by Google

Chose curieuse : les plus vives critiques, dirigées contre la décision gouvernementale, partaient des amis de Crispi, qui la considéraient comme inopportune et prématurée. M. Rudini ne daignait pas y répondre alors ; mais, plus tard, après avoir quitté le pouvoir, il se décida à rompre le silence, pour révéler un fait qui complète les renseignements mentionnés plus haut sur les conditions dans lesquelles le renouvellement de la Triple-Alliance s'est effectué en 1891. L'anecdote mérite, à ce titre, d'être rapportée.

Au mois d'août 1892, une feuille parisienne, *le Journal*, faisait part à ses lecteurs d'une conversation qu'un de ses correspondants venait d'avoir avec Crispi. Dans ce compte rendu figurait la déclaration suivante :

Je n'ai pas inventé la Triple-Alliance, — avait dit l'ancien ministre, — je l'ai trouvée, en arrivant au pouvoir. Je ne l'ai pas renouvelée, tandis que mon successeur, ce pauvre M. di Rudini, tout fier d'apposer sa signature sur un traité de cette importance, l'a renouvelée quatorze (*sic*) mois avant l'échéance.

Piqué au vif, M. Rudini s'empressait d'adresser à M. Torraca, directeur du journal romain, *l'Opinione*, la lettre dont voici la traduction :

Mon cher Torraca,

J'ai lu, dans *le Journal*, un interview authentique de S. Exc. M. Crispi.

Je suis depuis longtemps fixé sur la juste valeur qu'il convient d'attribuer aux appréciations politiques et personnelles d'un homme qui est, depuis quelque temps, comme en témoignent toutes ses démonstrations, dans un état d'esprit anormal.

Digitized by Google

Aussi m'abstiendrai-je de toute polémique; mais, pour la vérité historique, j'affirme qu'en renouvelant la Triple-Alliance, j'ai conduit à terme une négociation dont mon prédécesseur avait pris opportunément l'initiative.

Je suis aise pourtant qu'à moi seul incombe la responsabilité du nouveau traité, responsabilité que je puis assumer le front haut, avec la conscience d'avoir bien servi la patrie et d'avoir contribué à assurer la paix en Europe.

Je laisse aux hommes les plus autorisés du parti dominant l'honneur de discréditer et, par suite, d'affaiblir les liens qui nous unissent aux puissances centrales.

Croyez, etc.

RUDINI.

Sans doute, Crispi n'était pas en mesure d'opposer une négation catégorique à l'affirmation de son successeur, qui lui attribuait l'initiative des pourparlers entamés pour le renouvellement anticipé du pacte allemand; aussi se borna-t-il à publier, dans la *Riforma*, la réplique suivante :

Un *interview*, accordé par M. Crispi à un rédacteur du *Journal*, et dans lequel, entre autres choses, on parle du renouvellement de la Triple-Alliance, a inspiré à M. di Rudini une lettre qui est tout entière amusante:

Inutile de discuter avec qui confond une négociation engagée à un moment et dans une occasion dont l'opportunité ne pouvait pas être plus grande, avec un fait accompli. M. di Rudini, d'ailleurs, peut dire ce qu'il veut : il ne réussira jamais à passer pour un habile ministre des affaires étrangères.

Toutefois, sa lettre n'est pas inutile, puisqu'elle démontre que, comme polémiste, il n'est pas destiné à une meilleure fortune...

M. Rudini laissa tomber le débat. Mais le compte rendu en serait incomplet, si l'on n'y ajoutait certains passages extraits d'un article évidemment dû à son inspiration et qui accompagnait la publication de sa lettre :

Digitized by Google

M. Crispi, — disait l'*Opinione*, — a émis l'opinion que le renouvellement de la Triple-Alliance avait pu être nuisible à nos rapports avec l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie. De plus, il a fait entendre que, lui ministre, l'alliance n'aurait pas été renouvelée sans de plus grands avantages pour nous.

Cette thèse n'est pas facile à établir ; et, si les documents étaient publiés, il serait démontré, au contraire, d'une façon lumineuse, qu'aucun de nos intérêts n'a eu à en souffrir...

Mais il ne faut pas passer sous silence un élément de fait assez important.

Tous savent que l'agitation des radicaux contre la Triple-Alliance croissait à mesure que l'échéance s'en rapprochait. Nous pourrions dire plus, sans recourir à une phrase fameuse dans laquelle M. Crispi faisait un jour allusion, à la Chambre des députés, à des menées étrangères. Tous se rappellent ce très bruyant incident, que les radicaux ont provoqué, dans la Chambre, à propos de la Triple-Alliance et contre elle. Leur but était déclaré : faire le possible pour en éviter le renouvellement. Convenait-il de prolonger cette agitation nuisible à tous nos intérêts au dedans et au dehors? Ne valait-il pas mieux y couper court? Le fait certain est que, le renouvellement à peine connu, les agitations intérieures se sont apaisées; certaines espérances, qu'on entretenait encore au dedans et au Vatican, se sont évanouies; quelques appréhensions, qui se manifestaient déjà, se sont dissipées.

Le renouvellement anticipé n'a donc été nuisible en rien et même n'a pas été d'une médiocre utilité. M. di Rudini ne demande pas qu'on le loue pour cela; mais il sait d'une manière certaine qu'il ne mérite aucun blâme sérieux.

Cette polémique, engagée entre les deux anciens ministres, a eu tout au moins pour résultat de fixer deux points importants pour l'histoire du second renouvellement de la Triple-Alliance. C'est, d'abord, que Crispi avait entamé des négociations en vue dudit renouvellement pendant qu'il était au pouvoir, c'est-à-dire plus de dix-huit mois avant l'échéance. C'est ensuite qu'il faut

Digitized by Google

chercher, dans les agitations des radicaux italiens, le principal motif de l'empressement mis par M. Rudini à traiter avec les puissances centrales.

Ainsi l'incident complète et confirme les développements donnés à l'exposé de la question dans le chapitre précédent.

Dès les premiers jours de juillet 1891, M. Rudini ne faisait plus difficulté de parler des pactes italo-allemands; mais il n'en mettait que plus de zèle à combattre les préoccupations qu'on pouvait en concevoir en France. Rien n'était négligé de sa part pour accréditer l'idée que l'Italie n'avait contracté aucune obligation en vue d'une guerre offensive. Nous n'avions donc pas, à son sens, à nous inquiéter d'une entente contractée en vue de la conservation de la paix. L'Italie elle-même ne pouvait désirer qu'une seule puissance exerçât une hégémonie absolue sur l'Europe, et elle tenait, par conséquent, à ce que la France demeurât forte, comme contrepoids nécessaire. Tout ce qu'elle souhaitait, c'était la consolidation de l'équilibre alors établi tant sur le continent que dans la Méditerranée. Il ne fallait pas attribuer un autre motif ni un autre but à son rapprochement avec les puissances centrales et avec l'Angleterre.

Nous n'avions aucune raison de douter de la sincérité du gouvernement royal, ses intérêts concordant d'ailleurs avec ses déclarations. Toutefois, nous pouvions craindre qu'en de certaines occasions, il ne fût entraîné, malgré lui, par ses alliés au delà des limites qu'il se fixait. L'histoire contemporaine nous édifiait sur la difficulté qu'il y a parfois à discerner le point où une politique cesse d'être défensive pour devenir agressive. Les nouveaux engagements souscrits par nos voisins du sud-est nous impo-

Digitized by Google

saient donc un redoublement de vigilance et de réserve, s'ils ne nous causaient ni surprise ni trouble. Puisqu'ils s'étaient liés à la coalition allemande pour une nouvelle et longue période, nous n'avions qu'à encourager leurs vues pacifiques.

Encore pouvions-nous renouer avec eux des rapports d'affaires et leur créer des intérêts nouveaux, qui devinssent une garantie permanente de leur bon vouloir. C'était le moyen de les confirmer dans le rôle de modérateurs qu'ils s'attribuaient, de les défendre contre les entraînements de leurs alliés et de diminuer les dangers d'une conflagration générale. Il y avait là tout un plan qui se proposait à notre sollicitude. Les bénéfices communs, que les deux États latins en devaient retirer, n'impliquaient pour l'Italie aucune infraction à ses engagements avec les puissances centrales : aucune objection n'était, par suite, à prévoir de sa part. Nous n'avions, de notre côté, nul sacrifice à faire, nul risque à courir. Mieux valait donc, à tous égards, nous engager dans cette voie nouvelle, que de marquer notre mécontentement, en prenant envers l'Italie une attitude boudeuse, dont le résultat eût été de nous aliéner définitivement ses dispositions, de resserrer son union avec l'Allemagne et d'augmenter les chances de conflit.

Mais combien le but était éloigné! Que d'obstacles à surmonter ou à tourner, sans compter les contretemps et les accidents!

Au début d'une ascension, les montagnards ont coutume de dire qu'il faut marcher d'un pas court et régulier, comme si l'on ne devait arriver jamais. A leur exemple, notre diplomatie aurait à faire preuve d'une infatigable constance pour atteindre, sans dévier, le terme qu'elle se fixait.

Digitized by Google

Une tâche plus pressante s'imposait tout d'abord : c'était de rompre l'isolement où Bismarck et ses successeurs avaient réussi à maintenir la France. Depuis longtemps le gouvernement de la République en avait reconnu l'utilité; mais la restauration des forces nationales n'était pas jusqu'alors assez avancée, pour que son concours fût apprécié à la valeur qu'il y attribuait lui-même; les gouvernements, avec lesquels il aurait pu s'entendre, étaient d'ailleurs engagés dans d'autres combinaisons; on doit reconnaître enfin que nos agitations intérieures n'étaient pas faites pour encourager l'établissement des liens de solidarité qu'il avait en vue.

Le second renouvellement de la Triple-Alliance rendait plus pressants les motifs que nous avions d'y opposer un contrepoids. N'y avait-il pas, à l'autre extrémité de l'Europe, une grande puissance qui se trouvait, en présence de la coalition centrale, placée dans une situation semblable à la nôtre? J'ai nommé la Russie.

Il ne manquait pas, il est vrai, de bons esprits pour considérer comme impossible l'union d'une république démocratique avec un empire autocratique. Mais que vaut la différence des régimes, quand un intérêt vital est en jeu? Et quel empêchement en peut-il résulter contre un accord, où la politique extérieure des parties contractantes doit seule être engagée? Le rapprochement de la France et de la Russie semblait si possible et si naturellement indiqué par l'état des rapports internationaux, que Bismarck n'avait pas cessé d'en envisager l'éventualité avec inquiétude. Tous ses soins avaient tendu à en empêcher la réalisation. Il y était parvenu à diverses reprises. Mais on eût dit que, chaque fois, il avait pris plaisir à ébranler lui-même l'œuvre édifiée de ses mains. Il allait vivre assez pour en voir l'écroulement et assister

Digitized by Google

à la formation de cette alliance franco-russe, qu'il appréhendait. Ce devait être pour lui le complément de l'expiation.

Est-il besoin de remonter à l'année 1870, et de rappeler le service rendu alors à la Prusse par la Russie, dont l'attitude contribuait si largement à l'issue de la campagne et à la constitution de l'empire allemand? Au lendemain de la paix, Guillaume Ier en exprimait sa gratitude à Alexandre II par une dépêche dont les termes sont restés dans toutes les mémoires. Personne ne fut donc surpris de l'alliance qui se nouait bientôt entre les deux empereurs. C'était la meilleure assurance que l'Allemagne pût contracter pour consolider ses conquêtes. On devait penser que le grand directeur de sa politique extérieure ne reculerait devant aucun sacrifice pour la sauvegarder contre toute atteinte.

Cependant, au congrès de Berlin (1878), on voyait Bismarck prendre résolument parti contre les Russes, réduire les résultats de leur campagne victorieuse et faire contre eux le jeu de l'Autriche. Après cette première épreuve, d'aucuns inclinaient déjà à croire que c'en était fait de l'alliance russo-allemande.

Quelques années se passaient, en effet, sans qu'un nouveau rapprochement parût possible entre les deux empires. Le chancelier de Berlin semblait même y avoir renoncé, puisque sa diplomatie s'appliquait à y substituer une entente avec l'Autriche-Hongrie par le traité de 1879, qui devenait le pacte de la Triple-Alliance, en 1882, à la suite de l'accession de l'Italie. Mais cette combinaison ne lui procurait pas de suffisantes garanties, puisqu'elle laissait l'Allemagne exposée au risque d'une union entre la France et la Russie. A tout prix il fallait prévenir un

Digitized by Google

pareil danger. Ce résultat fut assuré par le traité conclu entre les trois empereurs à Skiernewice (1884), à l'insu de l'Italie. Cédant aux instances de Bismarck, la Russie oubliait ses déceptions du congrès de Berlin et s'engageait, pour trois années, à une bienveillante neutralité en prévision du cas où ses voisins auraient à lutter contre une agression étrangère. Elle devait compter que, désormais, le bon vouloir de l'Allemagne ne lui ferait plus défaut.

L'année suivante (1885), éclatait la révolution de Roumélie, bientôt suivie de la guerre serbo-bulgare et de l'abdication du prince de Battenberg (1886). Le changement survenu dans l'état des choses mettait en opposition les aspirations des cabinets de Saint-Pétersbourg et de Vienne. Entre les intérêts contraires de ses deux alliés, l'Allemagne évitait de prendre parti, en affectant seulement de se désintéresser de la question bulgare. C'en était assez pour paralyser les mouvements de la Russie et la réduire à l'impuissance, en présence des menées de l'Autriche et de l'Angleterre unies pour combattre son influence dans la principauté. Voilà tout le bénéfice qu'elle retirait de l'accord par lequel elle avait consenti à enchaîner sa liberté d'action en faveur des puissances allemandes. Les circonstances ne tardaient pas à lui fournir l'occasion de témoigner hautement des sentiments qu'elle en éprouvait.

Au printemps 1887, peu avant l'échéance du traité secret de 1884, l'Europe retentissait du nom de Schnœbelé, commissaire de police français, arrêté indûment en Alsace; cet incident suivait de près une série de provocations et de menaces parties de Berlin à l'adresse de la France; une rupture entre les deux puissances était à craindre. Le bruit s'accréditait alors, — et il n'a jamais

Digitized by Google

été démenti officiellement, — que la Russie se décidait à s'interposer par une démarche significative : l'empereur Alexandre III adressait à l'empereur Guillaume une lettre autographe, dans laquelle il déclarait qu'il se tenait pour libéré des pactes de Skiernewice et notamment de l'obligation d'observer la neutralité en cas de conflit entre l'Allemagne et la France. L'affaire Schnœbelé se réglait à l'amiable et la paix menacée se raffermissait.

Si la Russie n'était pas encore éclairée suffisamment sur la mesure du concours qu'elle avait à attendre de l'Allemagne, du moins se montrait-elle convaincue du prix qu'offrait pour elle la rentrée en scène d'une France forte et amie. De là à l'établissement d'une entente formelle entre les deux pays, la distance n'était pas grande.

C'est bien ainsi qu'on en jugeait à Berlin. Aussi n'y épargnait-on de nouveau aucun effort pour renouer le lien qui menaçait de se rompre. On a déjà vu comment l'habileté du chancelier y parvenait encore. Le 18 novembre 1887, l'empereur Alexandre III signait un nouveau traité secret, valable pour trois ans, et par lequel la Russie et l'Allemagne se promettaient la neutralité pour le cas où l'un des deux empires serait attaqué par une autre puissance. Cette fois, l'Autriche-Hongrie n'était pas partie au contrat, qui lui était même dissimulé ainsi qu'à l'Italie.

Après cela, on devait penser que l'Allemagne s'appliquerait à reconnaître le bon vouloir du tzar par des égards particuliers.

C'est le contraire qui se produisit encore.

Assuré pour trois ans de l'immobilité des Russes, le gouvernement allemand ne se croyait tenu à aucun ménagement. Dès le 24 novembre 1887, six jours après la signature du traité secret, il saisissait le Reichstag d'un

Digitized by Google

projet de loi ayant pour objet d'augmenter l'armée dans des proportions qui lui permissent de faire face en même temps aux adversaires de l'est et de l'ouest. Cette résolution réveillait naturellement de la mauvaise humeur et des défiances en Russie, où la presse se lançait dans une campagne agressive. Les cabinets de Berlin et de Vienne y répondaient en publiant, le 3 février 1888, le traité défensif qui les unissait depuis 1879. Et, comme si cet avertissement comminatoire ne suffisait pas, Bismarck prononçait au Reichstag, durant les débats engagés sur la loi militaire, le discours dont j'ai déjà reproduit les passages essentiels et qui aboutissait à la péroraison fameuse : « Nous, Allemands, nous craignons Dieu, mais rien autre chose au monde ! » C'était, d'un bout à l'autre, un véritable réquisitoire contre la Russie.

On ne pouvait plus garder aucune illusion à Saint-Pétersbourg. Plus puissante que les affinités de famille et de régime, la divergence des intérêts maintenait entre les deux empires du nord des obstacles qui ne leur permettaient pas de s'entendre pour une politique commune ou parallèle. Un conflit était à prévoir dans un avenir plus ou moins éloigné. Le danger en serait plus grand, si la Russie se trouvait isolée en présence de la coalition des puissances centrales. Pour y parer, l'idée d'une alliance franco-russe devait s'imposer à Saint-Pétersbourg comme à Paris.

On a souvent écrit que l'union de la France et de la Russie a été la conséquence naturelle et nécessaire de la Triple-Alliance. Naturelle, oui; mais nécessaire, non ! Après l'exposé qui précède, il est permis de penser que les fautes du grand chancelier y sont pour beaucoup. Ce n'est pas à nous de les lui reprocher : il suffit de constater le fait.

Digitized by Google

Bismarck n'était plus au pouvoir, quand le dernier traité conclu entre l'Allemagne et la Russie vint à échéance, en novembre 1890. Aucune tentative ne fut alors faite, de part ni d'autre, pour en prolonger la durée. Les amis du nouveau chancelier, Caprivi, l'ont loué de son abstention : sa loyauté ne pouvait, ont-ils dit, s'accommoder d'un pacte incompatible, dans l'esprit sinon dans la lettre, avec les engagements qui unissaient l'Allemagne à l'Autriche et à l'Italie. Les partisans du chancelier déchu en ont fait, au contraire, un grief à son successeur. Bismarck lui-même, du fond de sa retraite de Friedrichsruhe, lui a reproché amèrement d'avoir brisé le « fil métallique », qui liait la Russie à l'Allemagne; il n'a pas craint d'affirmer qu'il aurait renouvelé le traité, s'il fût resté au pouvoir. Le reproche était aussi injuste que l'affirmation téméraire. La Russie ne pouvait plus avoir foi en l'alliance allemande. C'est du côté de la France qu'elle avait dès lors tourné définitivement ses vues.

Aucun doute ne peut subsister à cet égard pour les observateurs attentifs.

A peine monté sur le trône, en juillet 1888, l'empereur Guillaume II s'était rendu à Péterhof. Sa première visite n'avait pas été pour ses alliés de Vienne et de Rome, mais pour le tzar. Il se proposait évidemment de rétablir avec la Russie l'entente que les procédés de son chancelier avaient encore compromise. Mais ses avances n'aboutirent à aucun résultat.

C'est seulement en octobre 1889 que l'empereur Alexandre III vint rendre, à Berlin, la visite reçue quinze mois auparavant. Mettant l'occasion à profit, Bismarck s'appliqua lui-même à regagner le bon vouloir de l'hôte impérial. Ses efforts demeurèrent également stériles.

Digitized by Google

L'année 1890 amenait, à quelques mois d'intervalle, la retraite du chancelier et la fin du traité secret entre l'Allemagne et la Russie; elle était marquée aussi par les premiers pourparlers qui devaient préparer et déterminer l'alliance franco-russe.

C'est de ce temps, en effet, que datent les arrangements pris entre les autorités françaises et russes pour prévenir les attentats nihilistes contre la vie du tzar : le gouvernement impérial y trouvait la preuve que nos institutions républicaines n'ont rien d'inconciliable avec les garanties nécessaires à l'ordre social et à la justice criminelle.

Dans la même année, on signalait le passage à Paris du général Vannowsky, ministre de la guerre en Russie. Il y était suivi, quelques semaines plus tard, par le chef de l'état-major général, Obroutchef, comme lui partisan déclaré de l'alliance franco-russe. Tous deux avaient successivement des entrevues avec les chefs de notre armée. Quoique rien n'en transpirât, le fait seul de ces conférences ne laissait pas que d'être significatif.

Au mois de mai 1891, une exposition française, artistique et industrielle, s'ouvrait à Moscou, dans un des palais impériaux mis gracieusement à la disposition des organisateurs. L'empereur Alexandre III s'appliquait à en favoriser le succès par une visite prolongée.

Dès ce moment, le bruit commençait à se répandre que, pour confirmer ostensiblement leur rapprochement, les cabinets de Paris et de Saint-Pétersbourg étudiaient le projet d'une démonstration navale, qui conduirait l'escadre française dans les eaux de Cronstadt.

A la fin de juin, au moment même où les dépêches de Rome et de Berlin annonçaient le renouvellement anti-

Digitized by Google

cipé de la Triple-Alliance, notre escadre de la Manche, sous le commandement de l'amiral Gervais, quittait Cherbourg pour gagner la mer du Nord et la Baltique. Le 8 juillet, M. de Laboulaye, notre ambassadeur à Saint-Pétersbourg, qui se trouvait alors en congé, s'éloignait précipitamment de Paris pour rejoindre son poste.

Le 23 juillet, la flotte française, après avoir touché les ports de Copenhague et de Stockolm, jetait l'ancre devant Cronstadt. Le 25, Alexandre III en passait solennellement la revue. L'hymne impérial et la *Marseillaise* alternaient durant sa visite.

L'enthousiasme de la population russe accentuait la cordialité de l'accueil fait à nos marins par l'empereur. On ne parlait que du banquet offert à bord de notre vaisseau-amiral, de la fête célébrée au château de Péterhof, des toasts portés, des télégrammes échangés entre Alexandre III et Carnot, pour attester « les sympathies profondes » qui unissaient les deux gouvernements et les deux pays. Le souvenir en est encore présent : je n'y insisterai pas.

A son retour de Cronstadt, l'escadre française, répondant à une invitation du gouvernement anglais, s'arrêtait à Portsmouth, le 19 août. L'amiral Gervais et son état-major étaient reçus à Osborne par la reine Victoria, qui venait ensuite passer la revue des flottes française et anglaise réunies dans la rade de Spithead. Là encore la France ne pouvait qu'être satisfaite de l'accueil fait à son pavillon.

On a beaucoup épilogué sur la signification des fêtes de Portsmouth suivant de si près celles de Cronstadt. Sur le moment, de subtils commentateurs allaient jus-

Digitized by Google

qu'à soutenir que, les unes annulant les autres, on n'y pouvait trouver aucun élément nouveau qui intéressât la politique de l'Europe. Plus sérieux, d'autres reconnaissaient que la visite de Cronstadt prouvait l'entente nouée entre la France et la Russie; mais ils voyaient aussi, dans la résolution que nous avions prise de montrer nos couleurs à Portsmouth, un signe de nos vues pacifiques et un témoignage du caractère exclusivement défensif de l'accord franco-russe. Rien, assurément, que de fondé dans ces dernières conclusions. Cependant le passage de notre escadre dans les eaux anglaises avait peut-être une portée complémentaire qu'il importe de noter.

Pendant les fêtes de Cronstadt, lord Salisbury avait saisi l'occasion offerte par le banquet du lord-maire pour prononcer, sur la politique de l'Angleterre, un discours retentissant, qui avait donné lieu à des interprétations diverses. Faisant allusion au récent renouvellement de la Triple-Alliance, le premier secrétaire d'État de la reine s'était exprimé en ces termes :

... Nous avons entendu des personnes parler avec amertume de certains traités, qui leur apparaissaient comme une dissonance dans l'harmonie générale, une menace pour la paix universelle. Je ne sais pas ce que ces traités peuvent contenir. Je me suis abstenu avec soin de le demander, et je ne suppose pas qu'on me l'aurait dit, si je l'avais demandé. Mais je suis sûr que nous exagérons l'importance et l'effet des traités. Dans notre siècle, en présence des risques terribles qu'une perturbation quelconque de la paix entraînerait pour les nations qui y sont toutes intéressées, je ne crois pas que nous devions tenir un trop grand compte de l'effet des liens constitués par des signatures sur un morceau de papier. Si les nations doivent agir en commun dans une grande crise, c'est qu'elles se trouveront à l'unisson, qu'elles auront de la cordialité les unes pour les autres, et ce n'est pas parce qu'elles seront liées entre elles par des protocoles. Ne donnez donc

Digitized by Google

pas trop d'importance aux bruits que vous pouvez avoir recueillis au sujet d'alliances et de traités!

Quant à nous, nous avons une règle simple. Nos alliés sont tous ceux qui désirent le maintien de la situation territoriale telle qu'elle est, sans courir le risque des périls terribles et du terrible arbitrage de la guerre. Nos alliés sont tous ceux qui veulent paix et bienveillance réciproque.

Cette profession de foi avait été accueillie avec faveur à Berlin et surtout à Rome. La presse italienne y voyait le gage du concours que les puissances alliées étaient certaines d'obtenir de la Grande-Bretagne en cas de complications internationales. En 1898 encore, un historien italien, le sénateur Chiala, n'hésitait pas (1) à tirer du discours de lord Salisbury la conclusion suivante : « Après d'aussi formelles déclarations, il eût été difficile de douter que l'Angleterre n'eût consenti à faire partie de la Triple-Alliance, bien que lord Salisbury, pour des raisons faciles à comprendre, se défendît de tenir grand compte des traités. »

L'interprétation donnée au langage du ministre anglais ajoutait un motif nouveau à ceux que nous avions de ne pas manquer au rendez-vous de Portsmouth. Dans les circonstances, l'invitation faite à nos marins et les égards dont ils étaient l'objet en Angleterre devaient être considérés tout au moins comme le signe manifeste de la résolution maintenue par le cabinet de Londres de ne subordonner son action à aucun système particulier de politique continentale. L'opinion publique, en général, ne s'y trompait pas en Europe. C'est ce que la *Nouvelle Presse* constatait, dès le 25 août, dans les termes les plus formels : « En recevant les navires français, — disait le jour-

(1) M. Luigi Chiala, *Pagine di storia contemporanea*, p. 575.

Digitized by Google

nal de Vienne, — l'Angleterre a voulu montrer aux puissances de la Triple-Alliance qu'elle entend garder sa liberté d'action. »

Quelles que fussent les résolutions de l'Angleterre, l'entente établie entre la France et la Russie s'imposait comme un fait indéniable, comme un facteur nouveau qui modifiait les termes du problème européen. Nos hommes d'État prenaient soin d'en marquer le sens.

Peu après l'événement, le président de la République y faisait, à Reims, une première et discrète allusion, en remerciant la population de l'accueil qu'elle lui faisait à l'un de ses voyages : « Cette ovation superbe et touchante, — disait-il, — va bien au delà du citoyen à qui est échu l'honneur de représenter la République. Elle va à la France même, au moment où tous les cœurs sont pleins d'une patriotique émotion, au moment où la République fête sa majorité, en acclamant la belle armée qu'elle a fait sortir des entrailles de la nation, et en recueillant le fruit de ses persévérants efforts pour rendre à notre pays le rang qui lui appartient dans le monde. »

Le 29 septembre suivant, à l'inauguration de la statue du général Faidherbe, à Bapaume, M. Ribot, ministre des affaires étrangères, s'exprimait en ces termes : « L'Europe, pendant quelque temps incertaine, nous a enfin rendu justice. Un souverain prévoyant et ferme dans ses desseins, pacifique comme nous-mêmes, a publiquement manifesté les sympathies profondes qui unissent son pays et le nôtre... Il en est résulté pour tous, comme on l'a justement dit, une situation nouvelle : ce qui ne signifie pas qu'il faille y adapter une nouvelle politique... La France, ayant conscience de sa force et confiance en son avenir, continuera de montrer les qualités de prudence et

Digitized by Google

de sang-froid, qui lui ont attiré l'estime des peuples et qui ont contribué à lui rendre le rang qu'elle doit occuper dans le monde. »

Quelques jours auparavant, M. de Freycinet, alors président du conseil et ministre de la guerre, avait clôturé les grandes manœuvres à Vendeuvre, en disant : — « Personne ne doute aujourd'hui que nous ne soyons forts : nous saurons garder, dans une situation nouvelle, le calme, la dignité, la mesure, qui, aux mauvais jours, ont préparé notre relèvement. » — Le 8 octobre, M. de Freycinet revenait sur les mêmes idées dans un discours prononcé à Marseille : « La France, isolée et presque obligée de se désintéresser de ce qui se passait autour d'elle, est redevenue, grâce à la réorganisation de son armée et à la sagesse de sa diplomatie, un facteur important de l'équilibre européen. La paix n'est plus seulement dans les mains des autres ; elle est aussi dans les nôtres et n'en est, par suite, que mieux assurée. »

Dans ces discours il n'était question que de *sympathies déclarées* et d'une situation nouvelle qui en résultait. Le moment de parler *d'alliance* entre les deux pays n'était pas encore venu. Mais personne ne se méprenait sur le sens réel des mots. La France et la Russie avaient enfin compris les motifs supérieurs qu'elles avaient de s'unir en face de la coalition centrale, l'écrasement de l'une devant exposer l'autre à un périlleux isolement et à des risques mortels. C'était le cas de dire, après lord Salisbury, qu'il ne fallait pas attacher trop d'importance aux contrats scellés par des signatures sur un morceau de papier. Les liens constitués par des intérêts vitaux sont plus solides que des traités en forme.

Si le rapprochement conclu entre la France et la Russie déconcertait bien des calculs, on doit constater pourtant,

Digitized by Google

à l'honneur des gouvernements intéressés, que leur déconvenue ne se trahissait par aucune manifestation de nature à affecter la tranquillité de l'Europe. A Berlin comme à Vienne, le fait était accepté comme la condition d'un équilibre nouveau et comme une garantie complémentaire de la paix.

Le 3 septembre, Guillaume II et François-Joseph, assistés de Caprivi et de Kalnocky, se réunissaient à Schwarzenau, pour délibérer sur l'événement et sur la ligne de conduite que les alliés avaient à y adapter. Quoique les résultats de cette conférence n'aient pas été divulgués, il est certain que les conseils de prudence y prévalurent On en vit la preuve dans une décision prise, quelques jours après, par le gouvernement allemand, qui rapporta une mesure de rigueur édictée l'année précédente et dispensa de nouveau les voyageurs étrangers de produire un passeport à leur entrée en Alsace-Lorraine. En France comme ailleurs, cet acte spontané des autorités impériales fut considéré comme un symptôme de détente et très favorablement accueilli.

Le 29 septembre, Caprivi célébra, à Osnabrück, son jubilé militaire : là il exprima sa confiance dans les dispositions pacifiques de tous les gouvernements européens; il parla, sans apparence d'amertume, « des relations plus étroites qui s'étaient établies entre certains États », ne voyant dans leur rapprochement qu'un retour favorable « à l'équilibre européen, tel qu'il avait existé autrefois. »

Nulle part ailleurs qu'en Italie, la visite de Cronstadt n'avait produit une impression plus vive.

Je me hâte de dire que le gouvernement royal n'en manifesta ni dépit ni inquiétude. Édifié sur le caractère exclusivement défensif de l'entente franco-russe, il ne

Digitized by Google

pouvait y voir qu'une garantie nouvelle de la paix, dont il souhaitait la durée, afin de poursuivre, à l'intérieur, sa tâche de restauration financière et de réorganisation administrative. Il n'était pas non plus sans se rendre compte que le groupement nouveau des puissances augmentait l'importance du concours attendu de l'Italie par l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie, et fortifiait d'autant sa position dans la Triple-Alliance.

Mais, sous le premier coup de la surprise, la population italienne, en général, ne semblait pas apprécier au même degré la valeur de ces considérations politiques. Elle en était venue à considérer le renouvellement de la Triple-Alliance comme un succès diplomatique, qui assurait à l'Italie un premier rôle et dont la France faisait les frais : c'était le résultat des débats retentissants qui avaient accompagné la négociation, et aussi des déclamations imprudentes des partisans trop zélés du système allemand. Suivant de si près cette prétendue victoire, les visites de Cronstadt et de Portsmouth apparaissaient comme une sorte de revanche. Quoi? La République Française était l'alliée de la Russie et continuait à s'entendre avec l'Angleterre? Quoi? La République Française avait réorganisé son armée et disposait d'une puissante marine? Personne n'avait oublié le discours prononcé au Montecitorio par le colonel Marazzi, et dans lequel l'orateur, faisant allusion au rapprochement possible de la Russie et de la France, avait établi qu'au point de vue militaire la *Duplice* serait plus forte que la *Triplice*. M. Marazzi n'était-il pas dans le vrai, en soutenant qu'il ne convenait plus à l'Italie de rester dans l'alliance des puissances centrales? Ne s'était-on pas trop pressé de renouveler le pacte?

A ces questions, dont les meilleurs esprits ne pouvaient

Digitized by Google

se désintéresser, s'ajoutaient les soucis suscités par les insinuations des journaux demeurés hostiles à la France. Si l'on ne pouvait douter que la paix ne fût le seul objectif de la Triple-Alliance, il n'en était pas de même, à leur avis, de la Double-Alliance, qui n'avait pas le même intérêt à maintenir le *statu quo*. Assurément la France n'était pas satisfaite de l'état actuel des choses et ne laisserait pas échapper une occasion d'en provoquer le changement, fût-ce au risque d'une conflagration générale. La Russie avait à exercer d'ambitieuses revendications dans les Balkans et ailleurs. C'est ce que Bismarck avait bien compris, en s'appliquant à la création d'une ligue centrale qui fût en mesure de contenir les impatiences françaises et russes. Ce but avoué ne pouvait qu'être vu avec défaveur par les puissances contre lesquelles la ligue était manifestement formée. Que n'avait-on pas à craindre de la Russie et de la France désormais unies, assez fortes pour braver les garants d'une paix imposée, l'une et l'autre impatientes de faire valoir leurs aspirations et de tenter de grandes entreprises?

Ainsi les inquiétudes d'avenir se mêlaient au sentiment injustifié d'une déception présente pour provoquer dans la péninsule un sursaut d'humeur. Un incident sans gravité, un acte d'imprudence commis à Rome par des pèlerins français allait fournir aux ressentiments réveillés l'occasion de se manifester ouvertement.

Digitized by Google

CHAPITRE II

L'INCIDENT DES PÈLERINAGES

Incident des pèlerinages au Panthéon (2 octobre 1891). — Inauguration à Nice du monument de Garibaldi (4 octobre). — Visites de M. de Giers à Monza, à Paris et à Berlin. — Etat de nos rapports avec l'Italie et situation générale de l'Europe à la fin de 1891.

Octobre-novembre 1891

Durant le mois de septembre 1891, des pèlerinages catholiques, organisés en France et ailleurs, se succédèrent à Rome en nombre plus grand que les années précédentes. Il n'était pas de jour où des trains spéciaux n'y amenassent quelques centaines de fidèles. Malgré les emblèmes dont ils se paraient et qui les signalaient à l'attention, ils circulaient dans la ville sans y provoquer le moindre signe de malveillance. Ils prenaient soin de réserver, pour l'enceinte du Vatican ou la basilique de Saint-Pierre, leurs manifestations en l'honneur du pape et du pouvoir temporel. On pouvait donc espérer qu'en dépit de l'humeur suscitée dans une partie de la population par les allures un peu conquérantes de ses hôtes, la tolérance des uns et la circonspection des autres suffiraient à prévenir tout conflit.

La légèreté de quelques jeunes gens réussit pourtant à déterminer un éclat.

Dans la matinée du 2 octobre, plusieurs Français appar-

Digitized by Google

tenant au pèlerinage dit de « la jeunesse catholique », se trouvaient au Panthéon, devant le tombeau de Victor-Emmanuel. Sur le registre ouvert pour recevoir les signatures, l'un d'eux, un séminariste de dix-huit ans, s'avisa d'écrire au-dessous de son nom : « Vive le pape ! » Son exemple fut suivi par deux de ses compagnons. Le vétéran préposé à la garde du registre requit aussitôt des agents, et les trois signataires furent conduits au poste, après une courte résistance des autres pèlerins.

En réalité, le fait commis ne pouvait guère être considéré que comme une puérile et inconvenante bravade.

Malheureusement, le caractère en était immédiatement dénaturé et grossi par des racontars. Le bruit se répandait que les pèlerins français avaient complété leur provocation, en proférant des paroles injurieuses pour la mémoire de Victor-Emmanuel; que l'un d'eux même avait craché sur la tombe du « père de la patrie ». Sur cette légende acceptée sans contrôle, la cité prenait feu. La foule se pressait autour du Panthéon. Des bandes nombreuses parcouraient les rues, agitant des drapeaux, aux cris de : « Vive le roi ! A bas les pèlerins français ! A bas le Vatican ! » La chasse était donnée aux pèlerins inoffensifs; plusieurs étaient malmenés. Pendant le reste de la journée, de bruyantes démonstrations se poursuivaient dans tous les quartiers et la sécurité des étrangers courait des risques sérieux.

Vers cinq heures, un groupe de manifestants se portait devant le « séminaire français », où logeait Mgr Langénieux, en brisait les vitres et poussait de furieuses clameurs. Quelques meneurs essayaient de jeter bas l'écusson du cardinal-vicaire, qui surmontait la porte. L'un d'eux, demeuré inconnu, tirait contre les fenêtres

Digitized by Google

plusieurs coups de revolver, qui ne faisaient heureusement aucune victime.

Un peu plus tard, une autre bande s'arrêtait devant l'ambassade de France près le Saint-Siège, mais se dispersait spontanément, après quelques minutes de clameurs et de sifflets.

Dans la soirée, plusieurs centaines de personnes débouchaient sur la place du palais Farnèse, avec des drapeaux et des torches, faisant retentir les échos de leurs cris, où l'on distinguait surtout les mots : « A bas le pape! à bas les Français! » Mais les précautions étaient prises. Avec mon autorisation, la questure avait disposé dans la cour de l'ambassade un détachement de carabiniers; de plus, une compagnie d'infanterie était massée dans une rue latérale. A la troisième sommation donnée par la trompette, la foule faisait volte-face, et se dédommageait en allant, au Campo di Fiori, faire une ovation à la statue de Giordano Bruno.

Le lendemain et le surlendemain étaient encore marqués par des discours patriotiques et les promenades de quelques corporations. Puis l'ordre se rétablissait. Les derniers trains de pèlerins partaient sans encombre. Les touristes se remettaient à circuler, sans avoir à essuyer ni injurieuses apostrophes, ni mauvais traitements.

Cependant, si toute trace d'effervescence disparaissait bientôt à Rome, l'incident soulevait dans les provinces une agitation qui en prolongeait le regrettable retentissement.

A Turin, des démonstrations antifrançaises se renouvelaient dans les soirées des 3 et 4 octobre. Aux tirades gallophobes des orateurs de carrefour, la populace répondait par les cris de : « A bas la France! à bas le Vatican! »

Digitized by Google

A Pise, la foule envahissait la gare, à l'arrivée d'un train qui ramenait de Rome un groupe de pèlerins français. Nos compatriotes étaient accueillis par des huées et des sifflets, quelques-uns même frappés. Les agents de la force publique ne parvenaient pas à contenir les manifestants, et la bagarre ne cessait qu'après le départ du convoi dont on avançait l'heure.

A Livourne, à Florence, à Milan et dans beaucoup d'autres villes, tout se bornait à des meetings de protestation et à des discours.

A Bari, à Palerme, l'autorité réussissait à empêcher les démonstrations qui se préparaient contre nos consulats. Le préfet de Messine en détournait la foule par un discours aussi spirituel qu'énergique : « Ce pèlerin, — s'écriait le comte Capitelli, — qui a insulté la mémoire du premier roi d'Italie, a fait une insulte à lui-même et à la noble nation française, qui a toujours eu un culte pour la liberté! » Et des cris de : « Vive la France! » répondaient à ses paroles.

Des mesures exceptionnelles avaient été prises en vue de contenir la population particulièrement inflammable de Naples. Tout s'y passait en démonstrations patriotiques. Dans un meeting du 6 octobre, les orateurs prenaient même soin de marquer qu'ils n'avaient aucune pensée d'hostilité contre la « nation-sœur », et qu'ils voulaient seulement affirmer l'intégrité de la patrie. Si bien que le commissaire royal, qui dirigeait alors la municipalité, soulevait les bravos des auditeurs, en leur tenant le langage qui suit : « Ce que je désire répéter, c'est le cri de : « Vive l'Italie! Vive la France! » parce que nous devons séparer un fait stupide et inconsidéré du sentiment libéral de la nation qui a proclamé les grands principes de 89. Je vous prie donc de vous associer de nouveau aux

Digitized by Google

cris de : « Vive l'Italie! Vive la France! » Et la foule, après l'orateur, acclamait à la fois « Rome intangible » et « la France républicaine ».

Il faut bien dire que les exemples de modération donnés à Messine et à Naples n'étaient pas généralement suivis. Dans plusieurs grands centres, les démonstrations organisées à la première nouvelle de « l'attentat du Panthéon » prenaient un caractère antifrançais et rencontraient, de la part des populations, un complaisant concours.

Il n'en résultait sans doute aucune conséquence assez grave pour troubler les rapports des deux pays, en nous obligeant à formuler des réclamations; et, d'autre part, il n'est que juste de reconnaître la prévoyance et l'énergie déployées par les autorités locales en vue de sauvegarder notre pavillon et d'empêcher les désordres. Mais les manifestations qui éclataient en même temps sur tant de points ne permettaient aucune illusion sur le regain d'animosité qui fermentait encore dans le cœur d'un grand nombre d'Italiens.

Dans la matinée du 2 octobre, l'incident du Panthéon m'était signalé par quelques-uns de nos pèlerins, qui venaient faire appel à l'ambassade en faveur de leurs trois compagnons détenus. Leur récit même suffisait pour établir que les faits ne pouvaient motiver une intervention officielle : il s'agissait d'une contravention ou d'un délit, dont la connaissance appartenait à la justice locale. Rien ne m'empêchait toutefois d'agir officieusement en faveur des intéressés, pour les soustraire à des rigueurs inutiles, seconder leur défense et surtout faire valoir les motifs qui conseillaient d'user d'indulgence à leur égard. A la Consulta comme au palais Braschi, on manifestait les dispositions les plus conciliantes.

Digitized by Google

Dès le lendemain, M. Lucca, sous-secrétaire d'État au ministère de l'intérieur, m'annonçait que deux des prisonniers avaient été rendus à la liberté.

Quant au troisième, les charges relevées contre lui faisaient encore l'objet d'une instruction, qui ne tarderait pas à être close; le secret, où il était provisoirement maintenu, n'avait d'ailleurs rien de bien dur, comme je pouvais m'en assurer. Le chancelier de l'ambassade ne tardait pas, en effet, à voir le captif, qui n'avait pas quitté la questure; il ne recevait de lui aucune plainte, et ne le quittait qu'après l'avoir réconforté par des conseils de prudence et des paroles d'espoir.

Aucune solution n'était encore intervenue le 9 octobre; mais, ce jour même, un journal officieux de Rome préparait l'opinion à une mesure d'apaisement, en conseillant de ne pas entamer de poursuites judiciaires contre le jeune homme et de le faire reconduire à la frontière : « Aucune peine particulière, — disait l'*Opinione*, — ne saurait égaler le châtiment infligé aux fanatiques et au Vatican par l'opinion générale en Italie et au dehors. D'autre part, si le tribunal absolvait le détenu, le cléricalisme croirait avoir raison contre nous; et, si on le condamnait, le cléricalisme accuserait les juges de partialité. Victor-Emmanuel n'aurait eu qu'un dédain magnanime. Faisons de même et que ce soit fini! »

C'était, sous une autre forme et pour d'autres motifs, l'avis que je ne me lassais pas de faire entendre. Il était trop sage et trop politique pour n'être pas suivi. Le 10 octobre, le détenu quittait la questure et partait pour Modane, sous l'escorte de deux agents, en exécution d'un arrêté d'expulsion.

Durant les jours précédents, je n'avais pas manqué

Digitized by Google

d'appeler l'attention des autorités sur les manifestations qui se succédaient dans les provinces, et de signaler à leur sollicitude les réclamations particulières dont l'ambassade avait été saisie. De leur côté, nos consuls s'appliquaient, sans défaillance, à activer le zèle des administrateurs locaux. On ne peut que rendre hommage à l'empressement et au bon vouloir témoignés par le gouvernement royal pour prévenir et réprimer les abus. Dès la première heure, la vigilance des préfets était mise en garde par des ordres télégraphiques de Rome, et leur fermeté réussissait partout à assurer le respect de nos écussons consulaires. Le préfet de Sassari était mis en disponibilité, pour n'avoir pas su empêcher une manifestation contre la France. Les blessures reçues par plusieurs agents de la police romaine attestaient l'énergie qu'ils avaient déployée dans les collisions du 2 octobre. Des enquêtes étaient ouvertes sur tous les faits signalés; les résultats en étaient communiqués à l'ambassade et des précautions prises pour garantir la sécurité de nos compatriotes.

De notre côté, des mesures de prévoyance avaient été prescrites sans retard. Le cardinal-archevêque de Reims avait décidé de suspendre les pèlerinages, dont le cours devait se poursuivre jusqu'à la fin d'octobre. Le 3 du même mois, l'agence Stefani avait communiqué à la presse italienne la note suivante : — « Les ministres présents à Paris ont tenu conseil, sous la présidence de M. de Freycinet, et ont délibéré, à la suite de l'incident de Rome, d'inviter les prélats français à s'abstenir, jusqu'à nouvel ordre, de se rendre en Italie pour s'associer aux pèlerinages. Le ministre de la justice et des cultes a notifié, par une circulaire spéciale, cette décision du conseil des ministres aux prélats français. »

Digitized by Google

On peut donc affirmer que les agents français et les autorités royales n'avaient failli à aucun des devoirs qui leur incombaient respectivement pour assurer le juste règlement de ces pénibles incidents, en prenant soin de n'en pas augmenter la gravité par l'excès d'un zèle intempestif.

Que ce jugement n'ait pas été partagé par les organisateurs des pèlerinages ni par les pèlerins eux-mêmes : il n'y a pas lieu d'en être surpris. Mais peut-être a-t-on des motifs de s'étonner qu'ils aient trouvé au palais Bourbon un avocat d'office, pour porter leurs plaintes à la tribune et en faire le sujet d'un débat parlementaire. Ni le gouvernement de la République ni son représentant à Rome ne furent épargnés, à cette occasion, par l'éloquence de l'orateur. Mais M. Ribot, notre ministre des affaires étrangères, n'eut pas de peine à rétablir les faits ni à démontrer qu'en poussant plus vite et plus loin notre intervention, nous eussions dépassé la mesure que comportaient nos droits, nos devoirs et nos intérêts. Avec la fougue de M. le comte de Mun, il eût été facile de provoquer, sans cause et sans profit, des complications inextricables.

Où la passion ne peut-elle conduire en ces sortes d'affaires? En voici un exemple, dont l'exposé n'ira pas sans ajouter à cette histoire une note divertissante.

Le 30 octobre, le *Moniteur de Rome* publiait une lettre que Mgr Tregaro, évêque de Séez, venait d'adresser au pape relativement à l'incident du Panthéon. On y lisait les passages suivants :

Très Saint-Père,

L'évêque de Séez et son diocèse tout entier, prêtres et fidèles, s'étaient grandement réjouis en voyant s'acheminer

Digitized by Google

vers la Ville Éternelle de nombreux pèlerins ouvriers, leurs compatriotes, s'en allant, joyeux, déposer leur filiale affection et leurs humbles hommages aux pieds du Père tant vénéré et tant aimé de tous les fidèles. Ils les accompagnaient de cœur, portant une légitime envie au bonheur qui les attendait.

Aujourd'hui, Très Saint-Père, ils savent les cruelles amertumes qui sont venues changer en tristesse le bonheur du père de famille et de ses fils bien-aimés...

Le diocèse de Séez a eu l'insigne honneur de fournir une victime innocente à la rage des ennemis du Saint-Siège et de la France. On a retenu prisonnier neuf jours ce cher enfant, qui n'avait même pas aperçu le registre d'inscription, le traitant, non pas comme un criminel, mais comme un bandit, gardé le jour et la nuit par trois hommes, le sabre à la ceinture, le revolver au poing. Nous l'avons revu avec joie et reçu, comme il le méritait, à cœur et bras ouverts. Ses camarades du petit séminaire de Séez ont voulu le porter en triomphe, proclamant bien haut qu'ils enviaient son sort, et qu'il était trop heureux d'avoir été jugé digne de souffrir en haine de l'Église et de la France.

Daigne Votre Sainteté agréer l'hommage, etc.

† François Marie,
évêque de Séez.

Ce jeune martyr, « qui n'avait pas même aperçu le registre d'inscription, » s'était reconnu, devant le chancelier de notre ambassade, l'auteur et le signataire de la mention écrite sur ledit registre. Son aveu figurait, d'ailleurs, dans le procès-verbal de son interrogatoire, signé de sa main.

Ce cher enfant, « traité non comme un criminel, mais comme un bandit, gardé le jour et la nuit par trois hommes, le sabre à la ceinture et le revolver au poing », ce cher enfant n'avait pas même été incarcéré dans la prison affectée aux prévenus ordinaires; il avait passé ses neuf jours d'arrêt dans une des chambres de la questure,

Digitized by Google

avec un confort relatif et la liberté de communiquer.

Et voilà comment, de bonne foi, un évêque écrivait l'histoire! On en riait à Rome, au dehors de l'ambassade de France, qui n'en pouvait mais.

Dans les entretiens que nous avions à ce sujet, les autorités italiennes ne faisaient pas difficulté de reconnaître que l'effervescence provoquée par l'incident du 2 octobre avait eu des proportions excessives. Je ne manquai pas, de mon côté, de prendre acte de l'aveu, tout en rendant hommage aux mesures prises pour empêcher l'agitation de dégénérer en désordres plus graves. Je ne pouvais pourtant m'empêcher d'exprimer le regret que, presque partout, les démonstrations eussent revêtu un caractère antifrançais bien marqué, et qu'il eût suffi d'un fait sans gravité pour en provoquer l'éclat. On se défendait naturellement d'admettre le bien fondé de ces observations. Sans doute, les démonstrations n'étaient pas justifiées, à l'origine, par de sérieux motifs. Mais qui ne sait comment les légendes s'établissent et se propagent! Peu d'heures après l'incident du Panthéon, le bruit courait que de graves offenses avaient été commises contre la mémoire de Victor Emmanuel. C'en était assez pour soulever, à Rome et dans tout le royaume, un mouvement d'indignation. Mais ce mouvement n'avait pas un caractère d'hostilité contre la France et les Français, qu'on ne confondait pas avec quelques provocateurs imprudents. Les manifestations étaient demeurées exclusivement nationales. Dans un élan patriotique, la nation s'était groupée autour du roi, qui avait reçu, en quelques jours, plusieurs centaines de télégrammes de protestation. L'explosion qui s'était produite n'avait pas d'autre caractère. Il ne fallait pas qu'une autre explication en fût retenue au dehors.

Digitized by Google

Le 15 octobre, le journal romain, l'*Opinione*, publiait, sous le titre de « malentendus », l'article dont j'extrais les lignes suivantes :

Par des lettres particulières de France, nous apprenons, avec regret, qu'il est encore beaucoup de nos voisins d'au delà des Alpes qui croient que les démonstrations survenues à l'occasion des incidents du Panthéon étaient dues à un sentiment d'hostilité contre les Français. Bien que nous ayons déclaré que le mieux était de ne pas revenir sur les incidents du Panthéon, le désir de dissiper tout malentendu nous oblige à dire que ceux-là font preuve de beaucoup d'ingénuité, qui attribuent de bonne foi une signification antifrançaise aux récentes démonstrations italiennes. Ces démonstrations, — tous le savent ici, — n'ont été qu'une explosion d'indignation, par laquelle le sentiment national a protesté contre l'insulte faite au roi, qui, en abattant le pouvoir temporel des papes, a donné à l'Italie sa métropole. Ces libéraux et ces républicains français, qui disent ce mouvement conseillé par le dépit ou par la haine contre leur pays, ne font que le jeu du Vatican, lequel a intérêt à entretenir tout ce qui peut être une cause de dissidence entre l'Italie et la France.

Cet article était-il d'inspiration officieuse? En tout cas, on y retrouvait les explications que les autorités royales s'appliquaient elles-mêmes à donner. Le mieux était de nous en contenter. Cependant il convient de ne pas oublier les autres enseignements de l'aventure, pour apprécier les sentiments intimes qu'une grande partie du peuple italien nourrissait encore à l'égard de la France.

On pouvait, d'ailleurs, espérer que les impressions du 2 octobre seraient effacées ou amorties par l'effet d'une autre journée, qui venait, à bref intervalle, unir les représentants des deux pays dans une démonstration de cordiale entente.

Digitized by Google

Je veux parler de l'inauguration du monument érigé par la ville de Nice à la mémoire de Garibaldi.

La date en avait été fixée au 4 octobre 1891.

Durant les semaines précédentes, les fêtes préparées à Nice n'avaient cessé de défrayer les chroniques de la presse italienne et de retenir l'attention dans tout le royaume. Personne n'ignore de quelle vénération y est partout entourée la mémoire du héros de l'unité nationale.

La municipalité de Nice, qui organisait la solennité, avait annoncé l'intention d'y donner le plus grand éclat, en conviant les représentants officiels des deux pays. L'invitation avait été acceptée par le gouvernement de la République, qui avait décidé d'y déléguer M. Rouvier, ministre des finances et député de la région.

En Italie, on rendait justice aux sentiments dont les promoteurs de l'entreprise étaient animés, et à l'approbation que la grande majorité de la nation française y donnait manifestement. On se montrait surtout sensible à la résolution prise par le gouvernement de la République de s'associer à l'hommage rendu au généreux soldat de la campagne de France et des guerres de l'indépendance. Nos amis y trouvaient un encouragement et les autres un frein pour leurs velléités d'opposition.

Ces derniers prenaient prétexte de l'adhésion enthousiaste des partis avancés pour formuler des réserves et faire entendre des conseils de prudence. A leur avis, il convenait d'examiner avec réflexion si et comment l'Italie devrait être représentée. Que les anciens compagnons de Garibaldi envoyassent des mandataires à Nice, ainsi que les groupes radicaux, qui faisaient profession d'amitié pour la France républicaine : cela ne pouvait soulever aucune objection. Mais le gouvernement royal devait-il accueillir l'invitation qui lui était destinée? Ne s'exposé-

Digitized by Google

rait-il pas à sanctionner, par la présence de ses délégués, des manifestations auxquelles le langage intempérant de quelques exaltés pourrait donner un caractère offensant pour la dynastie et pour les puissances alliées?

Ces questions témoignaient d'une inquiétude, dont on ne réussissait pas à se défendre même dans les cercles officieux. Les imprudences de quelques-uns de nos journaux y contribuaient. *Le Siècle*, par exemple, ne s'avisait-il pas d'imprimer « qu'en célébrant la paix latine autour du monument de Garibaldi, nos bons sentiments pour les Italiens ne s'étendraient pas au gouvernement qui avait renouvelé la Triple-Alliance? » — Aussitôt l'*Opinione* de se prévaloir de cette déclaration pour en conclure « qu'aux fêtes de Nice ne pourraient se rencontrer que des radicaux et des républicains disposés à confirmer une offense dirigée contre le gouvernement de leur propre pays ».

Le marquis di Rudini, — c'est justice de le dire, — ne se laissa point ébranler par ces notes discordantes. Du reste, la décision à prendre lui était facilitée par le caractère de la solennité projetée. Le gouvernement royal ne pouvait y être officiellement convié par le gouvernement de la République, qui n'y figurerait lui-même que comme hôte de la ville de Nice. Les invitations de la municipalité ne pouvaient qu'être adressées individuellement aux ministres du roi, dont les réponses ne devaient pas engager le gouvernement.

Vers la fin de septembre, en effet, ces invitations étaient transmises à la Consulta par le canal de l'ambassade. Chacun des membres du cabinet italien s'empressait d'y répondre par la même voie, en exprimant au maire de Nice, avec ses remerciements, ses regrets de ne pouvoir assister à l'inauguration du monument. Le président du conseil ajoutait qu'il chargeait le consul

Digitized by Google

général d'Italie à Nice de l'y représenter personnellement.

Les choses se trouvaient ainsi réglées de façon à prévenir toutes les susceptibilités et à conserver à la solennité le caractère que les organisateurs avaient en vue, en appelant les représentants des deux nations à y concourir.

Enfin le 4 octobre survint.

Une population immense se pressait dans les rues de Nice. Les vétérans italiens y étaient en nombre, fêtés et accueillis en frères. Le délégué du gouvernement de la République n'avait point manqué le rendez-vous. On y remarquait une foule de personnages politiques, accourus de tous les points de la péninsule, pour acclamer l'Italie et la France unies sous l'égide de grands souvenirs. La municipalité pouvait être fière de l'empressement qu'on avait mis, des deux côtés des Alpes, à répondre à son appel.

Cependant, depuis quarante-huit heures, les échos retentissaient des clameurs soulevées à Rome par l'incident du Panthéon. On n'était pas sans s'émouvoir des mouvements qui se propageaient dans le royaume. On était avisé des démonstrations qui s'y succédaient et dont le caractère antifrançais était même amplifié par les dépêches des agences et par les commentaires de la presse. Ces bruits n'allaient-ils pas compromettre la journée, en provoquant des contre-manifestations qui pourraient en altérer les effets profitables?

Heureusement les fâcheuses prévisions demeuraient vaines. Le bon vouloir et l'esprit d'entente l'emportaient chez tous les assistants. Suivant le programme convenu, les fêtes de Nice étaient célébrées au milieu d'un enthousiasme unanime et d'un ordre parfait. Aucun incident regrettable n'en troublait le cours.

Digitized by Google

Le héros de la solennité était loué, comme il convenait, par des orateurs éloquents, qui évoquaient, avec le récit de ses prouesses, les fastes des luttes communes et d'une entente féconde.

Loin de commettre les imprudences qu'on appréhendait de leur part, les radicaux italiens contenaient l'expression de leurs sentiments dans les limites de la plus complète correction. L'un d'eux même, et non des moindres, Cavallotti, faisait entendre une déclaration de pur loyalisme, en s'associant au toast porté par le préfet au président de la République et au roi d'Italie.

Par sa présence et par son langage, M. Rouvier sanctionnait, au nom du gouvernement et de la France, l'hommage rendu à la mémoire de Garibaldi. Il faisait plus encore, en parlant « de l'Italie unifiée et de Rome capitale ». Désirés plutôt qu'attendus en Italie, ces mots devaient y avoir un grand retentissement : c'était une réponse sans réplique aux soupçons que les adversaires du rapprochement des deux peuples latins s'efforçaient d'entretenir dans la péninsule.

En définitive, le gouvernement de la République n'avait pas à regretter de s'être fait représenter à la solennité, et la France n'aurait pu opposer aux incidents des pèlerinages une plus digne protestation.

En Italie, l'impression produite par la journée du 4 octobre était généralement favorable. Nos amis, qui en avaient escompté le succès, proclamaient que leur espoir était dépassé. Le chargé d'affaires d'Italie à Paris faisait connaître à notre ministre des affaires étrangères que les manifestations de Nice étaient appréciées par le gouvernement royal et par le peuple italien comme un gage d'amitié et comme une nouvelle garantie de la paix.

Sans doute, ces appréciations rencontraient certains

Digitized by Google

dissidents dans le royaume; mais ils reconnaissaient, du moins, la netteté et le caractère sympathique des déclarations échangées, s'ils conservaient encore des doutes sur les conséquences politiques qui en pouvaient résulter. Les réserves auxquelles je fais allusion étaient formulées par les interprètes de la droite parlementaire, acquise au système d'alliance avec les puissances centrales, et par les feuilles dévouées à la politique de Crispi. Quant aux organes de la gauche, leurs commentaires établissaient qu'ils étaient unanimes à tirer de l'événement les meilleurs pronostics pour la restauration de l'entente cordiale entre les deux États latins. C'était, notamment, l'avis d'un journal, où l'on avait coutume de chercher l'expression de la pensée gouvernementale. Après avoir constaté que la solennité avait mieux réussi peut-être que ne le laissaient présumer les circonstances, l'*Opinione* ajoutait, dans un article du 7 octobre :

Les démonstrations de Rome, du 2 octobre, ont eu certainement de l'influence et un grand écho, parce que Rome ne fait jamais entendre en vain sa puissante voix... Notre accord avec la France n'en peut être que d'autant plus facile, si « la situation nouvelle », — à laquelle ont fait allusion les ministres Freycinet et Ribot, comme le président de la République, — tend tout entière à la confirmation de la paix, le plus précieux des bénéfices de la civilisation humaine. La paix n'a-t-elle pas été la règle constante de notre pays, le but qui a inspiré la participation de l'Italie à l'alliance avec les deux empires et à l'accord avec l'Angleterre? La France ne peut trouver à redire, ni à se plaindre que nous tendions, par ces pactes, à atteindre le but même qu'elle assigne à ses efforts par la voix de ses gouvernants... Nous nous séparons sur plusieurs points de certaines déclarations, qui ont été formulées à Nice, et du portrait que quelques-uns ont voulu faire de Garibaldi; mais nous disons que les fêtes de Nice, par leur coïncidence même avec les manifestations romaines, ont eu des conséquences

Digitized by Google

profitables, que notre devoir de patriotes est de seconder, pour qu'elles soient durables, en souhaitant qu'elles soient toujours confirmées par les faits.

De l'exposé qui précède, on peut conclure tout au moins que le regrettable effet des incidents du 2 octobre avait été heureusement corrigé par l'éclat des fêtes de Nice. La présence et le discours de M. Rouvier avaient éclairci les malentendus que nos adversaires se plaisaient à prolonger. Et si, comme on pouvait le croire, il subsistait encore, chez nos voisins, quelque incertitude sur le caractère de notre rapprochement avec la Russie, tous les doutes devaient être dissipés par une voix autorisée : je veux parler des assurances pacifiques que le ministre russe des affaires étrangères, M. de Giers, allait bientôt porter à Monza.

A l'époque des incidents de Rome et de Nice, M. de Giers se trouvait dans la haute Italie, où il passait un congé de santé. Dans la seconde semaine d'octobre, sa présence était tout à coup signalée à Milan. Il y avait de longs colloques avec M. Rudini et avec M. Nigra, ambassadeur d'Italie à Vienne, qui s'étaient rendus à sa rencontre. Le lendemain, il allait à Monza, en compagnie du président du conseil, pour saluer le roi et la reine. Aussitôt après, il quittait le territoire italien, pour entreprendre, à petites journées, un voyage de retour, marqué par une série d'étapes à Berne, à Paris, à Berlin.

Les entrevues de Milan et de Monza n'avaient rien que de naturel. De simples motifs de courtoisie suffisaient à expliquer la démarche du ministre russe, qui n'avait pas encore pu nouer des rapports personnels avec M. Rudini. On s'explique pourtant que la rencontre des deux hommes d'État, survenant peu après le renouvellement

Digitized by Google

de la Triple-Alliance et les fêtes de Cronstadt, fournît le sujet d'innombrables commentaires.

La question bulgare, où l'Italie avait pris position du côté de l'Autriche, n'avait pas été sans provoquer quelque refroidissement dans les rapports des cabinets de Rome et de Saint-Pétersbourg. Aussi venait-il tout d'abord à la pensée des nouvellistes que M. Rudini avait cherché l'occasion de donner au représentant du gouvernement impérial des gages du bon vouloir et des dispositions pacifiques du gouvernement italien. Certains journaux romains, — notamment la *Tribuna*, qui passait pour l'organe officieux du ministère de l'intérieur, — faisaient entendre qu'il avait communiqué à son hôte le *pacte* de la *Triplice*. La nouvelle prenait même assez de consistance pour que l'administration royale jugeât opportun d'y opposer la note suivante de l'agence Stefani :

« Le bruit s'est répandu que, dans l'entretien entre le président du conseil, M. di Rudini et M. de Giers, le traité de la Triple-Alliance a été communiqué à celui-ci. Ce bruit est absolument dénué de fondement. »

La vérité est, — d'après ce qu'on a pu savoir alors et apprendre depuis, — que l'entretien des deux ministres avait exclusivement porté sur les conséquences du renouvellement de la *Triplice* et de la visite de Cronstadt, et sur le caractère de la politique qu'on se proposait de suivre à Rome comme à Saint-Pétersbourg. M. de Giers n'avait pas fait difficulté de confirmer le rapprochement survenu, durant les mois précédents, entre la Russie et la France; mais il s'était appliqué, en même temps, à établir que l'entente des deux puissances n'avait qu'un but défensif. De son côté, le ministre italien s'était plu à affirmer que l'alliance des puissances centrales ne visait aussi que le

Digitized by Google

maintien de la paix, et qu'en y accédant de nouveau, l'Italie n'avait fait que s'associer à un pacte de défense mutuelle en vue de la tranquillité générale. En ce qui concernait la péninsule des Balkans, il était facile à M. Rudini d'établir que l'Italie n'avait ni intérêts majeurs ni politique personnelle à y faire prévaloir; mais il n'avait pas dû non plus dissimuler que c'était pour elle un devoir de seconder l'action de ses alliés pour y consolider autant que possible l'ordre établi. Sur ce point, les vues des deux cabinets différaient sans doute; mais il n'y avait pas, dans ces divergences, un obstable actuel à l'harmonie de leurs rapports.

Dans ces conditions, les échanges de vues qui avaient eu lieu à Milan et à Monza ne pouvaient qu'être favorables à la cause de la paix. L'effet ne tardait pas, d'ailleurs, à en être confirmé par une série de manifestations officielles, qui méritent d'être notées.

En quittant Monza, M. de Giers se rendait d'abord en Suisse. Puis il gagnait Paris, où il demeurait plusieurs jours. Le sénateur Chiala expose, dans son histoire de la triple et de la double alliance, que le ministre russe, sur l'ordre de son souverain, aurait mis à profit son voyage en France pour « négocier avec MM. de Freycinet et Ribot les bases d'un accord diplomatique entre les deux pays » (1).

Le 23 novembre, M. de Giers s'arrêtait à Berlin, avant de regagner définitivement Saint-Pétersbourg : dans les entrevues qu'il avait avec l'empereur Guillaume II et Caprivi, il était en mesure de donner les plus complètes assurances sur les idées de conservation et de paix qui

(1) *Pagine di storia contemporanea*, p. 591.

Digitized by Google

formaient la raison d'être de l'entente franco-russe.

Pendant son voyage et après, les ministres des divers gouvernements intéressés saisissaient successivement l'occasion de faire entendre à l'Europe un langage réconfortant, dont les événements des derniers mois fournissaient naturellement le sujet.

C'est M. Rudini qui donnait l'exemple, en abordant résolument l'examen des questions extérieures dans un discours prononcé à Milan, le 11 novembre. Après avoir exprimé la confiance que les horreurs de la guerre seraient épargnées à l'Europe par la prudence des gouvernants et des peuples, l'orateur continuait en ces termes :

La constitution de groupements de puissances amies et alliées ne doit pas suggérer des préoccupations. Ces groupements servent à manifester, sous une forme visible, cet équilibre qui est une garantie de sécurité.

Une expérience déjà longue démontre d'ailleurs que, de nos temps, les alliances de nations ne peuvent avoir qu'un but défensif. Une expérience déjà longue démontre que les résultats pacifiques, attendus de ces alliances, ont été réalisés.

En renouvelant les liens qui nous unissaient à l'Autriche-Hongrie et à l'Allemagne, le gouvernement du roi a cru et croit avoir cimenté un état de choses favorable au développement de cette politique de recueillement, qui nous est par-dessus tout nécessaire, pour contenir les dépenses militaires dans de plus modestes limites...

Avec l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie, nous avons maintenu et renforcé cette solidarité d'intentions et d'intérêts, qui laissera des traces durables.

Le peuple anglais et son auguste et glorieuse reine, fidèles à la mémoire de notre ancienne et fraternelle amitié, ont fait naguère un si joyeux et affectueux accueil à notre prince royal, que nous ne pouvons qu'en ressentir la plus vive et la plus sincère gratitude.

Nos bons rapports avec la Russie ont inspiré tout récem-

Digitized by Google

ment à l'opinion publique comme un sentiment de sécurité et de paix.

Quant à la France, nous appliquons nos soins constants à dissiper des suspicions et des défiances qui doivent prendre fin. Et maintenant, avec les honneurs rendus à la mémoire de Garibaldi, il nous vient de notre voisine comme l'augure d'une cordialité qui sera toujours chère au peuple italien.

A cette même date du 11 novembre, le premier secrétaire d'État de la reine faisait entendre à Londres, au banquet du lord maire, des déclarations aussi rassurantes : « Il n'existe pas à l'horizon, — disait-il, — le moindre petit nuage qui porte en lui quoi que ce soit de nuisible au maintien de la paix... » Puis, faisant allusion aux fêtes récemment données par la cité au prince de Naples, lord Salisbury prenait soin d'ajouter que l'intimité des relations existant entre l'Angleterre et l'Italie était « un des gages les plus efficaces de la paix européenne ».

Trois jours après, le comte Kalnoky disait à la délégation hongroise qu'on devait envisager le renouvellement de la Triple-Alliance comme un fait naturel, qui réalisait les vœux communs des trois puissances alliées. « L'Allemagne en avait pris l'initiative, et le pacte avait été bientôt renouvelé. La Triple-Alliance continuait à avoir un but purement défensif, et la paix en formait le seul objectif... J'ai vu avec satisfaction, continuait l'orateur, l'entrevue de M. de Giers avec le marquis di Rudini, et je suis heureux qu'elle ait eu lieu. Connaissant M. de Giers pour un homme d'État d'une haute sagesse, j'ai considéré comme utile qu'en se mettant en contact avec le marquis di Rudini, il acquît la conviction que l'Italie a les mêmes tendances que les autres membres de la Triple-Alliance et se propose des buts également

Digitized by Google

pacifiques. » Quant à la visite de l'escadre française à Cronstadt, le comte Kalnoky n'y voulait voir aussi qu'une démonstration favorable à la cause de la paix. Il reconnaissait que l'événement n'aurait pu se produire, si la Russie et la France n'avaient eu conscience de l'étroite union de leurs intérêts réciproques. Mais il ne partageait pas l'opinion de ceux qui pensaient que la rencontre de Cronstadt avait grandement altéré l'état de choses préexistant en Europe.

Le 29 septembre, comme on l'a vu plus haut, Caprivi avait déjà exprimé l'avis que le rapprochement franco-russe ne constituait qu'un retour à l'équilibre européen, tel qu'il avait existé jadis. Il revenait sur le sujet, le 27 novembre, devant le Reichstag; mais, cette fois, il le prenait sur le ton plaisant, comme pour diminuer l'importance de l'événement : « La presse avait peut-être trop trompetté le renouvellement de la *Triplice*, et c'est probablement ce qui avait induit les autres parties à faire sonner aussi leurs trompettes. Mais ces sonneries n'avaient fait que dévoiler aux yeux des profanes un état de choses déjà existant. La situation n'en avait été modifiée en aucune manière... Je suis absolument convaincu, — ajoutait-il, — que les intentions personnelles du tsar ne sauraient être plus pacifiques. Il n'est pas un gouvernement qui désire maintenant provoquer une guerre, pas un qui dispose de forces assez prépondérantes pour entamer les hostilités d'un cœur léger; car il n'est pas douteux que la guerre future ne doive être une de ces guerres où l'on se saigne à blanc. » Le chancelier allemand n'admettait pas que la rencontre de Cronstadt fût considérée en Europe comme une cause d'inquiétude. Ses déclarations avaient d'autant plus de poids qu'elles suivaient de deux jours son der-

Digitized by Google

nier entretien avec M. de Giers, qui venait de passer à Berlin en retournant à Saint-Pétersbourg.

Ainsi, à la fin de l'année 1891, l'Europe semblait entrer dans une nouvelle ère de calme, en dépit des modifications survenues dans le groupement des forces et des incidents qui avaient menacé les rapports de certaines puissances. Le renouvellement anticipé de la Triple-Alliance avait, il est vrai, mis à néant des espoirs, où notre diplomatie s'était attardée, peut-être avec un excès d'optimisme; mais il n'avait, en définitive, que consolidé pour une autre période un état de choses auquel on était accoutumé depuis neuf ans. Le rapprochement survenu entre la Russie et la France diminuait les dangers de la situation antérieure, en assurant, par la création d'un contrepoids nécessaire, la fixité d'un équilibre jusqu'alors instable.

En ce qui concerne les relations spéciales de la France et de l'Italie, elles s'étaient améliorées depuis la constitution du cabinet Rudini, et le caractère n'en avait pas été gravement altéré par les épreuves des derniers mois. Les impressions produites en France par la hâte du gouvernement royal à resserrer son union avec les puissances centrales étaient tempérées par les sentiments de quiétude résultant de la manifestation de Cronstadt. Les fêtes de Nice avaient corrigé le fâcheux effet des incidents des pèlerinages.

Le temps semblait donc venu d'aviser aux moyens de renouer les rapports économiques des deux nations latines, et de mettre fin à la lutte des tarifs qui se prolongeait depuis 1888, au préjudice de leurs intérêts et de leur entente. On le désirait vivement à Rome, où l'on voyait, dans un arrangement commercial avec la France, le plus

Digitized by Google

sûr gage de succès pour la restauration financière à laquelle le gouvernement royal consacrait tous ses efforts. A Paris, on avait, pour s'y montrer favorable, d'autres raisons que j'ai déjà exposées. Le jeu de nos nouveaux tarifs douaniers, dont la promulgation était imminente, se prêterait à l'établissement d'un accord. Les traités de commerce, que nous avions encore avec un certain nombre de puissances, allaient prendre fin le 1er février 1892; déjà nous nous préoccupions des conditions nouvelles à leur offrir. De son côté, l'Italie commençait la négociation des traités qui devaient fixer, pour une durée égale à celle de la Triple-Alliance, le régime de ses transactions avec l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et la Suisse. Ne convenait-il pas de mettre à profit les circonstances pour rétablir aussi, entre la France et l'Italie, les rapports conventionnels, qui étaient rompus depuis plus de trois années ?

C'était l'avis que j'exprimais à la fin de 1891 : mes efforts pour le faire prévaloir allaient dès lors se poursuivre avec une persistance qu'aucun contretemps ne devait décourager.

Digitized by Google

CHAPITRE III

NOUVEAUX TARIFS DOUANIERS

Traités de commerce conclus par l'Italie avec l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et la Suisse. — Dénonciation de nos anciens traités de commerce. — Etablissement en France d'un nouveau système douanier : tarif maximum et tarif minimum (11 janvier 1892). — Abrogation de notre tarif différentiel. — Difficultés du rapprochement commercial avec l'Italie. — Encyclique au clergé de France (16 février). — Ministère Loubet (18 février). — Démission du ministère Rudini (5 mai).

1891-1892

Durant l'année 1891, qui voyait le renouvellement de la Triple-Alliance et les débuts de l'alliance franco-russe, dans le temps même où se succédaient divers incidents qui affectaient la situation internationale de la France et de l'Italie, on avait à enregistrer des événements d'un autre ordre, qui exerçaient une influence aussi considérable sur les relations économiques des deux pays. Je veux parler, d'une part, des traités de commerce négociés par l'Italie avec l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et la Suisse; d'autre part, du vote de la loi qui allait, pour une longue période, fixer le régime douanier de la France sur des bases toutes nouvelles.

A Rome, comme à Vienne et à Berlin, la pensée de faciliter les transactions des trois peuples par des conventions plus favorables avait accompagné ou suivi de

Digitized by Google

près le renouvellement de la Triple-Alliance. Le rapprochement économique y était considéré comme la conséquence naturelle de l'union politique. Après un échange de communications diplomatiques qui avaient déterminé les bases générales des accords à intervenir, les gouvernements intéressés avaient confié à des délégués spéciaux le soin d'élaborer la partie technique de l'œuvre, de discuter les chiffres, d'arrêter les concessions réciproques à consentir sur les tarifs généraux. La ville de Munich avait été choisie comme siège des deux négociations, qui devaient se poursuivre parallèlement.

Commencées au début de l'été, les conférences se prolongeaient jusqu'à la fin de l'année 1891. Le secret en était scrupuleusement gardé. Mais la durée même des délibérations et les temps d'arrêt, notés à diverses reprises, suffisaient pour établir que la tâche était laborieuse.

L'Italie se proposait un triple but : d'abord, de se faire ouvrir plus largement l'accès des marchés de l'Allemagne et de l'Autriche, afin d'assurer à ses produits des débouchés suffisants pour compenser les dommages résultant des taxes douanières qui en obstruaient l'écoulement en France; ensuite, de réserver à ses industries naissantes une protection convenable contre la concurrence des manufactures allemandes; enfin, de se ménager, par l'exclusion d'un certain nombre d'articles intéressant plus spécialement notre commerce, des moyens de négociation pour le jour où elle aurait à traiter avec nous sur la base de la nation la plus favorisée. Si de pareils desseins ne présentaient rien d'absolument inconciliable, ils avaient tout au moins pour effet d'augmenter dans une forte mesure les difficultés de l'entente. On ne doit pas s'écarter de la vérité, en supposant que, plus d'une fois,

Digitized by Google

les délégués allemands réclamèrent de leur collègue italien des abaissements de tarifs, dont l'effet eût été d'inquiéter les industriels de la haute Italie, ou d'enlever au gouvernement royal la ressource de nous offrir certaines faveurs nouvelles en échange de réductions équivalentes, lorsqu'il pourrait s'entendre avec nous pour l'attribution réciproque des tarifs conventionnels les plus restreints.

Ainsi la tâche du délégué italien était des plus épineuses. Il fallait, pour réussir, l'expérience consommée et la patiente diplomatie de M. Malvano, qui avait abandonné provisoirement son poste de secrétaire général de la Consulta pour participer aux débats.

Le 6 décembre 1891, les conférences de Munich aboutissaient à la signature de deux traités conclus par le cabinet de Rome, l'un avec l'Allemagne, l'autre avec l'Autriche-Hongrie. Les stipulations en liaient les trois puissances pour une période de douze ans ; l'échéance en était fixée au 31 décembre 1903. C'était, on s'en souvient, la durée convenue aussi pour la Triple-Alliance, qui devait, d'après les termes du dernier pacte, se prolonger jusqu'en mai 1903. Le rapprochement des dates aurait suffi, à défaut d'autres indices, pour marquer les rapports étroits des conventions. La consolidation des liens économiques procédait évidemment de la même pensée d'union, qui avait inspiré l'établissement de la ligue politique. Il semblait même que le gouvernement royal jugeât opportun de ne laisser sur ce point aucune incertitude.

Le 19 janvier 1892, durant la discussion parlementaire des traités, Crispi proposait d'en réduire la durée de douze années à six. Les développements donnés à son argumentation ne tardaient pas à faire sortir les débats du terrain douanier, où les orateurs précédents s'étaient

Digitized by Google

efforcés de les maintenir. Prenant directement à partie son successeur, Crispi lui reprochait de n'avoir pas négocié avec nous un accord commercial, avant de renouveler la Triple-Alliance; il le raillait de n'avoir rien su obtenir de la France, en dépit de l'attitude humiliée que le cabinet actuel s'était imposée. Piqué au vif, M. Rudini ne se bornait pas, dans sa réponse, à justifier le long terme assigné aux traités; il se défendait d'avoir jamais compromis la dignité de son pays ni fait aucune ouverture à la France. Et il insistait sur cette idée que les nouveaux accords commerciaux avec l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie n'étaient que la conséquence de la politique d'alliance avec les puissances centrales, politique à laquelle il demeurait fermement attaché.

A ce moment même, d'autres négociations s'ouvraient entre l'Italie et la Suisse en vue du renouvellement des stipulations qui régissaient les rapports économiques des deux pays limitrophes. La défense des intérêts italiens était, cette fois aussi, confiée à M. Malvano, qui rencontrait, dans les conférences de Zurich, des difficultés plus sérieuses encore que celles dont il avait eu à triompher à Munich. On sait ce que vaut la courtoise ténacité des fonctionnaires fédéraux dans les questions d'affaires, et quelle force de résistance ils fondent sur la situation internationale de leur petit, mais vaillant pays. M. Malvano en faisait l'épreuve. Il ne lui fallait pas moins de deux mois de discussions serrées, plusieurs fois interrompues, pour arriver à une entente. Néanmoins, il réussissait encore à contenir ses concessions dans une mesure qui réservait à l'Italie des moyens de transaction en vue de pourparlers ultérieurs avec la France. Le traité italo-suisse devait porter la date du 19 avril 1892 et rester en vigueur, comme les deux autres, durant une période de douze années.

Digitized by Google

Dès le mois de décembre 1891, nous connaissions, par la publication des tarifs inscrits dans les traités conclus par l'Italie avec l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie, la mesure des avantages que le cabinet de Rome serait à même de nous accorder, en nous conférant le traitement de la nation la plus favorisée. Les concessions qu'il devait faire à la Suisse ne pouvaient, en effet, beaucoup ajouter à celles qu'il avait consenties au profit de ses alliés. Nous avions ainsi les éléments nécessaires pour apprécier l'écart existant entre son tarif général, qu'il appliquait depuis 1888 à nos importations, et les stipulations constituant dès lors le tarif conventionnel qu'il aurait à nous offrir en échange de notre régime de faveur. Cet examen nous conduisait à constater, comme je l'ai déjà dit, que sa diplomatie avait fort habilement exclu de son tarif conventionnel un grand nombre de produits intéressant plus spécialement notre industrie. Il y aurait donc compte à faire, et il y avait, dès ce moment, à prévoir des discussions épineuses pour le jour où il s'agirait d'établir entre les deux pays une entente destinée à régler dans des conditions meilleures leurs rapports commerciaux.

Le moment était-il venu?

Pour résoudre cette question, il importe d'exposer préalablement les changements qui venaient, à cette même époque, d'être introduits dans nos lois douanières et d'en indiquer les conséquences au point de vue de nos relations internationales.

Depuis plusieurs années, la question douanière était maintenue chez nous à l'ordre du jour. L'opinion publique, jadis rebelle aux théories protectionnistes de Pouyer-Quertier et de ses partisans, avait peu à peu

Digitized by Google

accompli une complète évolution en matière économique. Des hommes convaincus, éloquents et pratiques, dont M. Méline dirigeait l'apostolat, avaient fini par communiquer à la masse de nos agriculteurs et même à un grand nombre de nos industriels la conviction que le régime des traités de commerce, auquel la France était pourtant redevable d'une prospérité sans exemple, ne répondait plus aux besoins de l'époque. A l'appui de leurs doctrines, ils tiraient un fort argument des stipulations perpétuelles que l'Allemagne nous avait imposées en 1871 (article XI du traité de Francfort) et qui lui assurent à nos frontières, pour un temps indéfini, le traitement de la nation la plus favorisée. Pour conjurer les conséquences de cette clause et pour donner à nos productions une sûre garantie contre la concurrence étrangère, il y avait désormais, en France, une majorité persuadée de la nécessité de renoncer au système des taxes douanières conventionnelles, pour y substituer l'application de tarifs autonomes, dont nous conserverions la faculté de remanier le taux suivant nos intérêts.

Le cabinet constitué le 18 mars 1890, sous la présidence de M. de Freycinet, avec M. Ribot aux affaires étrangères et M. Jules Roche au commerce, tenait de son origine même le mandat de donner satisfaction à ces vues nouvelles. Dans sa déclaration aux Chambres, en arrivant aux affaires, il avait pris l'engagement d'effectuer les dénonciations de traités qui seraient nécessaires pour rendre au parlement sa liberté d'action en matière de tarification douanière. Quelques mois après, le ministre du commerce saisissait la Chambre des députés d'un projet de tarif général, dont l'examen était soumis à une commission composée en grande majorité de membres favorables aux doctrines du jour. Le 9 janvier 1891,

Digitized by Google

M. Ribot informait cette commission des mesures corrélatives qu'il allait prendre en vue de l'échéance de nos principaux traités de commerce.

Conformément aux indications du ministre des affaires étrangères, les représentants de la France à l'étranger entamaient simultanément des démarches pour notifier aux États intéressés les intentions du gouvernement de la République. Les traités, qui fixaient le tarif conventionnel alors appliqué par nos douanes, devaient arriver à échéance le 1er février 1892, pourvu que la dénonciation en fût effectuée un an auparavant. Les démarches de nos agents avaient pour effet de prévenir les puissances contractantes que ce terme ne serait pas prorogé. Jusque-là, le régime en vigueur devait naturellement continuer sans altération. Quant aux conventions, qui ne stipulaient, en matière de tarif, que le traitement de la nation la plus favorisée, elles étaient maintenues provisoirement. Ainsi, à la date du 1er février 1892, la France se trouverait dégagée de son tarif conventionnel, obligée seulement d'appliquer à un certain nombre de puissances un tarif de faveur dont elle aurait elle-même fixé le taux suivant ses convenances, libre d'en conférer le bénéfice aux autres, moyennant la concession d'avantages corrélatifs et librement débattus.

Lentement élaboré par la commission des douanes et les délégués du gouvernement, le projet de loi relatif au nouveau tarif venait, devant la Chambre des députés, à l'ordre du jour du 28 avril 1891. C'était le sujet de débats approfondis, qui ne devaient pas se prolonger moins de huit mois, tant au Palais Bourbon qu'au Luxembourg. On se souvient des luttes oratoires qui furent soutenues, avec autant d'éclat que de ténacité, par les derniers partisans des doctrines libérales. MM. Léon Say, Lockroy,

Digitized by Google

Raynal et la petite phalange de leurs amis, qui en défendaient le drapeau, finissaient par succomber sous les efforts coalisés du gouvernement, de la commission des douanes et des représentants des intérêts ruraux, ralliés aux idées protectionnistes de M. Méline.

Le 11 janvier 1892 était définitivement promulguée la loi relative à l'établissement du tarif général des douanes, qui fixait désormais les conditions de nos rapports commerciaux avec les pays étrangers.

L'économie en peut être exposée en quelques lignes.

La combinaison, qui avait prévalu, est fondée sur l'existence de deux tarifs : un tarif général, désigné sous le nom de *tarif maximum*, et dont les dispositions peuvent être modifiées, en cas de besoin, par des lois spéciales; un tarif plus modéré, appelé *tarif minimum*, qui détermine la limite des concessions jugées possibles pour mettre notre production et notre industrie en mesure de lutter sans désavantage avec la concurrence étrangère. Le tarif général ou maximum constitue notre tarif de droit commun, applicable à tous les États avec lesquels nous n'avons pas conclu de traité nous garantissant, par réciprocité, un régime de faveur. Le tarif minimum peut être concédé aux pays qui font bénéficier les marchandises françaises d'avantages corrélatifs et qui leur appliquent leurs tarifs les plus réduits. Enfin, dans le cas où une puissance soumettrait nos produits à des surtaxes spéciales ou à des mesures prohibitives, le gouvernement est autorisé (article 8 de la loi) à appliquer aux marchandises de cette puissance des surtaxes équivalentes ou même le régime de la prohibition. Quel que soit, d'ailleurs, celui des deux tarifs que nous concédions aux autres États, nous restons maîtres d'en changer les prescriptions, le jour où l'utilité viendrait à en être établie. A ce point de

Digitized by Google

vue, le régime institué par la loi de 1892 diffère essentiellement du régime consacré par les traités de commerce, qui incorporent d'une manière immuable les chiffres d'un tarif dans le texte des conventions et privent les parties contractantes du droit d'y apporter isolément aucune modification pendant toute la durée assignée à ces conventions.

J'ajoute qu'avant la promulgation du tarif général, une loi spéciale du 29 décembre 1891 avait autorisé le gouvernement de la République à proroger provisoirement les traités de commerce arrivant à échéance le 1er février 1892, à l'exception des clauses portant concession d'un tarif de douane applicable à des marchandises déterminées. La même loi lui permettait en outre d'appliquer, en tout ou en partie, sans recourir au parlement, le tarif minimum aux produits originaires des pays qui bénéficiaient déjà du tarif conventionnel et qui consentiraient, de leur côté, à appliquer aux marchandises françaises le traitement de la nation la plus favorisée.

Cela dit, le lecteur a maintenant sous les yeux tous les éléments nécessaires pour apprécier les changements qui s'étaient produits, durant l'année 1891, dans la situation de l'Italie et de la France sur le terrain économique, et les conditions dans lesquelles le rapprochement commercial des deux puissances pouvait s'opérer, si les circonstances en faisaient apparaître l'opportunité.

D'après la loi du 11 janvier 1892, notre nouveau tarif des douanes devait entrer en vigueur le 1er février suivant. A ce moment, les importations françaises étaient soumises dans la péninsule au tarif général de 1887, le gouvernement royal ayant, comme on s'en souvient,

Digitized by Google

abrogé depuis deux ans le régime spécial dont elles avaient subi les rigueurs durant les deux années précédentes. Au contraire, la France appliquait encore aux marchandises italiennes le tarif différentiel, qui les plaçait, depuis le 1er mars 1888, dans des conditions exceptionnellement défavorables à leur entrée sur notre territoire. On connaît déjà les motifs qui avaient empêché le gouvernement de la République d'en rapporter les prescriptions : lié par une série de traités qui assuraient chez nous le traitement de la nation la plus favorisée à un certain nombre de puissances, muni d'un tarif général beaucoup plus libéral que le tarif italien de 1887, il n'aurait pu désarmer prématurément, sans condamner notre commerce à un état d'infériorité relative. Mais ces objections allaient disparaître à la date du 1er février 1892, qui devait amener l'échéance des traités dénoncés et la mise en vigueur de nouveaux tarifs garantissant une protection suffisante à notre production nationale. Notre intention était-elle néanmoins de poursuivre les hostilités et de refuser encore aux importations italiennes notre régime de droit commun?

Telle était la question qu'on se posait dans la péninsule, au commencement de janvier 1892 : on s'en préoccupait à un double point de vue, la solution attendue étant de nature à affecter de nombreux intérêts et devant témoigner, en outre, de l'esprit dont notre politique s'inspirerait désormais à l'égard de l'Italie.

Notre loi du 11 janvier 1892 contenait un article qui abrogeait expressément toutes les prescriptions antérieures, en ce qu'elles avaient de contraire au nouveau régime. On pouvait donc en conclure que la mise en vigueur de cette loi entraînerait *ipso facto*, sans autre for-

Digitized by Google

malité, l'abrogation du tarif différentiel appliqué aux importations italiennes. Tel était le sentiment du gouvernement de la République. Notre ambassade à Rome avait même été autorisée, dès le mois de juillet 1891, à en faire part officieusement au gouvernement royal. Cependant des divergences pouvaient s'élever sur le point de savoir si la loi nouvelle, en mettant à néant les lois constitutives de notre système douanier antérieur, entraînait aussi l'abrogation de celles qui établissaient un régime spécial pour des pays déterminés. Il était donc utile que l'interprétation en fût nettement déterminée par le pouvoir législatif lui-même. Ce résultat était assuré par les explications échangées à la Chambre des députés dans la séance même du 11 janvier 1892.

Dans l'intérêt du commerce en général et du commerce de Marseille en particulier, M. Bouge priait le ministre du commerce de faire connaître à la Chambre quel était le régime qui serait appliqué aux produits italiens à partir du 1er février. Le ministre prenait aussitôt la parole en ces termes : « La réponse à la question de l'honorable M. Bouge est très simple : elle ressort clairement des termes mêmes de la loi générale du tarif des douanes que vous avez votée, et de la loi spéciale en vertu de laquelle le gouvernement est autorisé à appliquer à certains pays déterminés le tarif minimum. En l'état actuel des choses et en l'absence de toute disposition législative nouvelle, le tarif applicable aux produits italiens, à partir du 1er février 1892, est le tarif général que vous avez voté. »

L'assentiment unanime de l'assemblée accueillait la déclaration ministérielle, après laquelle aucun doute ne subsistait plus sur l'effet de la loi en ce qui concernait nos rapports avec l'Italie. La date du 1er février 1892 marquait la fin de la lutte économique, qui se prolongeait

Digitized by Google

depuis quatre ans, au préjudice des intérêts commerciaux des deux nations et de leurs rapports politiques. A partir de ce jour, les marchandises respectives allaient être soumises, dans chacun des deux pays, à l'application de leur tarif général. Mais ce n'était encore, si l'on peut dire, qu'une paix armée, substituée à un état de guerre ouverte. Les deux tarifs avaient, l'un et l'autre, un caractère nettement protectionniste, et la France accordait à la plupart des nations européennes le bénéfice des taxes réduites, consacrées par son tarif minimum, tandis que l'Italie les faisait jouir des avantages équivalents de son tarif conventionnel. Les deux pays ne voulaient-ils pas s'engager plus avant dans la voie qui conduirait à un rapprochement complet? Un débat, qui s'engageait au Montecitorio, ne tardait pas à fournir des éclaircissements sur les dispositions qui subsistaient à Rome.

Le 22 janvier, un membre de la Chambre des députés, M. Diligenti, interrogeait le ministère pour savoir « s'il était vrai que le gouvernement de la République eût fait connaître au gouvernement italien que, le 1er février, le tarif maximum, récemment voté en France, serait appliqué aux produits italiens à leur entrée en ce pays, et, dans ce cas, quelle avait été la réponse et quelles étaient les intentions du gouvernement royal. »

Voici, d'après le compte-rendu analytique de la *Gazette officielle*, la réponse faite à cette question par le président du conseil :

M. di Rudini : Il résulte de ses informations qu'effectivement le tarif maximum sera appliqué par la France aux marchanchises provenant de l'Italie.

Les résolutions du gouvernement italien en cette matière doivent être mûrement pesées.

Digitized by Google

L'amour-propre du pays n'y est pas engagé, et, en évitant toute pensée de représailles, nous devons faire tout ce que l'intérêt économique du pays conseille et pas autre chose.

Quant à présent, le gouvernement applique tous ses soins à la conclusion du traité avec la Suisse; après, on pourra examiner ce qu'il conviendra de faire.

M. Diligenti réplique qu'il a posé sa question pour éclaircir la situation, laquelle, même avec l'application du tarif maximum de la part de la France, reçoit une amélioration très appréciable en ce qui touche l'exportation vinicole, puisque. de 20 francs pour le vin de table à 10 degrés, la taxe descend à 12 francs, et qu'il y a aussi amélioration pour les vins de coupage à 13 degrés.

Il fait des vœux pour que le gouvernement cherche, de son côté, à améliorer cette situation, que l'orateur qualifie de dégrèvement pour les contribuables.

Il a confiance que les mêmes vues seront aussi suivies dans les négociations avec la Suisse.

M. di Rudini ajoute que la politique commerciale du gouvernement est connue : c'est celle des transactions utiles et justifiées avec tous les États, y compris naturellement la France. Mais, pour prendre l'initiative des négociations. il convient de savoir tout d'abord si des ouvertures seraient accueillies favorablement. Si elles doivent l'être, il n'hésitera pas à en prendre l'initiative.

Ce compte rendu ne laissait aucune incertitude sur les vues du président du conseil. M. Rudini avait évidemment le désir d'arriver à un arrangement, qui attribuât aux exportations italiennes le bénéfice de notre tarif réduit, et il était disposé aux concessions nécessaires pour assurer ce résultat; de plus, il reconnaissait que, dans l'état des choses et après la dénonciation par l'Italie du traité de 1881, c'était au gouvernement royal à prendre l'initiative des ouvertures. L'accueil fait par la Chambre des députés à ses déclarations et les commentaires favorables dont la presse locale les faisait suivre, manifes-

Digitized by Google

taient clairement que le pays était, sur ce point, d'accord avec le président du Conseil.

Les dispositions du gouvernement royal m'étaient depuis longtemps connues. D'autre part, l'étude à laquelle je ne cessais de soumettre la situation depuis que le renouvellement de la Triple-Alliance en avait modifié les éléments, m'inspirait la conviction qu'il y avait, pour la France, un intérêt économique et politique à renouer avec l'Italie une entente commerciale. Aussi n'avais-je pas attendu les déclarations formulées par M. Rudini devant la Chambre, pour soumettre mon avis au gouvernement de la République et faire adopter, s'il était possible, la ligne de conduite qui semblait conseillée par les motifs les plus sérieux. Dès le 15 janvier, j'insistais sur l'erreur et sur les périls d'une méthode qui nous imposerait une réserve prolongée, en vue de pousser à l'état aigu la crise économique de nos voisins, et de laisser à la force des choses et au temps le soin de les ramener.

— « Il y aurait une autre voie, disais-je, qui permettrait d'éviter ces inconvénients immédiats, en conduisant au même but par un détour plus long. Si nous nous décidions à la prendre, nous aurions à témoigner tout d'abord de notre bon vouloir et de notre désir d'entente, en nous montrant prêts à faire bénéficier l'Italie de notre tarif minimum, moyennant des concessions équivalentes de sa part. Et je crois que nous serions fondés à réclamer, comme équivalent, non seulement tous les avantages qu'elle a consentis à ses alliés dans ses récents traités, mais encore certains autres abaissements sur les taxes de son tarif général, relatives à plusieurs catégories de nos produits manufacturés. Un pareil arrangement n'aurait rien que d'avantageux pour nous, au point de vue com-

Digitized by Google

mercial et financier, parce qu'il nous permettrait de regagner tout ou partie des 150 millions de francs que représentaient nos exportations en Italie avant 1888, et surtout parce qu'il nous permettrait de reprendre, parmi les fournisseurs de la péninsule, une place où nos concurrents allemands, autrichiens et anglais se fortifient depuis quatre ans. Il est vrai que les Italiens profiteraient, plus que nous encore, d'un accord, qui aurait pour effet de rendre la vie à leur commerce de vins, de rétablir l'équilibre de leur balance commerciale et de leur faciliter la constitution des réserves monétaires dont ils ont besoin pour payer en France les coupons semestriels de leur dette. Mais ces avantages, nous pourrions nous réserver la faculté de les supprimer s'il y avait lieu... D'ici là, nous réussirions probablement à solidariser avec les nôtres les intérêts d'un grand nombre de producteurs italiens, à rendre évidentes à leurs yeux l'utilité et la nécessité même de l'entente avec la France, de telle sorte qu'au moment où ils se verraient menacés d'une nouvelle rupture et de la reprise d'une guerre économique, ils fissent entendre une protestation assez haute pour empêcher leurs gouvernants d'en courir les risques... Cette méthode aurait l'avantage de mettre les formes de notre côté, de prévenir tout éclat immédiat et de ménager entre les deux nations la possibilité d'un rapprochement sans arrière-pensée. »

Voilà ce que j'écrivais en janvier 1892. C'était tout le programme de la diplomatie, qui devait prévaloir en dépit des objections et des événements; mais six années d'efforts continus étaient encore nécessaires pour en amener le succès.

Les vues que j'exposais trouvaient cependant, dès

Digitized by Google

cette époque, des avocats éloquents. C'est alors, si mes souvenirs sont exacts, que Léon Say entreprenait dans la haute Italie un voyage, qui le mettait en rapport avec M. Luzzatti et d'autres hommes politiques du royaume. Les renseignements qu'il y recueillait, l'examen approfondi auquel il soumettait l'état économique et financier de la péninsule, faisaient bientôt de lui un partisan convaincu d'une entente immédiate sur le terrain commercial. A son retour à Paris, il ne manquait pas d'exposer les arguments qu'il avait à faire valoir à l'appui de son témoignage autorisé.

Personnellement, M. Ribot, notre ministre des affaires étrangères, n'était pas opposé à l'adoption d'un système dont il appréciait les avantages, et il savait son opinion partagée par plusieurs de ses collègues. Déjà même, quelques mois auparavant, il avait fait entendre qu'il ne verrait, pour sa part, aucune objection, après l'établissement de notre nouveau régime douanier, à faire bénéficier l'Italie de notre tarif minimum, si elle était disposée, de son côté, à nous accorder le traitement de la nation la plus favorisée et certaines autres concessions sur des articles spéciaux. Mais son bon vouloir était paralysé par les dispositions qui subsistaient encore autour de lui, dans le pays comme dans le parlement.

Le renouvellement anticipé de la Triple-Alliance avait ralenti le mouvement qui entraînait l'opinion vers la politique de rappprochement. Dans la résolution proclamée avec éclat par nos voisins, on voyait généralement le signe d'un nouveau parti pris d'hostilité. Les idées de rétorsion et de représailles revenaient par suite en faveur. La presse italienne contribuait à en assurer le succès par le ton de ses polémiques et par l'exagération même de ses

Digitized by Google

bulletins économiques et financiers. Beaucoup finissaient par croire que l'Italie ne pourrait, sans notre concours, conjurer une catastrophe. La misère, disait-on, était à son comble dans les provinces. Les impôts ne pouvaient plus être augmentés. Le trésor était à sec et n'avait plus rien à attendre des expédients auxquels on avait eu recours durant les années précédentes. Le taux du change ne cessait de s'accroître, et ne s'abaisserait que le jour où les exportations de la péninsule reprendraient un nouvel essor. Il semblait dès lors certain que ce résultat ne serait pas atteint par la seule application des traités récemment conclus avec l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie. Il fallait qu'à tout prix l'Italie s'arrangeât avec nous pour rétablir entre les deux pays des rapports réguliers de commerce. Dans une pareille situation, n'y aurait-il pas, de notre part, excès de bon vouloir et ingénuité pure à lui accorder le bénéfice de notre tarif minimum? Sans doute, notre concession ne serait pas gratuite; mais les avantages corrélatifs que nous obtiendrions seraient trop chèrement payés. Nous supportions facilement le préjudice résultant de l'état de nos rapports commerciaux avec le royaume, puisque le montant général de nos exportations ne cessait pas de progresser, malgré la rupture. Les Italiens en étaient bien autrement éprouvés. En leur rouvrant nos marchés, nous leur fournirions bénévolement les moyens de rétablir leur crédit et les ressources qui allaient leur faire défaut pour entretenir les forces militaires et maritimes, dont le concours était promis à l'Allemagne. Mieux valait nous abstenir, en les laissant s'épuiser sous les charges excessives qu'ils s'imposaient dans l'intérêt d'une politique orientée contre la France.

Le raisonnement était spécieux; mais il reposait sur

Digitized by Google

l'idée fausse qu'on se faisait, d'une part, de l'intensité de la crise italienne, des ressources assurées à un pays par des recettes annuelles de seize à dix-sept cents millions de francs, d'autre part, de l'appoint que la réouverture de nos marchés était de nature à donner à son crédit. Il ne fallait pas non plus se dissimuler que notre abstention entraînait le grave inconvénient de rendre encore plus difficiles les rapports déjà tendus des deux nations, d'accroître les chances d'une rupture définitive et de mettre l'Italie sous une plus complète dépendance des puissances allemandes.

Quoi qu'il en fût, le courant d'opinion s'accentuait avec une telle intensité, que nous devions renoncer, pour le moment, à l'espoir de réagir et de faire agréer le projet d'une entente économique.

Après plusieurs semaines marquées, en France, par une crise ministérielle (18 février 1892), qui amenait la formation d'un nouveau cabinet constitué sous la présidence de M. Loubet, la question était remise à l'étude dans les conseils du gouvernement de la République. Les partisans de la politique de conciliation y étaient en nombre, puisque M. Ribot conservait la direction des affaires étrangères, et que les portefeuilles des finances, du commerce et de l'instruction publique étaient confiés à MM. Rouvier, Jules Roche et Bourgeois. Mais l'examen de la situation les obligeait à reconnaître qu'ils ne seraient pas suivis dans la voie dont notre ambassade à Rome persistait à affirmer les avantages. Dans les premiers jours de mars, il était définitivement décidé que nous ne changerions pas d'attitude, l'opinion publique ne permettant pas d'aller au delà de ce que nous avions fait, en cessant d'appliquer les droits différentiels aux importations italiennes.

Digitized by Google

Le gouvernement royal n'était pas sans se rendre compte des motifs qui imposaient notre réserve. Sans dissimuler le prix qu'il continuait d'attacher au rapprochement commercial avec la France, M. Rudini ne faisait lui-même aucune difficulté de déclarer que, pour un temps, il en rayait l'éventualité de ses calculs. Il se montrait convaincu que nos Chambres refuseraient leur agrément à la convention nécessaire pour en fixer les conditions. L'éclat produit par un échec parlementaire serait beaucoup plus préjudiciable aux relations des deux pays que la prolongation de l'état actuel des choses. Mieux valait donc attendre que l'opinion publique revînt à des vues plus conciliantes, tout en continuant, de part et d'autre, des efforts combinés pour presser l'évolution désirée.

Par une regrettable coïncidence, le problème était compliqué, sur ces entrefaites, par un acte du Saint-Siège, qui surexcitait chez nos voisins des défiances toujours prêtes à se réveiller.

Nos rapports avec le Vatican étaient suivis, en Italie, avec une extrême sollicitude, alors même que des questions d'ordre intérieur en faisaient l'objet exclusif. Tout symptôme de rapprochement y provoquait des préoccupations, comme si l'entente entre la République française et la papauté dût nécessairement tourner contre l'ordre des choses établi dans la péninsule. Tout signe de division y était accueilli, par contre, avec une satisfaction marquée. On s'explique donc l'émotion qu'y devait soulever l'encyclique adressée, le 16 février 1892, au clergé et aux catholiques de France. Quelques extraits suffiront pour en rappeler les enseignements. Léon XIII y disait notamment :

Digitized by Google

... A plusieurs reprises, mus par un profond sentiment de religion et de vrai patriotisme, les représentants de toutes les classes sociales sont accourus de France jusqu'à Nous, heureux de subvenir aux nécessités incessantes de l'Église, désireux de Nous demander lumière et conseil, pour être sûrs qu'au milieu des présentes tribulations, ils ne s'écarteront en rien des enseignements du chef des croyants... Et, loin de les porter au découragement, Nous les avons fortement exhortés à redoubler d'amour et d'efforts dans la défense de la foi catholique, en même temps que de leur patrie : deux devoirs de premier ordre, auxquels nul homme, en cette vie, ne peut se soustraire.

... Et, aujourd'hui encore, Nous croyons opportun, nécessaire même, d'élever de nouveau la voix, pour exhorter plus instamment, Nous ne dirons pas seulement les catholiques, mais tous les Français honnêtes et sensés à repousser loin d'eux tout germe de dissentiments politiques, afin de consacrer uniquement leurs forces à la pacification de leur patrie.

. . . . . .

... Si chaque forme politique est bonne par elle-même et peut être appliquée au gouvernement des peuples, en fait, cependant, on ne rencontre pas chez tous les peuples le pouvoir politique sous une même forme; chacun possède la sienne propre. Cette forme naît de l'ensemble des circonstances historiques ou nationales, mais toujours humaines, qui font surgir dans une nation ses lois traditionnelles et même fondamentales; et par celles-ci se trouve déterminée telle forme particulière de gouvernement, telle base de transmission des pouvoirs suprêmes.

Inutile de rappeler que tous les individus sont tenus d'accepter ces gouvernements, et de ne rien tenter pour les renverser ou pour en changer la forme. De là vient que l'Église, gardienne de la plus vraie et de la plus haute notion sur la souveraineté politique, puisqu'elle la fait dériver de Dieu, a toujours condamné les hommes rebelles à l'autorité légitime.

... Dans de semblables conjonctures (en cas de changement dans la forme des gouvernements), toute la nouveauté se borne à la forme politique des pouvoirs civils ou à leur mode

Digitized by Google

de transmission; elle n'affecte nullement le pouvoir considéré en lui-même. Celui-ci continue d'être immuable et digne de respect; car, envisagé dans sa nature, il est constitué et s'impose pour pourvoir au bien commun, but suprême qui donne son origine à la société humaine. En d'autres termes, dans toute hypothèse, le pouvoir civil, considéré comme tel, est de Dieu et toujours de Dieu : *car il n'y a point de pouvoir, si ce n'est de Dieu.*

Par conséquent, lorsque les nouveaux gouvernements, qui représentent cet immuable pouvoir, sont constitués, les accepter n'est pas seulement permis, mais réclamé, voire même imposé par la nécessité du bien social qui les a faits et les maintient. D'autant plus que l'insurrection attise la haine entre citoyens, provoque les guerres civiles et peut rejeter la nation dans le chaos de l'anarchie. Et ce grand devoir de respect et de dépendance persévérera tant que les exigences du bien commun le demanderont. puisque ce bien est, après Dieu, dans la société, la loi première et dernière.

Par là s'explique d'elle-même la sagesse de l'Église dans le maintien de ses relations avec les nombreux gouvernements qui se sont succédé en France, en moins d'un siècle, et jamais sans produire des secousses violentes et profondes. Une telle attitude est la plus sûre et la plus salutaire ligne de conduite pour tous les Français dans leurs relations civiles avec la République, qui est le gouvernement actuel de leur nation. Loin d'eux ces dissentiments politiques qui les divisent : tous leurs efforts doivent se combiner pour conserver ou relever la grandeur morale de leur patrie.

Mais une difficulté se présente. « Cette république, fait-on remarquer, est animée de sentiments si antichrétiens que les hommes honnêtes et, beaucoup plus, les catholiques ne pourraient consciencieusement l'accepter. » Voilà surtout ce qui a donné naissance aux dissentiments et les a aggravés. On eût évité ces regrettables divergences, si l'on avait su tenir soigneusement compte de la distinction considérable qu'il y a entre *pouvoirs constitués* et législation...

Si cette distinction a son importance majeure, elle a aussi sa raison manifeste : la législation est l'œuvre des hommes investis du pouvoir et qui, de fait, gouvernent la nation. D'où

Digitized by Google

il résulte qu'en pratique, la qualité des lois dépend plus de la qualité de ces hommes que de la forme du pouvoir. Ces lois seront donc bonnes ou mauvaises, selon que les législateurs auront l'esprit imbu de bons ou de mauvais principes et se laisseront diriger, ou par la prudence politique, ou par la passion...

Et voilà précisément le terrain sur lequel, tout dissentiment politique mis à part, les gens de bien doivent s'unir comme un seul homme, pour combattre par tous les moyens légaux et honnêtes les abus progressifs de la législation. Le respect qu'on doit aux pouvoirs constitués ne saurait l'interdire...

Ainsi le pape proclamait que la république constitue un pouvoir légitime, comme les gouvernements monarchiques, et il en recommandait le respect à tous les Français. Il invitait les catholiques français à se placer, sans arrière-pensées, sur le terrain de l'opposition légale, en se ralliant d'une manière définitive aux institutions que leur pays s'est données. C'était la confirmation solennelle et sans appel des déclarations formulées, l'année précédente, par l'archevêque d'Alger et par le cardinal Rampolla.

Le retentissement de la parole pontificale était d'autant plus grand, qu'il suivait de quelques heures une série d'incidents dont nos voisins avaient accueilli la conclusion avec une faveur marquée. Durant le mois de décembre précédent, certaines manifestations imprudentes de prélats français, qui observaient contre la République une attitude peu sympathique, avaient provoqué des débats passionnés au Luxembourg et au Palais Bourbon. En janvier, les cinq cardinaux de France avaient, il est vrai, publié une déclaration collective où ils affirmaient la résolution de ne faire « aucune opposition à la forme de notre gouvernement » ; mais ils en avaient accompagné l'engagement de plaintes et de blâmes si sévères

Digitized by Google

contre la politique républicaine, qu'on y voyait plutôt l'expression d'une pensée d'opposition déférente aux tendances conciliantes du Vatican qu'un acte de ralliement. Les esprits se montaient contre le clergé. Un éclat devait se produire. Le signal en fut donné par la discussion d'une loi, dont la Chambre des députés abordait l'examen dans la séance du 18 février. Le rédacteur du projet réclamait l'urgence, en arguant de la nécessité de poursuivre la lutte du pouvoir civil contre le pouvoir clérical. M. de Freycinet, président du conseil, répondait que le gouvernement ne pourrait accepter le vote demandé, auquel on entendait donner le caractère d'une préface à la séparation de l'Église et de l'État. Mais l'ordre du jour, auquel il se ralliait, était repoussé par une majorité de près de 100 voix. Le cabinet avait vécu.

Eu égard aux circonstances qui la motivaient, la chute du ministère français était saluée à Rome, au dehors du Vatican, comme un événement d'heureux augure. On se plaisait à voir, dans l'attitude du parlement français, sinon un insuccès pour la papauté, du moins le signe de difficultés insurmontables, auxquelles se heurterait sa politique d'entente avec la République. Ces sentiments m'étaient exprimés, sous une forme humouristique, par un des hauts fonctionnaires du royaume : « D'après un proverbe italien, me disait-il, tout mariage béni par le pape est voué à l'infortune. Sans doute votre ministère ne connaissait pas ce proverbe, lorsqu'il songeait à une union avec l'Église. »

La satisfaction causée par notre crise ministérielle était de courte durée. Le 19 février, les journaux du Vatican publiaient le texte de l'encyclique au clergé et aux catholiques de France. Quelques jours plus tard, on annonçait la constitution du nouveau cabinet français sous la pré-

Digitized by Google

sidence de M. Loubet, assisté de M. Ribot, qui conservait le portefeuille des affaires étrangères, et de MM. Rouvier, Bourgeois, Ricard, Cavaignac, Develle, Jules Roche et Viette.

Les noms mêmes de ces hommes d'État établissaient que les idées de conciliation l'avaient encore emporté et qu'aucun changement grave ne serait apporté dans la politique suivie précédemment à l'égard du clergé. Cependant l'accueil fait en Italie à notre nouvelle administration était loin d'être défavorable. D'abord, on se plaisait à penser qu'en raison même de son origine et des dispositions des Chambres, elle se verrait tenue à une réserve particulière à l'égard du Saint-Siège. Ensuite on se souvenait que M. Loubet, comme rapporteur de la récente loi douanière au Sénat, s'était appliqué à contenir les tendances protectionnistes qui s'y faisaient jour. Peut-être voudrait-il encore atténuer le caractère de la politique suivie antérieurement en matière économique et étudier les conditions d'un accord commercial avec l'Italie. Il n'aurait pas à vaincre les résistances de plusieurs de ses collaborateurs, dont les dispositions conciliantes étaient connues. On pouvait donc envisager avec quiétude la solution donnée à la crise ministérielle.

Toutefois ces considérations ne suffisaient pas pour tempérer le trouble causé par la publication inattendue de l'encyclique du 19 février.

S'il y avait, en France, de bons esprits pour penser que la conciliation entre le Quirinal et le Vatican se ferait contre nous, on rencontrait encore en Italie, — je le répète, — un grand nombre de gens convaincus que les efforts du Saint-Siège, pour se rapprocher de la République Française, cachaient des intentions contraires à

Digitized by Google

l'ordre établi dans la péninsule par les événements de 1870. On s'y demandait de quel retour devrait être payé l'appui ouvertement donné par le pape à nos institutions; on n'admettait pas que ce concours fût gratuit, ni que le seul intérêt de l'Église en fût une justification suffisante. Beaucoup craignaient qu'en prévision de certaines éventualités, il n'y eût, de notre part, des engagements pris relativement à la restauration du pouvoir temporel. La publication de l'encyclique fournissait donc un nouveau motif d'appréhension.

Inutile de dire que de pareilles inquiétudes étaient sans fondement. Pour y persévérer, il fallait méconnaître le mouvement qui entraînait les esprits en France depuis plus de vingt années, le caractère même de notre constitution et la réserve que le souci d'une réaction nous imposait, au dehors comme au dedans, sur le terrain religieux. Encore M. Ribot prenait-il soin de donner à la tribune, sur les dernières phases de nos rapports avec le Saint-Siège, des explications qui auraient dû suffire pour ramener nos voisins à un plus juste sentiment des choses.

Mais les suspicions étaient trop profondément enracinées pour que le germe en pût être extirpé de longtemps. Pour en donner une idée juste, le mieux est de reproduire ici les observations, dont le journal la *Tribuna*, considéré alors comme un organe officieux du ministère de l'intérieur, accompagnait le compte rendu des instructions adressées à notre ambassadeur près le Saint-Siège et communiquées par M. Ribot à la Chambre des députés. Voici comment la feuille romaine s'expliquait à ce sujet dans son numéro du 5 mars :

Ces instructions se réfèrent uniquement aux rapports entre les pouvoirs civils et ecclésiastiques en France, et ne fournissent, par conséquent, à aucun gouvernement étranger un

Digitized by Google

motif légitime de s'en occuper. Mais c'est une chose que de s'ingérer dans les affaires extérieures d'un pays, et une tout autre chose que de considérer les événements en eux-mêmes, là où ils surviennent, et dans leurs conséquences possibles.

Nous croyons qu'en présence de ce qui arrive au delà des Alpes, l'Italie doit se poser à elle-même cette question : est-il possible que le pape, pris d'une tendresse inusitée pour la France, se soit décidé, sans rien obtenir en retour, fût-ce même pour le moment, sur le terrain purement moral, à adhérer aux exhortations à lui faites par le gouvernement français?

Et si cela n'est pas possible, comme le croient du reste ceux qui connaissent les traditions de la curie romaine, est-ce que c'est faire une hypothèse contraire au sens politique, que de penser que la facile condescendance du Vatican et l'ardeur mise à la manifester et à la développer cachent un objectif déterminé en prévision de complications éventuelles à l'étranger?

Il nous paraît que de telles questions constituent l'*a b c* de l'art de gouverner. Et nous ne doutons pas que, de même que les autres chancelleries européennes doivent se les être posées, de même aussi, à la Consulta, elles ne doivent former le fondement de nécessaires et légitimes préoccupations, aucun pays plus que l'Italie, où réside le pape, n'ayant un intérêt aussi direct dans la solution qui peut y être donnée.

Et de même qu'à la Consulta, de même aussi dans la presse libérale, qui ne se nourrit pas de vaine rhétorique, la situation, telle qu'elle est, doit être discutée avec un esprit serein, avec une conscience tranquille, mais en même temps avec une sollicitude patriotique; d'autant plus que la discussion servira d'encouragement aux démocrates français dans la campagne vigoureuse qu'ils ont entreprise contre les accords menaçants entre le gouvernement de la République et le pape.

Nous ne sommes pas d'avis qu'il y ait des illusions à se faire à propos des mouvements qui poussent la partie libérale de la Chambre française à combattre ces accords. Un devoir de loyauté et de franchise oblige à penser que la principale cause de leur opposition est d'épargner à leur pays les dangers d'une prédominance cléricale au détriment de la liberté intérieure.

Digitized by Google

Mais, cela admis, et abstraction faite de tout sentiment de bienveillance pour l'Italie, il nous semble opportun d'accepter les effets utiles de l'harmonie qui, dans ce cas, se manifeste entre les intérêts de la politique intérieure démocratique et les intérêts de la politique extérieure de l'Italie, intérêts qui doivent être surveillés avec le soin le plus scrupuleux par notre diplomatie.

Il y a toute une bibliothèque de documents qui peuvent servir de règle au gouvernement italien en cette affaire. Les menées et les intrigues du Vatican, spécialement en ce qui touche la France, pour créer des difficultés et des embarras à notre pays, n'ont rien de nouveau. S'il n'y avait que le précédent du cabinet du 16 Mai, c'en serait assez pour conseiller la vigilance.

Certes, la situation d'alors est changée, de même que se sont changés les hommes et les humeurs. Il n'y a plus l'espérance de rétablir la monarchie française, que le Vatican nourrissait et caressait. C'est, au contraire, sur la transformation de la République en un sens conservateur et clérical que se fonde l'espoir des revendications.

Mais c'est sur ce travail qu'il convient de tourner les yeux et l'esprit. Il n'aboutira pas, nous en sommes certains, parce que le monde chemine et que les idées créent une atmosphère ambiante dont il n'est plus possible de sortir. Mais il en peut résulter des embarras, et, aux mines qui se préparent pour les créer, une diplomatie intelligente doit se tenir prête à opposer des contre-mines, chaque jour, et à toute heure.

Les préoccupations, dont *la Tribuna* se faisait l'interprète, étaient reprises et exposées, en termes beaucoup moins pondérés, par la plupart des feuilles italiennes. La citation qui précède permet d'en apprécier le caractère et l'intensité.

Ainsi, pendant que les esprits cédaient, chez nous, à un mouvement de recul provoqué par le renouvellement de la Triple-Alliance et par la séduction des doctrines protectionnistes, l'attitude du Vatican réveillait, en Italie,

Digitized by Google

des défiances contre la France. Un pareil état d'opinion dans les deux pays se prêtait mal à la politique de rapprochement, dont une entente commerciale devait marquer le point de départ. Pour le succès même de la cause, il convenait d'attendre des circonstances plus favorables.

Du reste, la situation allait se modifier encore, en Italie, par suite d'un changement de cabinet, qui suivait à peu d'intervalle notre crise ministérielle du 18 février.

Depuis le commencement de l'année, l'autorité et le crédit de l'administration présidée par M. Rudini allaient s'affaiblissant d'une manière manifeste et continue, dans le pays comme dans les Chambres. La cause en était dans les embarras budgétaires, qui continuaient de s'accroître, en dépit de tous ses efforts. M. Rudini réussissait pourtant, le 19 mars, à obtenir encore une motion de confiance et à faire approuver un programme financier, qui devait assurer l'équilibre sans charges nouvelles pour le contribuable. Ce programme impliquait, notamment, l'émission, pour 200 millions de lires, de bons à long terme, remboursables avec les plus-values espérées pour l'avenir, ou, pour employer l'expression élégante de M. Luzzatti, « avec les forces vives du budget restauré. » Mais ce n'était qu'un succès éphémère. Les prévisions optimistes se heurtaient bientôt à l'implacable réalité des faits.

Durant les vacances parlementaires de Pâques, le ministre des finances, M. Colombo, voulant pourvoir réellement au déficit, émettait l'avis qu'on devait se résoudre à opérer sur les budgets militaires des réductions indispensables; en même temps, il se déclarait contraire à toute création d'impôts nouveaux. C'était préci-

Digitized by Google

sément l'époque que choisissait le ministre de la guerre pour réclamer un fort crédit supplémentaire, en vue de transformer l'armement de l'armée. Par suite de ces divergences irréductibles, une crise éclatait. Le marquis di Rudini présentait la démission du cabinet tout entier, et il était chargé par le roi d'en assurer la recomposition.

Un moment, on put croire à une solution, qui aurait remis le portefeuille de la guerre au général Ricotti, disposé, d'après l'opinion publique, à de larges économies sur les budgets militaires et même à la suppression de deux corps d'armée. Mais cette combinaison était bientôt écartée pour des motifs ou à la suite d'interventions que je n'ai pas à rechercher. « Les ministres passent, — disait alors l'*Opinione;* — mais, avant que le faisceau de l'armée soit ébranlé, bien d'autres choses doivent passer. Une nation comme l'Italie, qui a fait tant de sacrifices pour conquérir le rang de grande puissance, ne doit pas abdiquer pour quelques millions, quand ses finances sont en train de s'améliorer, quand d'autres réductions sont encore possibles, non sur le vif et non d'un effet moralement et matériellement aussi désastreux que le serait la diminution des forces militaires... »

C'était, en quelques phrases, le programme auquel M. Rudini finissait par se rattacher, après des tentatives infructueuses pour s'adjoindre un représentant du groupe piémontais.

Le 22 avril, l'agence Stefani communiquait à la presse la note suivante : « S. M. le Roi a accepté la démission du ministre des finances, M. Colombo, et a chargé M. Luzzatti de l'intérim des finances. Tous les autres ministres restent à leur poste. »

Cette solution laissait subsister les difficultés qui avaient donné lieu à la crise. Des économies ne suffi-

Digitized by Google

raient pas à assurer l'équilibre budgétaire. Il fallait que le ministère, infidèle à ses promesses de début, demandât à l'impôt les ressources nécessaires pour combler le déficit et pourvoir aux crédits extraordinaires de l'armée. Réussirait-il à rallier le parlement à ses vues nouvelles?

Le 4 mai, lors de la reprise de la session, M. Rudini exposait à la Chambre des députés les propositions du gouvernement. Son collègue de la guerre avait réduit le chiffre des crédits extraordinaires qu'il avait réclamés tout d'abord. On avait à prévoir un déficit de 33 millions : on y parerait, en grande partie, par des économies et par des ajournements de dépenses, mais aussi par l'établissement de taxes nouvelles ou supplémentaires, dont le produit était évalué à 19 millions; en outre, le ministère réclamait des pleins pouvoirs, en vue de procéder à des réformes administratives.

La Chambre accueillait le développement de ce programme par un froid silence. Les attaques de l'extrême gauche ne réveillaient plus les protestations de la majorité.

La seconde journée des débats s'ouvrait par un discours très étudié de M. Giolitti, qui se prononçait contre les propositions gouvernementales et engageait la Chambre à les rejeter. M. Giolitti était le chef reconnu du groupe piémontais, qui comptait près de quatre-vingts membres, et qui, tout en observant une certaine indépendance, n'avait pas jusqu'alors ménagé son appui au cabinet. MM. Ellena et Martini reprochaient ensuite au ministère d'avoir changé de programme et lui refusaient leur confiance. En vain MM. Luzzatti et Rudini s'efforçaient-ils, par de véhémentes répliques, de réfuter les critiques de leurs adversaires et de rallier leurs troupes débandées. Il demeurait évident que la défaite allait se déclarer.

Digitized by Google

La motion de confiance proposée en faveur du gouvernement était repoussée par une majorité de huit voix.

Le ministère, constitué le 9 février 1891, sous la présidence du marquis di Rudini, n'avait plus qu'à offrir sa démission au roi, qui l'acceptait (5 mai 1892).

Digitized by Google

CHAPITRE IV

MINISTÈRE GIOLITTI

Ministère Giolitti (15 mai 1892). — Brin à la Consulta. — Prorogation du parlement italien (15 juin). — Dissolution de l'extrême gauche : les radicaux légalitaires. — Entrevues de Nancy et de Kiel (juin). — Voyage à Postdam du roi et de la reine d'Italie (juin). — L'escadre française à Gênes (septembre).

1892

Le 10 mai 1892, M. Giolitti reçut le mandat de former un nouveau cabinet. L'opinion y était préparée. N'était-ce pas lui qui, à la tête du groupe piémontais, avait conduit l'attaque contre M. Rudini et déterminé la crise? Cinq jours plus tard, il réussissait à constituer son ministère, où il se réservait, avec la présidence du conseil, les portefeuilles de l'intérieur et du trésor. M. Brin prenait la direction des affaires étrangères; l'amiral Saint-Bon et le général Pelloux étaient seuls maintenus à leur poste, comme pour établir que les choses de la marine et de l'armée devaient rester au-dessus des agitations parlementaires.

Au point de vue du classement des partis et de la politique intérieure, le cabinet allait prendre dans la gauche le point d'appui que la droite avait fourni à l'administration précédente. La preuve en était dans les idées connues des nouveaux ministres, dans le concours à eux

Digitized by Google

promis par Zanardelli, — qui demeurait en dehors de la combinaison et se réservait pour la présidence de la Chambre des députés, — dans la neutralité bienveillante que Crispi lui-même s'imposait tout d'abord. Aussi les amis de M. Giolitti disaient-ils qu'avec lui la gauche reconstituée reprenait la direction des affaires. Le mot aurait été juste, si des différences de principe ou de méthode avaient encore séparé les deux grands partis qui se disputaient jadis le pouvoir. Mais le *transformisme* en avait confondu les éléments. Entre la droite et la gauche il n'y avait plus que des nuances. La distinction tenait à des questions de personnes plutôt qu'à des questions de doctrines, les conservateurs se piquant d'un libéralisme égal à celui des progressistes.

Ce qui devait particulièrement caractériser l'administration présidée par M. Giolitti, c'était la rupture avec les règles d'économie, que M. Rudini s'était imposées en vue de la restauration financière. Le parlement, après s'y être montré favorable au début, s'était peu à peu fatigué d'un système gênant. « Le ministère de la lésine », — suivant un sobriquet qui avait fait fortune, — était dès lors condamné. De par ses origines mêmes, le nouveau cabinet était tenu de montrer plus de largesse et de confiance. Les événements démontreraient si ce n'était pas trop présumer du regain de vigueur dont le pays était redevable à deux années d'un régime désormais tenu pour trop sévère.

Quant à la politique extérieure, il était certain, dès les premiers jours, que le caractère n'en serait pas modifié. Les alliances allemandes et l'entente avec l'Angleterre jouiraient de la même faveur que par le passé dans les conseils du gouvernement royal.

A cet égard, les idées de M. Giolitti ne différaient pas

Digitized by Google

de celles qui continuaient à prévaloir autour de lui. On avait de bonnes raisons pour n'en pas douter, bien que, volontairement absorbé par les études administratives et financières, il n'eût pas jusqu'alors cherché l'occasion de manifester ses vues personnelles sur les questions extérieures. N'avait-il pas accepté et conservé, durant deux années, un portefeuille dans le ministère de Crispi? Le fait seul que la confiance royale l'avait appelé à recueillir la succession de M. Rudini, impliquait que son concours était acquis au système suivi depuis 1882. Enfin les chroniques parlementaires venaient d'enregistrer deux incidents qui ne laissaient pas que d'être significatifs.

L'un était survenu à la fin de la séance parlementaire du 5 mai, qui avait ouvert la crise. A ce moment, la gauche protestait bruyamment contre les alliances et contre les charges qui en résultaient. Se tournant alors vers les réclamants, M. Rudini s'était écrié : « Vous avez parmi vous le plus chaud partisan de la Triple-Alliance! » C'était M. Giolitti qu'il voulait désigner. Ses paroles ne figuraient pas, le lendemain, au compte rendu officiel de la séance; mais elles avaient été enregistrées, le soir même, par la presse locale et n'avaient pas été démenties.

Quelques jours auparavant, un député du centre s'entretenait avec M. Giolitti de réductions proposées pour les dépenses militaires. « Il n'y a rien à faire en ce sens, — avait répondu celui-ci; — il nous faut barrer solidement les portes de la maison. » M. Giolitti était député de Coni : sa métaphore se passait de commentaires.

Aucune obscurité ne subsistait donc sur les dispositions du nouveau président du conseil. Son administration allait s'inspirer des mêmes principes que le ministère antérieur. Mais on savait aussi qu'il n'entendait pas se

Digitized by Google

départir des procédés courtois et corrects de M. Rudini. Ses déclarations et ses actes ne tardaient pas à établir que le maintien de la paix et les bonnes relations avec la France figuraient aussi dans son programme.

Brin était mieux connu en France, où il avait complété, à l'école des Dupuy de Lôme et des de Bussy, les études qui l'avaient porté, en matière de constructions navales, au premier rang des ingénieurs de l'époque. Le portefeuille de la marine lui avait été confié, quelques années auparavant, dans le ministère Crispi. S'il n'avait pas alors exercé une influence prépondérante sur la politique extérieure de son pays, il en avait du moins approuvé la direction, et il avait largement contribué à en accroître les moyens d'action par l'organisation d'une puissante escadre. Un incident postérieur, que j'ai déjà noté, avait fait plus que tout le reste, pour le poser en partisan convaincu de la ligue avec les puissances centrales. Je veux parler de l'initiative prise par lui, à la Chambre des députés, dans la séance du 27 juin 1891.

On se souvient qu'en cette journée, M. Rudini, alors président du conseil, cherchait à provoquer l'adhésion du parlement au renouvellement anticipé de la Triple-Alliance. Pour lui en fournir l'occasion, Brin reprenait une demande d'interpellation retirée par Cavallotti, et prononçait les paroles suivantes :

En présentant mon interpellation, je ne suis poussé ni par un exubérant désir de savoir quelle est l'orientation de la politique ministérielle, ni par aucun trouble résultant d'un doute relatif à la valeur de cette orientation. Notre pays a déjà affirmé à plusieurs reprises, — et tout récemment encore, d'une manière solennelle, — les plus vives aspirations à la conservation d'une paix qui protège ses intérêts légitimes et

Digitized by Google

vitaux. Étant donné la situation actuelle de l'Europe, je crois que l'orientation de la politique extérieure est plutôt la conséquence fatale des choses que l'effet de la volonté des hommes. Ainsi s'explique que cette orientation ait été maintenue constante depuis beaucoup d'années par les hommes, d'origine et d'idées diverses, qui se sont succédé au gouvernement...

Les clameurs et les protestations de l'extrême gauche n'avaient pas permis à l'orateur d'aller plus loin. Mais il en avait dit assez pour faire saisir sa pensée, assez pour permettre au président du conseil de proclamer l'intention de persévérer dans la politique suivie depuis longtemps et de maintenir fermement les alliances avec les empires du centre.

L'incident n'avait pas été oublié. Il se représentait à toutes les mémoires, quand on apprenait qu'à peine chargé de former un cabinet, M. Giolitti avait fait des ouvertures à Brin pour le portefeuille des affaires étrangères. Cependant le bruit courait que celui-ci avait hésité à accepter une mission à laquelle il ne se jugeait pas suffisamment préparé; une haute influence avait dû s'exercer pour vaincre ses scrupules.

On était donc fixé sur les vues du nouveau ministre. On connaissait d'ailleurs les rapports intimes qu'il continuait avec Crispi. Et ce n'était pas seulement en Italie qu'on commentait la bienvenue que celui-ci lui adressait par la voie de la presse. Dans un article publié le 19 mai, sous ce titre : « M. Brin à la Consulta », *la Riforma* reprenait le procès de M. Rudini et traçait le programme à suivre désormais. Faire tomber les défiances que l'attitude du précédent ministère avait excitées chez les alliés; ramener la confiance de l'Angleterre, qui manifestait des tendances à se détourner de l'Italie pour se rapprocher de

Digitized by Google

la France; rehausser au dehors le prestige italien : telle était la tâche qui s'imposait au ministre des affaires étrangères. « A l'œuvre, monsieur Brin ! » concluait *la Riforma*. « Le jour où nous pourrons croire, d'après les moindres indices, que le choix de votre personne a été bien inspiré, ce jour sera l'un des plus heureux pour nos amis et pour nous. »

Brin avait trop de valeur pour accepter le rôle passif qu'on cherchait à lui imposer. Ni la volonté ni la décision ne lui faisaient défaut. Sans doute ses vues personnelles concordaient, sur les points essentiels, avec celles de ses conseillers indiscrets; mais il n'était pas homme à subir leur impulsion. Sa grande expérience se complétait d'un scepticisme qui le mettait en garde contre les entraînements de la passion et contre les erreurs du parti pris. Sa finesse piémontaise se voilait volontiers sous les apparences d'une humeur débonnaire. Il n'hésitait jamais à entrer dans le vif des affaires délicates ni à formuler des opinions arrêtées, sans embarrasser l'expression de sa pensée par des circonlocutions diplomatiques. Mais il y mettait une bonhomie bourgeoise, qui contrastait avec la précision brève de Crispi et avec la politesse aristocratique de M. Rudini.

Le portrait ne serait pas complet, si j'omettais de noter les effets d'une circonspection mêlée de défiance, qui tempérait ses sentiments avoués de gratitude et de sympathie pour notre pays.

Sous cette réserve, nous ne pouvions que voir avec satisfaction l'entrée de Brin à la Consulta. Nous nous plaisions à penser que son patriotisme éclairé le déciderait à poursuivre l'application des méthodes conciliantes de son prédécesseur immédiat. Une expérience de deux années a confirmé cet espoir. C'est un témoignage que je

Digitized by Google

me plais à formuler aujourd'hui, en m'associant aux regrets que la mort prématurée de l'homme d'État a provoqués dans toute l'Italie (1).

Aux finances était appelé Ellena, le rédacteur du dernier tarif des douanes, le principal délégué de l'Italie dans les négociations qui avaient abouti à la rupture commerciale avec la France. Les autres départements étaient confiés à MM. Bonacci, ancien secrétaire général de l'intérieur; Martini, orateur discret et caustique, signataire d'une étude remarquée sur l'Érythrée, dont il devait plus tard devenir le gouverneur général; Genala, Lacava, et Finocchiaro-Aprile, qui occupaient des places en vue dans le parlement. Comme je l'ai dit, l'amiral Pacoret de Saint-Bon et le général Pelloux conservaient leur portefeuille : le premier partageait avec Brin l'honneur d'avoir créé la marine italienne; le second, aussi habile parlementaire que bon soldat, s'était acquis déjà une grande autorité par son activité à consolider l'organisation de l'armée et à développer les défenses des Alpes.

Ces indications suffisent pour déterminer la physionomie du ministère constitué par M. Giolitti. La seule conclusion que j'en veuille tirer, quant à présent, c'est que les changements survenus dans le personnel gouvernemental du royaume ne semblaient pas de nature à exercer une influence très sensible sur nos rapports avec l'Italie.

Et d'abord le nouveau ministère était-il né viable? Ses débuts ne laissaient pas que de rendre la question douteuse.

Le 25 mai, M. Giolitti se présentait devant la Chambre des députés, qui avait suspendu ses séances depuis le jour de la crise, et il exposait son programme.

(1) M. Brin est mort le 24 mai 1898.

Digitized by Google

En ce qui touche la politique extérieure, il affirmait la résolution de ne pas s'écarter de la ligne tracée par M. Rudini : « Nos alliances, — ajoutait-il, — contractées seulement en vue de la paix, et l'amitié avec toutes les puissances nous mettront en mesure de prouver que l'Italie est pour l'Europe une garantie assurée de la conservation de cette tranquillité, qui est pour nous, comme pour tous les peuples civilisés, le plus vital des intérêts. » Cette partie des déclarations était prévue et ne soulevait de critiques que sur les bancs de l'extrême gauche. Mais il en était autrement du reste.

Arguant de l'insuffisance des mesures proposées par ses prédécesseurs pour résoudre la crise financière, M. Giolitti avait pris l'initiative et la direction du mouvement qui les avait renversés du pouvoir. On s'attendait donc à ce qu'il présentât sans retard les éléments essentiels d'un plan combiné en vue de remédier aux difficultés du moment. Rien de tel dans l'exposé ministériel, rien que des considérations générales, des promesses vagues d'économies nouvelles, l'engagement d'écarter, si possible, la nécessité de nouveaux impôts, d'étudier des projets de réformes, d'améliorer les conditions du crédit, de la circulation, du commerce, des écoles. Une seule proposition ferme : celle d'appliquer à la fabrication des nouveaux fusils de l'armée le produit de la vente des « piastres bourbonniennes », qui dormaient, depuis plus de vingt ans, dans les caisses du trésor, et de faire face ainsi aux crédits extraordinaires réclamés pour le budget de la guerre.

On se rend compte de la déception causée par un programme aussi incomplet et de l'empressement mis par l'opposition à en tirer parti. La lutte s'engageait aussitôt sur une interpellation soutenue par les hommes de la droite, coalisés par l'occasion avec les radicaux. Après

Digitized by Google

un long débat, le président du conseil se résignait à accepter l'ordre du jour suivant, dont les termes mesurés devaient faciliter l'adhésion des hésitants : « La Chambre, réservant son jugement sur les propositions concrètes du gouvernement, quand elles seront présentées, passe à l'ordre du jour. »

La victoire restait au cabinet. Mais quelle victoire! La majorité se réduisait à 9 voix.

Le lendemain, M. Giolitti faisait connaître qu'il avait cru devoir présenter sa démission au roi, mais que Sa Majesté avait refusé de l'accepter. Le ministère restait donc à son poste; mais il réclamait « six douzièmes provisoires », afin de se ménager le temps de pourvoir aux nécessités de la situation.

Une pareille notification ne pouvait qu'être défavorablement appréciée. C'était, dans les annales parlementaires, le premier exemple d'une proposition portant sur la moitié d'une année budgétaire. On y voyait une tentative pour forcer la soumission de la Chambre par la menace d'une dissolution. La commission saisie de la demande ne voulait concéder qu'un seul douzième. Tout faisait prévoir que le ministère aurait encore à soutenir un assaut dangereux.

Mais la question ne venait pas immédiatement à l'ordre du jour, et le temps était mis à profit. Malgré tous les efforts de l'opposition, M. Giolitti obtenait, par 261 voix contre 189, le vote qu'il désirait. Quatre jours après (15 juin), la Chambre se prorogeait à une date indéterminée.

Le ministère se voyait ainsi assuré de six mois d'un pouvoir sans contrôle, et maître de préparer des élections, qui ne manqueraient pas de ramener au Montecitorio une assemblée plus docile.

Digitized by Google

Deux semaines avaient suffi pour porter de 9 à 72 le chiffre de la majorité. Cette évolution s'expliquait, en partie par la présence de nombreux députés, mandés de province au dernier moment, et qui n'étaient pas intervenus au premier scrutin. La cause en était aussi dans une scission survenue fort opportunément dans l'extrême gauche. Il convient de s'y arrêter quelques instants.

Aucun débat sur la politique générale ne s'engageait jadis sans que l'extrême gauche fît entendre ses protestations contre la direction imprimée à la politique extérieure et contre les charges militaires, qui en étaient, à ses yeux, la conséquence obligée. Il en avait été autrement, cette fois, durant la discussion des interpellations adressées à M. Giolitti. Le parti radical, qui comptait dans la Chambre une cinquantaine de membres, s'était divisé avec éclat en deux fractions à peu près égales. Les uns étaient demeurés fidèles à leurs anciennes doctrines, et, par la voix des Cavallotti, des Bovio et des Imbriani, avaient condamné un système qu'ils jugeaient contraire aux intérêts nationaux. Mais les autres, en ralliant le drapeau ministériel, n'avaient point hésité à donner leur adhésion au programme du cabinet ou s'étaient bornés à de platoniques réserves. Au nombre de ces derniers et parmi les plus en vue figuraient l'éloquent député de Rimini, Luigi Ferrari, républicain à ses débuts dans la vie parlementaire, désormais converti, et qui allait bientôt devenir le collaborateur de Brin comme sous-secrétaire d'État aux affaires étrangères ; M. Mussi, le radical milanais, hier encore adversaire irréductible de la politique ministérielle, aujourd'hui favorable aux alliances, considérées comme une garantie de paix, et résigné aux dépenses militaires, maintenues dans une mesure tolérable ;

Digitized by Google

M. Barzilai, le jeune et fougueux apôtre de l'irrédentisme, l'interprète habituel des réclamations de Trieste, à présent disposé à prêter son concours au gouvernement pour faciliter les moyens d'atténuer les conséquences dommageables de la Triple-Alliance ; M. Fortis, enfin, qui se déclarait prêt à voter de nouveaux impôts pour la consolidation des forces nationales, et convaincu de l'intérêt qu'il y avait pour l'Italie à rester fidèle aux pactes conclus avec les puissances centrales. Autour de ces chefs se groupaient une vingtaine de députés, qui allaient former, sous le nom de « radicaux légalitaires », l'avant-garde de la majorité gouvernementale.

Les radicaux légalitaires expliquaient leur évolution, en soutenant qu'en hommes pratiques, ils devaient à leurs idées mêmes d'appuyer un cabinet de gauche, afin d'empêcher le retour de la droite au pouvoir.

Inutile d'insister sur le jugement sévère que leurs anciens amis, abandonnés sur la brèche, portaient sur leur attitude nouvelle.

Le fait est que leur défection disloquait le parti radical et le condamnait à l'impuissance, à la veille des élections. C'était un coup de fortune pour M. Giolitti, d'autres disaient : un coup de maître. On se demandait, en effet, si son intervention n'était pas pour quelque chose, sinon pour beaucoup, dans le résultat dont il était le premier à bénéficier. Il ne manquait pas d'Italiens pour lui en faire honneur.

Au fond, la crise ministérielle du 5 mai et la scission survenue dans l'extrême gauche procédaient d'une même cause, des embarras financiers avec lesquels l'Italie était aux prises. L'opinion s'accréditait de plus en plus, en dépit de dénégations autorisées, que ces embarras étaient

Digitized by Google

dus à la politique des alliances et à l'appareil militaire imposé par suite au royaume. C'est ce moment même que la presse allemande choisissait pour fournir un nouvel aliment aux polémiques dont la question ne cessait de faire l'objet

Le 19 mai, la *Norddeutsche Allgemeine Zeitung* consacrait toute une étude aux progrès réalisés depuis dix ans par l'armée italienne. Après beaucoup d'éloges et quelques réserves, la feuille officieuse de l'empire allemand faisait observer que l'Italie devait sa sécurité à ses efforts pour devenir une puissance financière de premier ordre, et à la ténacité qu'elle avait déployée pour maintenir sa force militaire. Elle ajoutait que le gouvernement commettrait une faute grave, s'il laissait affaiblir cette force et, par conséquent, sa position dans la Triple-Alliance; que, d'ailleurs, la solution donnée à la dernière crise ministérielle établissait qu'il en avait conscience. Aussi l'Allemagne saluait-elle avec joie l'accroissement de la puissance militaire italienne, en même temps que la consolidation de la Triple-Alliance et de la paix européenne.

On ne pouvait faire entendre en termes plus explicites que l'entretien d'un état militaire déterminé était la conséquence, sinon la condition, de la participation de l'Italie à la ligue des puissances centrales.

Par une coïncidence aussi curieuse que significative, le jour même où la feuille berlinoise publiait ce factum compromettant, les *Hamburger Nachrichten* faisaient paraître, — sous le titre : « les pressions sur l'Italie, » — un article attribué à Bismarck ou du moins écrit sous son inspiration. Le rédacteur y posait en principe que « la participation de l'Italie à la Triple-Alliance était d'une importance de premier ordre, » et qu'elle dépendait essen-

Digitized by Google

tiellement de l'Angleterre, intéressée, pour sa politique méditerranéenne, à empêcher le rapprochement des nations latines. Dans cet état de choses, il serait « absurde », de la part des puissances allemandes, de contraindre l'Italie à augmenter ses forces militaires. Si, pour des raisons financières, le gouvernement royal voulait alléger ses charges, on devrait le laisser faire. Alors même qu'il s'arrangerait seulement pour rester à l'écart, il rendrait encore de signalés services. L'essentiel était, pour l'Allemagne, qu'en cas de guerre avec la Russie, l'Autriche-Hongrie ne fût pas obligée à distraire une partie de ses forces pour la défense de ses frontières du sud-ouest. A tout prix, il fallait que l'Italie restât dans la Triple-Alliance. Il y avait donc imprudence, de la part des Allemands, à vouloir exercer une pression pour qu'elle maintînt sous les armes un plus grand nombre de soldats que ses finances ne le permettaient.

Telle était l'argumentation développée par le journal de l'ancien chancelier.

Rapprochés l'un de l'autre, les deux articles confirmaient le soupçon que les exigences de l'Allemagne n'étaient pas étrangères aux charges militaires que le gouvernement royal ne se lassait pas d'accroître. Tout au moins semblait-il en résulter que l'Italie était exposée, par ses accords avec les puissances centrales, à des interventions incompatibles avec sa dignité et de nature à affecter sa fortune et son indépendance. — « C'est la première fois, — disait *la Riforma* elle-même, — que l'Allemagne a cru devoir intervenir d'une telle façon dans nos affaires, depuis que l'alliance est conclue... D'après les *Hamburger Nachrichten*, l'Italie sera toujours une alliée précieuse, et l'on ne doit pas, dès lors, l'obliger à tels ou tels armements, parce que, dans l'intérêt de l'Allemagne,

Digitized by Google

l'essentiel est que l'Autriche, l'alliée indiscutable, puisse disposer, grâce à la Triple-Alliance, de toutes ses forces en cas de guerre avec la Russie. C'est là une considération qui n'est pas moins humiliante pour nous que la précédente... »

Les sentiments formulés par l'organe de Crispi étaient partagés par tous les journaux de la péninsule, qui, sans distinction de parti, laissaient paraître le mécontentement provoqué par l'ingérence de l'Allemagne dans les affaires intérieures du pays.

A ce point de vue, l'article des *Hamburger Nachrichten* n'était pas mieux accueilli que celui du *Norddeutsche Allgemeine Zeitung*. A le bien prendre, on pouvait cependant y lire un témoignage flatteur du grand intérêt que l'Allemagne, en tout état de cause, attachait au concours de l'Italie. Mais nos voisins n'y voulaient voir qu'une tactique destinée à enchaîner ce concours, et ils s'en offensaient comme d'une atteinte à leur dignité.

C'est le même sentiment, — toutes proportions gardées, — que réveillait, en 1899, une étude publiée par la *Revue des Deux Mondes* et dans laquelle j'exposais les efforts poursuivis, durant ma mission à Rome, pour nous rattacher l'Italie par ses propres intérêts. Rien assurément que de correct dans ce travail, rien qui n'attestât le haut prix que nous assignions au rapprochement entre les deux pays. Mais les Italiens n'en retinrent qu'un calcul combiné en vue de forcer ce rapprochement, et leur susceptibilité en fut piquée.

A la fin de mai 1892, les articles des journaux allemands avaient donc suscité, dans le royaume, une humeur que les adversaires de la Triple-Alliance cherchaient à exploiter, en insistant sur les conséquences préjudiciables du système. Il n'était pas inutile qu'une

Digitized by Google

démonstration solennelle ranimât la confiance ébranlée, en ménageant de nouvelles satisfactions à l'amour-propre national. Peut-être ces considérations entraient-elles pour quelque chose dans les motifs du voyage qui allait conduire à Potsdam les souverains de l'Italie.

L'opportunité de ce voyage semblait d'autant mieux établie que l'opinion s'occupait alors d'une autre rencontre qui devait avoir lieu à Kiel, le 7 juin.

Comme on s'en souvient, la première visite de Guillaume II, après son avènement au trône, avait été pour l'empereur de Russie. En 1890, il était allé de nouveau le voir à Narva. C'est cette seconde visite que le tsar se décidait à rendre, après un intervalle de deux ans, marqué par le rapprochement survenu entre la Russie et la France. L'empereur Alexandre se trouvait à Copenhague, pour les noces d'or de Christian IX, son beau-père; au retour, il avait promis de s'arrêter à Kiel, où son impérial cousin devait l'attendre.

En Italie, comme ailleurs, la prochaine rencontre des deux empereurs prenait les proportions d'un événement politique. Dans la résolution tardive du tsar, quelques-uns se plaisaient à voir l'indice d'une évolution nouvelle et d'un retour aux anciens accords avec l'Allemagne. Tout au moins en tirait-on des déductions peu favorables pour la solidité de l'entente franco-russe. Personne ne s'attendait au coup de théâtre qui devait renverser toutes ces hypothèses.

Au commencement de juin, M. Carnot allait à Nancy, pour y assister à des fêtes universitaires et présider à l'inauguration de la statue de Claude Lorrain. Le grand-duc Constantin, oncle du tsar, faisait alors une cure à

Digitized by Google

Contrexéville. La veille du jour fixé pour l'entrevue des deux empereurs à Kiel, le grand-duc se rendait à Nancy, pour y saluer le président de la République.

On n'a pas oublié le retentissement de cette démarche, évidemment autorisée et concertée. Eu égard aux circonstances, la signification n'en pouvait être douteuse. C'était la contre-partie voulue de la rencontre de Kiel; c'était la preuve que cette rencontre n'impliquait aucun changement dans les dispositions de la Russie (1).

Tel était du moins le sentiment qui se manifestait en Italie dès les premiers jours, comme on peut en juger d'après les commentaires des feuilles romaines. « La démarche du grand-duc, — écrivait l'*Opinione*, — semble destinée à contre-balancer, sinon à détruire l'impression que pouvait produire le voyage du tsar à Kiel. » Le journal l'*Italie* ne doutait pas que la visite de Nancy n'eût été faite par ordre; aussi exprimait-il l'avis que l'entrevue de Kiel en perdait la moitié de son importance. *La Tribuna*, qui passait encore pour l'organe officieux du ministère de l'intérieur, voulait bien reconnaître que l'événement ne provoquait chez nous aucune imprudente manifestation; « cependant, — ajoutait-elle, — il est difficile de le réduire aux proportions d'un fait divers quelconque; il faut, pour le moins, y voir une garantie, volontairement

(1) D'après des informations postérieures, l'entrevue de Nancy était plus encore et mieux qu'une simple manifestation.

Le 18 juillet 1900, le président de la République Française, M. Loubet, se rendait à Cherbourg pour assister à une revue navale. A son passage à Caen, il répondait en ces termes aux salutations du préfet qui avait dirigé en 1892 l'administration du département de Meurthe-et-Moselle :

« Je suis touché du souvenir que vous évoquez du voyage que je fis, il y a huit ans, aux côtés du président Carnot, en Lorraine. Ce souvenir est inoubliable. Il me rappelle la rencontre à Nancy du président Carnot avec le grand-duc Constantin, représentant de la grande Puissance amie. *C'est à Nancy que furent jetées les bases de l'union, de l'alliance de deux grands peuples de l'Europe...* »

(Voir le journal *le Temps* du 19 juillet 1900.)

Digitized by Google

donnée par le tsar à la France, que sa rencontre avec l'empereur d'Allemagne ne signifie ni dédain ni oubli des sympathies françaises, et qu'elle n'est pas le signe de quelque nouvelle orientation politique... La situation n'a donc pas changé. Il n'y a de plus qu'une démonstration établissant qu'au cas où la paix serait rompue, la Russie pourrait difficilement rester les bras croisés ».

Ces quelques citations dispensent d'insister davantage sur les conséquences de la démarche faite par le grand-due Constantin. Les assurances de bon vouloir et les témoignages de courtoisie que les deux souverains avaient échangés à Kiel, n'impliquaient aucune modification dans les rapports des deux empires. La situation demeurait ce qu'elle était depuis Cronstadt. Nos amis s'en félicitaient comme d'une nouvelle garantie de paix; les autres s'appliquaient à en tirer de fâcheux augures, feignant de craindre que l'attitude du tsar ne fût un encouragement pour le chauvinisme français.

Le voyage en Allemagne du roi Humbert et de la reine Marguerite suivait de deux semaines les entrevues de Nancy et de Kiel. Le 19 juin, les souverains partaient pour Potsdam, où ils arrivaient le lendemain soir; le 26, ils étaient de retour à Monza.

Je ne m'étendrai pas sur l'emploi des quatre journées qu'ils avaient consacrées à leurs hôtes impériaux. On n'a qu'à se reporter aux chroniques de l'époque, pour y trouver le compte rendu des fêtes célébrées en leur honneur. Le programme en était très chargé. Guillaume II n'avait rien négligé pour en rehausser l'éclat et en faire une manifestation solennelle des rapports intimes qui unissaient les deux cours.

Comme je l'ai déjà dit, le voyage royal avait été offi-

Digitized by Google

ciellement annoncé plusieurs semaines à l'avance. Dans les cercles officieux de Rome, on répétait, au retour des souverains, que le roi et la reine avaient voulu rendre à l'empereur et à l'impératrice, dans leur résidence d'été, la visite qu'ils avaient reçue à Monza en 1889. Ce n'avait été, de leur part, qu'une démarche de courtoisie et un témoignage nouveau de leurs sentiments personnels d'amitié pour les souverains allemands. Aucune allusion aux alliances n'avaient été faite dans les discours prononcés à Potsdam, aucune place ménagée pour des études diplomatiques durant les fêtes de famille qui avaient rempli les quatre jours. La politique était demeurée étrangère à l'entrevue.

Ce n'était pourtant pas sans dessein que le roi s'était fait accompagner en Allemagne par son ministre des affaires étrangères. Mais n'était-il pas naturel que celui-ci eût profité d'une pareille occasion pour entamer des relations personnelles avec le chancelier et le chef de la diplomatie impériale? Brin avait pu ainsi, au cours de plusieurs entretiens confidentiels, conférer avec Caprivi et le baron Marschall des principales questions européennes. Les trois hommes d'État avaient eu la satisfaction de se trouver en parfaite concordance de vues, de constater les dispositions également pacifiques des deux gouvernements et leur commune volonté de maintenir fermement la Triple-Alliance. Mais on assurait qu'ils n'avaient mis à l'étude aucune modification des pactes existants, aucun plan militaire, aucun arrangement financier.

Ces affirmations n'avaient rien que de conforme aux renseignements recueillis par les chancelleries et aux déductions suggérées par les circonstances mêmes de la rencontre. Ce qu'on savait des conciliabules tenus par les

Digitized by Google

souverains ou leurs ministres, des conditions dans lesquelles ces conciliabules avaient eu lieu et du temps qu'ils avaient duré, tout concourait pour écarter l'idée que des questions nouvelles et importantes y eussent été abordées et résolues.

Est-ce à dire pourtant que la visite de Potsdam n'eût entraîné aucune conséquence? Assurément non. La nation italienne n'était pas insensible aux attentions dont la famille royale avait été comblée à la cour allemande; elle y trouvait, avec une satisfaction d'amour-propre, un nouveau motif de confiance dans le puissant allié. A ce point de vue, le résultat n'était pas inférieur à celui qu'on avait dû se proposer au Quirinal. Le roi Humbert et Brin ne rapportaient d'Allemagne ni engagements, ni traités nouveaux; mais ils en revenaient avec un surcroît de prestige et d'autorité, qui devait leur faciliter les moyens de triompher des résistances opposées à leur politique et d'obtenir les sacrifices nécessaires pour en poursuivre l'application.

En France, on se bornait à enregistrer l'événement, et on gardait le souvenir d'une manifestation destinée, après le renouvellement anticipé du pacte de 1882, à consolider les liens qui rattachaient l'Italie au groupement des puissances centrales. L'impression qui en résultait n'était pas de nature à faciliter l'œuvre de rapprochement que notre diplomatie ne perdait pas de vue. Cependant, après Cronstadt et Nancy, l'opinion, plus confiante, avait la sagesse de ne pas s'en affecter outre mesure. De là vient sans doute qu'un assentiment général accueillait, deux mois plus tard, la décision prise par le gouvernement de la République d'envoyer une escadre à Gênes, pour y saluer le roi Humbert au nom de la France.

Digitized by Google

Peu de jours après la visite de Potsdam, le syndic de Gênes adressait aux chefs de mission diplomatique en Italie une invitation aux fêtes préparées par la ville pour la célébration du quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique et pour l'inauguration d'une statue de Christophe Colomb. La date en était fixée au mois de septembre suivant. Le roi et la famille royale avaient promis d'y assister.

On se souvient qu'en avril 1890, le gouvernement italien avait envoyé une flotte à Toulon pour porter à M. Carnot les compliments du roi. Cette visite n'avait pas encore été rendue. Il est vrai qu'au mois d'août de cette même année 1890, le gouvernement de la République avait notifié son intention de faire partir une escadre pour la Spezia, à l'occasion du lancement d'un cuirassé italien. Mais ce projet n'avait pu être suivi d'effet, le roi ne s'étant pas décidé à se rendre à la solennité, comme la nouvelle en avait été d'abord annoncée. Les fêtes de Gênes nous offraient l'occasion d'acquitter la dette contractée depuis deux ans. Il s'agissait d'un devoir de courtoisie internationale, dont l'accomplissement ne pouvait qu'avoir des conséquences favorables, en témoignant de notre désir de vivre en bonne intelligence avec nos voisins, malgré l'orientation persistante de leur politique. Du reste, notre abstention aurait été d'autant plus remarquée, que toutes les puissances maritimes se disposaient à concourir, par la présence de leur pavillon, à la célébration du centenaire.

Le 11 septembre, notre escadre de la Méditerranée était mouillée à Gênes, à côté des autres flottes. Le roi et la reine venaient à bord du *Formidable*, où l'amiral Rieunier leur avait ménagé une réception digne de la France. Aux vœux dont il se faisait l'interprète, les souverains répon-

Digitized by Google

daient par les plus flatteurs compliments. Leur bonne grâce s'inspirait de sentiments et de souvenirs, qui devaient réveiller des échos sympathiques dans les deux pays. — A terre, la population gênoise faisait à nos marins des ovations qui rappelaient la fraternité des meilleurs temps.

Aussi, durant les semaines suivantes, le ton de la presse s'adoucissait-il sensiblement. Une brise apaisante soufflait sur toute la péninsule. On aurait pu croire qu'une ère nouvelle allait s'ouvrir. Nos amis reprenaient espoir. Ils se flattaient qu'une entente commerciale pourrait intervenir bientôt, à la faveur des dispositions qui s'accentuaient : c'était, à leur avis, le sûr moyen de précipiter l'évolution, dont on entrevoyait les symptômes. Leurs espérances ne tenaient pas compte des obstacles que les doctrines protectionnistes, sans parler d'autres considérations, opposaient chez nous à un rapprochement économique. Toute tentative en ce sens eût été condamnée alors à un échec certain. Mieux valait surseoir encore et attendre une heure plus propice.

Les journées de Gênes n'étaient pourtant pas sans utilité. L'effet s'en manifestait tout d'abord par une hausse notable des fonds italiens. Il en résultait dans les esprits une détente, qui facilitait le règlement des affaires courantes et remettait en faveur les idées de conciliation. L'envoi de notre escadre aux fêtes du centenaire enlevait à nos adversaires le prétexte de récriminations, que leur fournissait auparavant notre retard à rendre la visite de Toulon. Les inquiétudes entretenues par la tension des rapports avec la France se calmaient progressivement. Le gouvernement de M. Giolitti, qui se préparait alors à une grosse partie en avançant la date normale des élections législatives, pouvait se faire honneur de l'amélioration survenue dans l'état des choses et en tirer profit.

Digitized by Google

CHAPITRE V

LES NOCES D'ARGENT

Dissolution de la Chambre italienne des députés (10 octobre 1892) ; élections du 6 novembre. — Discours de Crispi à Palerme. — Décrets dictatoriaux (22 novembre). — Ouverture de la dix-huitième législature (23 novembre). — Les noces d'argent du roi et de la reine d'Italie (22 avril 1893).

1892-1893

Le 10 octobre 1892 paraissait un décret royal, qui prononçait la dissolution de la Chambre des députés et fixait les élections au 6 novembre.

En même temps que ce décret, la *Gazette officielle* publiait un rapport ministériel, qui en présentait les motifs et faisait connaître le programme du cabinet.

La politique étrangère y tenait peu de place. Le gouvernement annonçait toutefois l'intention de suivre la ligne du ministère précédent, c'est-à-dire de faire prévaloir une politique de paix, fondée sur le maintien des alliances avec les puissances centrales.

Par contre, la question financière, dont le règlement était présenté comme des plus pressants, faisait l'objet de développements étendus. Pour l'exercice courant, on reconnaissait que le découvert ne s'élevait pas à moins de 38 millions de lires; encore ne tenait-on pas compte d'une somme à peu près égale, affectée aux constructions

Digitized by Google

de chemins de fer, et dont le montant, distrait du budget ordinaire, serait demandé au crédit. C'est à une réforme du service des pensions que l'on proposait de recourir, pour combler le déficit prévu. Ce service devait être délégué à la Caisse des dépôts et consignations, moyennant le paiement, durant trente années, d'une annuité fixe. Ainsi l'État réaliserait une économie immédiate de trente-six millions, qui permettrait, avec quelques autres réductions de dépenses, de parfaire l'équilibre. La combinaison était ingénieuse, puisqu'elle allait diminuer le montant des premières échéances, pour en répartir la charge sur un plus grand nombre d'annuités. Mais elle avait l'inconvénient de priver l'État, durant une longue période, du profit des extinctions qui viendraient à se produire dans les pensions, et d'augmenter la somme totale de ses déboursés. Ce n'était donc, en définitive, qu'un expédient, qui grevait le futur au profit du présent.

Le rapport admettait que le budget suivant se solderait encore par un fort déficit, malgré les économies réalisées sur le service des pensions. On avait l'intention d'y pourvoir avec de nouvelles ressources, qui seraient obtenues par la constitution au profit de l'État de monopoles divers.

Tout en constatant les difficultés de la situation financière, le programme ministériel ne proposait aucun remède décisif; mais il offrait l'avantage de ne pas inquiéter l'opinion par la perspective immédiate d'impôts nouveaux ou d'économies pénibles. Avec les promesses confiantes qu'il formulait, et grâce aux ressources d'une campagne administrative, habilement menée, M. Giolitti pouvait compter sur l'issue favorable des élections prochaines.

Digitized by Google

La période électorale était marquée par un discours prononcé; le 27 octobre, à Turin, par le ministre des affaires étrangères. Le mot de « paix » y était souvent prononcé. Toute l'Europe la désirait. L'Italie ne pouvait que mettre à profit la tranquillité résultant de ce commun désir, pour restaurer sa situation économique et financière. Un pareil résultat serait plus facilement atteint, si le gouvernement pouvait se ranger à l'avis de certains hommes politiques, qui prêchaient la réduction des dépenses militaires; mais, quand il considérait ce qui se passait au delà des frontières, quand il voyait les autres nations pousser activement leurs armements, il ne pouvait s'empêcher de conclure que c'était dans ces armements mêmes, dans le service obligatoire pour tous et dans les progrès de l'art de la guerre, que résidaient les plus sûres garanties du maintien de la paix. Les économies réalisées sur le budget de la guerre avaient atteint en Italie les limites extrêmes que la prudence imposait.

« — Un changement de gouvernement, — continuait Brin, — s'est récemment opéré dans un grand pays, sur l'amitié duquel l'Italie est habituée à compter (1). Nous avons, avec l'Angleterre, un commun désir de la paix, un même sentiment de conservation. Il est donc naturel que nous suivions la même voie, sans efforts ni accords préconçus. Une politique de paix aussi clairement, aussi fortement voulue par le pays, rassure tout le monde et donne au gouvernement l'autorité nécessaire pour la faire comprendre, en coopérant efficacement, sur la base solide des alliances, à la tranquillité sur laquelle l'Europe peut heureusement compter. »

(1) Le 15 août 1892, le quatrième ministère Gladstone avait succédé au ministère Salisbury, démissionnaire à la suite des élections du mois précédent.

Digitized by Google

La France n'était pas nommée dans le discours du ministre, non plus d'ailleurs que l'Allemagne et l'Autriche. Mais plus d'une allusion était faite à notre pays, notamment dans les développements consacrés à la paix économique, dont l'orateur aurait voulu, disait-il, parler avec la même confiance que de la paix politique; la conclusion lui semblait malheureusement moins assurée, par suite de « l'esprit de réaction qui avait envahi tous les pays, en ce qui concernait les rapports commerciaux. »

Ainsi, tout en multipliant les assurances pacifiques, Brin confirmait la résolution de maintenir le système d'alliances et d'armements où l'Italie était engagée. Ses déclarations de Turin avaient au moins le mérite de ne laisser aucune incertitude sur les vues du cabinet, dont il dirigeait la politique extérieure.

Huit jours plus tard, le président du conseil prenait à son tour la parole dans un banquet organisé à Rome.

Lui aussi proclamait que la politique extérieure du cabinet s'inspirerait du ferme propos de maintenir fidèlement les alliances et la paix. Lui aussi déclarait que les dépenses pour l'armée, réduites et consolidées à deux cent quarante-six millions, étaient désormais intangibles, « ce chiffre représentant ce qui était strictement nécessaire pour la défense du pays, et pouvant être maintenu pendant beaucoup d'années. »

L'une des principales préoccupations de M. Giolitti était manifestement de relever la confiance de ses compatriotes dans la puissance économique et financière du pays. Il ne niait pas que, durant la période écoulée entre 1882 et 1890, on en eût dépassé la mesure par des dépenses et des entreprises exagérées. Depuis lors, on avait reconnu le mal et on y avait en partie remédié. La

Digitized by Google

situation allait s'améliorant. Mais il ne fallait ni pousser à l'excès le système des économies, ni s'abandonner à de regrettables défaillances. L'Italie devait avoir foi en elle-même et ne pas craindre d'escompter l'avenir.

Ainsi se justifiaient les propositions financières du cabinet, qui se faisait fort d'assurer l'équilibre budgétaire, en rejetant, pour la plus grande part, sur les générations suivantes, la charge des dépenses relatives aux grands travaux d'utilité publique et au service des pensions. Les journaux officieux complétaient la pensée de l'orateur, en disant que « la politique de serre-freins » était celle des conservateurs, et que M. Giolitti jugeait le temps venu d'en répudier l'application.

Le discours du président du conseil n'était pas accueilli avec une complète faveur. Ses amis s'attendaient encore à la révélation de je ne sais quel plan, qui devait surprendre le pays et rallier tous les hésitants. La parole ministérielle n'était pas sortie des développements prévus : il en résultait une certaine déception, mêlée de quelque humeur.

Encore faisait-on remarquer que ni Crispi ni Zanardelli n'assistaient au banquet de Rome. Que signifiait leur abstention? Après s'être posés en protecteurs du cabinet, les deux chefs de la gauche voulaient-ils se séparer de lui au moment décisif?

A la veille du grand jour, l'horizon n'était donc pas exempt de quelques points noirs qui en troublaient la sérénité. Cependant, pour tous ceux qui observaient attentivement l'état des esprits et des partis, il était certain que le ministère allait sortir victorieux de la lutte engagée.

Les élections du 6 novembre, complétées par les scrutins de ballottage du 13, donnaient effectivement au gou-

Digitized by Google

vernement des résultats dont la mesure dépassait les prévisions les plus optimistes. A n'en juger que par les professions de foi des élus, une majorité de plus des trois quarts lui était acquise dans la nouvelle Chambre. Il semblait donc assuré de marcher d'accord avec la représentation nationale, sans plus avoir à compter avec les obstacles qui avaient arrêté ses premiers pas. Cependant ses clients eux-mêmes s'appliquaient à ne pas exagérer la valeur de son succès. La moitié à peine des électeurs inscrits avaient pris part au vote. Pour la première fois, depuis longtemps, les élections s'étaient faites au scrutin uninominal. Il fallait tenir compte de l'action administrative, qui s'était exercée, dans chaque collège, sur un petit nombre de votants soumis à des influences locales et dégagés des grands courants nationaux, qu'un autre mode de consultation aurait entretenus. On disait que jamais les candidatures officielles n'avaient eu si beau jeu. On faisait remarquer, à l'appui, qu'à part de très rares exceptions, aucun des candidats combattus par l'administration n'avait réussi à passer.

Les rangs de l'ancienne droite n'avaient pas été sensiblement éclaircis. Elle avait fait pourtant une perte sensible en la personne du plus illustre de ses vétérans, Bonghi, qui se voyait exclu du parlement, où il avait occupé une place en vue durant les neuf législatures précédentes. Son échec était d'autant plus remarqué, qu'il n'avait pas hésité à se séparer de ses amis, en prenant résolument parti contre le système de politique extérieure où le gouvernement royal entendait maintenir l'Italie. « S'il avait fièrement combattu le ministère, — avait-il dit, — cela ne signifiait pas qu'il n'entrerait à la Chambre que pour le combattre encore. Il l'attendrait aux actes. La dénomination de modéré ne lui convenait

Digitized by Google

pas, puisque, sur beaucoup de points, il pensait autrement que les modérés. En ce qui concernait la Triple-Alliance notamment, il était plus près des radicaux que des modérés. La Triple-Alliance, puisqu'elle était signée, devait être observée jusqu'au terme du traité secret qui la constituait, quel que fût ce traité; mais il ne croyait pas qu'elle dût être renouvelée. Toute la diplomatie italienne devait donc, à son sens, être dirigée en vue de la dissoudre, si l'on ne voulait pas que l'Italie et l'Europe même ne fussent entraînées dans une catastrophe. » Tel était le langage que Bonghi avait tenu, avant le scrutin, à ses électeurs de Conegliano. L'opposition faite à sa candidature et son échec même n'en étaient que plus significatifs.

C'est le parti radical qui avait été principalement décimé dans la mêlée électorale. Déjà, comme on le sait, la division s'était introduite dans ses rangs. Cette fois, les dissidents, connus sous le nom de « radicaux légalitaires », avaient presque seuls trouvé grâce et reconquis leur siège à la Chambre. Une lutte sans merci avait été engagée contre les « radicaux intransigeants ». Leurs chefs étaient, pour la plupart, restés sur le carreau. MM. Ettore Ferrari, Canzio (le gendre de Garibaldi), Pantano, Frattini et beaucoup d'autres étaient remplacés par des députés ministériels. Imbriani, dont la voix retentissante avait si souvent troublé les combinaisons discrètes de la politique gouvernementale, avait échoué à Corato et à Naples. Cavallotti lui-même s'était vu préférer un candidat plus agréable dans son collège de Cortealeone.

La défaite des radicaux était naturellement présentée comme une manifestation nationale contre leurs doctrines en matière de politique extérieure, comme une démonstration favorable au système des alliances allemandes.

Digitized by Google

L'événement confirmait les appréciations que j'ai déjà consignées, sur la mesure du concours que nous pouvions espérer de l'extrême gauche : c'eût été, de notre part, une lourde faute, si nous avions, — comme certains nous en accusaient à tort, — compromis imprudemment la cause dont nous poursuivions le succès, avec celle d'un parti qui n'était pas en mesure d'exercer une influence appréciable.

En définitive, M. Giolitti sortait triomphant de la bataille, avec une majorité énorme, qui semblait disposée à lui accorder les moyens et le temps nécessaires à l'application de son programme. Restait toutefois à savoir si les dévouements, qui s'étaient multipliés durant la période électorale, lui demeureraient fidèles. Le règlement des questions financières ne devait pas tarder à les soumettre à de pénibles épreuves. Il fallait aussi tenir compte de l'opposition menaçante de Crispi, qui n'était pas homme à rester plus longtemps dans l'ombre.

Crispi n'avait cessé de faire une opposition déclarée au ministère de droite constitué par M. Rudini, son successeur immédiat. Son concours ou tout au moins sa neutralité bienveillante semblait tout d'abord acquise à M. Giolitti, qui annonçait hautement l'intention de gouverner avec la gauche. Mais son attitude n'avait pas tardé à devenir inquiétante. Durant la période électorale, il écrivait à son comité de Sicile une lettre rendue publique et dans laquelle on remarquait la phrase suivante : « Vous faites erreur, en supposant que le ministère actuel ait surgi avec mon appui ou que je sois en rapport avec lui. » Enfin il se décidait à prendre carrément position dans un discours prononcé, le 20 novembre, devant ses électeurs de Palerme.

Digitized by Google

Son langage était bien calculé pour ramener sur lui l'attention. On y trouvait un éloge inattendu de la République française, dont la sagesse pouvait fournir d'utiles enseignements aux gouvernements monarchiques, et des critiques contre le renouvellement de la Triple-Alliance, par lequel l'Italie s'était bénévolement exposée aux risques d'une guerre économique, sans s'être prémunie de garanties suffisantes. L'orateur ne manquait pas d'ailleurs de faire acte de loyalisme, en indiquant les réformes nécessaires, à son avis, « pour rendre indestructible la monarchie populaire, » en évoquant le souvenir du drapeau qu'il portait à Marsala et sur lequel étaient inscrits ces mots : « Italie et Victor-Emmanuel. » Quant au gouvernement de M. Giolitti, à peine y faisait-il une allusion dédaigneuse. Ce n'était pas des ministres actuels qu'il attendait la reconstitution nécessaire des partis. Tous les maux dont l'Italie souffrait provenaient de la droite; le salut ne devait être espéré que d'une politique résolument progressiste. Se référant à l'œuvre de son long ministère, il exposait les conceptions qu'il cherchait à faire prévaloir : sénat électif, scrutin de liste, nation armée, réforme du droit public ecclésiastique, réforme financière, réforme du crédit par la constitution d'une banque unique d'émission, décentralisation administrative, expansion coloniale, etc. C'était un programme de gouvernement destiné à rallier tous les groupes de la gauche. Avec une modestie qui n'abusait personne, l'ancien président du conseil en remettait la réalisation aux mains vaillantes des jeunes générations. Chacun y voyait un appel direct à la confiance de la nation. Crispi serait prêt à accepter de nouveau le fardeau du pouvoir, lorsque les circonstances s'y prêteraient; on le connaissait assez pour avoir la certitude qu'il ne s'épargnerait pas en

Digitized by Google

vue de se les rendre favorables. Mais M. Giolitti s'attendait à une pareille déclaration de guerre et n'en semblait pas ému : sa ténacité devait prolonger la résistance durant une année entière.

L'hiver de 1892-93, où l'on entrait, allait être occupé par l'établissement du budget et par l'examen des propositions financières du gouvernement.

On n'a pas oublié que, le 15 juin, après avoir voté six douzièmes provisoires, le parlement s'était prorogé à une date indéterminée. Durant cette prorogation, le pays avait été appelé à élire une Chambre nouvelle. Le 23 novembre, le roi présidait à l'ouverture solennelle de la dix-huitième législature.

La veille même de ce jour, la *Gazette officielle* publiait une série de décrets royaux, qui rendaient exécutoires par provision, en attendant la sanction du pouvoir législatif, la plupart des réformes financières inscrites dans le programme gouvernemental. C'était une application de la procédure de *cadenas* (catenaccio), dont la jurisprudence française devait faire, quelques années après, un essai plus timide et mieux garanti, en matière douanière. Un de ces décrets augmentait les droits d'importation sur les sucres; d'autres modifiaient les conditions de la vente des tabacs et la répartition des dépenses relatives aux travaux publics. Le plus important transférait à la Caisse des dépôts et consignations le service des pensions liquidées, moyennant le versement par l'État, durant trente années, d'une annuité de près de 39 millions de lires et la restitution au Trésor d'un titre de rente de plus de cinq cent mille francs que ladite Caisse avait reçu pour le paiement d'une certaine catégorie de pensions militaires.

Ainsi, par de simples décrets, destinés à être convertis

Digitized by Google

en lois, le ministère modifiait des lois de finances, engageait le budget pour trente années et s'attribuait la disposition d'un titre représentant un capital de plus de 11 millions de lires.

Je n'ai point à me prononcer ici sur la régularité de pareilles mesures. J'en fais mention seulement pour permettre d'apprécier les méthodes que M. Giolitti jugeait possibles avec la nouvelle Chambre. « Ces décrets, — disait-il, — nous ont été inspirés par une pensée bien simple : présenter au parlement un budget en équilibre et montrer, en Italie et au dehors, que l'assiette de nos finances a cessé de faire question. J'espère que le crédit de notre pays en tirera un large profit. D'ailleurs, si les représentants du pays n'y veulent pas donner leur approbation, ils sont libres; mais, dans ce cas, ils auront à trouver, pour nous remplacer, d'autres ministres disposés à faire face au déficit par de nouveaux impôts. »

En posant ainsi la question de confiance, M. Giolitti n'avait pas trop présumé des dispositions du parlement. Mais il n'en devait pas moins, pour obtenir les sanctions législatives dont il avait besoin, soutenir des débats difficiles, qui se prolongeaient durant de longs mois. Et, comme le sort du budget dépendait du vote des réformes édictées par voie dictatoriale, il se voyait obligé, à trois reprises successives, de formuler de nouvelles demandes de douzièmes provisoires. En mars 1893, c'est-à-dire huit mois après l'ouverture de l'exercice en cours, il n'avait pas réussi encore à faire régulariser la situation budgétaire. Bien que la victoire dût lui rester, de pareils atermoiements n'allaient pas sans porter une sensible atteinte à son autorité. Mais il faisait face, sans défaillance, aux difficultés qui allaient s'accumulant sur sa route. Il ne craignait même pas d'en augmenter le nombre, en abor-

Digitized by Google

dant résolument la solution d'un problème qui s'imposait à la sollicitude générale. Je veux parler de la fusion des banques d'émission. C'était une entreprise périlleuse, qui devait mettre en lumière des scandales troublants et provoquer, par contre-coup, la chute du cabinet. J'en réserve l'exposé pour le chapitre suivant.

Après ce qui précède, est-il utile d'ajouter que la question du rapprochement commercial entre la France et l'Italie n'avait pu, durant tous ces mois, venir à l'ordre du jour? D'un côté comme de l'autre, l'attention n'avait cessé d'être retenue sur des sujets d'ordre intérieur. En Italie, c'était le renouvellement de la Chambre et l'étude des réformes financières. En France, c'était l'affaire de Panama, qui entraînait une série de crises ministérielles et faisait passer le pouvoir des mains de M. Loubet (28 novembre 1892) en celles de M. Ribot, puis de M. Dupuy (30 mars 1893).

Il semblait, d'ailleurs, que, loin de s'affaiblir, la faveur acquise aux doctrines protectionnistes allât croissant chez nous : c'est ce qui semblait résulter du vote par lequel notre Chambre des députés venait, à la fin de décembre 1892, de repousser le traité de commerce négocié avec la Suisse, au risque de nous enfermer dans un isolement dangereux. A Rome, on en tirait argument pour établir que le ministère Giolitti n'était pas responsable des souffrances causées par la prolongation de la lutte économique; mais on se plaisait aussi à escompter les avantages que l'agriculture et l'industrie du royaume allaient retirer de notre rupture avec la Suisse, sur les marchés de laquelle notre commerce ne serait plus à redouter.

Ainsi les motifs se pressaient pour reculer le moment

Digitized by Google

où des pourparlers pourraient être entamés utilement en vue d'une entente commerciale entre la France et l'Italie.

La situation ne s'était pas modifiée au mois d'avril 1893, époque à laquelle on se préparait à célébrer les noces d'argent du roi Humbert et de la reine Marguerite.

A cette occasion, des fêtes solennelles eurent lieu à Rome. La pompe en fut rehaussée par le concours de nombreux représentants, que les puissances amies y avaient envoyés. La plupart d'entre elles s'étaient bornées à munir d'un mandat spécial leur agent diplomatique : c'est ainsi que j'y figurais avec des lettres m'accréditant, pour la circonstance, en qualité d'ambassadeur extraordinaire. Plusieurs souverains y avaient délégué des princes de leur famille, parmi lesquels on remarquait le grand-duc Vladimir (Russie), le duc d'York (Angleterre), l'archiduc Rénier (Autriche), le duc d'Oporto (Portugal), le prince Georges (Grèce) et le prince Danilo (Monténégro). L'empereur d'Allemagne avait fait mieux encore : il avait décidé de venir avec l'impératrice Victoria-Augusta.

Le 20 avril, le couple impérial, avec une suite de près de quatre-vingts personnes, arrivait en gare des Termini, où il était reçu par le roi et la reine. Après l'échange des bienvenues et les présentations de style, le cortège gagnait le Quirinal. Dans les rues pavoisées se pressait une foule compacte, contenue par les troupes qui faisaient la haie. Les vivats se succédaient sans fin. C'était le début d'une ovation qui devait se prolonger huit jours.

Guillaume II avait lieu d'être satisfait, s'il avait voulu frapper les imaginations et faire bénéficier de son prestige l'entente italo-allemande. Certains observateurs moroses craignaient pourtant qu'il n'eût dépassé la mesure. Leur susceptibilité était froissée de l'apparat

Digitized by Google

déployé par le jeune empereur, qui faisait trop grande figure. Ce sentiment perçait dans une boutade échappée, le premier soir, à un vieux sénateur du royaume : « Que veut l'empereur? — disait-il. — Que vient-il faire?... Il vient pour nous inspecter, n'en doutez pas! »

Le 22 avril, jour anniversaire du mariage royal, un dîner de cent cinquante couverts réunissait, au Quirinal, les souverains, les représentants des puissances, les dignitaires de la cour et les hauts fonctionnaires de l'État.

Dans le cercle qui précédait le repas, les ambassadeurs étaient présentés à Guillaume II, qui accordait à chacun d'eux un moment d'entretien particulier. Après m'avoir parlé des jouissances intellectuelles que le séjour de Rome devait me procurer, du plaisir qu'il y avait trouvé lui-même durant ses promenades de la veille, l'empereur rappelait qu'il avait eu la satisfaction, lors du congrès du travail à Berlin, de faire la connaissance de certains de nos plus éminents compatriotes, notamment de Jules Simon. Il avait étudié avec eux les questions sociales, qui s'imposent à la sollicitude des gouvernements. « La solution, — disait-il, — n'en est pas encore trouvée; mais il faut qu'on y travaille sans relâche. C'est une nécessité, en présence des aspirations toujours croissantes de la démocratie et de l'extension du suffrage universel. Les événements de Belgique en fournissent une preuve nouvelle. En Allemagne, nous avons nos socialistes; en France, vous avez vos anarchistes; mais nous sommes également résolus à maintenir l'ordre, tout en cherchant à satisfaire les besoins légitimes des travailleurs. C'est une tâche à laquelle nous pouvons nous appliquer de concert. » Répondant à une allusion que le hasard d'une réplique m'avait suggérée, l'empereur terminait par ces

Digitized by Google

mots prononcés avec énergie : « Si je suis attaché à la paix? Pour cela, oui; vous pouvez le croire! »

En rapportant cette dernière déclaration, je ne viole aucun secret : Guillaume II lui-même avait pris soin d'élever suffisamment le ton, pour qu'elle ne fût pas entendue de moi seul.

Une heure plus tard, au moment où le dîner touchait à sa fin, le roi Humbert prononçait, en français, une courte allocution, dans laquelle il exprimait sa gratitude pour les démonstrations sympathiques dont il était l'objet; il achevait par un toast à ses hôtes impériaux, aux souverains et aux chefs d'État représentés aux noces d'argent. Guillaume II répondait, en allemand, par un discours à l'honneur de la famille royale et de l'Italie; puis, pour être compris de tous, il terminait, en italien, par ces mots : « *Bevo alla salute delle LL. MM. il Re e la Regina d'Italia!* »

L'empereur avait à peine achevé, que le grand-duc Vladimir, se tournant vers l'ambassadrice de France, qu'il avait à sa droite, lui disait à demi-voix : « *Et moi, Madame, je bois à votre cher pays, en particulier et sans phrases!* »

Le grand-duc a l'organe bien timbré. Son toast était entendu de ses voisins de table. Le texte ne tardait pas à en être répandu, et la presse se chargeait d'en assurer la circulation. On n'en a pas oublié le retentissement en Italie et au dehors.

Du reste, ce premier témoignage des sympathies franco-russes allait être bientôt confirmé par d'autres. Ce devait être comme la contre-partie des attentions particulières que la cour d'Italie prodiguait à son hôte impérial.

Le 24 avril, le commandant Pinsonnière, attaché militaire à l'ambassade de France, se rendait au Quirinal,

Digitized by Google

pour se joindre à l'état-major du roi, qui allait passer une revue aux *Prati*. Aussitôt deux officiers russes se plaçaient à sa droite et à sa gauche, pour l'encadrer jusqu'au champ de manœuvres.

Le même jour, dans une *garden party* à l'ambassade d'Angleterre, le grand-duc Vladimir prenait à part l'ambassadeur de la République, au milieu d'un cercle d'invités, qui se tenaient à distance. La politique n'occupait peut-être pas une place exclusive dans l'entretien, qui se prolongeait. Mais qu'en pouvaient savoir les spectateurs?

Le 26 avril, le grand-duc faisait une longue visite à l'Académie de France, parcourant les ateliers et les jardins de la villa Médicis, trouvant de gracieuses paroles pour tous les hôtes de la maison.

Comment n'aurait-on pas vu, dans ces manifestations multipliées, le dessein de marquer ostensiblement les dispositions de la Russie? Depuis quelques semaines, la presse romaine, faisant écho aux journaux allemands, répandait le bruit d'un refroidissement survenu dans nos rapports avec l'empire du nord et d'un rapprochement nouveau des cours de Saint-Pétersbourg et de Berlin. Un récent voyage de M. de Giers à Vienne avait été signalé comme l'indice d'une évolution, qui nous aurait replacés dans l'isolement. L'attitude du grand-duc Vladimir faisait évanouir ces conjectures intéressées, en confirmant, aux regards de tous, la solidité de l'entente franco-russe.

Ce n'était pas, d'ailleurs, le seul enseignement que devaient laisser ces huit jours remplis par des réceptions, des banquets et des solennités de tous genres.

Après Rome, l'empereur d'Allemagne visitait Naples et la Spezia. Il y retrouvait les manifestations qui l'avaient

Digitized by Google

accueilli à son arrivée. Un sentiment naturel de curiosité contribuait sans doute à l'empressement populaire. Cependant l'amour-propre des Italiens ne laissait pas que d'être visiblement flatté des égards du puissant empereur. L'impression, qui en devait persister, ne pouvait qu'être favorable à la politique italo-allemande.

Je ne m'arrête pas à la visite faite par Guillaume II à Léon XIII. Suivant le cérémonial imaginé en 1888, l'empereur s'était rendu d'abord chez son représentant près le Saint-Siège, pour gagner ensuite le Vatican. Dans le monde italien, on affectait de n'attacher aucune importance à cette entrevue : on disait que les questions sociales en avaient fait les frais principaux, et qu'il n'était intervenu, entre l'empereur et le pape, aucune transaction dont l'Italie eût à prendre ombrage.

A côté de l'empereur Guillaume, le représentant de François-Joseph s'était vu naturellement réduit à un rôle effacé. En plus d'une occasion, il avait pu même constater que les sympathies populaires ne revenaient pas encore à l'Autriche. L'archiduc Rénier le prenait avec philosophie. Au retour de la revue du 24 avril, on avait pu l'entendre se prévaloir plaisamment des titres qu'il avait à la gratitude du roi Humbert : n'était-ce pas devant le palais Chigi, où il était descendu, que les acclamations les plus nourries avaient, par manière de protestation contre l'Autriche, éclaté sur le passage du roi? Quelques jours plus tard, la Chambre italienne des députés avait à s'occuper d'une interpellation adressée au ministre des affaires étrangères au sujet des mesures prises par les autorités autrichiennes pour empêcher, à Trieste, la célébration des noces d'argent. Brin se refusait à y répondre. Sa réserve n'était blâmée que par les irrédentistes impénitents. Ces incidents n'en éclairaient pas moins d'un

Digitized by Google

jour singulier les sentiments qui persistaient dans la péninsule contre la puissance alliée la plus voisine.

Par contre, c'est justice de constater que la population italienne n'aurait pu déployer plus d'entrain pour montrer son attachement à ses propres souverains. Sur tous les points de Rome et en toute rencontre, le roi Humbert et la reine Marguerite étaient l'objet de démonstrations chaleureuses. C'était toujours à eux que les vivats s'adressaient particulièrement. Le jour anniversaire de leur mariage, de nombreuses associations se réunissaient sous les balcons du Quirinal pour une manifestation imposante. C'était, disait-on, comme un second plébiscite, qui consacrait, après vingt-trois années, l'unité nationale, dont la maison de Savoie demeurait le symbole.

Je termine par ces observations le compte rendu des fêtes. Aucune place n'y avait été ménagée pour la politique pure, bien que l'empereur d'Allemagne y fût accompagné du baron Marschall. La rencontre des deux souverains alliés et de leurs ministres n'avait fourni l'occasion d'aucun accord nouveau, d'aucun changement dans les pactes antérieurement conclus. L'Italie pouvait prendre sa part dans le succès de cette semaine, et se glorifier des hommages rendus à la dynastie par les puissances. L'Allemagne n'avait qu'à se féliciter de l'accueil fait à l'empereur et de la consolidation des liens noués avec l'Italie. Quant à la France, on sait qu'elle avait aussi des motifs de s'associer à la satisfaction commune.

Digitized by Google

CHAPITRE VI

LES COLLISIONS D'AIGUES-MORTES

Inauguration de l'ossuaire de Palestro (28 mai 1893). — Le prince de Naples aux manœuvres allemandes en Lorraine (août). — Les collisions d'Aigues-Mortes (août). — L'escadre russe à Toulon (13 octobre). — Discours de Crispi à Gênes. — Kalnocky à Monza (14 novembre). — Ministère Casimir Perier (3 décembre). — L'affaire de la Banque romaine. — Démission du ministère Giolitti (24 novembre).

1893

Quelques semaines après les noces d'argent, l'Italie nous conviait à la célébration d'un autre anniversaire : il s'agissait d'une solennité qui allait raviver chez les deux nations les souvenirs de leurs gloires communes et de leur ancienne confraternité.

Dans le courant de mai 1893, le gouvernement royal annonçait la prochaine inauguration, à Palestro, d'un ossuaire érigé pour les soldats morts dans le combat du 30 mai 1859. Il exprimait, en même temps, le désir que des représentants de l'armée française assistassent à la cérémonie, à laquelle des officiers autrichiens étaient aussi invités.

Le gouvernement austro-hongrois se bornait à y déléguer le colonel de Pott, attaché militaire à son ambassade à Rome.

Le gouvernement de la République décidait de s'y faire représenter par un ancien combattant de Palestro, le

Digitized by Google

général Fabre. On ne pouvait faire un meilleur choix. Lieutenant en 1859, le sympathique officier avait pris une part brillante à la campagne, jusqu'au jour où, grièvement blessé, il avait été recueilli dans une famille hospitalière de Brescia. Plus tard il était revenu en Italie, délégué par le ministre de la guerre pour assister aux grandes manœuvres de l'armée royale. Il n'avait cessé d'entretenir de cordiales relations avec un certain nombre d'officiers italiens; il était connu à Rome, surtout en Lombardie, comme un vieil ami de l'Italie.

Son arrivée était saluée par d'unanimes témoignages de bienvenue. *La Riforma* elle-même faisait trêve à sa mauvaise humeur, pour consacrer à la mission française une note presque aimable : « Le général Fabre, — écrivait le journal de Crispi, — était parmi les combattants de la grande bataille, en 1859, et il y a été blessé. Il sera le bienvenu en Italie. Outre le glorieux combat, dont on célèbre le souvenir en l'honneur des vainqueurs et des vaincus, sa présence rappellera des temps meilleurs : meilleurs pour l'Italie, tout enflammée alors de la fièvre des plus beaux enthousiasmes; meilleurs pour la France, qui combattait pour une cause juste et dans une pensée que tous croyaient alors pleinement désintéressée; meilleurs pour les rapports franco-italiens, grâce à la cordialité qui cimentait le sang versé en commun. Accueillons donc ce choix comme de bon augure pour les deux pays : l'un et l'autre en ont également besoin! »

Au jour fixé, le 28 mai, le général Fabre était à Palestro, avec son gendre et son fils, tous deux officiers et attachés à sa mission.

La veille encore, on se demandait si le roi présiderait la cérémonie. N'est-ce pas à Palestro que la vaillance de Victor-Emmanuel, son glorieux père, avait conquis l'ad-

Digitized by Google

miration de nos zouaves? Mais la politique a de dures exigences. Le roi Humbert était retenu tout près, en son château de Monza, par les soucis d'une crise ministérielle. Il se trouvait ainsi écarté d'une rencontre, où il aurait eu à partager ses attentions entre le colonel autrichien et le général français, l'allié d'aujourd'hui et l'allié de la veille.

Sa Majesté se faisait représenter à Palestro par le duc d'Aoste, son neveu.

L'inauguration de l'ossuaire avait lieu avec la solennité recueillie qui convenait à ce jour, où trois grands peuples, oubliant leurs divisions passées, se rapprochaient pour honorer leurs enfants tombés au champ d'honneur. La foule, en s'y pressant, s'imposait spontanément une discipline émouvante.

Après les discours des autorités italiennes, les délégués de la France et de l'Autriche prenaient la parole à leur tour : tous deux, dans les meilleurs termes, exprimaient de communs sentiments de respect pour les morts et de gratitude pour le pays qui rendait hommage à leur mémoire. Aucune note discordante n'en troublait le pieux concert.

Le lendemain, pourtant, quelques journaux de Vienne et de Berlin se plaignaient que le général Fabre eût cherché, par les souvenirs de la campagne de 1859, à faire œuvre politique; ils lui reprochaient aussi d'avoir oublié l'Autriche dans son vivat à l'Italie et à la France. Cette seconde critique était injuste, le général n'ayant pas manqué d'associer à ses compagnons d'armes, « dans un même sentiment de respectueuse admiration, les Autrichiens, qui, après la lutte, avaient su emporter notre estime et notre sympathie ». Quant au premier

Digitized by Google

grief, la presse romaine se chargeait d'y répondre : « Un journal de Vienne, — écrivait le *Popolo Romano*, — a pris ombrage des manifestations de Palestro, de l'appel fait aux anciens rapports de l'Italie avec la France. Il n'y a pourtant aucun motif de s'affecter de l'explosion de sentiments qui se réfèrent aux premières et heureuses luttes pour l'indépendance et l'unité de l'Italie. Si cette unité n'avait pas été conquise, l'Italie ne constituerait pas aujourd'hui un élément efficace de la Triple-Alliance au profit de la paix européenne. »

Le lendemain de la cérémonie de Palestro, le général Fabre était reçu à Monza par le roi, qui lui faisait le meilleur accueil et se ménageait avec lui un long entretien en le retenant à dîner.

Le 4 juin, sa mission officielle terminée, le général se rendait à Brescia, ne voulant pas quitter l'Italie sans revoir la famille amie, qui avait eu pour le lieutenant blessé des soins dévoués et de délicates attentions. Là, durant une revue, le commandant de la garnison l'appelait à ses côtés, aux applaudissements des spectateurs qui criaient : « Vive la France ! » A Voghera, à Montebello, à toutes ses étapes de retour, sa présence provoquait les plus chaudes démonstrations.

Pendant que le général était à Brescia, le vicomte Castillon de Saint-Victor, notre consul à Milan, se rendait à Magenta, pour l'anniversaire de la bataille du 4 juin 1859; il déposait sur l'ossuaire une couronne de bronze portant cette dédicace : « La France à ses enfants morts à Magenta. » Là encore, la population s'unissait aux autorités locales pour faire sortir de la commémoration funèbre un témoignage des sympathies franco-italiennes.

Ces diverses journées, dont le bruit ne réveillait aucune

Digitized by Google

protestation, semblait indiquer, de la part des Italiens, un retour à des sentiments plus favorables. De son côté, la nation française était manifestement touchée des ovations faites au général Fabre, qui se portait garant des dispositions de nos voisins.

Était-ce l'aube d'une ère nouvelle et propice au rapprochement désiré?

L'espérance qu'on pouvait en avoir ne durait que peu de semaines; bientôt elle était emportée par les impressions résultant du voyage du prince de Naples en Alsace-Lorraine et des sanglantes collisions d'Aigues-Mortes. Encore une fois, notre diplomatie voyait son travail de Pénélope interrompu par des contre-temps, qu'elle n'avait pu ni prévoir ni prévenir.

Cette année, les grandes manœuvres de l'armée allemande avaient lieu (août 1893) en Lorraine, dans les territoires annexés. Au dernier moment, on apprenait que le prince de Naples y assisterait près de l'empereur d'Allemagne.

Le petit-fils de Victor-Emmanuel faisant escorte à nos vainqueurs, sur les champs de bataille de 1870! Le prince héritier de la couronne d'Italie consacrant notre démembrement! C'était un coup inattendu et douloureux pour tous les cœurs français.

Quatre ans auparavant, lors du premier séjour des souverains d'Italie à Berlin (mai 1889), le bruit avait couru que le roi Humbert allait accompagner à Strasbourg son hôte impérial; mais la nouvelle en avait été aussitôt démentie. On se souvenait de l'émotion ressentie alors, et l'on se demandait quels motifs avaient, cette fois, décidé le roi à passer outre.

C'était, paraît-il, durant les fêtes de Naples, après la

Digitized by Google

célébration des noces d'argent, que l'empereur Guillaume avait invité le prince royal aux manœuvres de l'armée allemande. L'invitation avait été acceptée, avec l'assentiment du roi; mais on ignorait, à ce moment, que les manœuvres dussent avoir lieu en Alsace-Lorraine. Quand on l'avait appris plus tard, on n'avait pas jugé possible de revenir sur l'engagement pris, au risque de froisser les susceptibilités du grand allié. Et de deux maux, choisissant le moindre, on avait résolu de tenir la parole donnée.

La décision prise, — il faut le reconnaître, — n'était pas jugée moins sévèrement en Italie qu'ailleurs. Il ne s'agissait pas seulement d'un manque de générosité, dont la nation se sentait solidaire. C'était plus qu'une erreur; c'était une faute, qui découvrait l'héritier de la couronne, en nous frappant dans nos sentiments les plus intimes. On savait mauvais gré au ministère de n'être pas intervenu pour en épargner les conséquences à la dynastie et au pays. On disait que Cavour aurait montré plus d'énergie. MM. Giolitti et Brin auraient assurément rendu un service à l'Italie, s'ils avaient empêché par leur résistance une démarche dont le souvenir devait persister au delà des Alpes.

L'impression en était toute vive encore, quand, par une fâcheuse coïncidence, le drame d'Aigues-Mortes vint tout à coup jeter un nouveau trouble dans les esprits.

Les salines d'Aigues-Mortes attirent, chaque année, au moment des travaux de lavage, une affluence considérable d'ouvriers français et étrangers. Au mois d'août 1893, beaucoup de Français se voyaient évincés des chantiers par des Italiens, dont la concurrence entraînait

Digitized by Google

la baisse des salaires. De là, chez les nôtres, une irritation qui amenait de violentes disputes.

Le 16 août, une rixe éclatait. Les Italiens restaient maîtres du terrain, après avoir grièvement blessé plusieurs de leurs adversaires.

Le 17, la surexcitation était à son comble. Dans l'après-midi, une bataille générale s'engageait et se prolongeait jusqu'à la nuit. Ayant la supériorité du nombre et bientôt grisés de fureur, les ouvriers français se portaient aux derniers excès. L'événement dépassait la prévoyance des autorités locales; gendarmes et douaniers étaient débordés.

Le lendemain, 18, la lutte reprenait avec un caractère plus sauvage. Cette fois encore, les brigades de gendarmerie et les forces de police, rassemblées durant la nuit, avaient le dessous. Les efforts du préfet de Nîmes, du général et du procureur de la République restaient sans effet. Le sang coulait. Des scènes abominables se produisaient sur plusieurs points. Le tumulte ne prenait fin que le soir, à l'arrivée des troupes venues de Nîmes, qui réussissaient enfin à séparer les combattants et à rétablir la paix.

Du côté des Italiens on ne comptait pas moins de sept morts. Vingt-quatre blessés étaient recueillis dans les hôpitaux. Les autres quittaient précipitamment la côte, portant dans leur pays de furieux ressentiments, et disposés naturellement à émouvoir la colère de leurs compatriotes par l'exagération de leurs récits.

Comme je l'ai déjà dit, les troubles avaient pris des proportions que rien ne permettait de prévoir. C'est ce qui explique l'insuffisance des premières mesures de répression et l'envoi tardif des forces nécessaires pour le rétablissement de l'ordre. Mais, dès la première heure,

Digitized by Google

les autorités locales avaient courageusement payé de leur personne pour assurer ce résultat.

On reprochait pourtant au maire d'Aigues-Mortes une proclamation mal rédigée et dans laquelle on voulait, contre sa pensée, lire des encouragements ou des excuses pour les travailleurs français. De pareils griefs n'avaient rien de fondé. L'honorable magistrat n'avait failli à aucun de ses devoirs, et plusieurs Italiens lui devaient la vie. Plus tard, dans son rapport, le consul général d'Italie à Marseille lui rendait justice, en disant qu'il avait agi avec promptitude, énergie et courage. Cependant sa suspension était tout d'abord prononcée, puis sa démission acceptée : c'était la peine de son malheureux manifeste.

Le gouvernement de la République s'était rendu compte, en effet, du fâcheux retentissement que les journées d'Aigues-Mortes allaient avoir au dehors. Aussi avait-il décidé de faire tout ce que lui prescrivaient les convenances et le droit des gens, pour assurer le cours de la justice et réparer les dommages soufferts. Tel était le but d'une enquête ouverte par l'administration et d'une information suivie par l'autorité judiciaire.

Malheureusement l'agitation qui se produisait en Italie, sous le coup des premières nouvelles, ne tenait compte ni du véritable caractère des faits ni du bon vouloir déployé pour en atténuer les conséquences.

Dans la soirée du 18 août, les agences communiquaient déjà quelques dépêches d'Aigues-Mortes à la presse romaine; mais c'est le lendemain seulement que les journaux italiens du matin publiaient le compte rendu détaillé des événements. On conçoit l'émotion causée par leurs récits dramatiques, qui exagéraient l'horreur des meurtres commis et le nombre des victimes. Des symptômes signi-

Digitized by Google

ficatifs faisaient présager l'imminente explosion des colères populaires.

Le président du conseil, ministre de l'intérieur, se trouvait alors en Piémont; son sous-secrétaire d'État, M. Rosano, et le syndic de Rome étaient eux-mêmes absents. Justement préoccupé de la situation, le ministre des affaires étrangères, Brin, faisait appeler le préfet et lui recommandait de prendre d'urgence des dispositions pour mettre l'ambassade de France et les établissements français à l'abri de toute insulte. Des carabiniers étaient postés autour du palais Farnèse, et deux compagnies d'infanterie consignées dans les casernes voisines. On se croyait ainsi en mesure de faire face à toutes les éventualités.

Vers neuf heures du soir, une foule compacte se pressait sur la place Colonna, où la musique d'un régiment donnait un concert. Les nouvelles du jour y faisaient l'objet de conciliabules animés. Des clameurs menaçantes se mêlaient bientôt aux applaudissements donnés aux musiciens. L'hymne de Garibaldi retentissait, accompagné par des milliers de voix. Tout à coup un jeune homme brandit un drapeau et une bande s'élance à sa suite, aux cris répétés de : « A bas la France! Mort aux Français! »

Les manifestants, dont le nombre grossit de minute en minute, se divisent en route.

Les uns se portent vers le palais Rospigliosi, résidence de notre ambassade près le Saint-Siège, puis vers la villa Médicis; mais la police parvient aisément à les disperser, et, de ce côté, tout se borne à beaucoup de tapage.

Une autre colonne, plus forte, envahit la place Farnèse, en refoulant les agents qui tentent de lui barrer le chemin. Devant l'ambassade, c'est un feu roulant de sifflets, de hurlements et d'injures. Bientôt les pierres se

Digitized by Google

mettent de la partie et font voler en éclat toutes les vitres. Enfin, au bout d'un quart d'heure, des troupes accourent et la place est évacuée. La foule se replie vers le séminaire français, dont les carreaux sont aussi brisés à coups de pierres; les écussons du pontife et du cardinal protecteur sont jetés bas et brûlés. Ici encore, la force publique survient à temps pour empêcher de pires dommages.

C'en était assez pour exciter le zèle des autorités locales. On devait espérer que, grâce à leur vigilance avertie, cette regrettable journée n'aurait pas de lendemain.

Je me trouvais alors en France, malade d'une crise de choléra, qui m'avait surpris à Rome, quelques semaines auparavant. Me sentir immobilisé, loin de mon poste, en un pareil moment! J'en souffrais ce que peut souffrir un soldat qu'une blessure retient à l'ambulance, quand son régiment est au feu... Ma seule consolation était de me savoir suppléé par un lieutenant dont le courage et le sang-froid étaient à la hauteur de toutes les épreuves.

M. le vicomte de Lavaur, notre chargé d'affaires, n'avait pas quitté l'ambassade durant la nuit. Il ne manquait pas, dans la matinée suivante, d'entretenir le ministre des affaires étrangères des incidents de la veille et de faire appel à sa sollicitude pour en prévenir de nouveaux. MM. Brin et Rosano, — ce dernier revenu à Rome en toute hâte, — lui donnaient les meilleures assurances. Mais leur bon vouloir allait, une fois encore, demeurer stérile par la faute des fonctionnaires chargés de l'exécution de leurs ordres.

Dans l'après-midi du 20 août, personne ne doutait plus que de nouvelles démonstrations ne fussent dirigées contre l'ambassade. Aussi M. Rosano prescrivait-il à la police de s'entendre avec l'autorité militaire pour en interdire absolument les abords. Le questeur se bornait à

Digitized by Google

requérir une compagnie de bersagliers et une demi-compagnie d'infanterie. Il disposait ainsi d'environ cent cinquante hommes. C'était assez, pensait-il, pour barrer les rues qui donnent accès à la place Farnèse. Quant au préfet, il ne voulait attacher aucune importance aux manifestations qui se préparaient.

La nuit venue, les désordres se précipitaient comme la veille. Des bandes, surexcitées par la marche et par les chants, débouchaient à la fois de plusieurs côtés. Les faibles cordons de troupes cédaient sous la poussée des masses. Bientôt la place Farnèse était envahie par des milliers d'hommes, qui proféraient des cris sauvages contre la France et les Français.

Le palais se dressait obscur et muet, opposant aux assauts ses fortes murailles et ses solides barreaux. La façade en était de nouveau criblée de pierres. Des énergumènes tentaient d'y allumer l'incendie par les fenêtres du rez-de-chaussée. D'autres, arrachant des poutres aux échafaudages d'une construction voisine, s'en servaient comme de béliers pour enfoncer le portail. Les énormes barres de fer, qui soutenaient les vantaux, se faussaient et menaçaient de rompre... Que serait-il advenu, si les assaillants s'étaient ouvert une brèche?...

A l'intérieur, M. de Lavaur, entouré de ses collaborateurs, entendait les vociférations furieuses et le sourd martellement des poutres. Des croisées du premier étage, il voyait, à la lueur des torches, se briser contre les murs les flots houleux de la populace en délire. Calme et résolu, il avisait aux préparatifs d'une résistance suprême. Entre temps, il communiquait, par le téléphone, avec les autorités de la ville; mais ses correspondants ne semblaient pas s'émouvoir de ses appels réitérés. Un long temps se

Digitized by Google

passait, avant que le préfet vînt apprécier de ses yeux la gravité de la situation.

Enfin un brave soldat, dont je me plais à citer le nom, M. le capitaine Salvi, prenait l'initiative d'un effort décisif A la tête d'une poignée d'hommes, il réussissait à dégager la porte du palais et à refouler les manifestants. Des renforts survenaient et achevaient de déblayer la place.

Tout péril était dès lors conjuré.

La nuit se terminait, troublée seulement par les clameurs des bandes qui parcouraient la ville, poursuivies et dispersées par les agents de police.

C'était la fin des désordres, à Rome tout au moins.

Mais l'agitation, qui avait tout d'abord éclaté dans la capitale, se propageait dans les provinces comme une traînée de poudre. Sur tous les points du royaume, on signalait de vives protestations contre les massacres, dont la France entière était rendue responsable. Les meetings d'indignation se succédaient. La presse soufflait le feu des passions rallumées. Dans plusieurs grandes villes, les démonstrations prenaient un caractère franchement hostile. A Turin et à Naples surtout, la population se soulevait et s'en prenait à nos établissements; les magasins tenus par nos compatriotes étaient saccagés; les compagnies françaises de tramways souffraient de forts préjudices. Heureusement les autorités locales faisaient preuve de résolution. Partout des mesures énergiques étaient prises à temps pour protéger nos consulats et comprimer les mouvements populaires. Tout se bornait à des dégâts matériels.

En Italie comme en France, l'administration s'appliquait loyalement à prévenir les causes de complications et à effacer la trace des déplorables événements. Le préfet et le questeur de Rome, qui s'étaient montrés inférieurs à

Digitized by Google

leur tâche, étaient relevés de leurs fonctions, comme le maire d'Aigues-Mortes. On laissait à la justice le soin de poursuivre les coupables. Les attentats commis n'étant pas de nature, en droit strict, à créer à la charge des deux pays l'obligation d'indemniser les victimes, les gouvernements faisaient procéder à des enquêtes séparées, puis s'entendaient pour allouer, à titre gracieux, d'équitables réparations. Le 26 janvier 1894, le gouvernement de la République versait à l'ambassade d'Italie une somme de 420,000 francs, dont les autorités royales opéraient la répartition entre les ayants droit. De son côté, l'administration italienne remettait à notre ambassade à Rome une somme de 30,000 francs, qui compensait les dommages soufferts par les résidents français de Rome, de Turin et de Naples.

Ainsi les difficultés soulevées par les regrettables journées du mois d'août étaient réglées, de part et d'autre, avec un égal esprit de conciliation. Quelques semaines plus tard, tout débat sur ce sujet se trouvait clos, à la suite d'un échange d'explications amicales. Les rapports des deux gouvernements n'en pouvaient être affectés en aucune mesure.

Il n'en était pas de même des populations. Un assez long temps devait être nécessaire pour éteindre les ressentiments soulevés en Italie par les événements d'Aigues-Mortes, et pour faire oublier en France le souvenir de démonstrations, dont le caractère s'accusait avec d'autant plus de force que l'Italie n'avait pas manifesté la même émotion à la nouvelle d'attentats analogues, survenus auparavant en Amérique, en Allemagne et en Suisse.

Ces dispositions se manifestaient, durant quelques semaines, par une recrudescence des polémiques enga-

Digitized by Google

gées entre les journaux des deux pays. Les critiques blessantes alternaient avec les insinuations malveillantes. Au commencement d'octobre, les choses en venaient au point que l'opinion publique se préoccupait, chez nous, des intentions de l'Italie, soupçonnée de vues agressives.

Divers indices contribuaient à accréditer les rumeurs répandues à ce sujet. On parlait notamment d'un retard mis par le gouvernement royal à congédier les soldats rappelés pour les manœuvres, de mouvements prescrits en vue d'une concentration inusitée sur nos frontières, en Piémont et en Ligurie. Est-il besoin de dire que les mesures signalées ne procédaient d'aucun des motifs dont l'imagination populaire s'inquiétait à tort? Ce qu'il y avait de vrai, c'est que la dislocation habituelle des troupes réunies dans le nord avait été retardée à cause des conditions sanitaires de certaines régions. Avant la fin du mois, les hommes libérables avaient regagné leurs foyers, et les effectifs étaient ramenés, dans toutes les provinces continentales, aux proportions réduites qui étaient de règle pour l'hiver. En Sicile seulement, les contingents étaient maintenus au complet; mais on n'ignorait pas les perturbations qui menaçaient la tranquillité dans l'île, éprouvée alors par une crise agricole et industrielle, travaillée par des associations subversives; personne ne se méprenait sur les raisons qui déterminaient les autorités royales à y conserver les forces nécessaires pour réprimer les soulèvements dont l'éventualité était à craindre.

Ainsi tout concordait pour dissiper les appréhensions qui s'étaient fait jour. Le calme se rétablissait peu à peu dans les esprits, et les efforts ininterrompus des deux gouvernements aidaient le temps à effacer les impressions laissées par les événements de l'été passé.

Digitized by Google

Bientôt, d'ailleurs, l'attention publique était appelée, en France, sur l'arrivée de la flotte russe (13 octobre), qui venait nous rendre la visite de Cronstadt. On se souvient de l'accueil fait à l'amiral Avellan et à ses marins, des fêtes données en leur honneur à Paris, à Lyon et à Marseille, des ovations enthousiastes dont ils faisaient l'objet, de la revue navale passée à Toulon par M. Carnot. Le 27 octobre, l'empereur de Russie télégraphiait au président de la République : « Les témoignages de sympathie qui se sont manifestés encore une fois avec tant d'éloquence, joindront un nouveau lien à ceux qui unissent nos deux pays, et contribueront, je l'espère, à l'affermissement de la paix générale, objet de leurs efforts et de leurs vœux les plus constants. » On ne pouvait mieux dire : il n'était personne, en France, qui ne vît dans l'événement une confirmation de l'alliance franco-russe, un motif de confiance et un nouveau gage de paix.

Annoncée au moment où le prince de Naples allait en Lorraine pour assister aux manœuvres allemandes, la venue de l'escadre russe dans nos eaux avait tout d'abord soulevé de l'humeur en Italie. Mais bientôt nos voisins avaient à y opposer la visite de la flotte anglaise de la Méditerranée, qui se présentait à Tarente le jour même où les cuirassés russes entraient dans le port de Toulon. L'équilibre se trouvant ainsi rétabli, la presse italienne n'hésitait plus à consacrer aux deux démonstrations des commentaires, dont les lignes suivantes, extraites de la *Tribuna*, permettent d'apprécier la correction :

En lisant les comptes rendus de l'accueil fait à l'escadre russe en France, des banquets et des toasts de Toulon, il est impossible de ne pas être impressionné par les efforts déployés pour maintenir les fêtes dans les limites d'une démonstration absolument pacifique. Non pas que ces efforts aient quelque

Digitized by Google

chose de vraiment nouveau et d'imprévu; mais la confirmation des prévisions faites et des assurances formulées avant la visite en ressort si entière, que les amis de la paix ne la pouvaient désirer plus complète... Cependant, il est certain que, si la visite de l'escadre russe à Toulon n'indique pas que le tsar soit disposé à s'unir à la France en toutes circonstances, elle signifie, néanmoins, qu'il existe un accord entre les deux puissances. De même si la visite de l'escadre anglaise n'implique pas que l'Angleterre associe son sort à celui de la Triple-Alliance, elle signifie que l'Angleterre reste, dans la Méditerranée, gardienne vigilante de ses intérêts et de ceux de ses amis. Et c'est là le point essentiel... »

Vers le même temps, la démocratie génoise fêtait l'anniversaire de l'expédition des Mille, partie du rocher de Quarto, trente-trois années auparavant, pour soulever la Sicile et renforcer les premières assises de l'unité italienne. Crispi assistait à la solennité. Les organisateurs semblaient avoir tout combiné pour que le vieil homme d'État en fût le héros. C'était pour lui une occasion de démentir les bruits qui le vouaient à une retraite volontaire et définitive : il n'avait pas manqué de la saisir. Mais il surprenait tous ses auditeurs par l'intonation du discours qu'il prononçait pour poser sa candidature au pouvoir. S'était-il rendu compte qu'un obstacle à son rappel pouvait se trouver dans la crainte que les rapports avec la France n'eussent à en souffrir? S'était-il convaincu que son pays n'avait pas d'intérêt à courir les aventures, et que la guerre n'était voulue ni à Berlin ni à Vienne? Les démonstrations navales de Cronstadt et de Toulon lui avaient-elles inspiré de salutaires réflexions? Toujours est-il qu'au lieu de ces déclamations fières, qu'il employait précédemment pour faire vibrer la fibre nationale, il s'imposait, cette fois, des paroles empreintes de la plus prudente dignité : « Mon nom, — disait-il, — a été jusqu'ici

Digitized by Google

invoqué à tort, mon but faussé, mes conceptions trahies. Ceux-là se trompent, qui croient que je veux la guerre : je suis l'apôtre de la paix, non de la guerre !... » Un pareil langage, dans la bouche de Crispi, en dit plus long que tout le reste sur les tendances conciliantes qui avaient repris le dessus dans la péninsule.

L'apaisement rétabli dans les esprits explique le peu d'attention prêtée à la visite rendue, sur ces entrefaites, aux souverains d'Italie par le ministre des affaires étrangères de la monarchie austro-hongroise. Après quelques jours passés en Suisse, le comte Kalnoky arrivait, le 14 novembre, à Milan, où il était attendu par Brin et par l'ambassadeur d'Italie à Vienne, M. Nigra, qui passait alors un congé en Lombardie. Avec eux, il se rendait à Monza, où le roi le retenait à dîner. Le lendemain, il allait s'installer sur les rives du lac de Côme, pour y faire une courte villégiature. Personne ne s'étonnait que le premier soin du ministre autrichien, en entrant en Italie, eût été de présenter ses salutations au roi Humbert. Il pouvait d'autant moins s'en dispenser, qu'il avait reçu le collier de l'Annonciade en 1888, et que, depuis lors, il n'était pas venu rendre hommage au grand maître de l'ordre, au souverain à qui cette haute distinction l'avait lié, d'après la tradition, par une sorte de parenté. Enfin c'était pour lui un moyen de faire connaissance avec Brin, qu'il n'avait pas encore rencontré. Sa démarche s'expliquait donc par de simples raisons de courtoisie; nul ne s'avisait de la rattacher à des combinaisons mystérieuses de haute politique. A quelles suppositions n'eût-elle pas donné lieu jadis?

Au point de vue de nos relations avec l'Italie, l'année 1893 s'achevait mieux qu'elle n'avait commencé. Cependant, dans les deux pays, les derniers mois en étaient

Digitized by Google

troublés par des agitations intérieures, qui ne laissaient point aux gouvernements la liberté d'étudier un rapprochement économique.

En France, c'était d'abord les scandaleux procès de la compagnie de Panama et les crises ministérielles qui en résultaient. Puis on s'occupait des élections législatives des 20 août et 3 septembre, qui ramenaient une majorité républicaine, où les modérés l'emportaient de peu sur la coalition des radicaux et des socialistes. Le 25 novembre, peu de jours après l'ouverture de la législature, le ministère présidé par M. Dupuy était amené à se démettre. Le 3 décembre, un autre cabinet se constituait sous la présidence de M. Casimir Perier, ministre des affaires étrangères, assisté de MM. Raynal, Burdeau, Dubost, Spuller, Viger, Marty, le général Mercier et l'amiral Lefebvre. En butte aux assauts réitérés des partis avancés, accusée de complaisances suspectes pour les *ralliés* et pour le clergé, la nouvelle administration durait à peine cinq mois. Aucun changement ne se produisait d'ailleurs, durant cette période, dans notre situation extérieure.

En Italie, c'était l'affaire des *banques d'émission*, qui retenait principalement l'attention publique et la sollicitude du ministère. Pour en apprécier la nature, il est indispensable de revenir en arrière et de rappeler succinctement certains événements, dont j'ai cru bon, pour plus de clarté, de différer jusqu'ici l'exposé.

Depuis plusieurs années, l'Italie vivait, en fait, sous le régime du cours forcé, par suite de l'émigration du numéraire provoquée par la crise financière et la hausse du change. Les transactions s'effectuaient dans le royaume au moyen des billets émis par six banques privilégiées,

Digitized by Google

qui avaient leur siège à Rome, à Florence, à Naples et en Sicile.

Au mois de novembre 1892, M. Giolitti proposait au parlement de proroger pour six années les privilèges desdits établissements, qui venaient à échéance le 31 décembre. En même temps, il soumettait à la signature du roi un décret qui conférait la dignité sénatoriale à M. Tanlongo, directeur de la *Banque romaine*. Le projet de loi allait venir en discussion, quand des rumeurs inquiétantes commencèrent à se répandre sur la situation des six instituts. De graves irrégularités étaient imputées aux administrateurs, qu'on accusait d'avoir poussé les émissions au delà des limites statutaires et d'avoir engagé une forte partie du capital social en des opérations imprudentes ou illégales. On allait jusqu'à soupçonner la Banque romaine d'avoir jeté frauduleusement dans la circulation une double série de billets portant les mêmes numéros, et d'avoir ouvert des comptes de complaisance à un grand nombre de personnages influents. Ces bruits prenaient bientôt une telle consistance, que le gouvernement devait en tenir compte. Afin de détourner l'orage, il prenait le parti de faire voter, pour trois mois seulement, le renouvellement des privilèges, s'engageant à procéder, durant ce délai, à une inspection administrative.

Les inspecteurs désignés commençaient leur travail en janvier 1893. Leurs premières investigations révélaient que le mal était des plus sérieux, et que la situation de plusieurs des instituts en cause était gravement compromise. La panique se déclarait; les dépôts étaient retirés en masse; les actions de la Banque romaine tombaient de 1,000 à 400 livres. Pour prévenir une débâcle, le gouvernement se décidait résolument à provoquer la fusion des quatre banques du nord, la *Banque nationale* devant,

Digitized by Google

sous la nouvelle appellation de *Banque d'Italie,* hériter des facultés d'émission concédées aux trois autres et aussi de la charge de leur passif. Un mandat d'arrêt était, d'ailleurs, décerné contre M. Tanlongo, directeur de la Banque romaine, et contre d'autres administrateurs, accusés de faux et de détournements.

On imagine l'émotion soulevée par ces résolutions simultanées, qui confirmaient les conjectures les plus pessimistes.

Dès la reprise de la session, le 26 janvier, la Chambre des députés voulait se saisir de la question; mais M. Giolitti réussissait à couper court aux débats, qu'il faisait ajourner à trois mois, jusqu'à la clôture de l'inspection en cours.

Le 20 mars, le chef du cabinet communiquait au parlement les résultats de cette inspection. De plus, il remettait au président de la Chambre des députés un pli scellé, renfermant une liasse d'effets en souffrance, saisis dans le portefeuille des instituts d'émission. Sous ce pli se trouvaient, disait-on, des pièces accablantes pour certains hommes en vue dans le monde parlementaire. Enfin M. Giolitti déposait un projet de loi destiné a entourer de nouvelles garanties le fonctionnement des trois banques d'émission, qui subsistaient encore après la fusion.

La Chambre était ainsi appelée à connaître des projets combinés en vue de réparer les désordres constatés et d'en empêcher le renouvellement. Elle ne tardait guère à instituer une commission spéciale, à laquelle elle confiait le mandat de soumettre à un nouveau contrôle l'administration de la Banque romaine. Le courant des choses l'emportait sur les efforts du ministère, qui avait jusque-là tout mis en œuvre pour éviter une enquête parlementaire.

Digitized by Google

Ces incidents n'allaient pas, on le comprend, sans ébranler l'autorité de M. Giolitti, à qui l'on reprochait d'avoir trop longtemps fermé les yeux sur les infractions commises. Aussi se croyait-il obligé, le 19 mai 1893, d'offrir la démission du cabinet tout entier, à la suite d'un vote survenu durant la discussion du budget et qui le mettait en minorité de cinq voix; mais, sur le refus du roi, tout se bornait alors à une crise partielle et au remplacement des ministres de la justice et des finances.

Quoi qu'il en fût, la situation du cabinet se trouvait fort compromise, à la fin de l'année, lors de la rentrée des Chambres, après les vacances d'été. Un travail de désagrégation s'était opéré dans les rangs de la majorité; des symptômes de lassitude et de mécontentement se manifestaient dans les groupes demeurés fidèles. C'était l'effet du malaise économique qui allait croissant, et de la crise financière dont la déconfiture des banques avait augmenté l'intensité. L'opinion s'en prenait au chef du cabinet, dont les assurances avaient été démenties par les événements. Au moment où il avait provoqué la chute de son prédécesseur, M. Giolitti n'avait-il pas compris, dans son acte d'accusation, la baisse de la rente, tombée à 93 francs, et la hausse du change, monté à 3 pour 100? Maintenant la rente était à 80 francs et le change à 15 pour 100. Ne s'était-il pas engagé à rétablir l'équilibre budgétaire, sans emprunts ni impôts nouveaux? Non seulement il n'avait pas réussi à combler le déficit, mais il avait accru la dette flottante de plus de 100 millions; encore venait-il de modifier en un sens onéreux les droits de douane, dont le paiement devait se faire dorénavant en espèces métalliques; encore annonçait-il la création d'un impôt progressif et le relèvement d'un grand nombre de contribu-

Digitized by Google

tions. Autant de griefs, que ses adversaires ne cessaient d'exploiter contre son administration!

Le 23 novembre, une crise semblait donc inévitable et imminente. Le choc attendu se produisait effectivement le jour même; mais le signal en était donné par un incident que nul n'avait prévu.

Au début de la séance, le ministère déposait une série de projets de lois financières, toutes destinées à augmenter les recettes budgétaires et, par suite, les charges des contribuables. C'est l'examen de ces propositions qui devait, croyait-on, fournir l'occasion d'un engagement décisif.

Mais, ce même jour, la commission nommée, huit mois auparavant, pour procéder à une enquête sur la *Banque romaine*, déposait son rapport. Lecture immédiate en était donnée.

C'était un réquisitoire inexorable, où la commission mettait au jour les fautes reprochables aux gérants de l'établissement, ainsi que les négligences, les dissimulations et les abus imputables à des fonctionnaires publics et à des membres du parlement. Les ministres au pouvoir n'y étaient pas ménagés plus que leurs prédécesseurs. On y démontrait, par exemple, que, depuis quatre ans, Crispi et M. Giolitti devaient avoir connaissance des irrégularités commises à la Banque romaine et signalées par une première enquête, tenue secrète : ce qui n'avait pas empêché, depuis lors, l'actuel président du conseil de proposer le renouvellement du privilège de l'institut et la nomination au sénat du directeur, Tanlongo. On y établissait que de hauts fonctionnaires n'avaient cessé d'entretenir avec la même banque des rapports d'affaires qui enchaînaient leur contrôle. Je ne parle pas des sénateurs, des députés et des journalistes, qui étaient nominativement désignés

Digitized by Google

et blâmés, pour avoir, de la même manière, compromis leur indépendance ou trafiqué de leur influence.

Commencée à six heures du soir, la lecture du rapport se prolongeait jusqu'à plus de neuf heures, et la discussion était renvoyée au lendemain. Dès ce moment, les impressions manifestées pas l'assemblée ne permettaient pas de douter que le cabinet ne fût jugé, sans défense ni appel possibles.

Le lendemain, M. Giolitti prenait la parole pour annoncer que le cabinet avait remis sa démission au roi (24 novembre 1893) : dans un conseil tenu le matin, les ministres avaient décidé d'abandonner spontanément le pouvoir, et ils motivaient cette résolution par leur désir de recouvrer la liberté qui leur était nécessaire « pour se défendre sur tout et contre tous ».

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU PREMIER VOLUME

INTRODUCTION

Mort de Mariani (18 janvier 1890). — Spuller à Biarritz. — Ma nomination à Rome (8 mars). — Démission de Bismarck (17 mars). — Ministère Freycinet-Ribot. 1
1890

LIVRE PREMIER

LA LUTTE ÉCONOMIQUE ENTRE LA FRANCE ET L'ITALIE

CHAPITRE PREMIER

Établissement du protectorat français sur la Tunisie ; ses conséquences au point de vue de nos rapports avec l'Italie 21
1881

CHAPITRE II

Conclusion de la Triple-Alliance (20 mai 1882). — Traité de réassurance entre l'Allemagne, la Russie et l'Autriche-Hongrie (1884). — Établissement des Italiens à Massouah (janvier 1885). — Robilant à la Consulta (septembre 1885). — Bataille de Dogali (janvier 1887) — Démission de Robilant. — Premier renouvellement de la Triple-Alliance (mars) 31
1882-1887

CHAPITRE III

Échéance du traité de navigation de 1862. — Prorogations successives (1883-1886). — Conclusion d'un nouveau traité (30 avril 1886). — Rejet du traité par la Chambre française des députés (13 juillet). — Rupture des rapports conventionnels en matière de navigation 67
1881-1886

*

Digitized by Google

CHAPITRE IV

Dénonciation du traité de commerce de 1881. — Arrivée de Crispi au pouvoir (avril 1887). — Son voyage à Friedrichsruhe; son discours à Turin. — Nouveau tarif italien (juillet). — Conférences de Paris (septembre). — Loi française du 17 décembre 1887. — Prorogation du traité de 1881. — Conférences de Rome (janvier 1888). — Rupture des rapports conventionnels en matière commerciale (1er mars) 75
1886-1888

CHAPITRE V

L'incident de Florence (décembre 1887). — Convention additionnelle du 8 décembre 1888. 97
1887-1888

CHAPITRE VI

L'incident de Massouah. 105
1888

CHAPITRE VII

La politique italienne après 1887. — Second traité de réassurance entre l'Allemagne et la Russie (18 novembre 1887). — Publication du traité d'alliance austro-allemand (février 1888). — Avènement de Guillaume II; son premier voyage en Italie (juin-octobre 1888). — Incident de la Spezia. 115
1887-1888

CHAPITRE VIII

Lutte économique entre la France et l'Italie. — Crise agricole, commerciale, édilitaire et financière dans la péninsule 130
1886-1889

CHAPITRE IX

Fin de la crise boulangiste; exposition universelle de 1889. — Voyage à Berlin du roi Humbert et de Crispi (mai 1889). — Les Italiens en Abyssinie; avènement de Ménélik; traité d'Uccialli (mai 1889). — Abolition du tarif différentiel italien (janvier 1890). 148
1889-1890

CHAPITRE X

Résumé des événements qui avaient affecté nos rapports avec l'Italie depuis 1881. — Apogée de la crise (1888). — Premiers symptômes de détente (1889). — Démission de Bismarck (17 mars 1890). — Visite de l'escadre italienne à Toulon (avril 1890) . . . 166
1881-1890

Digitized by Google

LIVRE II

SECOND RENOUVELLEMENT DE LA TRIPLE-ALLIANCE
1890-1891

CHAPITRE PREMIER

Mon arrivée à Rome (avril 1890). — Premières impressions. — Remise des lettres de créance; audience du roi, de la reine et de Crispi. 175
Avril 1890

CHAPITRE II

Conférence anti-esclavagiste de Bruxelles (novembre 1889, juillet 1890). — Accession de Ménélik à l'acte de Bruxelles 194
1889-1890

CHAPITRE III

Négociations de l'Italie avec l'Angleterre et la France pour la délimitation des zones d'influence en Afrique (avril 1890). — Mission à Londres du général dal Verme; démarches de Menabrea à Paris. — Conférences anglo-italiennes de Naples (octobre) . . 205
1890

CHAPITRE IV

Les Italiens en Abyssinie. — Mission du comte Antonelli (1889). — Occupation de la ligne du Mareb. — Voyage à Rome de Mgr Crouzet (1890). — Etablissement du protectorat italien sur la côte des Somalis (juillet 1890). — Dernière mission d'Antonelli au Choa (novembre 1890). — Protestations de Ménélik. . . 219
1889-1890

CHAPITRE V

Situation intérieure de l'Italie. — Manifeste de la Fédération Cavour (mai 1890). — Rupture de Crispi avec l'extrême gauche. — Incident de la « Sardegna ». — Discours de Florence (8 octobre). — Visite de Caprivi à Monza (7 novembre). — Dissolution de la Chambre italienne des députés; élections du 23 novembre. 234
1890

CHAPITRE VI

Toast de Mgr Lavigerie (novembre 1890); lettre du cardinal Rampolla. — Démission de M. Giolitti. — Ouverture de la nouvelle législature (10 décembre). — Programme financier du ministère. — Chute de Crispi (31 janvier 1891). — Crispi et le comte Herbert de Bismarck au palais Farnèse (1er février) 263
1890-1891

Digitized by Google

CHAPITRE VII

Ministère Rudini (9 février 1891). — Mort à Rome du prince Napoléon (17 mars). — Manifeste du nouveau ministère (14 février). — Nos relations commerciales avec l'Italie 278
Février-mars 1891

CHAPITRE VIII

Rupture avec Ménélik (février 1891). — Accords italo-anglais des 24 mars et 15 avril 1891. — Reprise des pourparlers avec la France pour la délimitation africaine (mai-juin 1891). 298
1890-1891

CHAPITRE IX

Programme financier du ministère Rudini. — Débats parlementaires au sujet de la Triple-Alliance et des rapports avec la France (mars-juin 1891). — Suspension des pourparlers relatifs à la délimitation africaine. — Campagne du parti radical. — Renouvellement anticipé de la Triple-Alliance 313
Juin 1891

LIVRE III

L'ALLIANCE FRANCO-RUSSE
1891-1893

CHAPITRE PREMIER

Effets de la prorogation de la Triple-Alliance. — Politique nouvelle de la France. — Premières tentatives en vue d'une entente avec la Russie. — Bismarck et la Russie. — L'escadre française à Cronstadt (23 juillet 1891) et à Portsmouth 347
Juillet-août 1891

CHAPITRE II

Incident des pèlerinages au Panthéon (2 octobre 1891). — Inauguration à Nice du monument de Garibaldi (4 octobre). — Visites de Giers à Monza, à Paris et à Berlin. — Situation générale de l'Europe à la fin de 1891 368
Octobre-novembre 1891

CHAPITRE III

Traités de commerce conclus par l'Italie avec l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie (décembre 1891) et la Suisse (avril 1892). — Établissement en France d'un nouveau système douanier : tarif maximum et tarif minimum (janvier 1892). — Abrogation de notre tarif différentiel. — Encyclique au clergé de France (16 février). — Ministère Loubet (18 février). — Démission du ministère Rudini (5 mai) 392
1891-1892

Digitized by Google

CHAPITRE IV

Ministère Giolitti (15 mai 1892). — Brin à la Consulta. — Prorogation du parlement italien (15 juin). — Dissolution de l'extrême gauche : les radicaux légalitaires. — Entrevues de Kiel et de Nancy (juin). — Voyage à Potsdam du roi et de la reine d'Italie. — L'escadre française à Gênes (septembre). 423

1892

CHAPITRE V

Dissolution de la Chambre italienne des députés (10 octobre 1892); élections du 6 novembre. — Discours de Crispi à Palerme. — Décrets dictatoriaux. — Ouverture de la dix-huitième législature (23 novembre). — Les noces d'argent du roi et de la reine d'Italie (22 avril 1893) 444

1892-1893

CHAPITRE VI

Inauguration de l'ossuaire de Palestro (28 mai 1893). — Le prince de Naples aux manœuvres allemandes en Lorraine (août). — Les collisions d'Aigues-Mortes (août). — L'escadre russe à Toulon (13 octobre). — Discours de Crispi à Gênes. — Kalnocky à Monza (14 novembre). — Ministère Casimir Perier (3 décembre). — L'affaire de la Banque Romaine. — Démission du ministère Giolitti (24 novembre). 462

1893

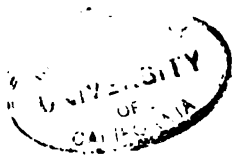

Digitized by Google

Digitized by Google

PARIS

TYPOGRAPHIE PLON-NOURRIT ET Cie

Rue Garancière, 8

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

A LA MÊME LIBRAIRIE

Un Roi et un Conspirateur : **Victor-Emmanuel et Mazzini.** Leurs négociations secrètes et leur politique, suivi de *M. de Bismarck et Mazzini*, d'après des documents nouveaux, par A. Boullier. Un vol. in-18 . . . . . 3 fr. 50

La Question italienne (période de 1814 à 1860). — Aperçus d'histoire politique et diplomatique, par G. Giacometti. Un vol. in-18 . . . . . 3 fr. 50

L'Unité italienne (période de 1860-1861). — Aperçus d'histoire politique et diplomatique, par G. Giacometti. Un vol. in-18 avec un fac-similé d'autographe . . . . . 3 fr. 50

— **(Deuxième partie : période de 1861-1862). — Aperçus d'histoire politique et diplomatique,** par G. Giacometti. Un vol. in-18 . . . . . 3 fr. 50

Mazzini jugé par lui-même et par les siens, par J. de Bréval. Un vol. in-18. . . . . 2 fr.

Al Misogallo Signor Crispi, à propos de *l'Italie qu'on voit et l'Italie qu'on ne voit pas,* par Auguste Brachet. Un vol. in-8° . . . . . 3 fr.

Nice à la France. Documents officiels inédits sur la réunion en 1793, recueillis, à l'occasion des fêtes du centenaire, par Henri Moris, archiviste des Alpes-Maritimes. Ouvrage accompagné d'une vue et d'un plan de Nice vers la fin du dix-huitième siècle, d'après des dessins de l'époque. Un vol. in-8°. . . . . 4 fr.

Menton à la France. Documents officiels inédits sur la réunion de Menton et de Roquebrune en 1793 et en 1861, recueillis à l'occasion des fêtes du centenaire, suivis de *Menton et Roquebrune villes libres* (1848-1861), par Henri Moris, archiviste des Alpes-Maritimes. Un vol. in-8° accompagné d'une vue de Menton en 1848. . . . . 4 fr.

Prologue d'un règne : **La Jeunesse du roi Charles-Albert,** par le marquis Costa de Beauregard. 2e édition. Un vol. in-8° elzévirien avec portraits et fac-similés d'autographes . . . . . 7 fr. 50

Épilogue d'un règne : **Les Dernières Années du roi Charles-Albert,** par le marquis Costa de Beauregard. 2e édition. Un vol. in-8° elzévirien avec un portrait du roi Charles-Albert gravé à l'eau-forte par R. Victor-Meunier. . . . . 7 fr. 50

Rome, Naples et le Directoire. *Armistices et traités* (1796-1797), par Joseph du Teil. Un vol. in-8° avec quatre gravures. . . 7 fr. 50

Le Comte de Cavour, par Charles de Mazade, de l'Académie française. Un vol. in-8°. . . . . 7 fr. 50

La France en 1889, par le comte de Chaudordy. 2e édition. Un vol. in-18 . . . . . 3 fr. 50

Considérations sur la politique extérieure et coloniale de la France, par le comte de Chaudordy. Un vol. in-18. . . . . 2 fr

PARIS. — TYP. PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 7164.

Digitized by Google

Digitized by Google

THIS BOOK IS DUE ON THE LAST DATE
STAMPED BELOW

AN INITIAL FINE OF 25 CENTS
WILL BE ASSESSED FOR FAILURE TO RETURN THIS BOOK ON THE DATE DUE. THE PENALTY WILL INCREASE TO 50 CENTS ON THE FOURTH DAY AND TO $1.00 ON THE SEVENTH DAY OVERDUE.

APR 16 1942	
APR 17 1942	REC'D LD
May 1	JAN 30 '64 -2 PM
[illegible] '50BG	
[illegible] 50GE	
12Oct'60KK	
REC'D LD	
SEP 30 1960	
21May'63JE	
REC'D LD	
MAY 17 1963	
22Jan'64RVK	

LD 21-100m-7,'39 (402s)

Digitized by Google

YC 06386

Digitized by Google

Digitized by Google